

SCOT



Syndicat Mixte

Montagne - Vignoble et Ried

Le Schéma de Cohérence Territoriale
couvrant la Vallée de Kaysersberg et le Pays de Ribeauvillé

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

1.A RAPPORT DE PRÉSENTATION

SCOT APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL LE 15 DÉCEMBRE 2010



SOMMAIRE GÉNÉRAL

AVANT-PROPOS	11
■ PARTIE N°1 - LE DIAGNOSTIC	15
■ PARTIE N°2 - L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	119
■ PARTIE N°3 - LA JUSTIFICATION DES CHOIX FONDANT LE PADD ET LE DOG.....	205
■ PARTIE N°4 - L'ÉVALUATION DES INCIDENCES DU SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT.....	225
■ PARTIE N°5 - L'ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE	261
■ RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	265

■ PARTIE N°1 - LE DIAGNOSTIC

PRÉAMBULE	11
1. LE TERRITOIRE	17
1.1 La composition administrative.....	17
1.2 Le milieu géographique.....	17
1.3 Le SCOT dans le contexte régional.....	19
1.4 L'organisation du territoire et l'armature urbaine.....	20
2. LES ÉVOLUTIONS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	21
2.1 La croissance démographique se confirme.....	21
2.2 Les perspectives démographiques	23
2.3 Les projections logements.....	27
3. L'UTILISATION DU SOL	29
3.1 L'occupation actuelle du territoire.....	29
3.2 L'évaluation de la consommation d'espace.....	29
3.3 Le potentiel d'urbanisation actuel.....	33
3.4 La morphologie urbaine et les risques face à l'urbanisation mal maîtrisée.....	34
4. LES SINGULARITÉS DU PARC DE LOGEMENTS ET DE SES OCCUPANTS	36
4.1 Les résidences principales.....	36
4.2 Le profil des occupants	44



5.	UN BON NIVEAU DE SERVICE.....	49
5.1	Les équipements médicaux.....	49
5.2	Les structures d'accueil pour personnes âgées.....	49
5.3	Un fort développement de l'accueil de la petite enfance	53
5.4	Les équipements scolaires	53
5.5	L'accueil des personnes handicapées	53
5.6	Les équipements sportifs et de loisirs.....	56
5.7	Les équipements culturels	56
5.8	Les services de proximité.....	58
5.9	Les nouvelles technologies.....	58
5.10	Les réseaux d'eau et d'assainissement.....	60
6.	DES DÉPLACEMENTS TOUJOURS PLUS IMPORTANTS	63
6.1	Des déplacements domicile/travail en cabotage et vers Colmar	63
6.2	Les grandes infrastructures routières.....	67
6.3	La desserte en transports en commun en demi-teinte.....	73
6.4	Les modes doux.....	77
7.	UN SOCLE ÉCONOMIQUE FORT	79
7.1	Une population active en constante progression	79
7.2	Malgré une tertiarisation croissante, les activités restent spécialisées	81
7.3	Un secteur favorable à l'emploi.....	93
7.4	Les sites à vocation économique.....	99
	SYNTHÈSE DES ENJEUX	101
	CONCLUSION.....	105
	ANNEXES	107
	- Glossaire	109
	- Carte de localisation des friches économiques haut-rhinoises	111
	- Localisation des disponibilités foncières possibles à vocation économique	113

■ PARTIE N°2 - L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I.	LE CONTEXTE PHYSIQUE	121
I.1	Le territoire	121
I.2	Le contexte climatique	121
I.3	Le contexte géologique et pédologique	123
I.4	Les potentialités agronomique	124
II.	L'EAU	129
II.1	Le réseau hydrographique	129
II.2	Le régime des eaux superficielles	130
II.3	La qualité des eaux superficielles	131
II.4	Les eaux souterraines	131
II.5	Les zones inondables	132
II.6	La consommation d'eau et les ressources disponibles	137
II.7	Le traitement des eaux usées	141
III.	LA DIVERSITÉ VIVANTE	143
III.1	Habitats, flore et faune	143
III.2	Les corridors biologiques	150
III.3	Les périmètres d'inventaire et de protection	152



IV. LE PAYSAGE	158
IV.1 Les unités du grand paysage.....	158
IV.2 L'occupation humaine avant le XIXe siècle	159
IV.3 Le Ried de l'Ill	160
IV.4 La plaine sous-vosgienne	161
IV.5 Le vignoble	162
IV.6 Les clairières habitées	165
IV.7 La tête de bassin de la Weiss	167
IV.8 La montagne granitique	171
IV.10 Le patrimoine architectural	174
IV.11 Façades et portes de villages	174
IV.12 Evolution et mécanismes	174
V. ÉNERGIE ET DÉCHETS	182
V.1 Le budget énergétique	182
V.2 La production et le traitement des déchets	184
V.3 Les installations industrielles	187
VI. LA CONSOMMATION D'ESPACE.....	191
VII. L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	192
VII.1 L'air	192
VII.2 Le bruit	194
VIII. L'ÉTAT SANITAIRE DE LA POPULATION.....	197
VIII.1 Pathologie et espérance de vie	197
VIII.2 Un effet de l'environnement ?.....	199
TABLE DES CARTES	202
BIBLIOGRAPHIE.....	203

■ PARTIE N°3 - LA JUSTIFICATION DES CHOIX FONDANT LE PADD ET LE DOG

3.1	LE BILAN DU SCHEMA DIRECTEUR DE 1998	206
3.2.1	LE CHOIX STRATEGIQUE DU MENAGEMENT DU TERRITOIRE	209
3.2.2	LE CHOIX DE LA GESTION PARCIMONIEUSE DE L'ESPACE	211
3.2.3	LE CHOIX D'UNE POLITIQUE DE L'HABITAT EN ADEQUATION AVEC L'AMBITION DEMOGRAPHIQUE.....	213
3.2.4	LE CHOIX D'UNE ARMATURE URBAINE CONFORTÉE	215
3.2.5	LE CHOIX D'UN DYNAMISME ECONOMIQUE GARANT DU NIVEAU D'EMPLOI LOCAL.....	217
3.2.6	LE CHOIX D'UNE PRESERVATION AMBITIEUSE DU CADRE DE VIE ET DU PAYSAGE.....	219
3.2.7	LE CHOIX D'UNE NOUVELLE MOBILITÉ.....	221
3.2.8	LE CHOIX D'UNE VERITABLE MAÎTRISE DE LA PRESSION URBAINE SUR L'ENVIRONNEMENT	223

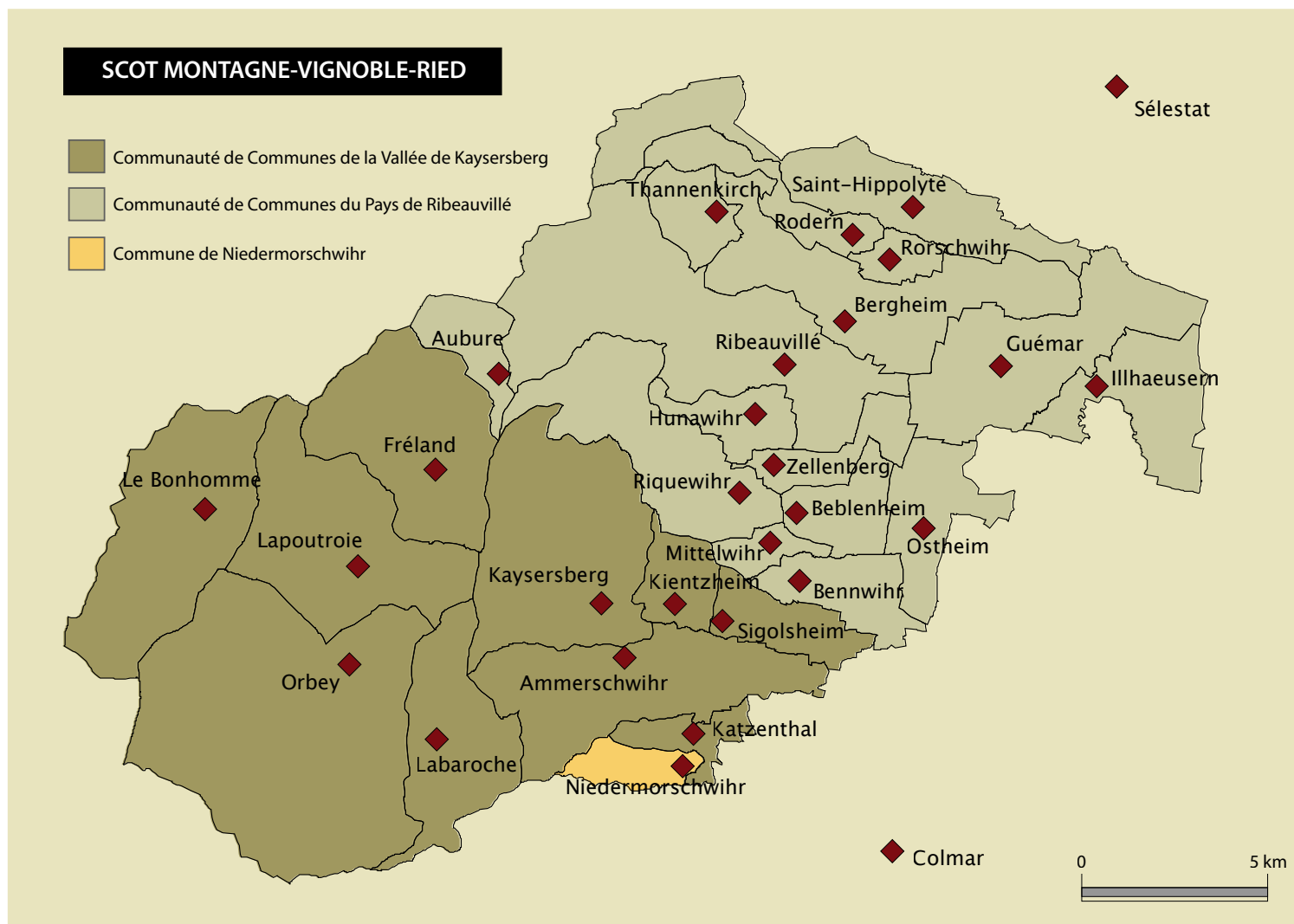


■ PARTIE N°4 - L'ÉVALUATION DES INCIDENCES DU SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT

1. LA GRILLE D'ÉVALUATION	229
1.1 Les grands enjeux.....	231
1.2 La grille d'évaluation	231
2. ÉVALUATION DES ORIENTATIONS (PADD).....	233
2.1 La biodiversité	235
2.2 Le climat.....	235
2.3 Anticiper la fin du pétrole.....	239
2.4 L'économie d'espace.....	239
2.5 Sauvegarder la qualité du paysage.....	241
2.6 Sécuriser l'alimentation en eau potable	241
2.7 Eviter les désordres hydrauliques.....	242
2.8 Assainissement et traitement des déchets	242
2.9 L'ambiance sonore	243
3. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE (DOG).....	247
3.1 La biodiversité	249
3.2 Le paysage	249
3.3 Les risques naturels	251
3.4 La mobilité et la lutte contre l'effet de serre	251
3.5 L'économie d'espace.....	252
3.6 L'eau.....	252
4. MESURES, INDICATEURS, COMPATIBILITÉS.....	255
4.1 Les mesures	257
4.2 Les indicateurs du suivi	257
5.1 Les compatibilités	259
BILAN DES INCIDENCES ET RÉPONSE DU SCOT	260

■ PARTIE N°5 - L'ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUES

1. LE SCOT, LA CHARTE DU PNRBV, LA CHARTE DE PAYS, LES SCOT VOISINS ET LE PLAN CLIMAT.....	263
---	------------





AVANT-PROPOS

Le *Schéma de Cohérence Territoriale Montagne - Vignoble - Ried* couvre un périmètre composé des *Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg et du Pays de Ribeauvillé*, ainsi que la commune de *Niedermorschwihr*, soit 27 communes au total.

Prescrit en février 2007 par les élus du *Syndicat Mixte Montagne - Vignoble - Ried*, l'élaboration du *Schéma de Cohérence Territoriale* doit permettre de doter le territoire d'un document stratégique capable de répondre aux défis du développement durable, en succédant au *Schéma Directeur Montagne - Vignoble - Ried* approuvé le 18 juin 1998 et ayant fait l'objet d'une révision partielle approuvée le 10 décembre 2002.

Document essentiel du code de l'urbanisme le *Schéma de Cohérence Territoriale* s'impose comme un outil majeur pour permettre aux collectivités d'agir dans le respect de l'article L.110 du code de l'Urbanisme qui souligne que «*le territoire français est le patrimoine commun de la nation*» et que «*chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences*».

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU SCOT

L'article L.110 du code de l'Urbanisme dispose que les collectivités publiques doivent harmoniser, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et décisions d'utilisation de l'espace. C'est ainsi que le **Schéma de Cohérence Territoriale** a pour objet de rendre cohérents entre eux les différents documents de planification, locaux ou thématiques, élaborés par les collectivités sur un même territoire.

Ainsi, il importe notamment que les *Plans Locaux d'Urbanisme*, les *Plans Locaux de l'Habitat*, les *Plans de Déplacements Urbains*, les *Zones d'Aménagement Concertées* soient compatibles avec le **Schéma de Cohérence Territoriale**.

Sur le fond, le **Schéma de Cohérence Territoriale** doit être élaboré :

« afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. »

Dans le respect de l'article L.121-1 du code de l'Urbanisme le **Schéma de Cohérence Territoriale** doit également veiller à :

- Définir les équilibres entre le développement urbain et la protection de l'espace naturel dans ses différentes vocations (agricoles et forestières, naturelles et paysagères...), en respectant les objectifs du développement durable.
- Instaurer une diversité suffisante des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat, en répondant aux besoins en matière d'habitat, d'activités économiques et d'activités de sports et de loisirs.
- Concevoir un développement urbain :
 - économe sur le plan de la consommation d'espace,
 - favorisant la maîtrise des besoins de déplacements et la modération de la circulation automobile,



LES TROIS PIÈCES MAITRESSE DU SCOT

Outre d'éventuelles annexes, le SCOT est composé de trois documents :

- Le *Rapport de Présentation*.
- Le *Projet d'Aménagement et de Développement Durable* qui spécifie l'ambition politique du projet de territoire inhérent au SCOT.
- Le *Document d'Orientation Général* qui fixe le cadre et les modalités d'application du SCOT.

LE RÔLE DU RAPPORT DE PRÉSENTATION

Le *Rapport de Présentation* expose le *diagnostic*. Il décrit l'articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L 122-4 du Code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération.

Il présente *l'état initial de l'environnement* et *analyse les incidences notables prévisibles de la mise en oeuvre du schéma sur l'environnement*. Il *explique* également les *choix retenus* pour établir le *projet d'aménagement et de développement durable* et le *document d'orientations générales*.

Il présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du schéma sur l'environnement et rappelle que le schéma fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation



PARTIE N°1

LE DIAGNOSTIC

Carte administrative



SCOT Montagne Vignoble et Ried



Communauté de Communes
du Pays de Ribeauvillé



Communauté de Communes
de la Vallée de Kaysersberg



Commune de Niedermorschwihr



Communes en dehors du périmètre
du PNRBV



Limite de canton



Limite communale



Réalisation : AURM - C.H- 2007



1- Le territoire

1-1 La composition administrative

Deux communautés de communes :

- Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (16 communes)
- Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (10 communes)

Une commune isolée : Niedermorschwihr

Ce territoire se trouve dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges à l'exception de quatre communes : Beblenheim, Guémar, Illhaeusern et Ostheim. Il s'inscrit également dans le Grand Pays de Colmar.

Quatre cantons couvrent le territoire - Lapoutroie, Kayserberg (à l'exception d'Ingersheim), Ribeauvillé et celui de Sainte-Marie-aux-Mines concernant la commune d'Aubure.

Autre particularité, le site de Trois-Epis qui est à cheval sur trois communes (Ammerschwih, Niedermorschwihr et Turckheim) dont la dernière ne fait pas partie du périmètre d'étude.

Soit au total, **27 communes** rassemblant sur 350 km², dont 195 km² d'espaces naturels, près de 34 900 habitants (RGP 1999).

1-2 Le milieu géographique

Le territoire Montagne Vignoble et Ried offre trois entités bien marquées et conditionnées par les éléments de relief :

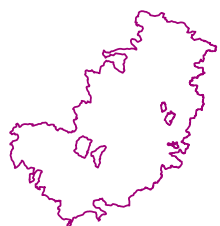
- la montagne vosgienne où dominent les forêts, les chaumes, traversée, notamment par la vallée de la Weiss, voie d'accès reliant les Vosges à la Plaine rhénane.
- le piémont dominé par les vignobles à l'habitat groupé et aux villages serrés
- la plaine du Ried où se ramifient les deux cours d'eau, l'Ill et la Fecht du Nord au Sud où s'insèrent les voies routières et ferroviaires Nord Sud.

Le contraste altimétrique est très marqué entre le point le plus haut - 1300 m d'altitude au Gazon du Faing et le point le plus bas - 175 m à Illhaeusern.



Sources : Image © 2008 DigitalGlobe, © 2008 Cnes/Spot image, Image © 2008 GeoContent
Réalisation : AURM - C.B- 2008

Le contexte régional



Périmètre
Parc Naturel Régional
des Ballons des Vosges



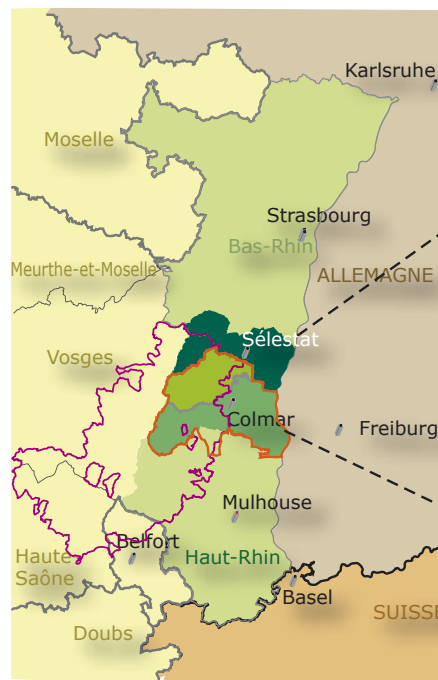
Périmètre
Grand Pays de Colmar



Périmètre
SCOT de Sélestat et sa Région



Périmètre
SCOT de Colmar Rhin Vosges



L'Alsace et le département du Haut-Rhin



Le SCOT Montagne Vignoble et Ried



1-3 Le SCOT dans le contexte régional

Le territoire alsacien et le Haut-Rhin en particulier, est traditionnellement organisé autour d'un réseau urbain formé d'un grand nombre de petites villes, centres de petits pays densément peuplés et aux activités très variées.

Les grandes villes y sont apparues relativement récemment et n'ont pas atténué sensiblement le rôle que jouent les petites localités urbaines.

Situé au coeur de la Région Alsace, le SCOT Montagne Vignoble et Ried se trouve à équidistance des deux plus grandes villes d'Alsace - Strasbourg et Mulhouse - mais est à proximité de l'agglomération de Colmar, principal pôle d'influence en termes d'emplois, de services de ce territoire.

Le Projet d'Aménagement Départemental du Conseil Général du Haut-Rhin de 1993 élaboré pour servir de guide à un développement harmonieux et équilibré du territoire départemental, a défini l'organisation de base du réseau urbain haut-rhinois et énoncé des principes d'aménagement pour diverses zones d'affectation prioritaires, renforcé par le Schéma Régional d'Aménagement Départemental («2005, le projet pour l'Alsace» - Conseil Régional d'Alsace- 1993).

Voir schéma ci-contre

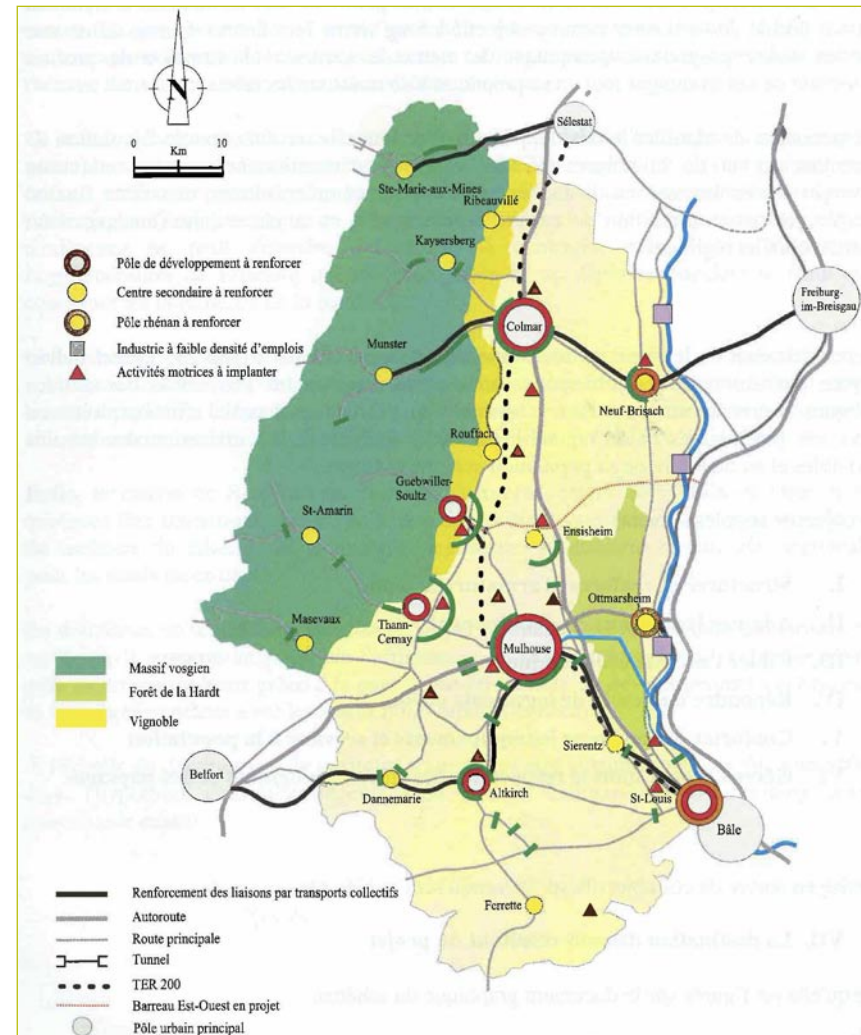
- La ville de Colmar a un rôle de soutien à la mutation qualitative des activités économiques et d'accueillir les grands équipements tertiaires intéressant l'ensemble du Haut-Rhin,
- Les villes de Ribeauvillé et Kaysersberg ont une vocation de centre locaux de services et d'emplois - relais de l'agglomération colmarienne,
- les communes de plaine et Ried sont à vocation plus agricole,
- le vignoble doit être préservé de l'urbanisation abusive en raison de ses qualités propres et l'aspiration à la maison individuelle,
- Les vallées sont des espaces relativement autonomes du point de vue de l'emploi, s'inscrivant dans l'ensemble du réseau urbain.

Il est à souligner également l'influence de Sélestat et dans une moindre mesure Saint-Dié pour les communes à proximité de ces villes.

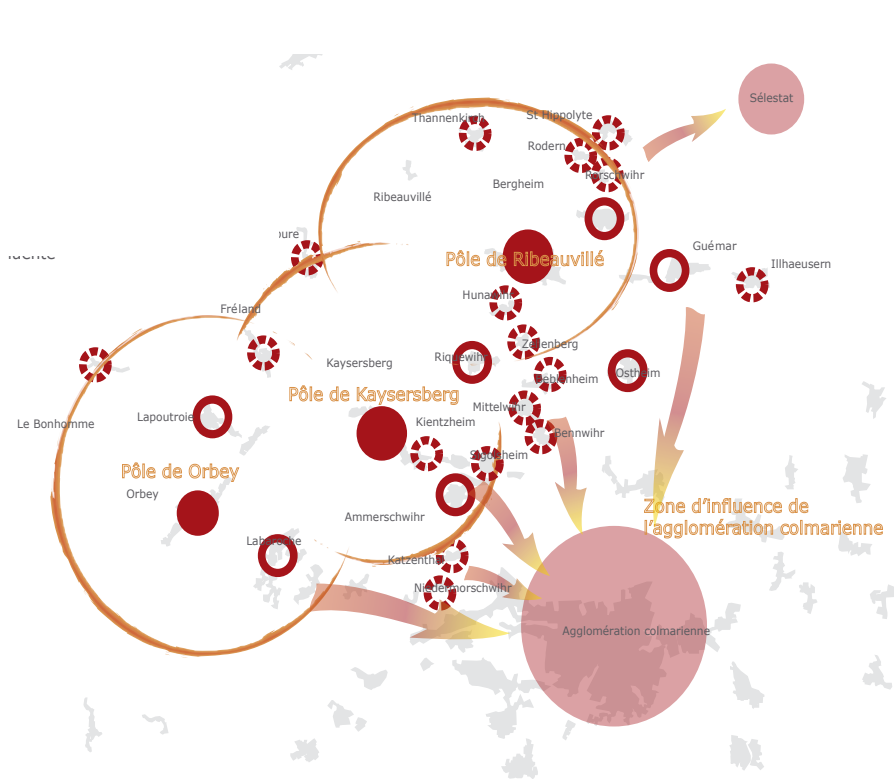
L'organisation du territoire à l'échelle régionale devra faire l'objet d'une réflexion interscot tant les relations entre ces territoires sont interdépendantes.

1 - *Projet d'Aménagement Départemental (Conseil Général du Haut-Rhin 1993) traduit les réflexions issues des Etats Généraux d'Aménagement de l'Espace et des Paysages Haut-Rhinois.*

Projet d'aménagement départemental du Conseil Général



Source : A.D.A.U.H.R / Conseil Général 68
Réalisation : A.D.A.U.H.R en 2000 (extrait du schéma directeur Rhin Vignoble Grand Ballon)



- Pôle urbain du territoire et son aire d'influence
- Commune intermédiaire
- Commune peu influente

1-4 L'organisation du territoire et l'armature urbaine

L'organisation interne du territoire du SCOT est marquée par l'absence d'une grande agglomération. La **zone d'influence de l'agglomération colmarienne est manifeste** en termes d'emplois, de services ou en encore de grandes surfaces commerciales.

Toutefois, le territoire regroupe plusieurs pôles ou centres urbains (Kaysersberg, Ribeauvillé et Orbey) qui offrent des services essentiels et exercent ainsi une fonction de centralité renforcée par leur dynamique démographique et économique.

Ces communes forment un maillage structurant pour l'organisation et le fonctionnement du territoire. Diversifiés, se complétant les uns les autres, ils exercent une fonction de repère spatial et identitaire collectif. Ils se caractérisent notamment par leur densité et leur mixité d'emplois, de logements et de services, ce qui favorise les pratiques de proximité, les déplacements à pied, en vélo ou par les transports en commun. Ils forment ainsi des lieux de développement privilégiés du territoire pour l'accueil de certaines fonctions.

Des communes intermédiaires participent à l'équilibre du territoire et entretiennent des relations tant avec l'agglomération colmarienne (Ostheim, Guémar, ...) qu'avec les pôles urbains du territoire (les communes du Canton de Lapoutroie vers le pôle d'Orbey ou Kaysersberg).

Les autres communes ont peu d'influence dans le fonctionnement urbain du territoire en gardant un degré d'autonomie suffisant notamment en matière de service.

Cependant, l'ensemble du territoire a une grande influence sur l'attractivité touristique de l'ensemble du département par ses atouts géographiques (montagne vignoble et ried), patrimoniaux et sportifs.

Questionnement

- Quelle place tient le territoire à l'échelle locale, départementale, régionale, notamment par rapport à Colmar ?
- Faut-il renforcer les pôles urbains du territoire ?



Communes	population 1999 *	Date du recensement rénové (RRP)	population estimée au RRP	population estimée par AURM en 2006	population totale en 2006
AMMERSCHWIHR	1892	2006	1875		1875
AUBURE	400	2007	407		407
BEBLENHEIM	943	2007	954		954
BENNWIHR	1124	2006	1274		1274
BERGHEIM	1830	2007, recensement complémentaire	2020		2020
FRELAND	1292			1357	1357
GUEMAR	1314			1445	1445
HUNAWIHR	511	2006	591		591
ILLHAEUSERN	646	2006	711		711
KATZENTHAL	497	2007	544		544
KAYSERSBERG	2676			2810	2810
KIENTZHEIM	827	2005	779		779
LABAROCHE	1985			1904	1904
LAPOUTROIE	2104	2007	2049		2049
LE BONHOMME	767	2006	836		836
MITTELWIHR	823	2007	780		780
NIEDERMORSCHWIHR	585	2004	568		568
ORBAY	3548	2006	3608		3608
OSTHEIM	1371	2007	1564		1564
RIBEAUVILLE	4929	2004	4948		4948
RIQUEWIHR	1212	2006	1273		1273
RODERN	313			315	315
RORSCHWIHR	366			372	372
SAINT-HIPPOLYTE	1060	2007	1049		1049
SIGOLSHEIM	986	2005	1097		1097
THANNENKIRCH	446	2007	501		501
ZELLENBERG	391	2005	397		397
Total	34838		27825	8203	36028

Source: INSEE, Recensement Général de Population, Recensement Rénové de Population (Population communale)

2- Les évolutions socio-démographiques

2-1 La croissance démographique se confirme

Les données mobilisées sont issues du recensement général de la population (1999) et du recensement rénové de la population (de 2004 jusqu'à aujourd'hui) de l'INSEE, dont les chiffres officiels sont datés de 2006 et disponibles depuis décembre 2008.

Pour les 27 communes du territoire, la population estimée atteint **36 082 habitants**.

La croissance démographique, amorcée dans les années 1990, s'est poursuivie dans la plupart des communes du SCOT Montagne Vignoble et Ried. L'évolution depuis 1999 est de **3,6 %**.

La répartition de ces variations est plus ou moins homogène. En effet, six communes (Hunawihir, Ostheim, Bennwihir, Thannenkirch, Sigolsheim et Illhaeusern) enregistrent des taux de croissance supérieurs à 10 %, ce qui témoigne de leur plus forte capacité d'accueil.

En revanche, Saint-Hippolyte, Niedermorschwihir, Mittelwihir, Lapoutroie, Kientzheim et Ammerschwihir ont au contraire perdu de la population depuis 1999 dont près de 5% pour la commune de Mittelwihir..

Les communes les plus peuplées restent Ribeauvillé, Orbey et Kaysersberg.

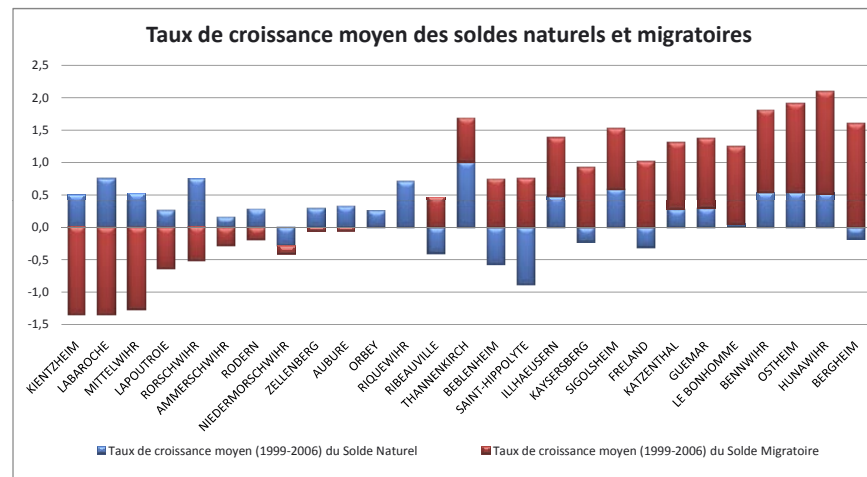
*La population établie à partir des données recueillies lors de l'enquête de recensement de 2004, de 2005 ou de 2006 correspond à la population dont la résidence habituelle se situe dans la commune. Elle est comparable à la population **sans doubles comptes de 1999**. Toutefois, de légères différences de définitions existent. Par exemple, les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat, lycée agricole, école militaire ne sont plus comptés dans le logement de leurs parents mais dans la communauté dans laquelle ils résident.*

La relative attractivité du territoire confirmée par des variations positives du solde naturel et du solde migratoire

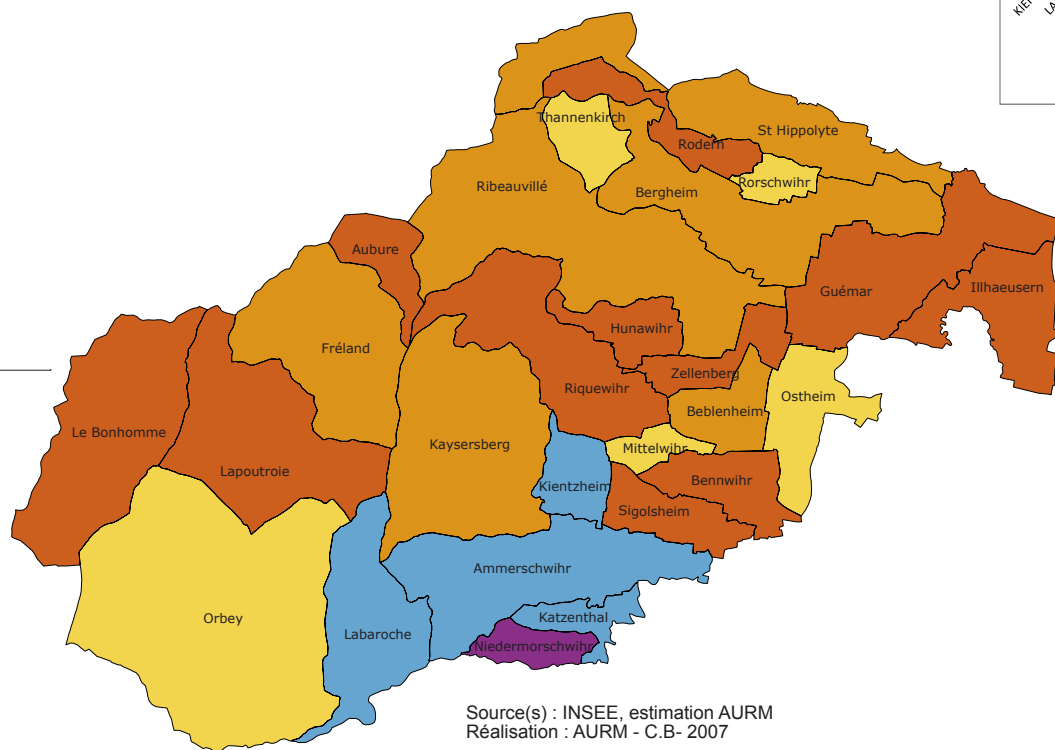
Selon les chiffres de population donnés et les estimations pour les communes non recensées, l'évolution des taux de croissance des soldes naturel et migratoire confondus montre l'attractivité d'une grande majorité de communes dont les variations globales sont positives.

Seule, la commune de Niedermorschwihr a les soldes naturel et migratoire négatifs.

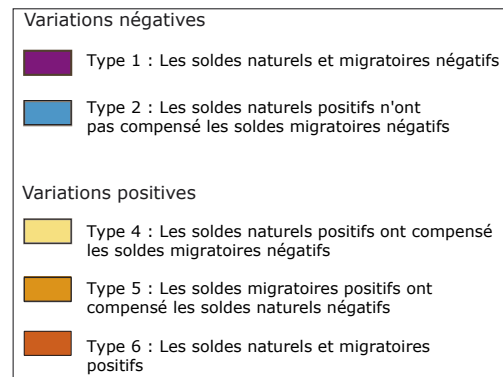
Quatre autres communes se distinguent par un solde migratoire négatif plus important que le solde naturel positif.



Source(s) : INSEE, estimation AURM



Source(s) : INSEE, estimation AURM
Réalisation : AURM - C.B- 2007





2-2 Les perspectives démographiques

Le modèle de projection «OMPHALE», élaboré par l'INSEE et utilisé pour établir la projection de population, nécessite un seuil minimum de 50 000 habitants. Le périmètre du SCOT Montagne Vignoble et Ried ne comprend pas assez d'habitants pour réaliser une projection à sa stricte échelle.

La projection porte sur un périmètre comprenant, les communes du scot ainsi que celles du canton de Wintzenheim (Eguisheim, Herrlisheim-près-Colmar, Husseren-les-Châteaux, Obermorschwihr, Turckheim, Voegtlinshofen, Walbach, Wettolsheim,

Wintzenheim et Zimmerbach) et les 2 communes bas-rhinoises: Kintzheim et Orschwiller. Ces communes ont été retenues en raison de certaines caractéristiques communes à celles du SCOT, à savoir notamment:

- il s'agit de communes du vignoble ou d'entrée de vallée
- elles sont comprises dans la zone d'influence de Colmar

Projections de population

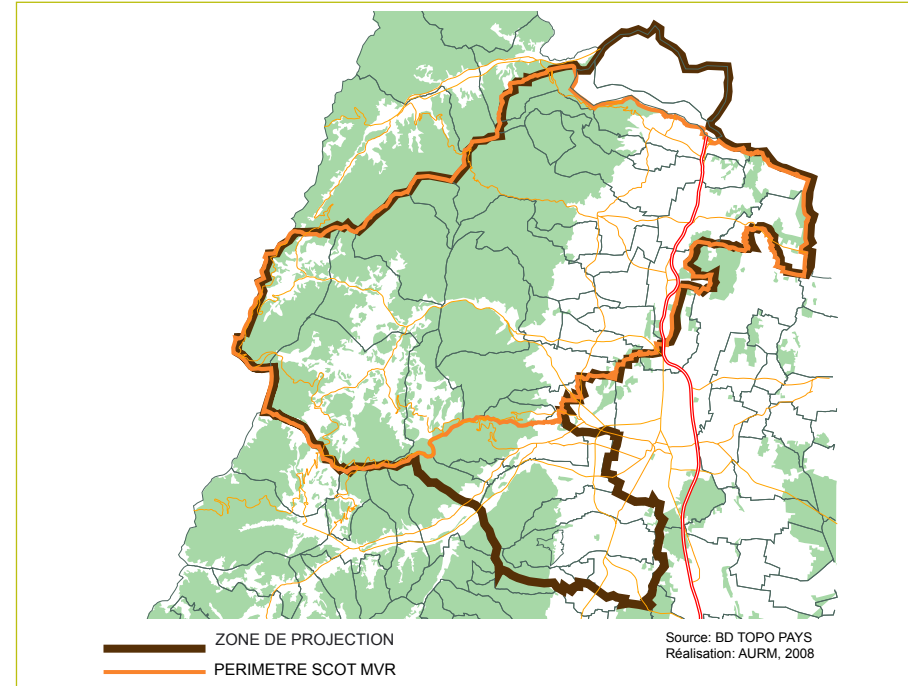
ZONE DE PROJECTION	année 1999	année 2005	année 2015	année 2030
Population	55487	57073	58186	58431
Nombre de naissances	640	547	514	495
Nombre de décès	531	526	621	684
Solde naturel	109	21	-107	-189
Solde migratoire	191	175	158	179
Croissance démographique	300	196	51	-10

Les communes du SCOT MVR représentent **63%** de la population de la zone de projection

REGION ALSACE	année 1999	année 2005	année 2015	année 2030
Population	1732723	1804173	1902638	2012574
Nombre de naissances	22313	21119	21244	20786
Nombre de décès	14080	14256	16538	18620
Solde naturel	8233	6863	4706	2166
Solde migratoire	4258	4176	3941	3766
Croissance démographique	12491	11039	8647	5932

Source: Etude INSEE, 2008

Périmètre des projections démographiques



Le solde migratoire faible voire négatif de Colmar tend à alimenter la croissance démographique du périmètre du SCOT MVR

En analysant les projections démographiques de Colmar, on observe que la croissance démographique serait liée quasi uniquement à l'accroissement naturel. Celui-ci, selon le scénario considéré, comblerait même un solde migratoire négatif en 2015.

Ce rapprochement entre les évolutions des deux périmètres, laisse croire à un système de vases communicants : en effet, la population colmarienne aurait tendance à quitter la ville pour s'installer en périphérie, dans la zone Ribeauvillé/Munster. Qualité du cadre de vie, éloignement des nuisances propres à la ville (...) pourraient expliquer ces phénomènes migratoires et ni la hausse des coûts de l'énergie, ni l'augmentation des prix de l'immobilier, ne semblent influencer durablement sur cette tendance.

Evolution de la population entre 1999 et 2015 pour le scénario 1

Classement des zones par ordre décroissant du taux annuel moyen 1999 - 2015

En analysant les projections démographiques de Colmar, on observe que la croissance démographique serait liée quasi uniquement à l'accroissement naturel. Celui-ci, selon le scénario considéré, comblerait même un solde migratoire négatif en 2015.

Ce rapprochement entre les évolutions des deux périmètres, laisse croire à un système de vases communicants : en effet, la population colmarienne aurait tendance à quitter la ville pour s'installer en périphérie, dans la zone Ribeauvillé/Munster. Qualité du cadre de vie, éloignement des nuisances propres à la ville (...) pourraient expliquer ces phénomènes migratoires et ni la hausse des coûts de l'énergie, ni l'augmentation des prix de l'immobilier, ne semblent influencer durablement sur cette tendance.

Une croissance démographique menacée par un solde naturel négatif à l'horizon 2015

Entre 1999 et 2015, la population du périmètre de projection dans lequel se situent les communes du SCOT, devrait augmenter de 2%. Cette augmentation, de 3 points plus faible que celle estimée à l'échelle alsacienne, serait essentiellement due à un solde migratoire positif. Déjà sur la période 1990-1999, la croissance démographique dans le périmètre du SCOT MVR tient au solde migratoire positif.

Un retournement de situation pourrait s'observer après 2015 : le solde naturel deviendrait négatif, les décès étant supérieurs aux naissances. Les migrations ne parviendraient pas à combler ce déficit, ce qui aurait pour conséquence d'avoir une démographique négative.

Zone d'étude	1999	2015	Taux d'évolution moyen 1999 - 2015	dont dû au mouvement naturel	dont dû au mouvement migratoire
Haute-Bruche - Molsheim	55 474	64 963	1,0	0,2	0,8
Brumath - Truchtersheim	61 686	71 670	0,9	0,3	0,63
Barr - Villé Obernai	62 962	72 793	0,9	0,3	0,6
Altkirch	61 841	69 211	0,7	0,3	0,4
Haguenuau - Bischwiler	90 883	100 632	0,6	0,3	0,4
Guebwiller - Neuf-Brisach	86 463	95 418	0,6	0,3	0,3
Saverne - Wasselonne	54 902	60 325	0,6	0,2	0,4
Erstein - Benfeld - Sélestat - Marckolsheim	87 590	96 233	0,6	0,3	0,3
CUS	452 609	492 701	0,5	0,7	- 0,1
Alsace	1 734 145	1 873 362	0,5	0,4	0,1
Saint-Louis	66 568	71 910	0,5	0,3	0,2
Ribeauvillé - Munster	60 750	65 548	0,5	0,0	0,5
Thann	63 230	66 830	0,3	0,2	0,2
Niederbronn - Wissembourg	94 622	99 355	0,3	0,1	0,2
Colmar	108 248	113 662	0,3	0,4	- 0,1
Bouxwiller - La-Petite-Pierre	65 392	66 998	0,2	0,0	0,2
Mulhouse	260 925	265 113	0,1	0,4	- 0,3

Source: INSEE, recensement de la population 1999, projections OMPHALE



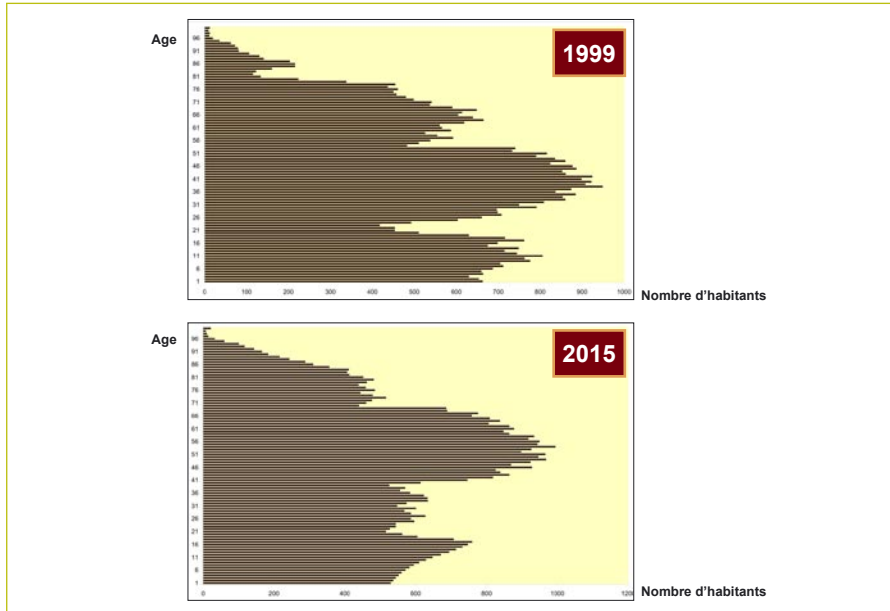
Une population âgée de plus en plus nombreuse

Les générations nombreuses du baby-boom, nées après la deuxième guerre mondiale, jouent sur la répartition par âge de la population et sur l'âge moyen de la population totale. Les graphiques ci-contre indiquent que la part des 40-59 ans a connu une forte augmentation entre 1999 et 2006, au détriment des 20-39 ans qui voient leur part diminuer dans la population totale du SCOT.

Le vieillissement se traduit par une transformation de la pyramide des âges par le haut et par le bas, comme le montrent les deux graphiques ci-dessous. La base de la pyramide se rétrécit de plus en plus, alors que le centre se gonfle. Enfin, la pointe de la pyramide s'élargit du fait de l'augmentation du nombre de personnes très âgées, et en particulier des centenaires.

En 2015, pour les 20-39, le creux s'amplifie ce qui s'explique par le départ des jeunes pour suivre des études en dehors du territoire et/ou le départ de jeunes actifs trouvant un emploi ailleurs.

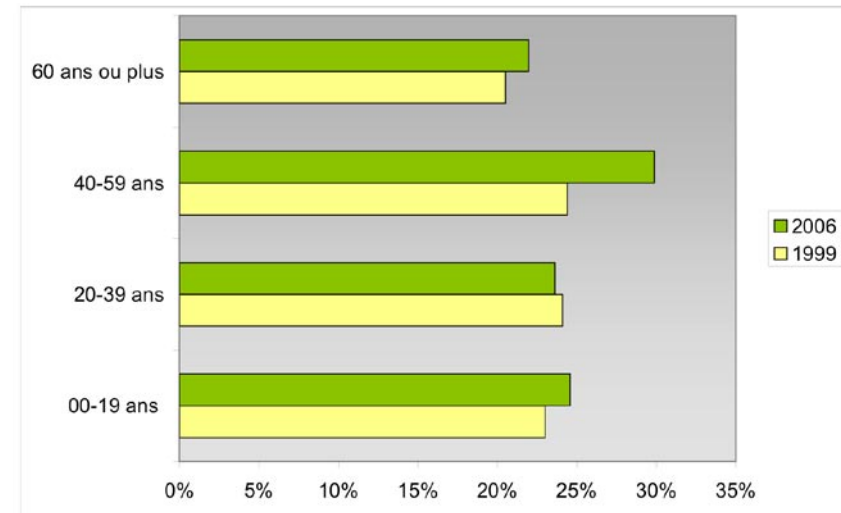
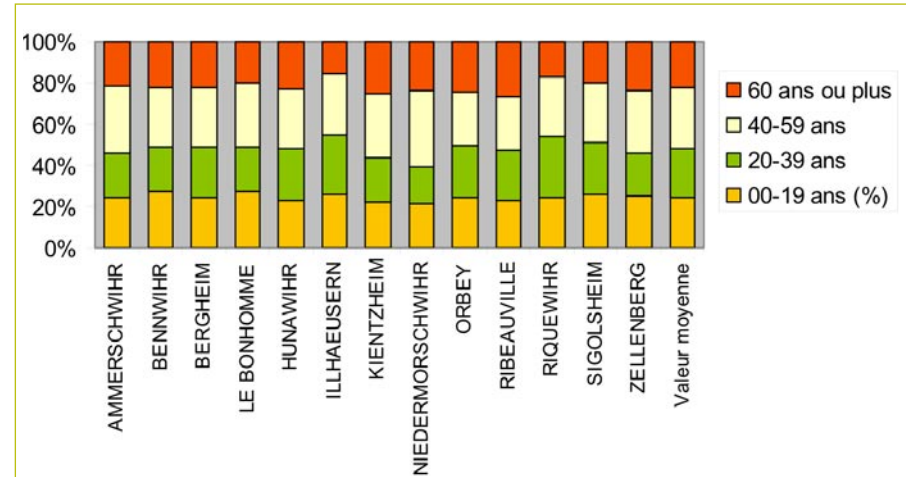
Evolution de la pyramide des âges dans la zone de projection



Source: INSEE, traitement: AURM

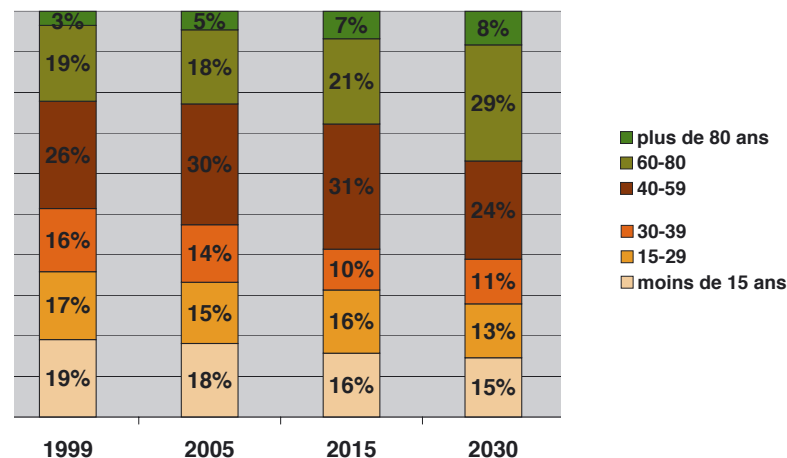
Répartition de la population par tranche d'âge en 2006

(pour les communes recensées dans le cadre du recensement rénové de la population)



Source: INSEE, estimations AURM

Répartition projetée de la population par tranche d'âge



Source: Projection INSEE

Sur la zone de projection, le vieillissement de la population est particulièrement manifeste. Selon les prévisions de l'INSEE, la part des 60-80 ans augmenterait de près de 10 points entre 1999 et 2030 passant de 19 à 29%. La réduction de la démographie se confirme ici par la part des moins de 15 ans dans la population totale : 19% en 1999 à 15% en 2030.

Des prévisions démographiques... aux projections des ménages

En 1999, la taille des ménages sur le territoire de projection atteignait 2.57 personnes/ménage. En 2005, le chiffre tombe à 2.48 personnes/ménage.

Pour déterminer le nombre de ménages à l'horizon 2015, il faut au préalable déterminer la taille moyenne d'un ménage à cette date. L'hypothèse, calculée statistiquement, retenue montre que la taille des ménages en 2015 atteindra 2.44 personnes/résidence principale.

Un ménage = une résidence principale. Aussi, en 2015 le nombre de résidences principales dans le périmètre de la zone de projection atteindrait 23847.

Population projetée par tranche d'âge sur le périmètre de l'étude INSEE

La projection porte sur un périmètre comprenant, les communes du scot ainsi que celles du canton de Wintzenheim (Eguisheim, Herrlisheim-près-Colmar, Husseren-les-Châteaux, Obermorschwihr, Turckheim, Voegtlinshofen, Walbach, Wettolsheim, Wintzenheim et Zimmerbach) et les 2 Communes bas-rhinoises : Kintzheim et Orschwiller.

Tranche d'âge	Population			
	année 1999	année 2005	année 2015	année 2030
moins 1 à 4	3266	3142	2718	2654
5 à 9	3638	3483	2982	2873
10 à 15	3685	3715	3454	3003
15 à 19	3313	3540	3376	2783
20 à 24	2418	2609	2722	2275
25 à 29	3552	2463	2965	2710
30 à 34	4153	3686	3007	3062
35 à 39	4485	4405	2844	3360
40 à 44	4419	4657	4088	3563
45 à 49	4183	4530	4631	3394
50 à 54	3279	4274	4724	3015
55 à 59	2794	3531	4509	4172
60 à 64	3046	2658	4190	4616
65 à 69	2991	2830	3344	4543
70 à 74	2424	2800	2371	4097
75 à 79	1910	2141	2322	3472
80 à 84	745	1661	2034	2461
85 à 89	794	477	1238	1363
90 à 94	329	375	583	763
95 à 99	63	96	84	252
total	55487	57073	58186	58431

Source: Projection INSEE



2-3 Les projections logements

A partir des projections du nombre de ménages, nous avons réalisé des projections de logements.

Ces projections ont été élaborées à la même échelle que les projections démographiques, soit les communes du SCOT Montagne Vignoble et Ried + communes du canton de Wintzenheim + Kintzheim (Bas Rhin) + Orschwiller (Bas-Rhin). Dans le modèle, un ménage représente une résidence principale. A partir de ce postulat, un nombre de logements est estimé à horizon 2015.

Pour ce faire un taux de logements vacants est conservé ainsi qu'un taux de résidences secondaires, équivalents à ceux de 1999, soit respectivement 6.2% et 8,4%. L'estimation des besoins liés au renouvellement du parc s'appuie également sur les tendances passées (soit 30 logements/an)

SCENARIO DE PROJECTIONS

	Scénario de projection 1	
	1999	2015 hypothèses
Nb de ménages/ Nb RP	21513	25298
Nb de log vacants	1479	1837
Evolution log vacants 1990-1999	-76	
part logements vacants dans le parc en 1999 (en %)	6,2%	
Nb de RS	2105	2105
Evolution RS 1990-1999	212	
part RS dans parc log en 1999 (en %)	8,4	8,4
Nb logements	25097	29623
Evolution parc de logements		4526
Nb log construits entre 1990 et 1999	2881	
Besoin renouvellement entre 90 et 99 (nb logements)	271	
besoin en renouvellement annuel entre 1990 et 1999	30	482
Besoin en logements neufs (période 1999-2015)		5008
Besoin annuel en logements neufs entre 1999 et 2015		313

Source données: INSEE

Besoin en renouvellement = (nb logts 90 + nb lgts constr entre 90 et 99) - nb lgts en 99

RP - Résidence principale
RS - Résidence secondaire

ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2000-2006
projection scenario I	280	280	280	280	280	280	280	1960
projection scenario U	327	327	327	327	327	327	327	2289
Logements commencés zone projection munster ribeauvillé	412	356	282	289	255	556	305	2455
Logements commencés SCOT MVR	263	224	168	196	192	209	200	1452
Part SCOT MVR dans zone projection Ribeauvillé/Munster	64%	63%	60%	68%	75%	38%	66%	59%

ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2000-2006
scenario projection	313	313	313	313	313	313	313	2191
Logements commencés SCOT MVR								
	263	224	168	196	192	209	200	1452

(source: données sitadel à la commune - disponible sur www.equipement.gouv.fr)

- (1) Scenario I : prolongation des tendances migratoires 82-99
(2) Scenario U : prolongation des tendances migratoires 90-99

Les projections ne sont en réalité que des estimations réalisées à partir de modèles statistiques. Les biais sont nombreux puisque les aléas locaux et le contexte territorial (attractivité, dynamisme économique ...) ne sont pas pris en compte. Le complément local d'informations est indispensable pour éclairer les projections ainsi réalisées.

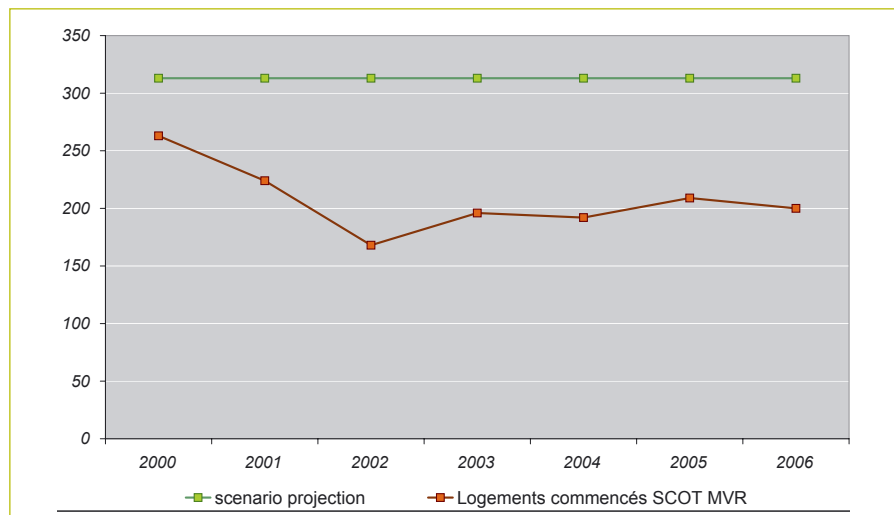
Le SCOT compte environ 35 000 habitants. L'INSEE préconise un seuil minimum de 50 000 habitants pour réaliser des projections. En effet, plus le territoire est petit, plus les biais risquent d'être élevés. Il est ainsi trop hasardeux de tirer des conclusions ou fixer des objectifs pour le périmètre étudié. La projection réalisée est ainsi donc limitée sur la zone étendue.

Les hypothèses concernant le taux de logements vacants, de résidences secondaires ainsi que les besoins en renouvellement devront être retravaillées dans les autres étapes du SCOT (PADD et DOG) en fonction des volontés politiques qui s'exprimeront au cours de l'élaboration du document. En effet, le modèle ci-dessus est un scénario théorique tendanciel qui devra être affiné par les velléités locales d'infléchir ou non les tendances.

Où en est-on de la construction de logements neufs dans le périmètre du SCOT par rapport aux besoins estimés ?

Comparaison entre ce qui est construit (ligne rouge) et le besoin estimé (ligne verte)

NB : Les données du scenario projection prennent en compte l'ensemble du périmètre d'étude et alors que la ligne rouge est uniquement sur le périmètre SCOT MVR



Source: Fichier SITADEL, DRE

Questionnement

Selon les projections de l'INSEE, le nombre d'habitants du périmètre SCOT MVR va continuer de croître d'ici la prochaine décennie, essentiellement du fait des migrations résidentielles. Au delà, la tendance a des risques de s'inverser.

1. Comment organiser la croissance démographique ?
 - Faut-il favoriser l'augmentation de la population dans toutes les communes ?
 - Faut-il développer des pôles /des centralités vers lesquels orienter la croissance ?
2. A-t-on les moyens d'accueillir plus de population ?
 - Dispose-t-on de suffisamment foncier ?
 - Ne risque-t-on pas une saturation des équipements ?
 - Le rythme de construction de logements neufs est-il suffisant ?
 - Quels leviers faut-il actionner pour répondre à cette croissance ?
3. Peut-on répondre aux besoins des populations, notamment ceux liés au vieillissement ?
 - Dispose-t-on de produits logements adéquats ?
 - Faut-il promouvoir et développer les services de proximité ?
 - L'offre en transport en commun est-elle adéquate ?



3- L'utilisation du sol

3-1 L'occupation actuelle du territoire

D'une superficie de 35 078 hectares, le territoire du SCOT Montagne Vignoble et Ried offre un espace plutôt dédié aux activités agricoles, viticoles ainsi qu'aux espaces dits naturels (forêts, boisements, chaumes et prairies).

L'espace urbain se concentre dans des noyaux villageois plutôt denses et occupe un peu plus de 3 % de la superficie du territoire. Les activités économiques occupent à peine 1 % de la surface totale du territoire ce qui représente un faible taux d'urbanisation.

Grandes catégories d'occupation du sol	Surface en ha en 2000	% de la surface totale
Espaces urbanisés - habitat	1 143	3,3
Grandes emprises (activités économiques)	190	0,6
Espaces naturels	19 444	55,5
Espaces cultivés	14 241	40,6

Source : BDOCS 2000

3-2 L'évaluation de la consommation d'espace

La consommation d'espace a été évaluée par une méthode cartographique qui, sur base de cartes et photos aériennes, analyse l'enveloppe urbaine et son évolution.

Cette méthode permet d'approcher la consommation d'espace mais non d'en donner une image stricte et rigoureuse de par les différentes interprétations des données que l'on peut faire.

Les indications proposées n'ont donc que pour ambition de déterminer la consommation d'espace en grande masse et d'évaluer en longue période la situation du territoire du SCOT par rapport au département.

Les données utilisées concernant l'évolution de la tache urbaine 1962, 1984 ; 2000 sont :

- **Pour 1962** : la Région Alsace a fait réaliser par le SETIT (Service Régional de Traitement d'image et de Télédétection) un plan d'information historique représentant l'extension des taches urbaines en 1962 sur la Région Alsace à partir de l'analyse et de l'interprétation d'images satellites Corona
- **Pour 1984 à 1995** : le partenariat PRATIS a permis de réaliser une cartographie en 9 classes de l'occupation du sol en Alsace à partir de l'analyse d'images Landsat (1984) et Spot (1992 et 1995)

- **Pour 2000** : BDOCS (banque de données d'occupation du sol) résulte du croisement de plusieurs sources : données satellitaires, photos aériennes, cartes IGN, plans de villes, vérification terrain), une mise à jour est en cours pour l'année 2008 et sera disponible en 2009.

Surface urbanisée : regroupement des classes «bâti continu», «bâti discontinu», «grandes emprises» et «végétation en milieu urbain».

	SCOT MVR (en ha)	HAUT-RHIN (en ha)
1984	1057,66	23829
1992	1105,16	24962
1995	1292,36	26306
2000	1489,59	31108

Source : BDOCS 2000

Entre 1984 et 2000, 431,93 ha ont été consommés correspondant à une moyenne annuelle de 27 hectares.

D'après ces chiffres, près de 200 ha ont été consommés entre 1992 et 1995 qui s'explique par la création de nouvelles zones d'habitat, mais surtout de zones d'activités plus importantes (voir carte).

Evolution	SCOT MVR (%)	HAUT-RHIN (%)
1984-1992	0,55	0,58
1992 - 1995	5,35	1,76
1995 - 2000	2,88	3,41

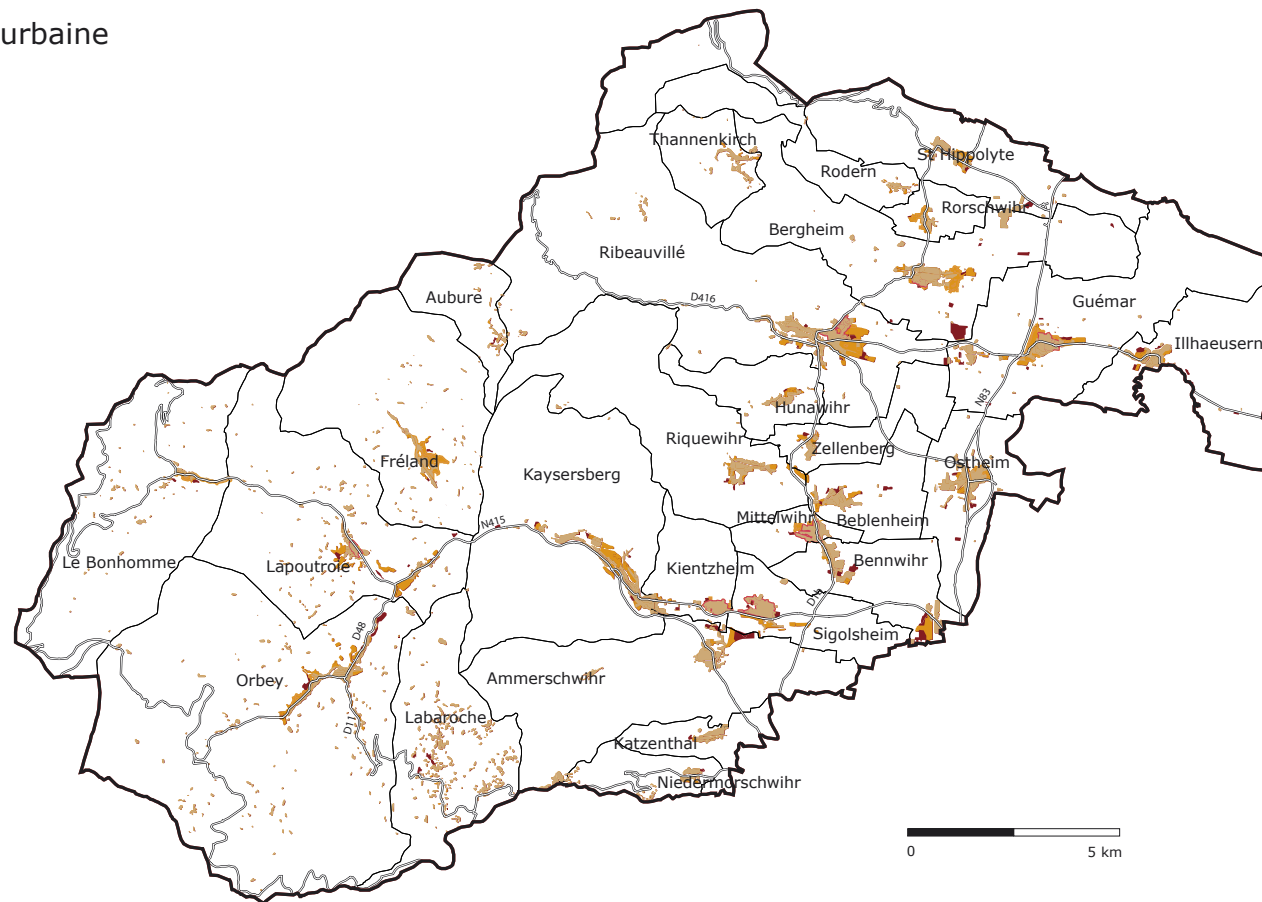
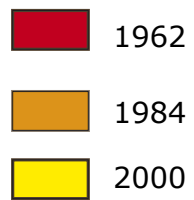
Source : BDOCS 2000

Hormis la période entre 1992 et 1995, le pourcentage d'évolution est toujours inférieur à celui du département du Haut-Rhin.

La population en 2000 (RGP 1999) était de 34 838 ce qui ramène une évaluation de la densité de 23 habitants par hectare urbanisé. En 1992, en prenant la population de 1990, on peut calculer une densité de 29 habitants par hectare urbanisé. Ces chiffres corroborent la tendance des villages du territoire initialement groupé à perdre de leur identité au gré des extensions pavillonnaires, plus consommatrices d'espace.

La valeur du foncier, très variable entre la montagne, le vignoble et la plaine, n'est pas un frein au grignotage des terres agricoles. Du fait du desserrement de la population, les besoins sont plus importants.

Evolution de la tache urbaine

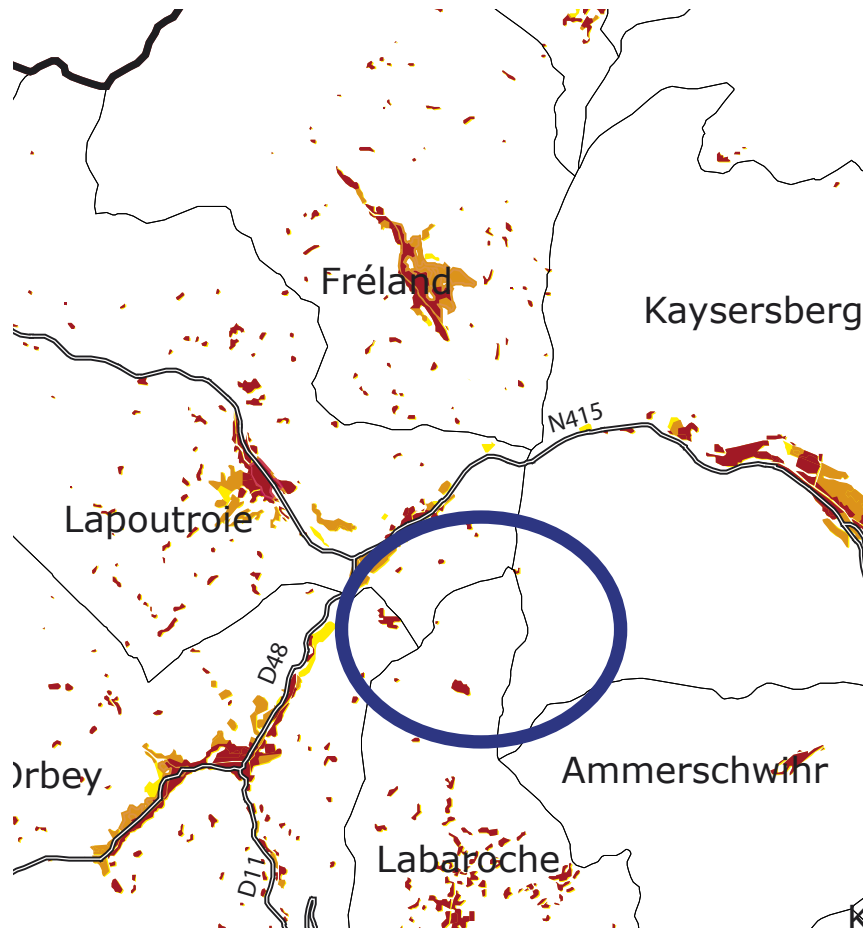


Source(s) : Scan 25-IGN- Interprétation d'images satellitaires (IRS, Landsat 2000) Région Alsace, BDOCS 2000
Réalisation : AURM - CB-2007



Extension importante entre 1962 et 1984 au carrefour de la croix d'Orbey - zone d'activités

Extensions des centres de Lapoutroie et Orbey



Source(s) : Scan 25-IGN- Interprétation d'images satellitaires (IRS, Landsat 2000) Région Alsace, BDOCS 2000
Réalisation : AURM - CB-2007

Les éléments cartographiques ci-après ne représentent pas cette méthode de calcul, elle est basée sur une nouvelle méthode reposant sur la reconstitution des taches urbaines autour de 1960 et 1980. L'outil de référence utilisé : la BDOCS 2000 à laquelle on a soustrait les cartes IGN.

Cela permet de repérer l'extension urbaine par rapport aux tissus anciens sans que cela soit une cartographie précise.

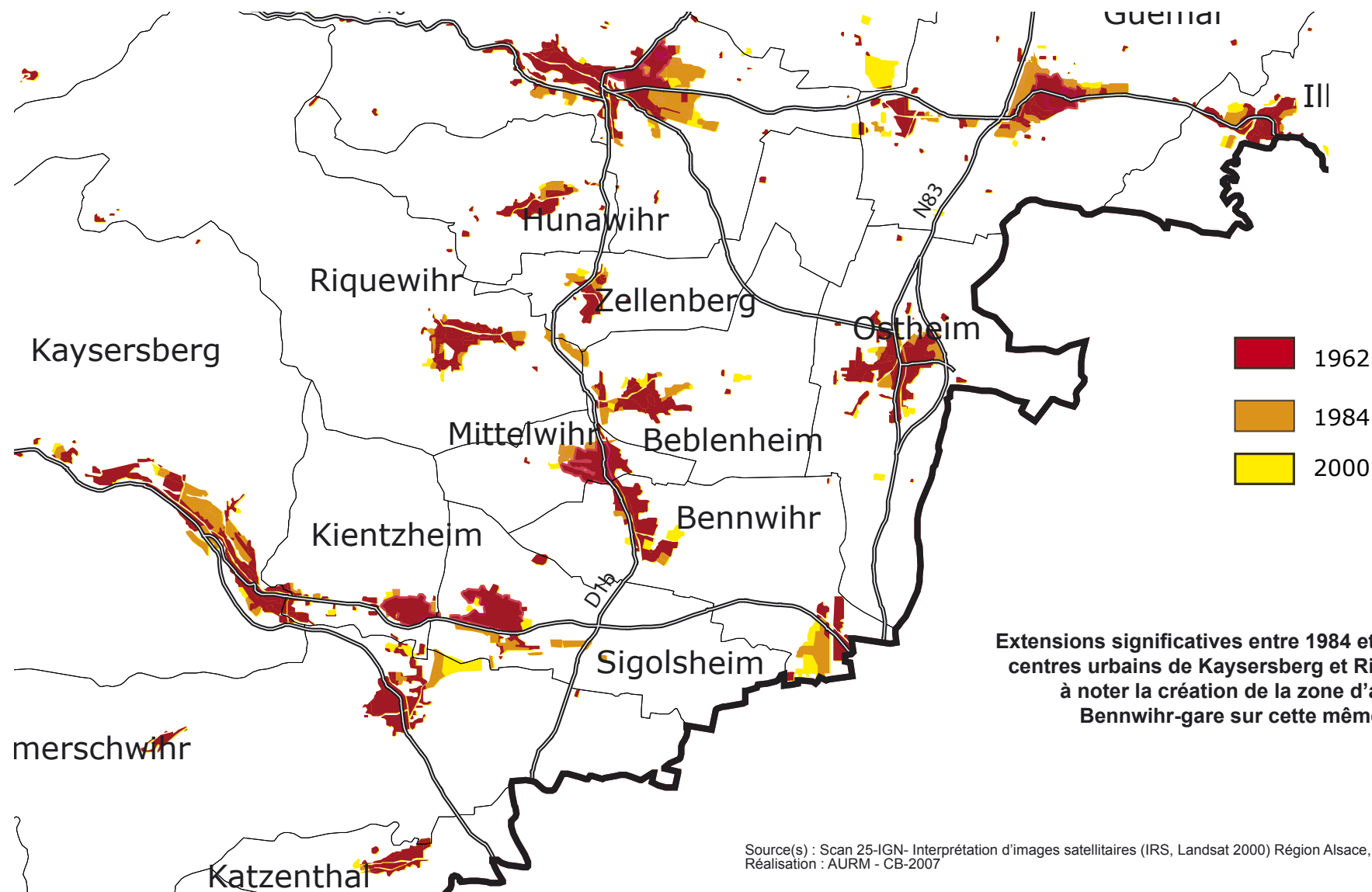
Selon l'étude portée par la Région Alsace et la DRE Alsace (citée dans le paragraphe précédent), il apparaît que la consommation foncière ait été raisonnable sur le territoire entre 1962 et 1999 rapportée à l'évolution démographique et la création d'emplois.

En moyenne, la **densité est de 23 habitant-emploi /ha** alors qu'elle est de 18 à l'échelle régionale à titre de comparaison.

Toutefois, ces chiffres sont à prendre avec précaution au regard des données datant de 1999 et des évolutions actuelles.

Le bilan du Schéma Directeur de 1998 montre que les communes n'ont pas nécessairement suivi les prescriptions en matière de préservation des espaces non urbanisés.

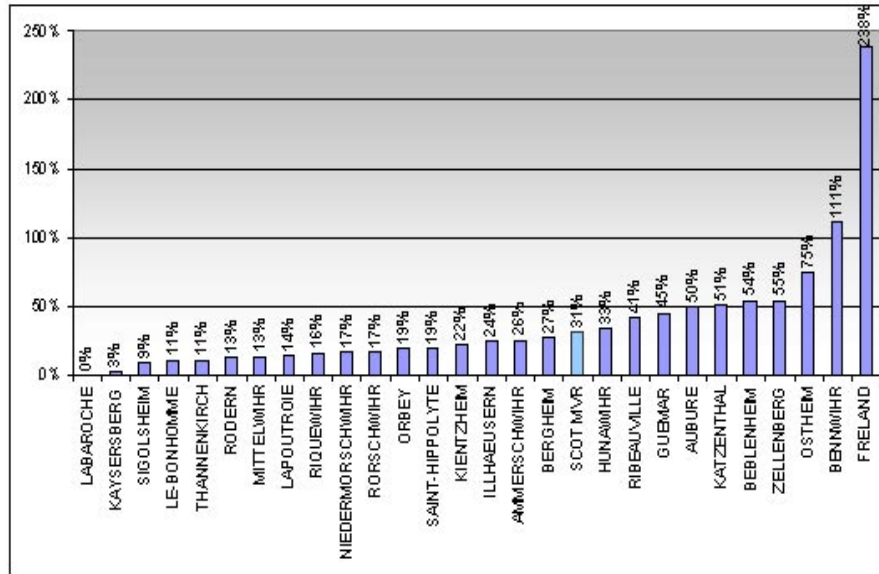
Les communes qui ont connu un développement démographique plus important subissent également une consommation foncière importante de par la tendance à proposer un habitat pavillonnaire en extension, bien moins dense que les tissus anciens de ces villages. Entre 1992 et 2000, la densité moyenne passe de 29 à 23 habitants/ha urbanisé. Il est à souligner que ce sont principalement des communes peu influentes au sein de l'armature urbaine du territoire, c'est-à-dire disposant de peu de services, emplois, équipements. De plus elles ne bénéficient pas de desserte idéale tant au niveau du routier (n'étant pas sur un grand axe de circulation) que du réseau de transport en commun.





3-3 Le potentiel d'urbanisation actuel

Proportion des zones NA et AU par rapport à la superficie des zones U inscrites au POS et PLU



L'étude des POS et PLU permet d'analyser la disponibilité effective des terrains ou plus précisément de la capacité des communes à produire de nouveaux fonciers.

Ainsi, au regard des documents d'urbanisme locaux, **30 %** de surfaces urbaines actuelles sont inscrites en zone NA ou AU ce qui correspond à **575 hectares** de surfaces potentiellement urbanisables.

Ils sont répartis entre habitat et autres (62 %), réserves foncières (22 %) et économie (16 %).

Des communes se distinguent par un pourcentage important ou nul de zone d'extension :

- Labaroche : 0 %, pas de zone NA mais une grande zone U
- Bennwihr : 111 % répartis entre plusieurs zones NA dont une à vocation d'AFU (Association Foncière Urbaine)
- Fréland : 238 % prévu pour un parc animalier

Actuellement nous pouvons déduire des 575 hectares près de 200 qui sont soit déjà urbanisés, soit les projets sont abandonnés comme le parc animalier de Fréland sur 80 ha.

Des espaces en friche en voie d'être résorbés

L'étude de l'ADAUHR « Les friches économiques haut-rhinoises » en 2001 a recensé 15 friches sur les différentes communes du territoire dont deux étaient en voie de réhabilitation à Kaysersberg (hangar à bois) et Labaroche (garage Munier), (voir tableau en annexe).

De ces friches, il n'en reste que deux :

1. clinique St Anne à Thannenkirch
2. site « les Petits Amis » Ostheim

Les autres ont été soit transformées soit en logements, soit réutilisées à d'autres fins.

Dans cette analyse il n'a pas été pris en compte les centres de vacances et autre qui pour certains présentent un potentiel foncier pour le développement de structures touristiques notamment sur la commune du Bonhomme.

En termes de potentiel de surface à restructurer il serait intéressant de prendre en compte les surfaces inoccupées des grandes emprises foncières au sein du tissu urbain de certaines communes.

3-4 La morphologie urbaine face aux risques d'une urbanisation mal maîtrisée

3-4-1 Composition des structures urbaines anciennes

L'armature urbaine sur le territoire du SCOT Montagne Vignoble et Ried est le résultat d'une Histoire largement expliquée par le contexte physique.

Le SCOT Montagne Vignoble et Ried se caractérise par une diversité de types d'urbanisation.

En effet, les villages et villes de Montagne ou de vallée présentent une urbanisation linéaire, développée le long des axes de communication, créant des villages - rues.

Autre particularité de la montagne l'urbanisation mitée ancestrale constituant une tache urbaine très éparse (voir carte tache urbaine)

Le vignoble et la plaine présentent des zones urbaines concentriques relativement compactes, formant entre autre le long de la route des vins une succession de noyaux urbains distincts et parfois se confondant comme Mittelwihr et Bennwihr.

Zone urbanisée ancienne concentrique compacte



photo: Ecoscop -Sandrine Marbach

Zone urbanisée ancienne concentrique plus lâche



photo: Ecoscop -Sandrine Marbach

Zone urbanisée ancienne linéaire

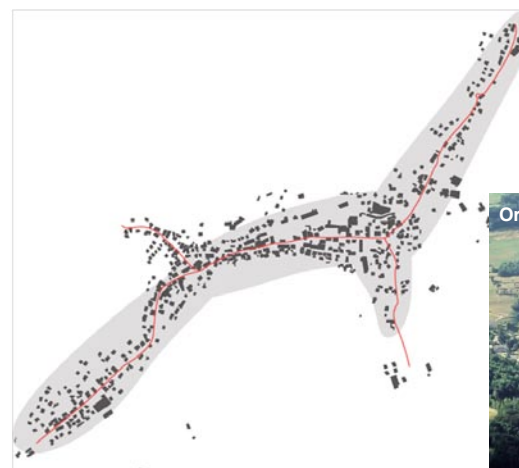


photo: Ecoscop -Sandrine Marbach



On peut distinguer également certains villages(surtout en plaine) au tissu urbain moins resserré présentant souvent des rues plus larges.

3-4-2 Les formes de développement urbain actuelles et leurs conséquences sur le paysage urbain.

A ces morphologies typiques se greffent les extensions urbaines qui ne se sont pas nécessairement adaptées, privilégiant un modèle de développement urbain commun qu'est le lotissement, uniformisant les formes d'habitats réduites souvent au pavillonnaire.

Hormis l'impact conséquent sur le foncier (consommation excessive voire gaspillage opéré surtout dans les années 70), l'impact sur l'identité et la typicité des villages ainsi que sur le paysage (dont l'analyse est prise en compte dans l'état initial de l'environnement), est également considérable.

Des opérations à densité plus importante notamment des collectifs ne sont toutefois pas toujours la solution car la consommation foncière est parfois égale à des maisons individuelles ou leur implantation n'est pas judicieuse (en bordure de voie à l'écart des centres bourgs).

A l'inverse, certains villages ont particulièrement restructurés leur tissu ancien en insérant des bâtiments collectifs intégrés à la morphologie du village.

3-4-3 Des espaces publics dédiés principalement à la voiture

Dans les centres bourgs et villages, les espaces publics sont souvent voués au stationnement notamment les centres touristiques accueillant des visiteurs en masse.

Certains centres bourgs ont toutefois privilégié les espaces conviviaux dans le but de préserver la typologie villageoise permettant des lieux de rencontre, de repos ou de promenade à l'intérieur ou à l'extérieur du centre ancien.



Intégration de bâtiment collectif dans le tissu ancien à Hunawhihr



Bâtiment collectif à l'extérieur de l'enveloppe urbaine à Kientzheim



Lotissement à Orbey



Espace public à Bergheim



Espace de stationnement à Ammerschwihr

4- Les singularités du parc de logements et de ses occupants

4-1 Les résidences principales

Une croissance du parc de résidences principales qui est davantage le fait des petites communes

Commune	RP 99	RP 2005	Evolution 1999/2005
Aubure	194	189	-3%
Katzenthal	233	232	0%
Niedermorschwihr	241	243	1%
Kientzheim	345	350	1%
Mittelwihr	332	337	2%
Beblenheim	399	407	2%
Bergheim	721	740	3%
Ribeauvillé	2027	2089	3%
Orbey	1477	1523	3%
Rodern	126	130	3%
Ammerschwyr	786	813	3%
Lapoutroie	848	878	4%
Zellenberg	163	170	4%
Saint-Hippolyte	408	426	4%
Kaysersberg	1223	1280	5%
Guémar	504	535	6%
Thannenkirch	203	216	6%
Rorschwihr	137	146	7%
Riquewihr	549	595	8%
Fréland	518	569	10%
Illhaeusern	230	254	10%
Sigolsheim	421	470	12%
Le Bonhomme	316	356	13%
Labaroche	815	920	13%
Hunawihr	230	260	13%
Bennwihr	482	548	14%
Ostheim	542	625	15%
Total	14470	15301	6%

Source: Fichier FILOCOM, DRE

Des densités moyennes de logements comparables à celles du Haut-Rhin

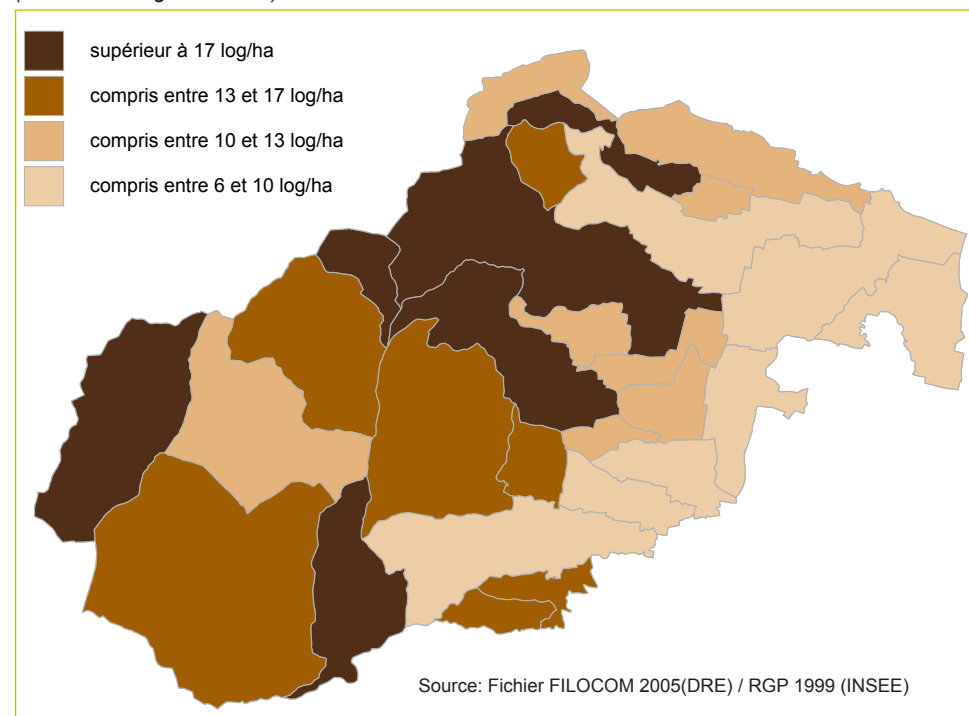
Le parc de résidences principales a augmenté de 6% entre 1999 et 2005 sur le périmètre du SCOT. On remarque également que deux communes de montagne, Le Bonhomme et Labaroche connaissent des taux de croissance de leur parc supérieur à 10%.

Les plus faibles densités du parc de logements concernent les communes à proximité de l'agglomération de Colmar. Pour référence, la densité moyenne de logements à l'échelle du Haut-Rhin atteint 11 logements/ha urbanisé en 2005.

Les pôles urbains sont les communes où le nombre de logements par hectare est le plus élevé, exception faite de quelques communes de montagne.

Répartition du parc de logements en 2005 par rapport à la surface urbanisée

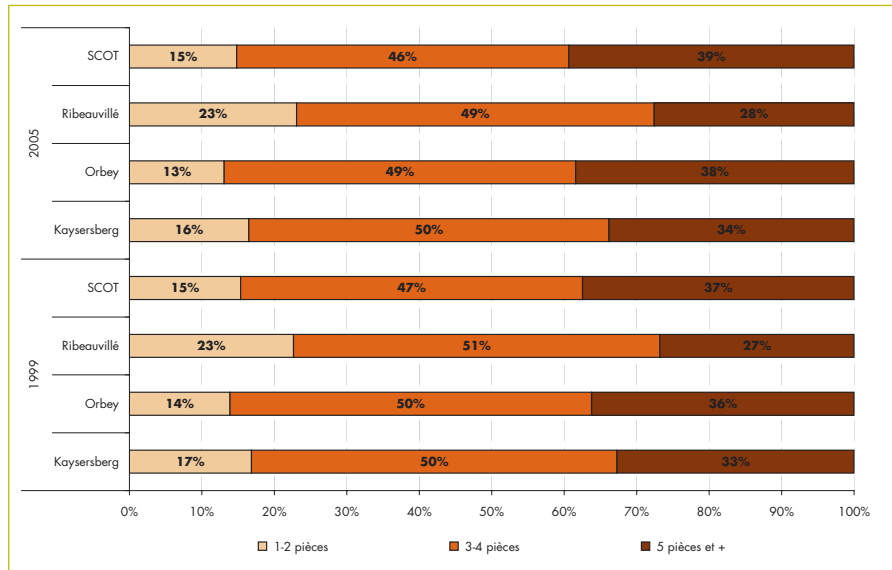
(nombre de logements/ha)





Importance des 3/4 pièces dans le parc de logements

Typologie du parc de résidences principales



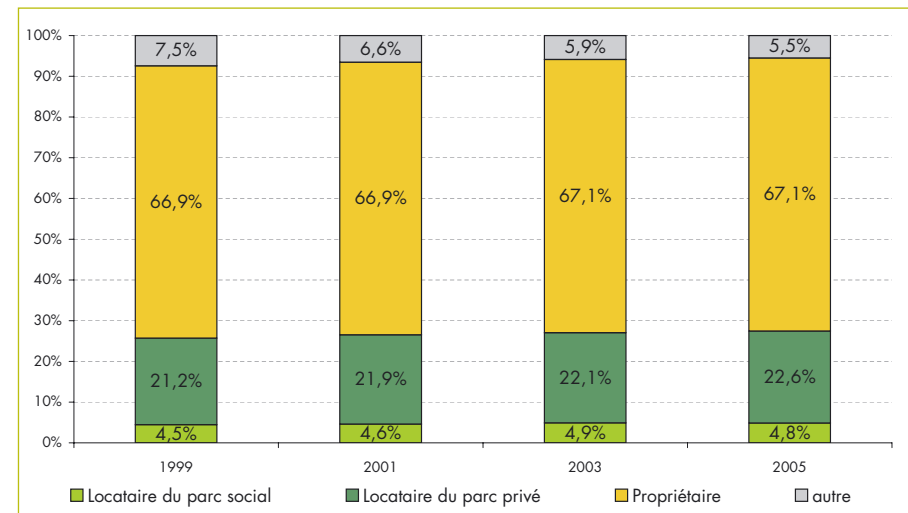
Source: Fichier FILOCOM, DRE/DAEI

Entre 1999 et 2005, la typologie du parc de logements dans le périmètre du SCOT MVR a très peu évolué. Les logements de taille intermédiaire (3-4 pièces) qui représentaient 47% du parc de logements en 1999, représentent 46% du parc de logements en 2005. Viennent ensuite les grands logements (5 pièces et +), 39% du parc en 2005 puis les logements de 1-2 pièces, moins nombreux et moins territorialisés : en effet, ce sont les communes les plus grandes qui concentrent ce parc à raison de 23% à Ribeauvillé, 16% à Kayserberg et 13% à Orbey.

Une grande majorité de propriétaires occupants

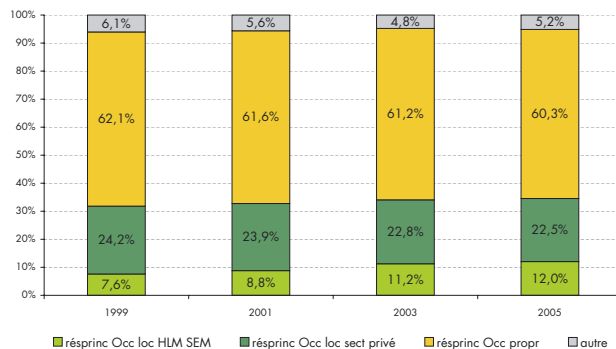
Entre 1999 et 2005, on peut constater une relative stabilité des statuts d'occupation des résidences principales : les propriétaires restent majoritaires avec 67% du parc de résidences principales, 22% des résidences principales sont occupées par des locataires du parc privé, et on compte 5% de locataires du parc social. A titre de comparaison, les propriétaires représentent environ 54% du parc à l'échelle de la Région Alsace, les locataires du parc privé 25%, les locataires du parc social, 21%.

Statuts d'occupation dans le parc de résidences principales du SCOT



Source: Fichier FILOCOM, DRE/DAEI

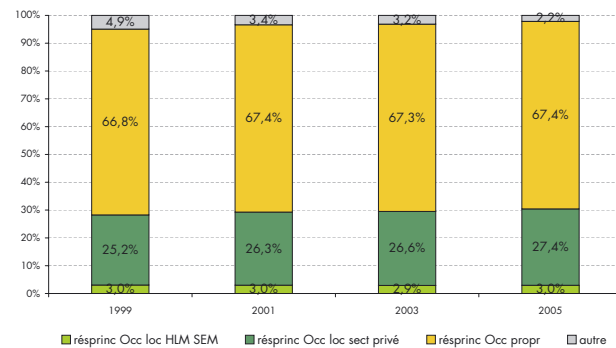
A Kaysersberg



- La part des locataires du parc social a fortement augmenté entre 1999 et 2005, passant de 7.6 à 12%.
- Les locataires du parc privé ont vu leur part augmenter de 2 points.
- Les propriétaires sont en revanche moins nombreux qu'en 1999 (-2 points).

Source: Fichier FILOCOM, DRE/DAEI

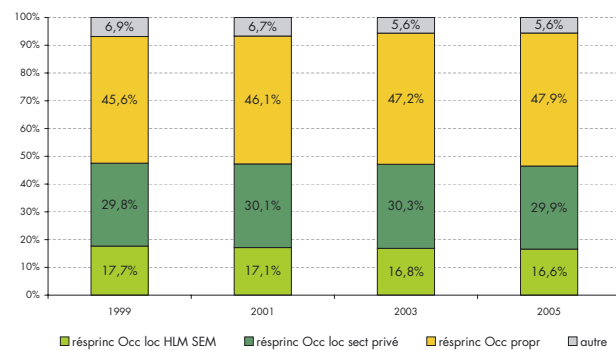
A Orbey



- La part des locataires du parc social se maintient à 3% entre 1999 et 2005.
- Les locataires du parc privé ont vu leur part augmenter de 2 points.
- Les propriétaires sont quant à eux légèrement plus nombreux qu'en 1999.

Source: Fichier FILOCOM, DRE/DAEI

A Ribeauvillé



- La part des locataires du parc social a légèrement diminué entre 1999 et 2005.
- 1/3 du parc de logement est occupé par des locataires du parc privé.
- Les propriétaires sont quant à eux plus nombreux qu'en 1999.

Source: Fichier FILOCOM, DRE/DAEI



Une progression du parc locatif social dans quelques communes

En 6 ans, le parc de Logements Locatifs Sociaux (LLS) a légèrement augmenté passant de 664 logements à 789 logements, soit 125 logements locatifs sociaux en plus à l'échelle du SCOT. Le taux de logements locatifs sociaux atteint 5% des résidences principales en 2005, considérant l'ensemble du territoire.

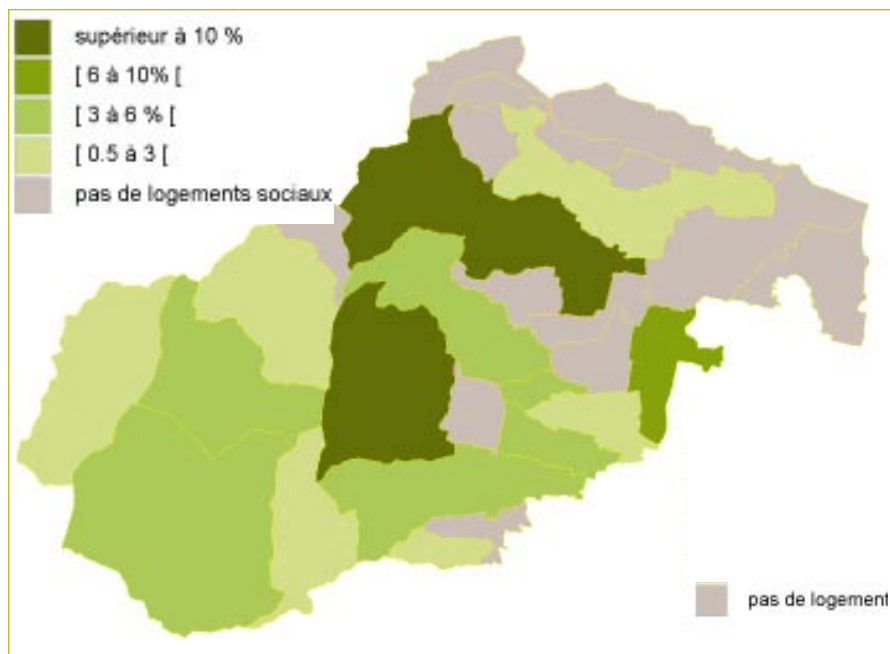
Si Ribeauvillé et Kayserberg concentrent 65% du parc locatif aidé, on peut souligner que 5 communes qui n'avaient pas de logements sociaux en 1999, en ont produit entre 1999 et 2005, 2005, alors que 11 communes n'ont toujours aucun logement social.

communes	LLS en 1999	LLS en 2005	Evolution nombre de LLS entre 1999 et 2005
Ammerschwihir	26	35	9
Aubure			0
Bebenheim			0
Bennwihir	12	12	0
Bergheim		20	20
Fréland	8	8	0
Guémar		13	13
Hunawihir			0
Illhausern			0
Katzenthal			0
Kaysersberg	89	153	64
Kientzheim			0
Labaroche		5	5
Lapoutroie	26	30	4
Le Bonhomme		6	6
Mittelwihir	18	18	0
Niedermorschwihir		5	5
Orbey	45	48	3
Ostheim	34	38	4
Ribeauvillé	362	354	-8
Riquewihir	24	24	0
Rodern			0
Rorschwihir			0
Saint-Hippolyte			0
Sigolsheim	20	20	0
Thannenkirch			0
Zellenberg			0
Total	664	789	125

Source: Fichier EPLS, DRE

Le taux de logements locatifs sociaux en 2005

(nombre de logements sociaux/nombre de résidences principales*100)



Source: Fichier EPLS, DRE

Un faible taux de rotation dans le parc social

Le parc de logements sociaux du périmètre SCOT MVR se compose à 29% de petits logements, 38% de 3 pièces, 28% de 4 pièces et seulement 3% de 5 pièces et plus.

La vacance est quasi inexistante, ce qui peut générer des tensions sur ce segment du parc de logements. En effet, les occupants du parc sont très peu mobiles et la demande pour accéder à un logement social existe et n'est par conséquent pas satisfaite. D'après les données du fichier du numéro unique de 2007 (DDE), 77 demandes sont enregistrées pour un logement social situé dans la communauté de communes de la vallée de Kaysersberg et 97 dans la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé (source : Observatoire de l'Habitat du Haut Rhin, fiches diagnostic par EPCI).

«En terme d'évolution de l'offre locative sociale, on constate que l'offre quantitative s'est effectivement développée dans les poches prévues : on compte 16 logements construits dans 3 communes hors des périmètres de diffusion (Labaroche, Le Bonhomme, Niedermorschwihr) contre 109 dans les périmètres de diffusion.

Toutefois, il importe d'attirer l'attention sur le fait que cette augmentation quantitative reste insuffisante au regard de l'évolution de la part de logements locatifs sociaux dans le parc de résidences principales. Dans les zones de diffusion, la part de logement sociaux est passé de 7 % à 7,9 % seul le périmètre formé par Kaysersberg et Ammerschwihr a connu une variation positive significative. Il est nécessaire de rappeler que malgré l'augmentation de l'offre locative sociale, la croissance du parc de résidences principales « impose » un rythme plus élevé de développement de l'offre sociale. La faiblesse de l'offre sur le territoire du SCOT, les logements locatifs sociaux représentant 5 % du parc de résidences principales, peut conduire certains ménages à reporter leurs choix de logement sur le parc privé via l'accession ou la location privée comme le montrent les cartes ci-dessous. Ce transfert vers le parc privé n'est pas anodin en cas de fragilisation économique des ménages (perte d'un emploi ...).» note de la Direction Départementale de l'Équipement dont le tableau et cartes sont mis en annexe.

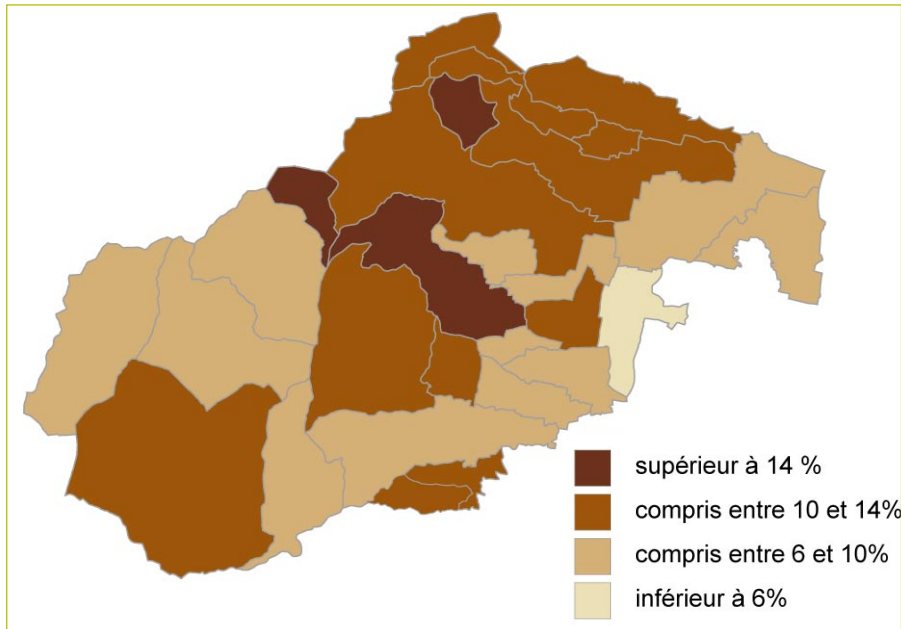


Le volume de logements inoccupés assez conséquent

L'analyse du parc de logements vacants pose beaucoup de questions. En effet, les sources statistiques utilisées donnent des résultats douteux et auraient tendance à surestimer les taux de vacance. L'imprécision du fichier Filocom utilisé, vient du fait que sont considérés comme vacants, tous les locaux d'habitation non assujettis à la taxe d'habitation, y compris les meublés ou les logements soumis à la taxe professionnelle. Ainsi, pour la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé, on compte 228 meublés (hors chambres d'hôte) en 2007, qui ne sont donc pas recensés (ce qui représente néanmoins 2.5% du parc de logements).

La Communauté de Communes de Kaysersberg procède actuellement en un relevé exhaustif des logements vacants sur son périmètre. Cette démarche nous permet d'évaluer les biais et ainsi mieux évaluer la situation réelle en ce qui concerne le phénomène de vacance.

Taux de vacance en 2005



Source: Fichier FILOCOM, DRE/DAEI

Les logements vacants en 2005

Le taux de vacance dans le périmètre du SCOT MVR est relativement élevé : il atteint 11.5% en 2005. A titre de comparaison, le taux observé à l'échelle du département à la même date atteint 8.7%.

Toutefois, les conclusions de l'étude menée par la CCKB (cf. tableau ci dessous), confirment que cette vacance est largement surestimée par les sources statistiques traditionnellement utilisées : un grand nombre de logements sont considérés comme vacants alors qu'ils s'agit souvent de locations saisonnières ou de logements occupés seulement certains mois dans l'année, que l'on ne peut pas considérer comme vacants

* La CCVK a procédé début 2008 a un « relevé terrain » des logements vacants mobilisables sur son périmètre. L'objectif de ce relevé est de vérifier les chiffres statistiques et de connaître l'état et la localisation des logements vacants, afin d'estimer le nombre de logements pouvant être remobilisés.

Estimation exhaustive des logements vacants mobilisables - CCVK (février mars 2008)

Libellé	logements vacants	parc logements	Taux de vacance
Ammerschwyr	61	925	7%
Aubure	47	278	17%
Bebenheim	71	495	14%
Bennwihr	36	584	6%
Bergheim	109	888	12%
Fréland	53	733	7%
Guémar	53	588	9%
Hunawihr	24	284	8%
Illhaeusern	21	275	8%
Katzenthal	28	260	11%
Kaysersberg	145	1 520	10%
Kientzheim	45	409	11%
Labaroche	95	1 228	8%
Lapoutroie	82	1 052	8%
Le Bonhomme	40	481	8%
Mittelwihr	29	366	8%
Niedermorschwihr	30	301	10%
Orbey	280	1 986	14%
Ostheim	33	658	5%
Ribeauvillé	316	2 527	13%
Riquewihr	163	814	20%
Rodern	18	161	11%
Rorschwihr	18	177	10%
Saint-Hippolyte	70	521	13%
Sigolsheim	37	507	7%
Thannenkirch	61	327	19%
Zellenberg	13	183	7%
Total	1 978	18 528	11%

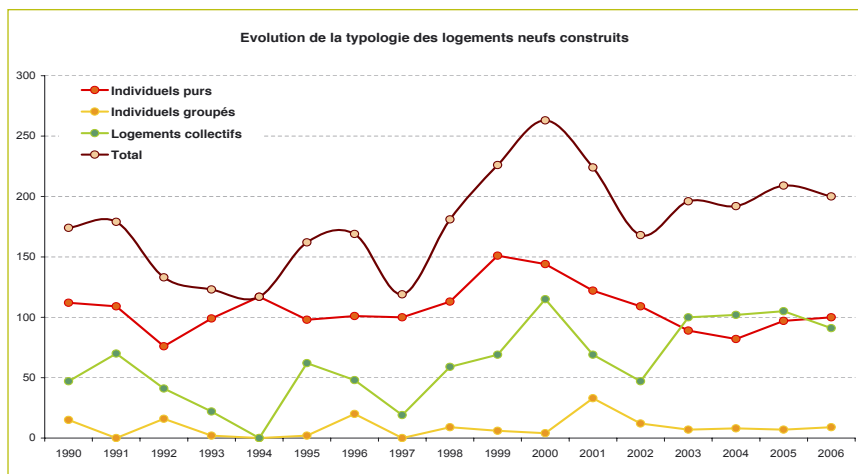
Communes	Nombre de logements vacants		Logements vacants mobilisables (relevé terrain février-mai 2008)
	FILOCOM (2005)	INSEE (dernier RP)	
Ammerschwyr	61	26 (2006)	7
Fréland	53	27 (1999)	12
Katzenthal	28	16 (2007)	10
Kaysersberg	145	84 (1999)	43
Kientzheim	45	27 (2005)	4
Labaroche	95	60 (1999)	NC
Lapoutroie	82	31 (2007)	24
Le Bonhomme	40	47 (2006)	13
Orbey	280	161 (2006)	20 (centre-bourg, hors hameaux et écarts)
Sigolsheim	37	43 (2006)	5
Total	866	522	138

Plus de constructions neuves sous forme de bâtiments collectifs que de maisons individuelles

Prix du foncier, coût de la construction, nouveaux modes d'habiter et dispositifs fiscaux incitatifs sont autant de facteurs qui expliquent la baisse de constructions individuelles au profit de logements collectifs. L'habitat individuel groupé, qui pourrait participer à la diversification des formes de l'habitat sur le territoire, n'est que très peu développé.

Entre 2001 et 2006, le rythme de construction de logements neufs atteint 100 logements/an, ce qui est légèrement plus faible que l'activité observée entre 1995 et 2000 où la production atteignait 120 logements par an.

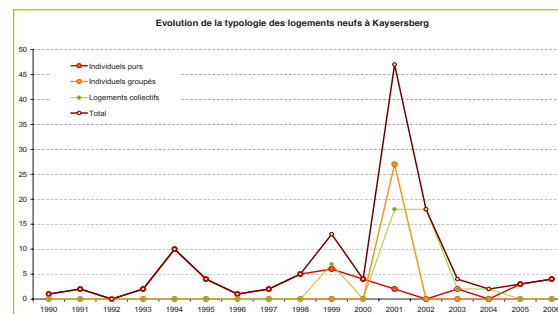
Contingent et typologie des logements neufs construits



Source: Fichier SITADEL, DRE

Les évolutions de la construction neuve dans les communes de Kaysersberg, Ribeauvillé et Orbey

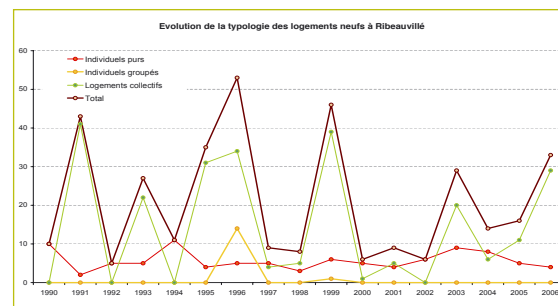
A Kaysersberg



Source: Fichier SITADEL, DRE

De 1990 à 1998, le développement résidentiel se fait exclusivement sous la forme de maisons individuelles. Les années 1999 à 2002 sont marquées par l'introduction de nouvelles formes d'habitat et l'apogée du niveau de construction neuve, alimenté notamment par un programme de 27 logements groupés en 2001. Depuis lors, le rythme de construction se fait à un rythme moins soutenu.

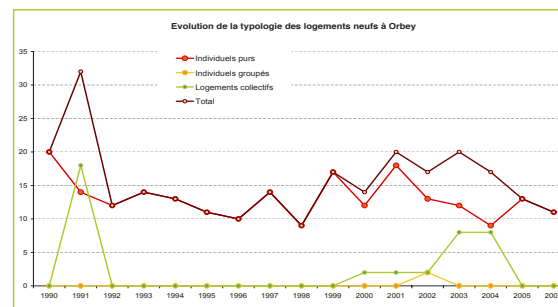
A Ribeauvillé



Source: Fichier SITADEL, DRE

La construction de logements neufs est très irrégulière depuis les années 1990 mais elle est essentiellement alimentée par la production de logements sous forme de collectifs.

A Orbey



Source: Fichier SITADEL, DRE

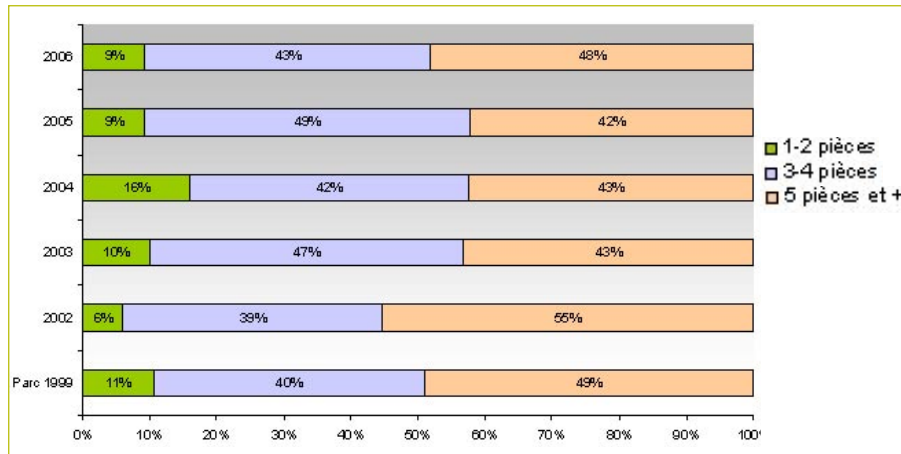
La diversification des formes de l'habitat se précise en 2000 avec construction de logements en collectifs



La construction neuve se répartit également entre grands logements et logements de taille intermédiaire

Entre 2002 et 2005, on constate une légère diminution de la part des grands logements dans la production de logements neufs, cette évolution pouvant être liée au développement des formes d'habitat en collectif. Néanmoins, la structure varie très peu et respecte celle du parc existant : les logements intermédiaires sont les plus représentés au sein du parc, viennent ensuite les grands puis les petits logements.

Taille des logements neufs construits



Sources: Fichier SITADEL, DRE/ INSEE, RGP(1999)

A-t-on construit assez de logements pour maintenir la population et en accueillir une nouvelle ?

Le point mort est une valeur théorique qui permet de quantifier le nombre de logements à construire pour maintenir la population sur un territoire.

Si la commune a construit davantage que son point mort, les constructions supplémentaires auront servi à accueillir de nouveaux ménages.

Au contraire, si la commune construit moins, on supposera que les décohabitants n'auront pas pu trouver de logement sur place et qu'ils ont soit quitté le territoire pour se loger soit renoncé à la décohabitation (jeunes restant chez leurs parents). Un solde négatif peut ainsi être révélateur de tensions sur le marché local de l'habitat.

Entre 1990 et 1999, les communes du SCOT MVR ont globalement répondu à la demande. Les objectifs du point mort sont largement dépassés (+ 90%) et le territoire se développe en accueillant de nouvelles populations.

Calculs du point mort

commune	Logements construits entre 1990 et 1999	Besoins liés au renouvellement du parc de logements	(1) Besoins en desserrement	besoins liés à l'évolution du parc vacant et du parc de RS	point mort période 90-99	différentiel point mort/construction neuve 90-99
AMMERSCHWIHR	136	4	51	45	100	
AUBURE	18	18	8	-16	10	
BEBLENHEIM	51	10	24	7	41	
BENNIWIHR	55	-28	18	23	13	
BERGHEIM	62	-5	35	19	49	
LE BONHOMME	46	-4	-3	-10	-17	
FRELAND	55	-11	12	9	10	
GUEMAR	82	24	24	-21	27	
HUNAWIHR	18	-42	21	36	15	
ILLHAEUSERN	47	-3	15	11	23	
KATZENTHAL	32	-3	25	12	34	
KAYSERSBERG	78	-24	79	55	110	
KIENTZHEIM	17	-2	29	12	39	
LABAROCHE	145	-9	19	14	24	1
LAPOUTROIE	95	48	25	-22	51	
MITTELWIHR	54	7	12	0	19	
NIEDERMORSCHWIHR	26	30	11	-4	37	
ORBÉY	190	39	86	-32	93	
OSTHEIM	55	3	25	14	42	
RIBEAUVILLE	187	-61	99	56	94	
RIQUEWIHR	99	32	33	-24	41	
RODERN	9	-11	2	1	-8	
RORSCHWIHR	24	2	6	10	18	
SAINT-HIPPOLYTE	27	-4	20	15	31	
SIGOLSHEIM	47	19	9	-5	23	
THANNENKIRCH	25	10	1	-32	-21	
ZELLENBERG	31	23	13	-24	12	

Source: Fichier INSEE, RGP

(1) Desserrement des ménages

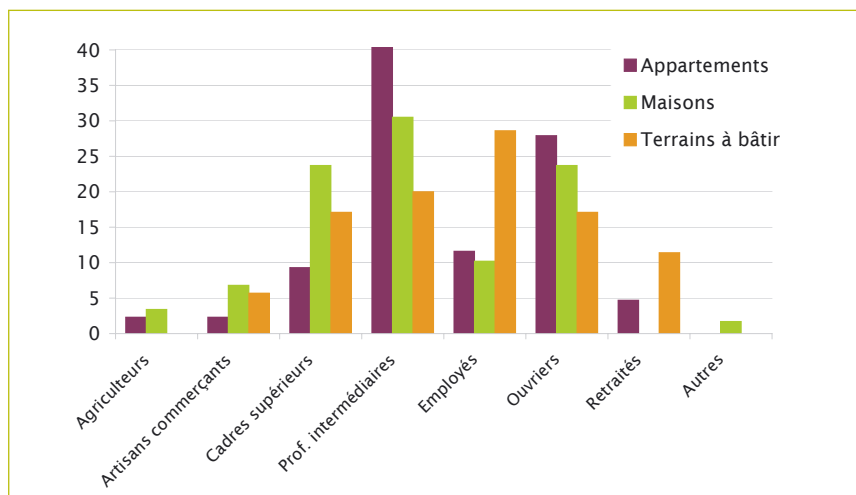
Phénomène lié aux jeunes quittant le domicile parental et aux séparations des couples générant une recomposition des familles (personnes seules, familles monoparentales ou au contraire recomposées). Cette décohabitation génère une inflation de la demande de logements.

4-2 Le profil des occupants

Du niveau de revenus au profil des accédants à la propriété dans le périmètre du SCOT

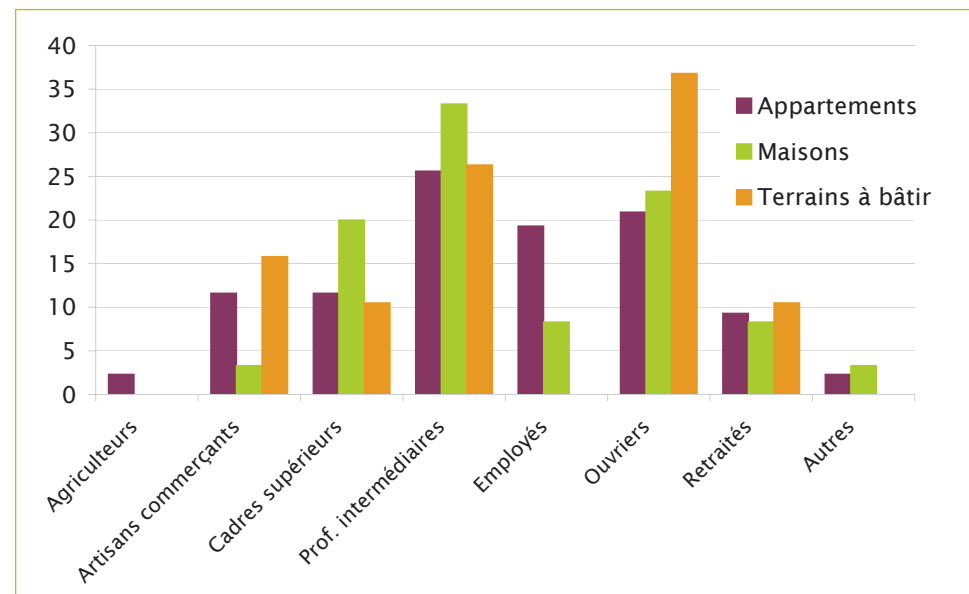
On peut observer des disparités géographiques en terme de répartition des revenus (carte ci-contre). Ainsi, plus on s'approche de la frontière bâloise, plus les revenus fiscaux des ménages sont élevés. Les vallées et le piémont des Vosges, concentrent à l'inverse les revenus fiscaux les plus faibles du département. Dans le périmètre du SCOT, les communes viticoles sont celles où se localisent les niveaux de revenus les plus élevés. La majorité des communes attirent un public ayant un revenu moyen. En 2005, le tiers des acquéreurs de maisons, appartements ou terrains sont des professions intermédiaires. Les ouvriers sont les secondes catégories socio-professionnelles les plus représentées lorsqu'on parle d'achat de biens immobiliers et surtout fonciers.

Catégories socioprofessionnelles des acquéreurs dans la communauté de communes de Kaysersberg en 2005



Source: PERVAL
Réalisation: Observatoire de l'Habitat du Haut Rhin (fiches diagnostic par EPCI)

Catégories socioprofessionnelles des acquéreurs dans la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé en 2005



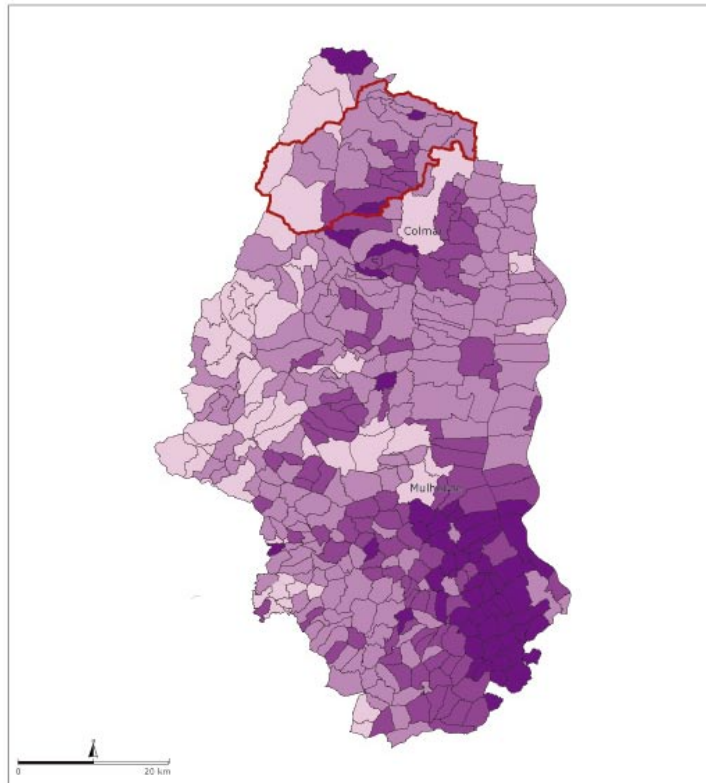
Source: PERVAL
Réalisation: Observatoire de l'Habitat du Haut Rhin (fiches diagnostic par EPCI)

La population des deux communautés de communes du périmètre du SCOT MVR est caractérisée par une proportion d'ouvriers importante. Cet état de fait explique qu'une grande partie des mutations dans le parc immobilier soit réalisée par cette même catégorie socio-professionnelle. On peut dans ce cas, relier le profil des accédants à l'occupation même du parc.

Mais cette réciproque ne se vérifie pas toujours. La majorité des transactions réalisées en 2005 a été contractée par des professions intermédiaires. Or elles ne représentent que 13 à 16% de la population active des communautés de communes. On peut donc penser que le périmètre du SCOT a attiré une population nouvelle, ayant un profil différent de la population en place.



Répartition des revenus moyens en 2005 dans le Haut-Rhin



Répartition du revenu fiscal moyen en 2005
(en euros)



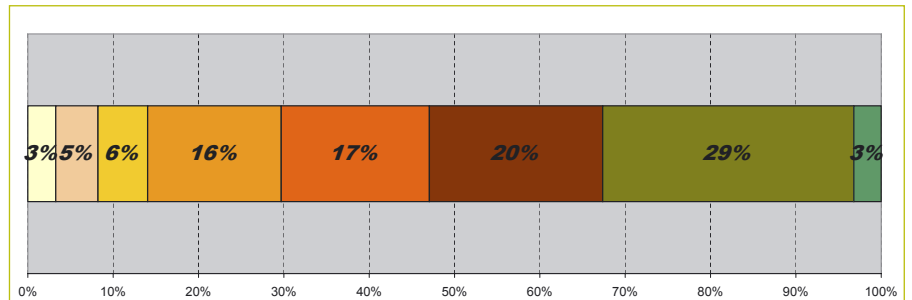
— Périimètre du Scot Montagne Vignoble Ried

Source(s) : Fichier DGI IRCDM 2006
Réalisation : ALRM - C.B. Mars 2008

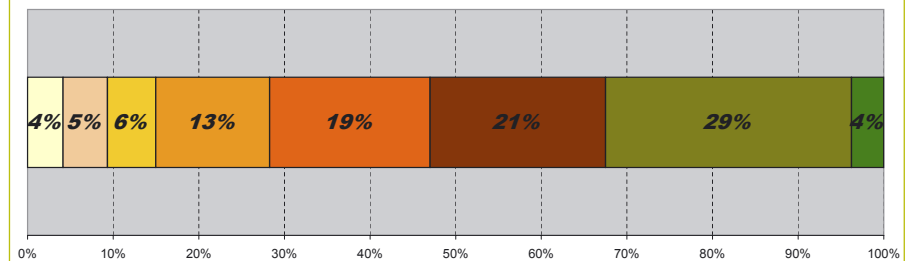


Le territoire attire les professions intermédiaires alors que la population résidente se compose en majorité d'employés et d'ouvriers.

Catégories socioprofessionnelles de la population active de la communauté de communes de Kaysersberg en 1999



Catégories socioprofessionnelles de la population active de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé en 1999

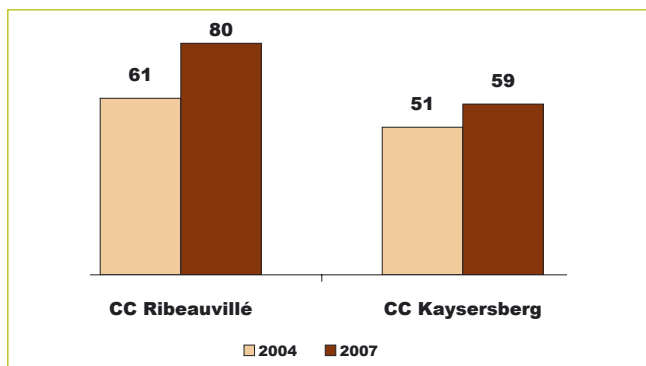


- agriculteurs exploitants
- artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- cadres et professions intellectuelles supérieures
- professions intermédiaires
- employés
- ouvriers
- retraités
- chômeurs

Source: INSEE Profil 1999, ensemble des actifs

Une augmentation des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI)

Evolution du nombre de bénéficiaires du RMI



Source: CAF du Haut Rhin

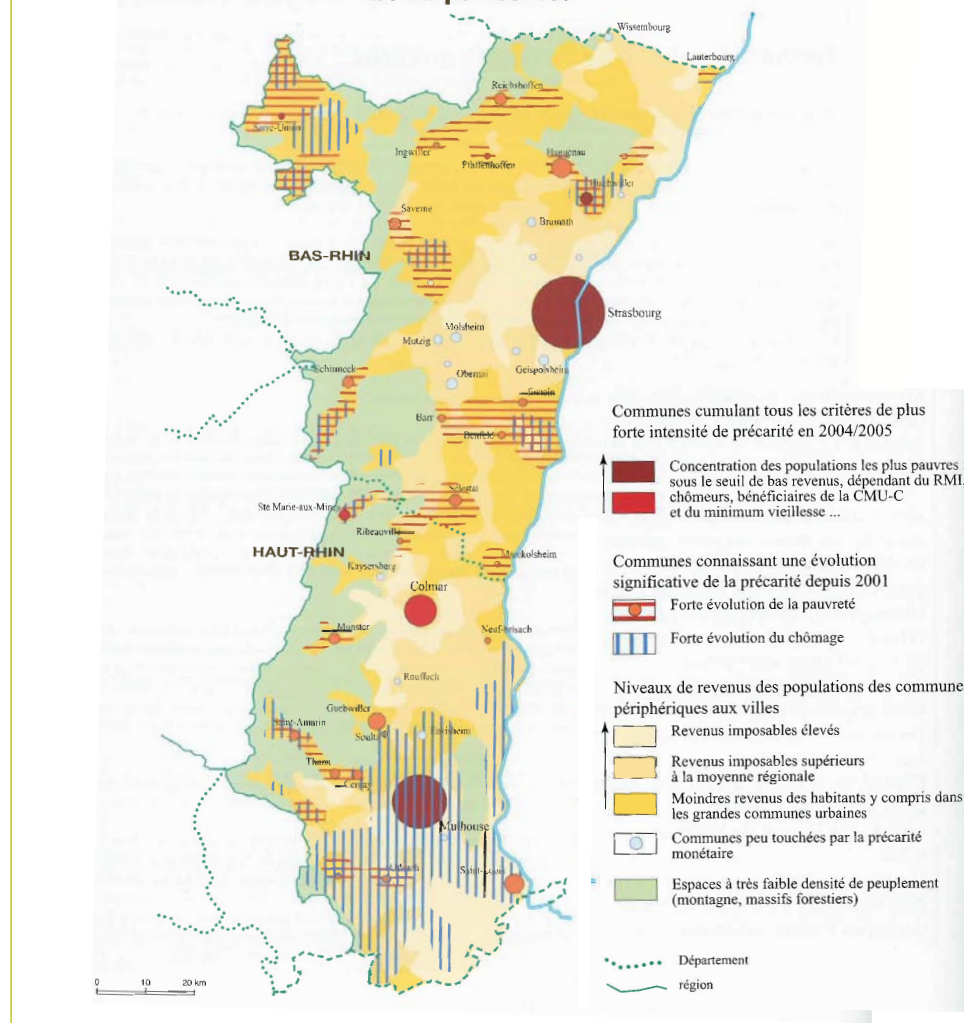
L'évolution du nombre de «rmistes» est importante: entre 2004 et 2007, elle atteint +16% dans la communauté de communes de Kaysersberg et +31% dans la communauté de communes de Ribeauvillé.

Toutefois, le poids des bénéficiaires du RMI dans la population totale reste parmi les plus faibles du Haut Rhin. En effet, on compte 10 bénéficiaires pour 1000 résidences principales dans la CC de Ribeauvillé et 8 bénéficiaires pour 1000 résidences principales dans la CC de Kaysersberg¹. A l'échelle du département du Haut Rhin, on compte 31 bénéficiaires pour 1000 résidences principales en 2007.

Comme indiqué dans l'étude réalisée par la Préfecture de la Région Alsace «Territorialisation de la pauvreté et de la précarité en Alsace» (2006), « la précarité reste une caractéristique urbaine. C'est dans les trois principales agglomérations de la région que se concentrent les plus grandes masses de population concernées par le chômage, le RMI, la pauvreté. Ainsi 63% des populations couvertes par le RMI vivent au sein des 3 grandes agglomérations alsaciennes ». L'étude stipule néanmoins que «des difficultés apparaissent dans la proximité de Ribeauvillé (industrie électronique). Les activités liées au tourisme et au vignoble ne suffisent pas à drainer les besoins en emploi pour une partie de la population».

¹- Nierdermorschwihr n'a pas été considéré dans les bases de calcul, les données de la commune sont inférieures au seuil statistique (non communiquées)

Concentration urbaine et diffusion périphérique de la précarité

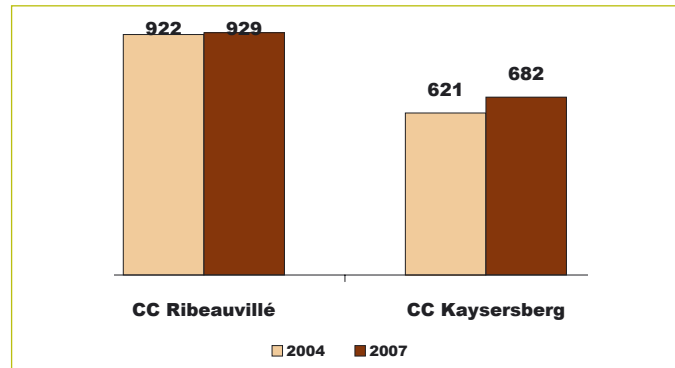


Source: Préfecture de la Région Alsace, «Territorialisation de la pauvreté et de la précarité en Alsace»



Une augmentation des bénéficiaires d'une aide au logement

Evolution du nombre de bénéficiaires d'une aide au logement



Source: CAF du Haut Rhin

En 2007, le Haut Rhin comptait 52 415 bénéficiaires d'une aide au logement (hausse de 6% depuis 2004).

Le nombre d'allocataires d'une aide au logement a augmenté de 0.9% dans la communauté de commune de Ribeaupillé et de 9.8% dans la communauté de communes de Kaysersberg entre 2004 et 2007.

La part des allocataires logement résidant dans les deux communautés de communes reste stable dans le temps: en 2007, 1% des allocataires d'une aide au logement du Haut-Rhin vivent dans la CC de Kaysersberg, 2% dans la CC de Ribeaupillé.

Le niveau de formation

Si le territoire du SCOT s'inscrit dans les deux mouvements de fond observés à l'échelle nationale, à savoir l'allongement de la durée des études, et la féminisation croissante des effectifs des diplômés, d'autres tendances sont à mettre en évidence.

En s'appuyant sur des études menées par la Région Alsace, et l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation sur le territoire de Colmar (qui recouvre les communes comprises entre les limites nord du département, jusqu'à Guebwiller), plusieurs éléments sont à relever :

- une progression des effectifs des lycéens entre 1992 et 2007 (+ 8 % dans le secteur)

- une augmentation très forte des apprentis (+ 62 %).

Les effectifs des lycéens progressent plus fortement dans l'aire d'étude qu'à l'échelle de la région. A l'inverse, la courbe d'évolution des effectifs d'apprentis pour Colmar reste légèrement en deçà de celle de l'Alsace.

L'offre de formation se concentre majoritairement à Colmar (plus de 5 600 lycéens en 2007), qui concentre une large part des lycées et des Centres de Formation des Apprentis 1 580 apprentis). L'aire d'étude du SCOT est directement concernée par l'accueil de 490 lycéens à Ribeaupillé.

La part de l'apprentissage est supérieure de 2 points dans l'aire d'étude de Colmar à celle de la Région, les formations directement accès sur la vie professionnelle étant privilégiées par les jeunes souhaitant trouver un débouché dans le milieu économique local.

30 % des jeunes du territoire étudié par la Région se rassemblent dans 5 groupes de spécialités :

1. Gestion
2. Commerce et vente
3. Agro-alimentaire / alimentation / cuisine
4. Accueil, hôtellerie, tourisme
5. Électricité, électronique.

Le choix de ces filières pose la question de l'adaptation des formations à la demande des entreprises implantées localement.

La proportion de lycéens formés sur leur territoire a augmenté de 5 points entre 1985 et 2000 (84 % en 1985, contre 89 % en 2000); elle est aujourd'hui en léger recul (87 %).

Par ailleurs, plus le niveau est élevé, moins le territoire forme ses élèves et apprentis sur place. Par rapport à la moyenne régionale, la poursuite d'études vers le baccalauréat est plus fréquente dans le secteur d'étude, 42 % des titulaires d'un CAP/BEP choisissant de continuer leurs études (contre 40.5 % au niveau régional). Après le baccalauréat (Bac Pro, Bac Techno), 51 % des apprentis choisissent de poursuivre vers un BTS/DUT contre 12 % des lycéens.

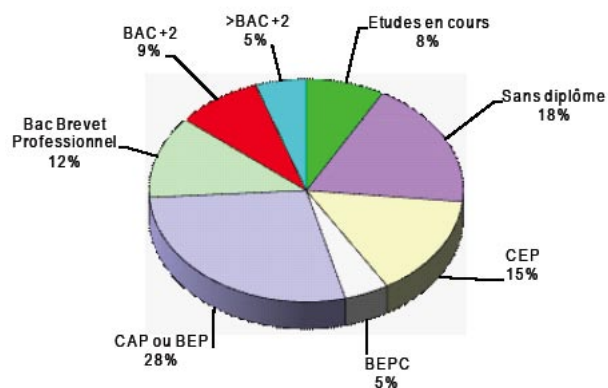
Le niveau de formation offert à l'échelle du territoire élargi de Colmar pose la question :

- de l'adaptation (et de « l'adaptabilité ») des formations aux besoins des entreprises, et par voie de conséquence, de l'accès à un premier emploi,
- de l'éloignement des jeunes désirant se lancer dans études longues, universitaires, dans des villes éloignées de leur domicile.

À l'échelle du territoire du SCOT, les chiffres de l'INSEE, repris dans le graphique ci-dessous, montrent qu'en 1999, sur 28 460 personnes âgées de 15 ans et plus :

- près d'un cinquième de la population ne disposait d'aucun diplôme, et 15 % étaient titulaires d'un certificat d'études,
- plus du quart étaient titulaires d'un CAP ou d'un BEP,
- 12 % étaient titulaires d'un baccalauréat (de l'enseignement général ou professionnel),
- 14 % avait un diplôme de l'enseignement supérieur.

Ces chiffres indiquaient une plus forte représentation des non diplômés, ainsi que des diplômés professionnels (CAP / BEP) et une sous-représentation des titulaires du baccalauréat (à fortiori des diplômés supérieurs) par rapport aux moyennes régionales.



Source: INSEE - RGP 1999

Questionnement

1. Le nombre d'habitants du périmètre SCOT risque de continuer à croître d'ici 2020.
 - Où construire les logements neufs pour y faire face ?
 - Quelles typologies de logements faut-il promouvoir ?
 - Quels profils souhaite-t-on attirer (et adapter l'offre de logements en conséquence)
2. La densité du parc de logement est proche de la moyenne départementale mais reste assez faible.
 - Faut-il promouvoir les formes d'habitat plus denses, moins consommatrices d'espace ? où et selon quels critères ?



5- Un bon niveau de service

5-1 Les équipements médicaux

L'aire du Schéma de Cohérence Territoriale est bien desservie en matière de services médicaux de proximité.

Les communes de Ribeauvillé, Kaysersberg et Orbey concentrent une part importante de ces services, une majorité d'autres communes assurant un relais, en particulier pour ce qui relève de la présence d'un médecin généraliste.

Même si certaines communes ne disposent d'aucun service médical ou paramédical, la couverture du territoire du SCOT apparaît suffisante.

De plus, l'ensemble
du territoire est
couvert par un
service de soins à
domicile.

Les soins plus lourds sont assurés par l'hôpital de Colmar, et, plus marginalement en fonction du lieu d'habitation vers Sélestat. Les hôpitaux de Ribeauvillé et de Kaysersberg sont plus spécifiquement destinés aux soins envers les personnes âgées.

5-2 Les structures d'accueil pour personnes âgées

Si l'ensemble du territoire apparaît bien couvert en structures d'accueil pour personnes âgées, ces dernières offrent essentiellement des lits de maison de retraite classique surtout adaptée aux personnes moyennement dépendantes (730 lits autorisés), comprenant également des lits en long séjour (180 lits autorisés).

Le taux d'équipements en lits pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et + en 2004 est de 246.8 ‰ en maison de retraite, et de 65.4 ‰ en soins de longue durée, présentant ainsi des valeurs largement supérieures à celles du département (respectivement 125.1 ‰ et 40.4 ‰). De fait, le taux d'équipement du bassin de vie apparaît suffisant pour répondre aux besoins.

Toutefois, ce secteur

Les lits autorisés dans les différentes structures

Maison de Retraite BEBLENHEIM	55 lits dont 2 chambres en hébergement temporaire Une structure d'accueil temporaire de 15 lits est actuellement en cours de construction
Maison de retraite BERGHEIM	62 lits
Hôpital de RIBEAUVILLE	105 lits de maison de retraite + 60 lits de soins de longue durée 25 lits en moyen séjour 5 places en hôpital de jour
Maison de retraite Congrégation Sainte Famille RIBEAUVILLE	38 lits
Maison soins congrégationiste Notre-Dame RIBEAUVILLE	30 lits
Maison de retraite ST HIPPOLYTE	40 lits
Résidence Hospitalière de la Weiss - AMMERSCHWIHR	63 lits, dont 6 places pour malades d'Alzheimer Accueil temporaire en fonction des places disponibles 10 places d'accueil de jour (en semaine) pour les malades d'Alzheimer et apparentés
Hôpital Intercommunal du Canton Vert - FRELAND	27 lits de maison de retraite et 26 lits de soins de longue durée
Hôpital Intercommunal du Canton Vert - Lapoutroie	37 lits de maison de retraite et 17 lits de soins de longue durée 15 lits en moyen séjour
Résidence Hospitalière de la Weiss - KAYSERSBERG	27 lits de maison de retraite + 50 lits de soins de longue durée + 22 lits de soins de suite et de réadaptation
Hôpital Intercommunal du Canton Vert - LE BONHOMME	45 lits de maison de retraite
Hôpital Intercommunal du Canton Vert - ORBEY	39 lits de maison de retraite et 27 lits de soins de longue durée
Maison de retraite congrégationiste SIGOLSHEIM	7 lits de maison de retraite

Sources : Contacts téléphoniques auprès des structures (données mises à jour en mai 2008)

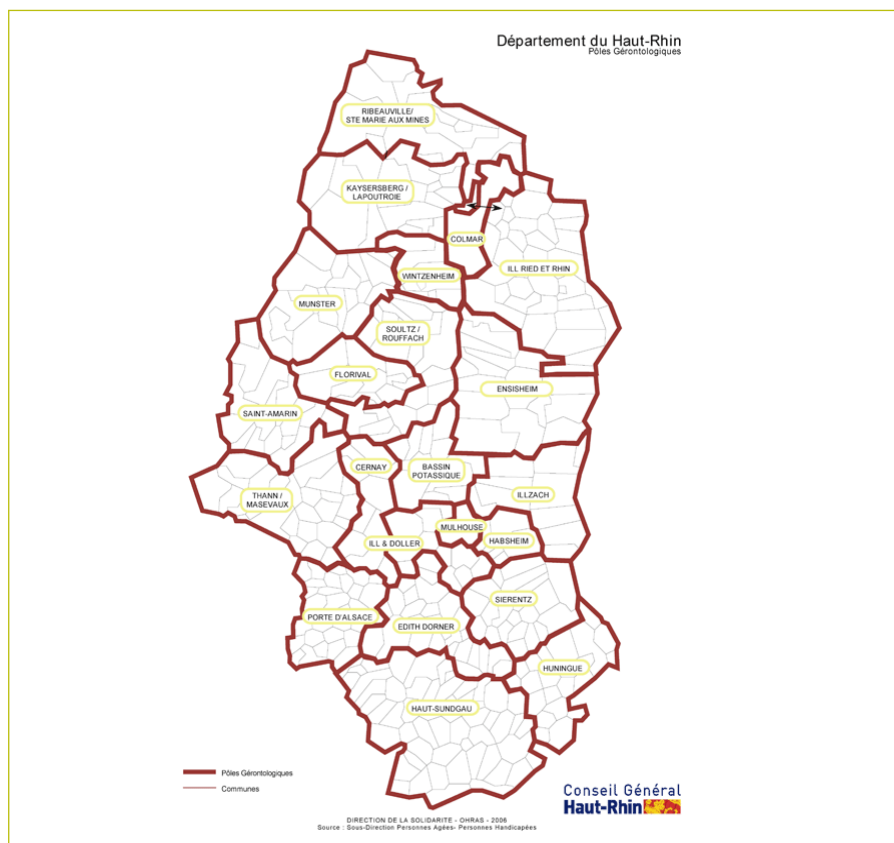
se caractérise par :

- une quasi absence de prise en charge spécifique pour les malades d'Alzheimer (seuls 6 lits à Ammerschwihr,

auxquels s'ajoutent 10 places d'accueil de jour pour ces malades ou des maladies de pathologie similaire, accueil destiné à soulager les familles des malades)

- une offre d'hébergement temporaire très limitée (15 lits répartis sur 3 sites) et l'offre d'accueil de jour est « symbolique ».

Les pôles gérontologiques du Haut-Rhin



Les prestations et services en faveur du maintien à domicile sont également très limitées : il n'existe pas de prise en charge alternative, telle que l'hébergement temporaire autonome, l'accueil de jour autonome ou un hôpital de jour gériatrique.

De plus, alors que la couverture du territoire en médecins généralistes apparaît largement suffisante, le ratio d'infirmiers libéraux est inférieur à la moyenne départementale.

Les perspectives d'évolution démographique réalisées dans le cadre du Schéma de Gérontologie 2006-2011 par le Conseil Général du Haut-Rhin pour le bassin de vie ¹ de Sainte-Marie-Aux-Mines mettent en évidence :

- La forte représentation des personnes âgées de 75 ans et+ dans ce bassin de vie par rapport à l'ensemble du Haut-Rhin (en 1999, sur 100 personnes âgées de 75 ans et +, 65 ont entre 75 ans et 84 ans et 35 ont 85 ans et +) ;
- Une forte augmentation des 75-84 ans avant 2010, suivie d'un renforcement de la population très âgée (85 ans et +) après 2010,
- A l'horizon 2010-2020, ce bassin de vie restera l'un des plus âgés du département.

Au-delà des structures médicalisées évoquées ci-dessus, et en lien avec l'allongement de la durée de vie, la question de l'adaptation de l'habitat quotidien à cette évolution (voire son adaptabilité) devient cruciale. Les résidences pour seniors ou les programmes adaptés à ces personnes en bonne santé mais moins mobiles du fait de l'âge tendent

¹ - Le bassin de vie de Sainte-Marie-aux-Mines comprend les communes d'Ammerschwihr, Aubure, Beblenheim, Bennwihr, Bergheim, Le Bonhomme, Fréland, Guémar, Hunawihr, Illhaeusern, Kaysersberg, Kientzheim, Labaroche, Lapoutroie, Lièpvre, Mittelwihr, Orbey, Ostheim, Ribeauvillé, Riquewihr, Rodern, Rombach-le-Franc, Rorschwihr, Ste-Croix-aux-Mines, St-Hippolyte, Ste-Marie-aux-Mines, Sigolsheim, Thannenkirch, Zellenberg.



à se développer. Une opération de ce type s'est tout récemment implantée à Ostheim, offrant des logements de plain-pied, où la domotique permet d'améliorer le confort quotidien des personnes âgées.

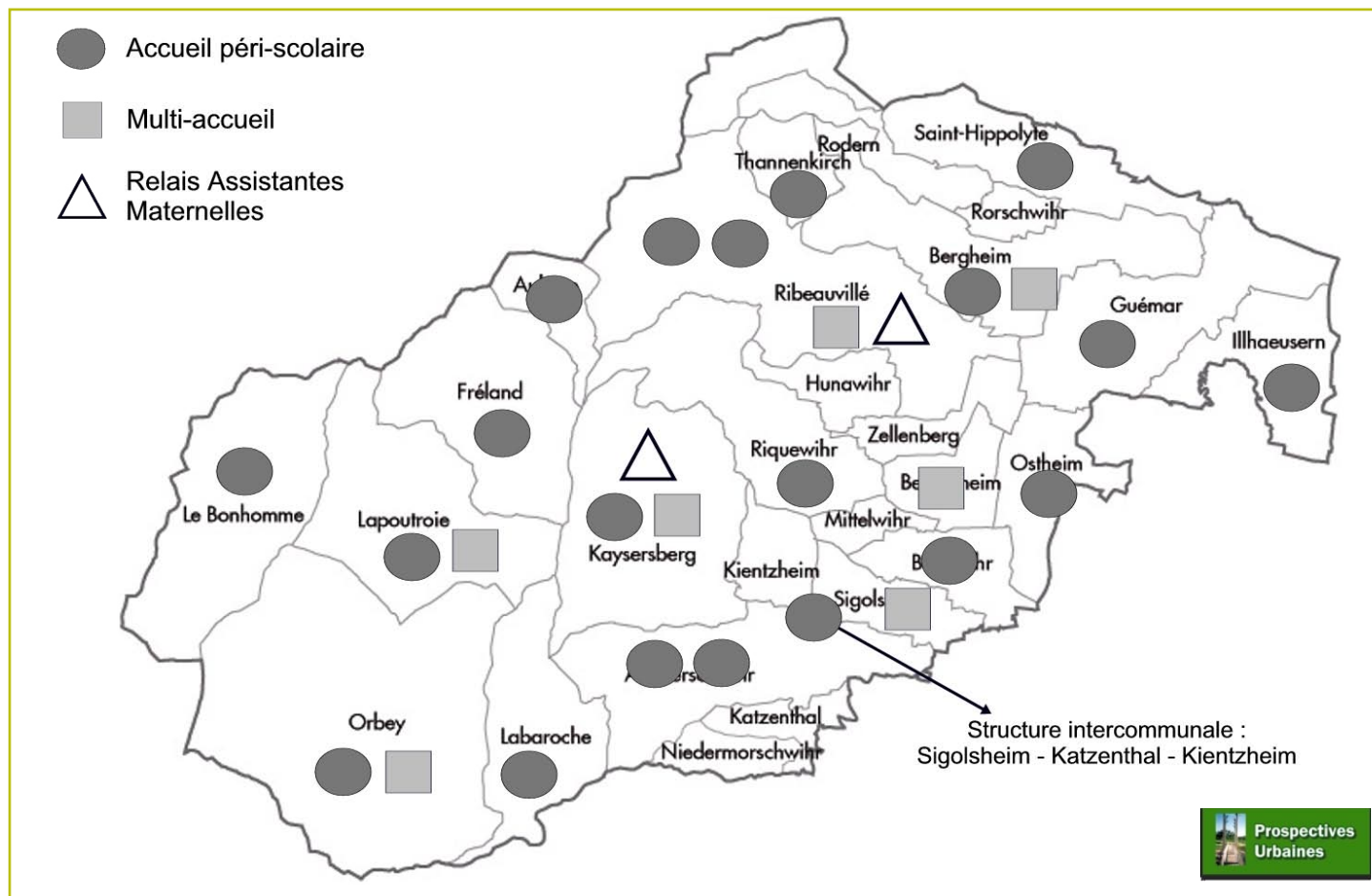
Les structures d'aides à domicile aux personnes âgées (portage de repas, soins, aides ménagères) sont présentes localement via l'Association Haut-Rhinoise d'aides aux personnes âgées (APA), et l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural. Les implantations à Ribeauvillé, Villé, Colmar permettent une couverture du territoire du SCOT.

Questionnement / enjeux

La progression prévisible des populations les plus âgées du fait de l'allongement de la durée de vie

Les équipements et les services permettant le maintien à domicile des personnes peu dépendantes

Les structures d'accueil de la petite enfance



Source: Communauté de Communes



5-3 Un fort développement de l'accueil de la petite enfance

Les structures d'accueil pour les jeunes enfants se sont fortement développées

ces 15 dernières années. Cette progression est à mettre en parallèle avec les évolutions démographiques, qui ont généré des apports migratoires de ménages d'actifs. Dans cette configuration où les deux membres du couple travaillent et ont des jeunes enfants, la demande de structures de garde s'était largement accrue.

De fait, les intercommunalités ont développé les structures d'accueil de la petite enfance, et ont renforcé l'accueil périscolaire.

De plus, des relais d'assistantes maternelles ont été mis en place à Ribeauvillé et Kaysersberg.

On constate ainsi une diffusion importante des structures « multi-accueil » (qui accueillent les jeunes enfants, de façon occasionnelle ou de manière régulière) sur l'ensemble du territoire.

Toutefois, les demandes à court ou moyen terme ne sont pas négligeables, dans la mesure où les solidarités familiales (prise en charge des enfants par les grands-parents) joueront de moins en moins à l'avenir (grands-parents eux-mêmes encore actifs ou trop éloignés géographiquement).

L'adaptation des horaires d'accueil des enfants pourrait également constituer un axe d'évolution, pour permettre la prise en charge des enfants dont les parents travaillent en horaires postés ou la nuit (personnels de santé par exemple).

5-4 Les équipements scolaires

Les écoles maternelles et primaires sont réparties sur la quasi-totalité des communes. Certaines écoles sont mutualisées sous forme de Regroupement Pédagogiques, afin d'utiliser au mieux l'ensemble des locaux.

Il s'agit des regroupements suivants :

- Katzenthal et Sigolsheim,
- Beblenheim et Hunawehr,
- Bennwihr, Mittelwihr et Zellenberg,
- Rodern et Rorschwihr.

Ces limites n'ont pas évolué depuis l'année scolaire 1996/1997.

Pour l'année scolaire 2007/2008, le territoire du SCOT comptait 48 classes maternelles et 97 classes élémentaires .

Pour les classes maternelles, on relève une diminution significative (-21 %) des effectifs scolaires par rapport à l'année 1996/1997 : 1 042 élèves en maternelle contre 1 261.

Cette diminution apparaît légèrement plus prononcée dans le secteur de Kaysersberg (-22 %).

Les effectifs des classes élémentaires sont restés globalement stables, marquant toutefois une légère diminution (- 1.1 %) sur l'ensemble du secteur d'étude, passant de 2 211 élèves en 1996/1997 à 2 187 en 2007/2008.

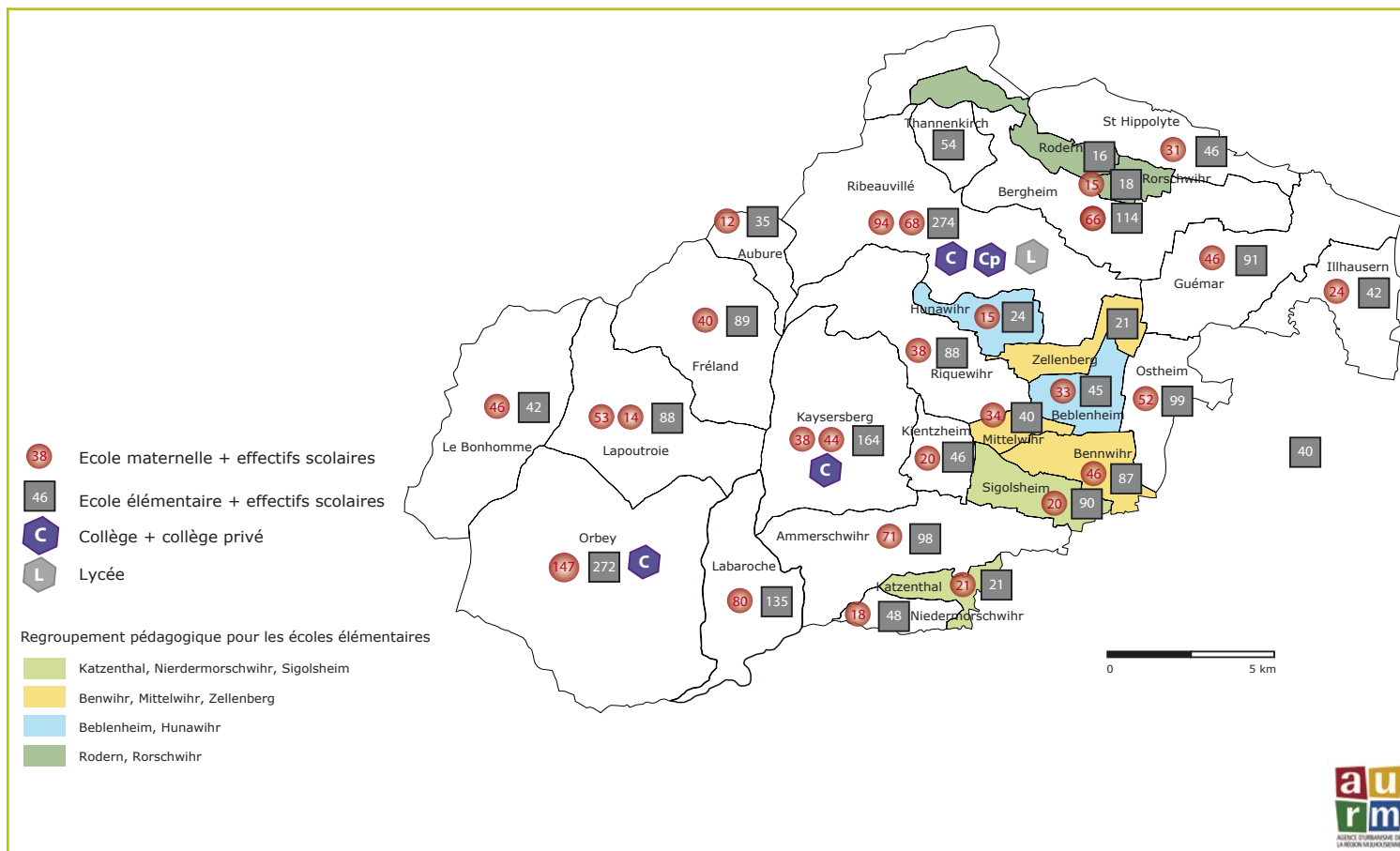
Au total, pour l'ensemble des effectifs scolaires du territoire du SCOT (maternelle + élémentaire), on observe une la diminution globale des effectifs de -7.5 %. Ces évolutions résultent d'une part de l'arrivée dans le territoire de ménages ayant pour certains déjà des enfants en âge scolaire, et d'autre part d'une diminution globale de la taille des ménages. A court terme, ces évolutions se répercuteront sur les effectifs des collèves.

Les écoles maternelles comptent 5 classes bilingues (3 à Ribeauvillé-Rotenberg et 2 à Orbey) et on enregistre 13 classes bilingues en primaire (5 à Bennwihr, 3 à Ribeauvillé Spaeth, 4 à Ammerschwihir et 1 section à Orbey). Les écoles de Ribeauvillé Spaeth et d'Orbey comptent également une classe d'intégration Scolaire (« C.L.I.S. »).

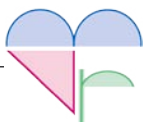
Ecoles maternelles	2007/08 Nombre		1996/97 Nombre	
	de classes	d'élèves	de classes	d'élèves
Communauté de communes de Kaysersberg + Nierdermorschwihr	21	480	21	586
Communauté de communes de Ribeauvillé	27	562	31	675
Périmètre du SCOT	48	1042	52	1261

Ecoles élémentaires	2007/08 Nombre		1996/97 Nombre	
	de classes	d'élèves	de classes	d'élèves
Communauté de communes de Kaysersberg + Nierdermorschwihr	48	1093	48	1066
Communauté de communes de Ribeauvillé	49	1094	50	1145
Périmètre du SCOT	97	2187	98	2211

Les équipements scolaires



Source : Inspection académique du Haut-Rhin
Réalisation : AURM - CH - Mai 2008



Total écoles maternelles et élémentaires	2007/08 Nombre		1996/97 Nombre	
	de classes	d'élèves	de classes	d'élèves
Communauté de communes de Kaysersberg + Niedermorschwihr	69	1573	69	1652
Communauté de communes de Ribeauvillé	76	1656	81	1820
Périmètre du SCOT	145	3229	150	3472

Le secteur compte trois collèges publics (à Ribeauvillé, Kaysersberg et Orbey) ainsi qu'un collège privé à Ribeauvillé.

Collège	Capacité théorique maximale	Effectifs année scolaire 2007/2008
Kaysersberg	507	310
Orbey	550	448
Ribeauvillé (public)	nc	723
Ribeauvillé (privé)	300	258

Les effectifs de collégiens présentent une relative stabilité par rapport à ceux enregistrés en 1996/97.

Des travaux de réhabilitation du collège d'Orbey sont prévus à court terme, sans modifier la capacité d'accueil de cet établissement.

L'établissement privé de Ribeauvillé accueille également 113 élèves de primaire. L'internat, qui accueille 95 élèves, n'est destiné qu'aux filles.

Le lycée d'enseignement général et technologique de Ribeauvillé regroupe les élèves du territoire du SCOT, à l'exception de ceux de Katzenthal et de Niedermorschwihr qui sont scolarisés au lycée Camille See de Colmar. Pour l'année 2007/2008, il comptait 491 élèves, répartis en 19 classes. Il propose un enseignement général (sections S, L et ES), ainsi qu'une section technologique (STG – Mercatique). Il propose également une section « Européenne – Anglais ». Les effectifs, en diminution ces dernières années, devraient connaître à court et moyen termes une progression liée aux évolutions démographiques.

En revanche, il n'existe aucune formation professionnelle ou technique dans l'aire d'étude du SCOT, ces équipements étant pour l'essentiel concentrés à Colmar. Les lycées agricoles sont eux localisés à Wintzenheim, Rouffach et Obernai.

On relève toutefois la présence du Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (C.E.E.J.A.) basé à Kientzheim et créé en 2001, dont le triple objectif est d'apporter un soutien à la recherche dans les études japonaises, de faciliter l'accès à la culture japonaise, et d'accompagner la présence économique du Japon en Alsace. Il accueille des étudiants et des chercheurs dont les travaux sont en lien avec la vie économique et culturelle du Japon.

5-5 L'accueil des personnes handicapées

Si le département du Haut-Rhin se caractérise par un fort taux d'équipement en structures pour enfants et adultes handicapés, la quasi-totalité des structures est située en milieu urbain. Cette concentration génère des difficultés d'accès depuis les zones périphériques.

Ainsi, le périmètre du SCOT ne comprend-il que deux établissements accueillant des adultes handicapés (Orbey et Aubure) et seul l'établissement d'Orbey accueille des enfants handicapés.

Questionnement / enjeux

La diminution de la part des jeunes enfants scolarisés

Les structures de formation professionnelle ou universitaire sont situées en dehors du périmètre du SCOT

Les effectifs scolaires sont à relier à la progression du solde migratoire, dont les fluctuations ont un impact sur les besoins en équipements scolaires

5-6 Les équipements sportifs et de loisirs

L'ensemble des communes du territoire dispose d'au-moins un équipement de sport (plateau sportif, terrain de football, cours de tennis par exemple).

Toutefois, et logiquement, les équipements les plus importants sont concentrés à Ribeauvillé, Kaysersberg et Lapoutroie/Orbey.

On remarquera la complémentarité des différents équipements implantés sur l'ensemble du territoire :

- Piscines des « Trois Châteaux » et Piscine de plein air « Carola » à Ribeauvillé,
- Espace nautique « Arc-en-Ciel » à Kaysersberg
- Complexe sportif « Le Coubertin » à Ribeauvillé
- Golf public d'Ammerschwihr
- Station du Lac Blanc
- Lac Blanc Parc Aventure à Orbey, Bike Park,
- Découverte du Ried « Canoés du Ried » à Illhaeusern
- Chemins de randonnée et de découverte pedestre
- Sentiers viticoles, sentiers botaniques,
- Circuits VTT,

- Itinéraires et pistes cyclables...

Les équipements les plus importants (piscines, espace nautique, golf public, notamment) répondent également aux besoins des habitants des communes périphériques au territoire du SCOT, voire au-delà, en particulier pour le Golf d'Ammerschwihr et pour la piscine des Trois Châteaux à Ribeauvillé

De plus, cette offre vient en complément de l'offre touristique, renforçant ainsi l'attractivité du territoire.

La station du Lac Blanc a fait ces dernières années l'objet de travaux d'aménagement, visant à développer l'offre de loisirs tout au long de l'année, notamment l'été, pour un public plus large (familles, seniors, jeunes...).

Un casino a ouvert fin 2007 à Ribeauvillé.

5-7 Les équipements culturels

Le territoire du SCOT comporte un tissu associatif très dense, dont une large part à visée culturelle : la musique (via les harmonies municipales et les écoles de musique par exemple), le théâtre (dont le théâtre dialectal), le chant... sont fortement représentés. Les locaux nécessaires au fonctionnement de ces associations, qui jouent un rôle social non négligeable, sont souvent insérés dans le tissu bâti existant, ou dans les salles des fêtes, salles communales existantes. Elles ne nécessitent donc pas d'équipements particuliers.

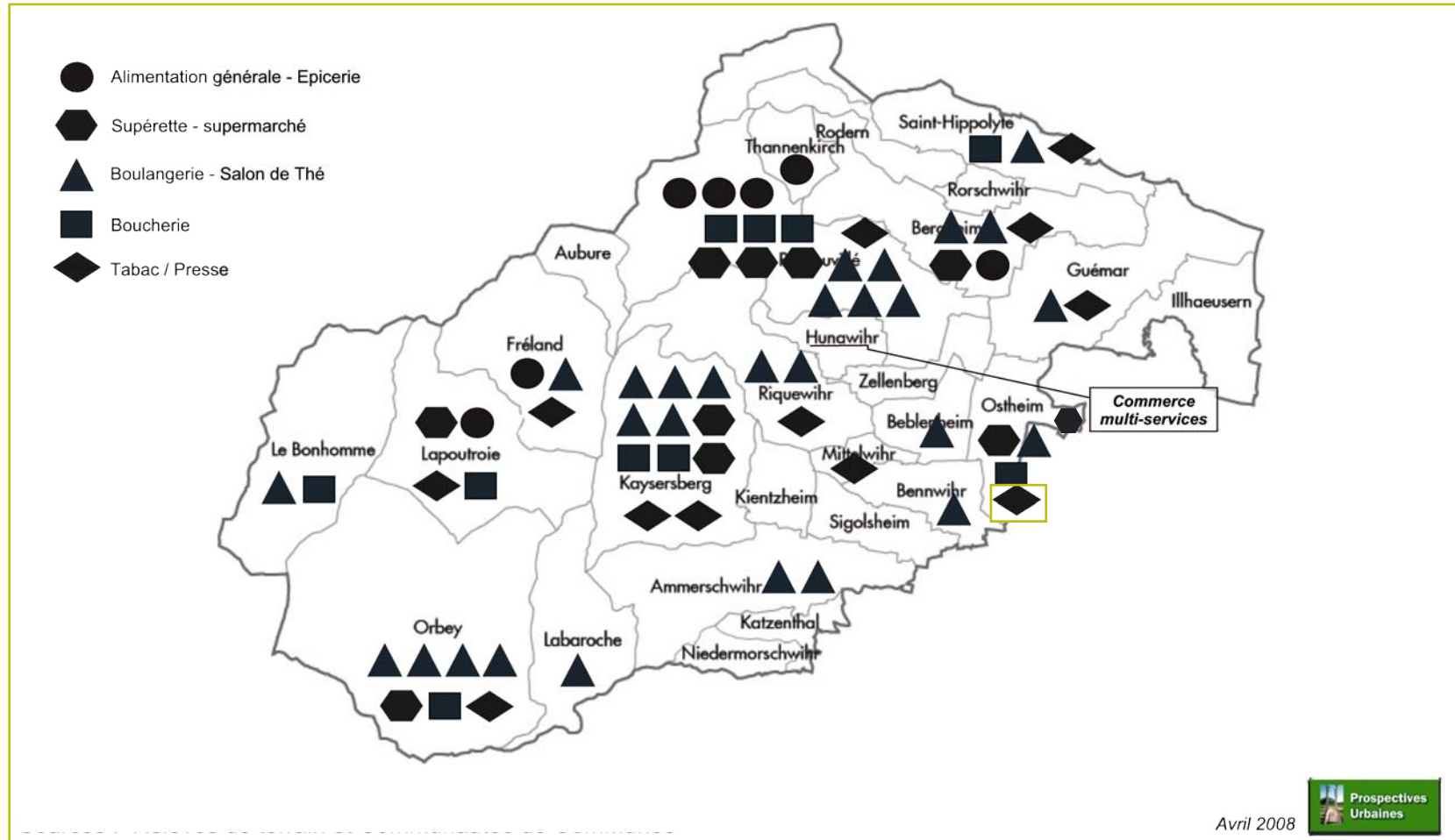
Outre ces équipements et structures de proximité, le territoire compte :

- L'Espace culturel « Le Parc » à Ribeauvillé,
- Deux cinémas, second à Orbey
- Une médiathèque

Riquewihr	Musée du Dolder Musée de la Tour des Voleurs Musée Hansi Musée de la Communication en Alsace
Labaroche	Espace des Métiers du Bois et du Patrimoine
Kientzheim	Musée du Vignoble et du Vin
Katzenthal	Musée Archéologique du Château de Wineck
Bergheim	Maison des Sorcières
Kaysersberg	Musée d'Histoire Locale Musée Albert Schweitzer
Fréland	Maison du Pays Welche Musée de la Vieille Forge, de la Traversée du Siècle et des Automates
Lapoutroie	Musée des eaux de vie
Orbey	Champs de bataille et mémorial du Linge Musée du Val d'Orbey
Sigolsheim	Nécropole



Les commerces de proximité



Sources : relevés de terrain et Communauté de Communes

Avril 2008



5-8 Les services de proximité

Outre l'analyse à visée économique de la répartition des commerces de proximité, un examen permettant d'appréhender la problématique sociale apparaît nécessaire.

Ces éléments participent effectivement activement à la qualité du cadre de vie des habitants du territoire.

Plusieurs constats s'imposent :

- Une répartition géographique relativement inégale
- Une disparition relative des petits commerces de proximité au profit des supermarchés
- Les supermarchés se concentrent dans les communes les plus importantes.

Localisation	Enseigne	Type de commerce	Superficie
KIENTZHEIM	INTERMARCHÉ	Supermarché	1 200 m ²
ORBEY	INTERMARCHÉ	Supermarché	775 m ²
RIBEAUVILLE	LECLERC	Supermarché	2 992 m ^{2*}
KAYSERSBERG	MATCH	Supermarché	756 m ²

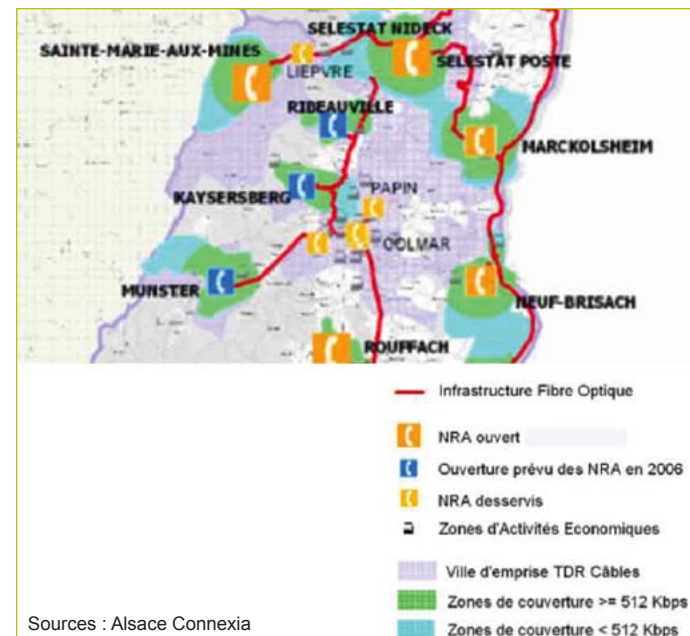
Sources : DDGCRF 68
* comprenant l'extension

La disparition progressive de certains commerces de base, parfois compensée par des points de vente (dépôts de boulangerie qui remplace la boulangerie) génère des déplacements automobiles plus fréquents.

La polarisation progressive de ces services (bureau de poste, gendarmerie, banque...) pose de fait la question de l'accès à ces services pour ceux qui ne disposent pas de moyens de locomotion. En effet, le territoire compte 15 agences postales, dont les horaires d'ouverture varient : les plus importantes d'entre elles sont ouvertes toute la journée, alors que celles plus excentrées ne sont souvent ouvertes que par demi-journées. Les banques sont présentes dans 16 communes, Ribeauvillé, Kaysersberg et Orbey concentrant 19 des 40 agences bancaires du territoire. Les guichets automatiques se sont développés, notamment essentiellement dans les secteurs à forte concentration touristique.

Les communes de Ribeauvillé, Kaysersberg et Lapoutroie disposent d'une gendarmerie.

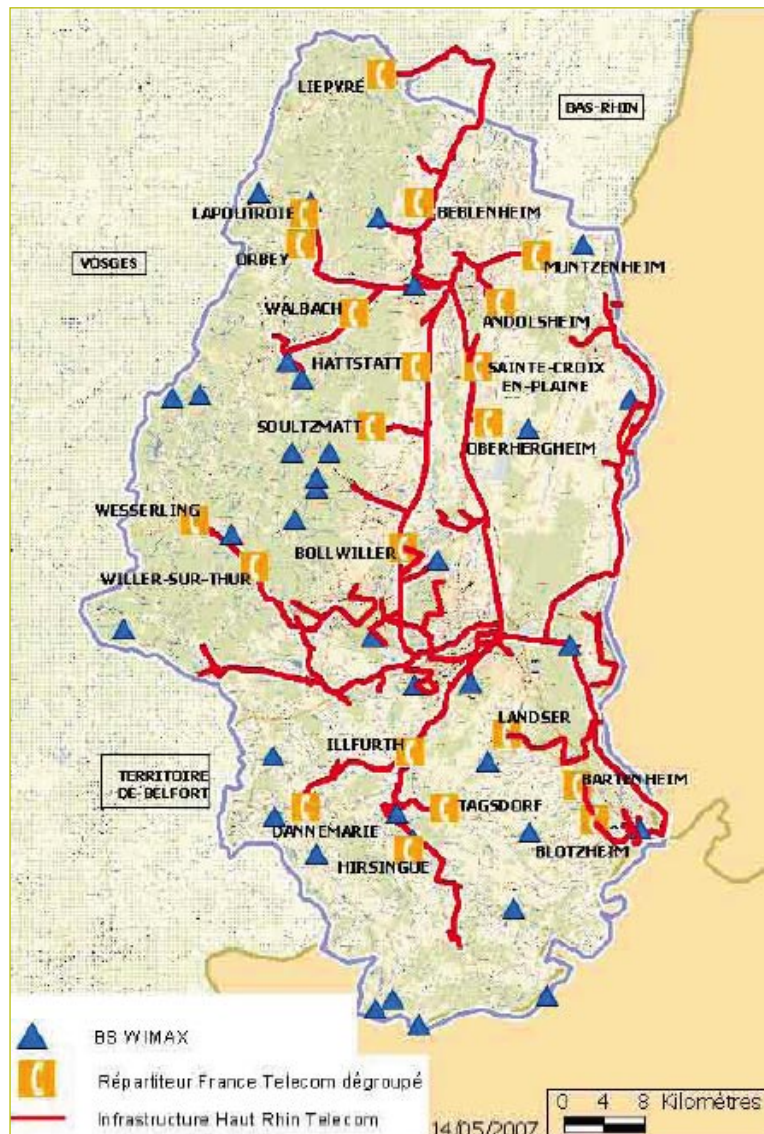
5-9 Les nouvelles technologies



Alors que l'accès du plus grand nombre à des réseaux et services de télécommunication performants et à des coûts maîtrisés est essentiel pour l'attractivité et la compétitivité du territoire, on constate que le périmètre du SCOT reste encore relativement sous-équipé en réseaux Internet Haut-Débit. Cette situation, qui n'est pas spécifique au territoire du SCOT, est le reflet d'une situation commune à une large part du département.

En effet, le secteur privé des télécommunications a porté son effort sur l'équipement des principales villes mais ne couvre que partiellement les environnements semi-urbains ou ruraux.

La Région Alsace a déployé le premier réseau français à très haut débit sur la base d'un investissement public, confié au délégataire de service public Alsace Connexia, avec plus de 1000 km de fibres optiques en 2007, desservant Kaysersberg et Ribeauvillé. Ces équipements ont vocation à être complétés grâce à l'intervention des Conseil Généraux en particulier afin d'éviter une fracture numérique et sociale dans les territoires plus ruraux.



Sources : Haut-Rhin Telecom

C'est dans ce contexte que s'inscrit la démarche du Conseil Général.

Depuis 2006, le Conseil Général du Haut-Rhin a nommé un délégataire chargé du déploiement, de l'exploitation et de la commercialisation du réseau d'accès Internet haut débit sur le territoire départemental. Cette mission est confiée pour 15 ans à la Sté Haut-Rhin Télécom. Les principaux objectifs sont une couverture plus importante en haut débit, notamment par résorption des zones blanches (par exemple Labaroche, Le Bonhomme), le dégroupage de nombreux centraux téléphoniques (ouverture à la concurrence, nouveaux services...) et la desserte en fibres optiques de plusieurs zones d'activités (notamment celle du Muehlbach à Bergheim).

Questionnement / enjeux

L'adaptation du logement et des services à domicile pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées.

Les possibilités d'accès aux services et commerces de proximité.

Améliorer l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour réduire les inégalités territoriales, tant sociales qu'économiques.

5-10 Les réseaux d'eau et d'assainissement

Pour compléter les services sur le territoire, la gestion de l'eau est évoquée dans ce document de façon succincte et développée dans l'Etat Initial de l'Environnement dont le cabinet Waechter a rédigé ces éléments de contexte.

La distribution d'eau potable

La ressource exploitée par les communes du périmètre du SCOT est majoritairement tirée de la nappe phréatique ello-rhénane.

La distribution de l'eau potable sur le territoire est assurée par plusieurs syndicats.

Le SIENOC (Syndicat Intercommunal du Nord Ouest de Colmar) assure l'alimentation en eau potable d'Amerschwih, de Katzenthal, de Sigolsheim, de Niedermorschwih, et du Sivom des Trois Epis. L'eau distribuée par le SIENOC est produite par la communauté d'Agglomération de Colmar. Deux forages sont exploités : au Neuland et au Dornig. Une évaluation des ressources disponibles pour le périmètre du SCOT est difficile à estimer, ces captages alimentant un grand nombre de communes qui n'appartiennent pas à ce territoire. Un troisième forage dans une zone forestière de la plaine du Rhin est en cours de réalisation.

Le Syndicat du Niederwald regroupe le Syndicat de Guémar-Illhaeusern ainsi que le Syndicat de Beblenheim et la commune d'Ostheim. Le forage exploité est situé sur le ban communal de Guémar. Il assure l'alimentation des communes de Bennwihr, Beblenheim, Guémar, Hunawihr, Illhaeusern, Mittelwihr, Riquewihr et Zellenberg. Les potentialités de la ressource sont supérieures aux besoins actuels.

Les communes de Thannenkirch, Ribeauvillé, Le Bonhomme, Lapoutroie, Orbey et Fréland assurent de manière autonome leur alimentation en eau à partir de captages et de sources. Ces dernières sont des émergences de circulations d'eau peu profondes dans les fissures, les fracturations et les parties altérées (arène granitique par exemple) de la roche. Elles sont vulnérables aux pollutions de surface et réagissent assez rapidement aux variations de pluviométrie. Leur débit excède rarement le litre par seconde en période d'étiage. Les grès sont plus favorables que les granites. Les captages exploitent les nappes alluviales des cours d'eau et des champs de moraines. Ces ressources peuvent également connaître des étiages sévères.

Kaysersberg, Kientzheim et Sigolsheim forment le SIPEP. Ces communes tirent leurs ressources en eau potable de l'exploitation de sources et d'un forage dans la nappe de la Fecht, à l'amont de Bennwihr (Fechtwald).

La consommation des cités viticoles, 332 litres par habitant et par jour à Ribeauvillé, 354 litres par habitant et par jour à Kaysersberg, est très supérieure au standard (entre 150 et 170 litres par habitant et par jour). Ce chiffre comprend l'eau distribuée aux industries et à la piscine (environ 220 000 m³) ainsi que les fuites sur le réseau (environ 200 000 m³). La consommation par habitant est néanmoins en diminution : ainsi, à Ribeauvillé, la consommation annuelle est passée de 88,29 m³ par habitant en 1989, à 70,35 m³ en 2003 et à 63,90 m³ en 2006.

Globalement, la puissance et la facilité d'exploitation de la nappe phréatique rhénane mettent les communes du territoire du SCOT à l'abri de la pénurie, pour peu que la qualité des eaux souterraines soit préservée. Fréland, Lapoutroie et Thannenkirch, par contre, peuvent rencontrer des difficultés d'approvisionnement en été.

Les détails sont repris dans l'*Etat Initial de l'Environnement*.

Le traitement des eaux usées

La majorité des communes se sont regroupées pour assurer un assainissement collectif. Quelques villages et hameaux restent isolés et traitent leurs eaux usées de manière autonome. Les communes du Scot se distribuent sur 6 stations d'épuration. L'usine DS SMITH de Kaysersberg (cartonnerie et plastiques) a sa propre station d'épuration.

Stations d'épuration et communes rattachées

Site de la station	Communes rattachées
Bergheim	Bergheim, Rodern, Rohrschwih, St-Hippolyte, Thannenkirch
Beblenheim	Beblenheim, Bennwihr, Mittelwihr, Riquewihr, Zellenberg
Ribeauvillé	Ribeauvillé
Aubure	Aubure
Colmar	Amerschwih, Kaysersberg, Kientzheim, Sigolsheim, Katzenthal
Lapoutroie	Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey, Fréland + fromagerie Haxaire



La station d'épuration de Bergheim

La station d'épuration de Bergheim a une capacité de traitement de 5 500 équivalents habitants. 4 035 habitants sont potentiellement branchés sur elle.

La station d'épuration de Beblenheim

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Beblenheim et environs gère la station d'épuration de Beblenheim ainsi que les collecteurs intercommunaux des communes raccordées à la station. Créée en 1970, elle était conçue pour durer une trentaine d'années. Elle a été agrandie en 1990 et remodelée en 2004. Dans sa configuration ancienne (jusqu'en 2006), la station était du type «boues activées aération prolongée» avec une capacité de 4 500 équivalents habitants hors vendange et de 20 000 équivalents habitants pendant les vendanges, par passage à un fonctionnement de type «boues activées moyenne charge». La capacité actuelle de la station est de 52 800 équivalents habitants. Elle dispose également désormais d'un bassin de stockage lui permettant de gérer les périodes de vendanges. 4493 habitants sont potentiellement branchés sur cette station.

La station d'épuration de Ribeauvillé

La station de Ribeauvillé est capable de traiter une charge de 12 000 équivalents habitants avec une extension possible à 14000. Les eaux traitées sont rejetées dans le Strengbach. Cette station est innovante par son type de traitement (nitrification, dénitrification), mais aussi par le fait qu'une régulation en continue a été mise en place en fonction du flux de pollution et du débit de l'effluent.

La station d'épuration de Lapoutroie

La station d'épuration de Lapoutroie traite, en moyenne sur l'année, une charge de 5 000 équivalents habitants, alors que sa capacité est de 8 500 équivalents habitants.

La station de Sigolsheim

La station de Sigolsheim a cessé son activité en janvier 2008. Les communes qui y étaient rattachées sont dorénavant reliées à la station d'épuration de Colmar.

Dimensionnée pour une charge de 5600 équivalents habitants, la station d'épuration traitait, en moyenne annuelle, une charge de 4700 équivalents habitants, mais 8200 équivalents habitants en période de vendange : elle était alors saturée.

La station de Colmar

Cinq communes sont reliées à la station d'épuration de Colmar. Cette dernière a une capacité de 300 000 équivalents habitants pour un débit de pointe maximal de 6350 m³/h. Le flux entrant est de 170 000 équivalents habitants, mais il monte à 270 000 éq./hab. en période vendanges. Les boues sont compostées et utilisées comme amendement agricole : la station produit ainsi 3300 tonnes de matière sèche par an.

La commune de Labaroche

Une moitié de la commune de Labaroche est raccordée à de petites unités de traitements collectifs (filtres à sable), exploitées directement par la commune ; l'autre moitié est en assainissement non collectif.

Les communes de Guémar, Ostheim et Illhaeusern

Les communes de Guémar et d'Ostheim sont reliées chacune à une station d'épuration dont la capacité est de l'ordre de 1500 à 1750 équivalents habitants. Le mode de traitement est du type «boues activées».

La commune de Illhaeusern ne possède pas de système d'assainissement collectif.

Bilan

Les capacités de traitement des effluents générés par le territoire du SCOT sont globalement suffisantes. Dans le détail, quelques limites apparaissent : les stations d'Aubure et de Beblenheim sont sollicitées au maximum de leurs capacités et Illhaeusern est encore dépourvue d'assainissement collectif. Notons aussi que les communes du vignoble voient le volume de leurs effluents augmenter de manière très sensible au moment des vendanges.

Les navettes domicile travail (1999)



Cabotage : actifs résidant et travaillant des les communes du Scot



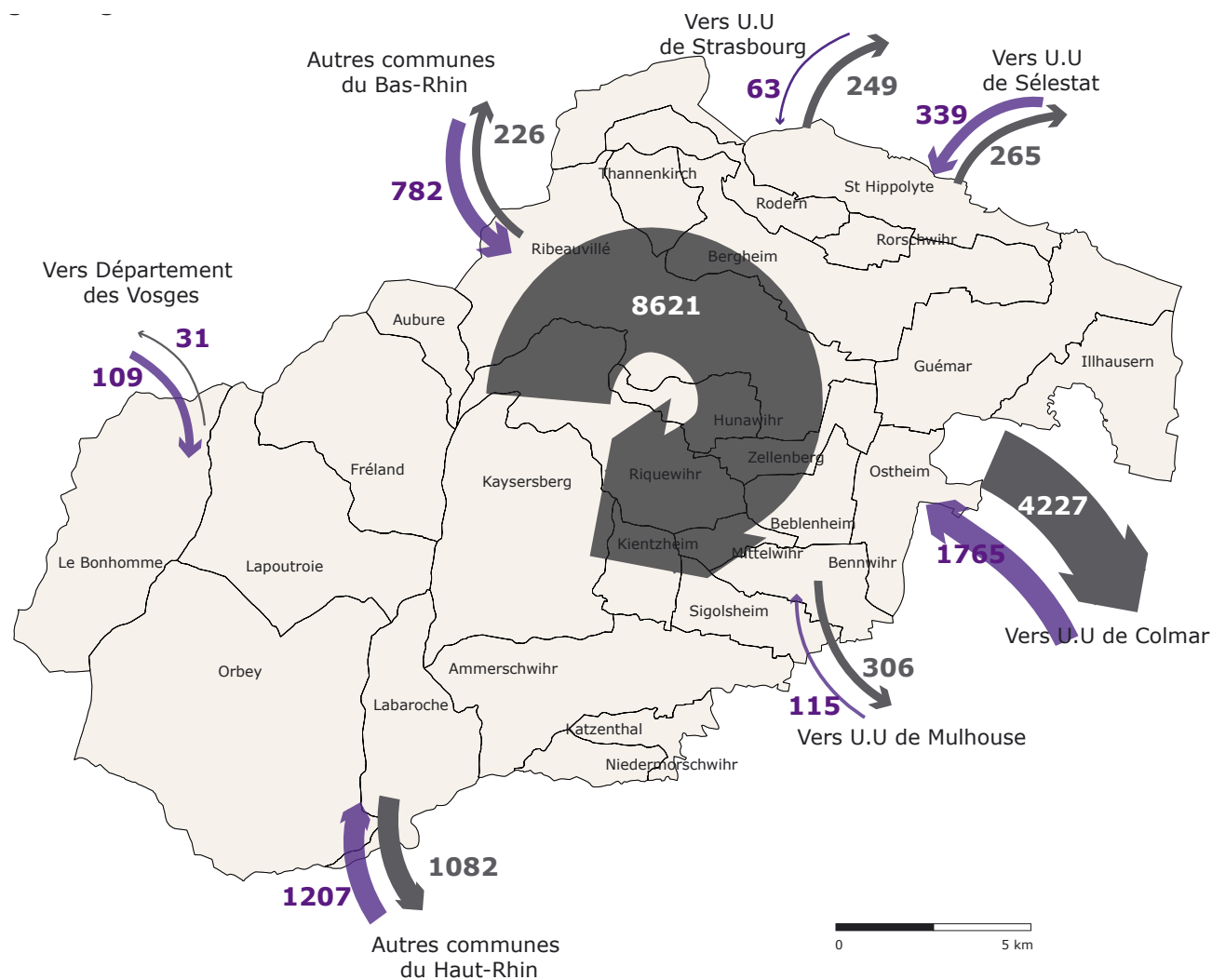
Actifs résidant hors du périmètre Scot et travaillant dans les communes du Scot



Actifs résidant dans les communes du Scot et travaillant hors du périmètre Scot

*Les flux inférieurs à 10 n'ont pas été pris en compte

U.U = Unité Urbaine



Source: INSEE RGP 1999, navettes domicile - travail
Réalisation : AURM - C.B - 2007



6- Des déplacements toujours plus importants

Le territoire du SCOT Montagne Vignoble et Ried dans lequel les transports en commun sont peu développés, donne à la voiture individuelle une place prépondérante. Or les besoins en déplacements sont croissants, conséquences directes de la localisation de l'habitat, des activités et des emplois. Plus ces différentes fonctions sont éloignées dans l'espace, plus les déplacements sont motorisés.

6-1 Des déplacements domicile /travail en cabotage et vers Colmar

L'usage de la voiture pour les navettes domicile travail a augmenté de 13 % entre 1990 et 1999 (17 021 tous trajets confondus en 1990 et 19 247 en 1999) avec son lot de relative congestion du réseau sur certains tronçons aux heures de pointe et de nuisances qui en découlent (bruit, pollution). Actuellement les recensements partiels des années 2004 à 2007 ne donnent pas de nouveaux chiffres sur ces déplacements.

Les migrations alternantes quotidiennes s'effectuent toutefois, en majorité à l'intérieur du territoire.

Les navettes domicile travail (lieu de résidence et lieu de travail d'après le RGP 99 données Insee) sont importantes sur l'ensemble du territoire avec une forte proportion de « cabotage » c'est-à-dire à l'intérieur de celui-ci.

44% des actifs du territoire du SCOT soit près de 9000 personnes vivaient et travaillaient dans les communes du territoire.

22 % des actifs venaient de l'extérieur alors que 34 % sortaient du territoire pour travailler.

Sur l'ensemble du territoire la répartition entre les flux d'entrée et de sortie est de l'ordre de 39% pour les premiers et 61% pour les seconds.

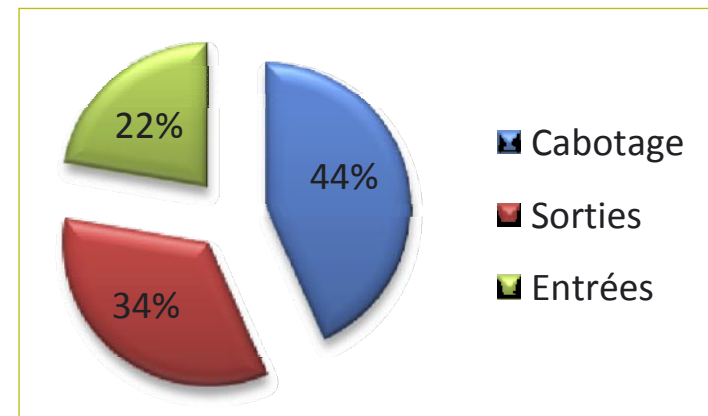
Les pôles de Ribeauvillé et Kaysersberg concentrent de nombreuses activités économiques et services à l'échelle du SCOT. C'est pourquoi, la majorité des déplacements domicile travail s'effectuent dans le Vignoble d'une part et de façon marquée, avec les secteurs du Ried et la Montagne d'autre part.

On constate également une forte proportion de sorties du territoire à destination de l'aire urbaine de Colmar, Chef-lieu du Haut-Rhin, qui concentre un tissu

économique dense avec des établissements de taille importante générant d'importants déplacements que ce soient domicile travail ou privés vers les zones commerciales notamment.

Les entrées viennent principalement, moins de la moitié, de l'unité urbaine de Colmar et des autres communes du Haut-Rhin en dehors de l'aire urbaine de Mulhouse dont la proportion est minime.

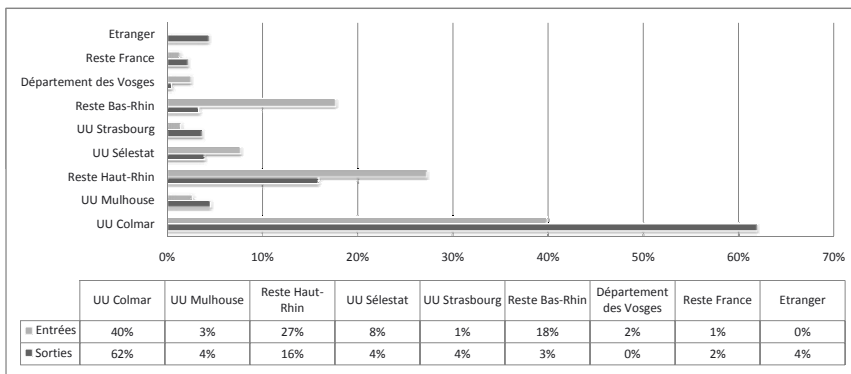
Répartition des navettes domicile/travail :
une plus forte proportion de cabotage



Source: INSEE RGP 1999, navettes domicile - travail
Réalisation : AURM - S.D - 2007

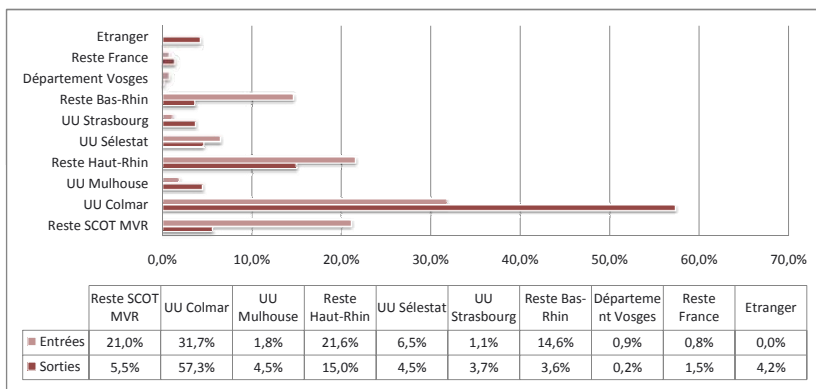
Les navettes domicile travail (1999) : répartition par entrées et sorties et par secteur

L'unité urbaine de Colmar est la destination ou la provenance de la majorité des déplacements domicile travail



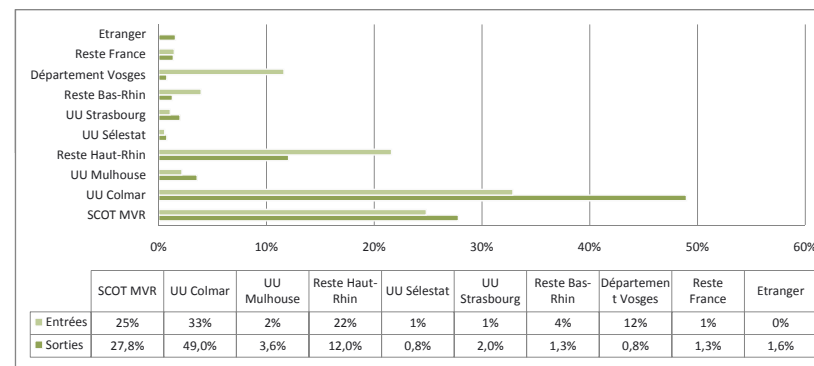
Source: INSEE RGP 1999, navettes domicile - travail
Réalisation : AURM - S.D - 2007

Répartition des provenances et destinations par territoire



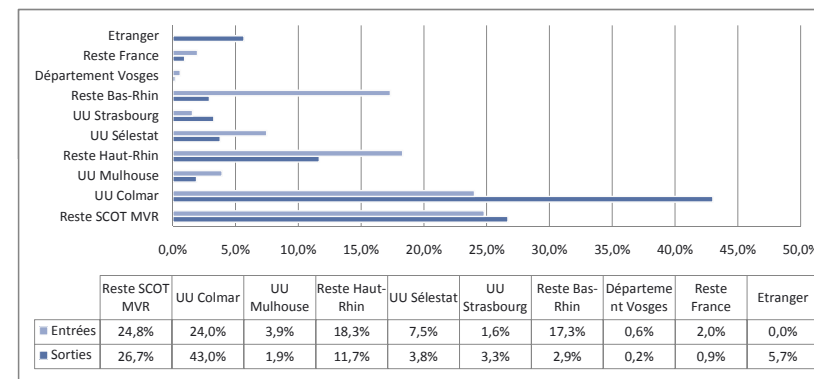
Source: INSEE RGP 1999, navettes domicile - travail
Réalisation : AURM - S.D - 2007

En montagne



Source: INSEE RGP 1999, navettes domicile - travail
Réalisation : AURM - S.D - 2007

Dans le ried

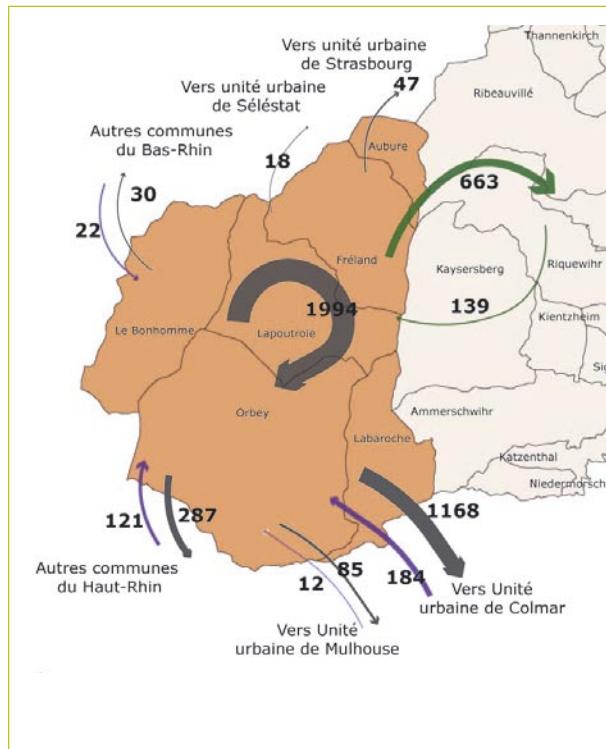


Source: INSEE RGP 1999, navettes domicile - travail
Réalisation : AURM - S.D - 2007

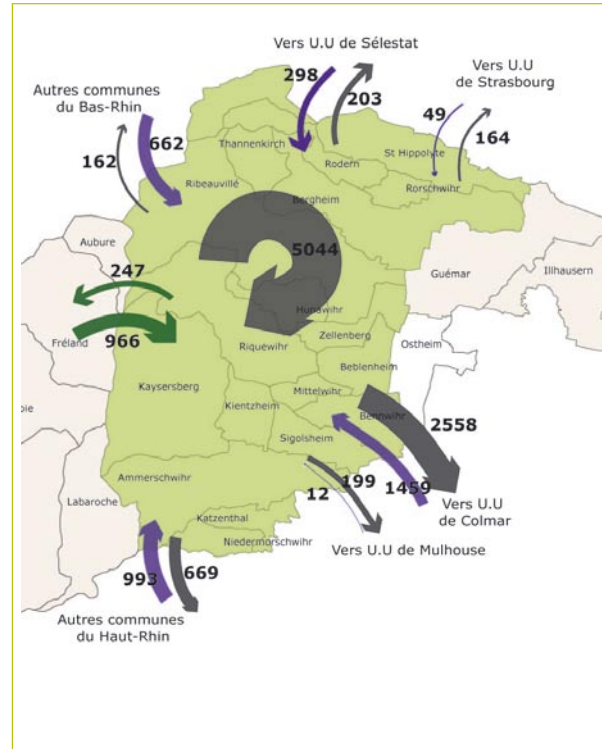


Les navettes domicile travail en 1999 par territoire

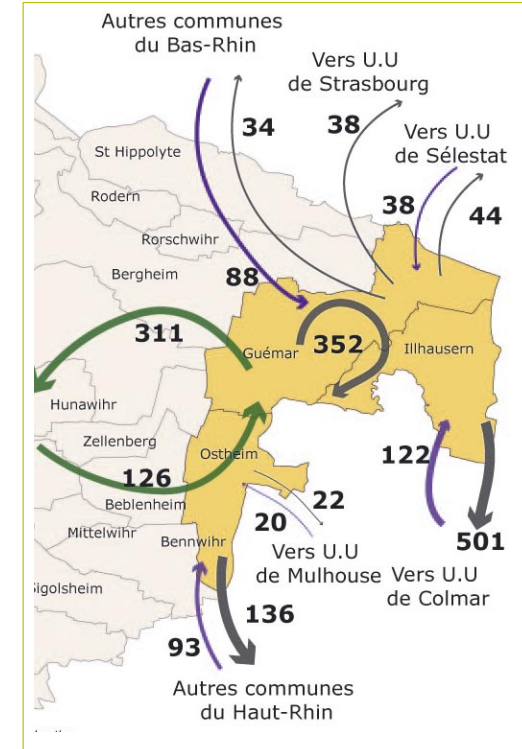
En montagne : un cabotage marqué et des relations fortes avec le vignoble



Dans le Vignoble : un cabotage marqué également et des déplacements plus importants vers Colmar






Dans le Ried : un territoire à l'interface du vignoble et de Colmar





Source: INSEE RGP 1999, navettes domicile - travail
Réalisation : AURM - C.B - 2007

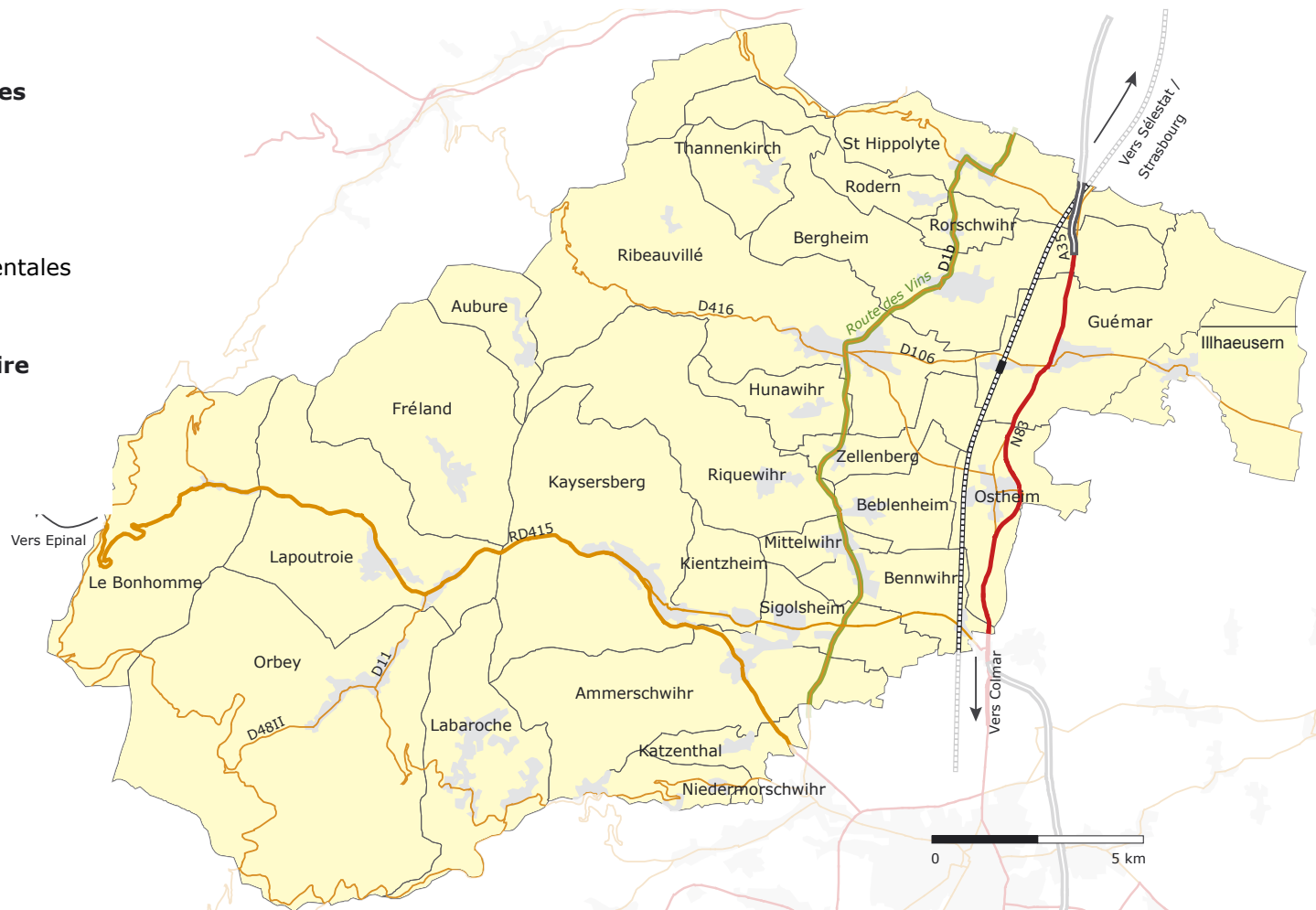
Les grandes infrastructures de déplacements

Infrastructures routières

-  autoroutes
-  routes nationales
-  routes départementales

Infrastructure ferroviaire

-  voie ferrée
-  gare



Source: BD CARTO IGN
Réalisation : AURM - C.B - 2007



6-2 Les grandes infrastructures routières

S'insérant dans un maillage routier interrégional et du bassin rhénan, les problématiques relatives au réseau routier du territoire du SCOT s'articulent autour de deux points principaux liés entre eux :

- les échanges Nord/Sud (RN 83 / A 35 et Route des Vins)
- les échanges Ouest/Est (Vallée de la Weiss RD 415 et autres transversales).

Depuis le 1er janvier 2007, le réseau routier national a été étendu à la compétence du Conseil Général, certaines routes nationales sont passées départementales. La RN 415 est passée Route Départementale. La RN 83 relève toujours de la compétence de l'Etat. Cela a des incidences sur l'exploitation des routes notamment concernant le hangar d'exploitation.

6-2-1 La situation actuelle

La configuration du réseau routier est principalement orienté Nord/Sud : la RN 83, l'A 35 et la route des Vins.

Le principal axe Ouest-Est est la RD 415 qui dessert la vallée de la Weiss et la relie à Colmar et à Saint-Dié en passant par le Col du Bonhomme.

• La RN 83 : un maillon stratégique proche de la saturation

En raison de la non continuité de l'A 35 en Alsace, le trafic routier en transit emprunte la RN83 sur la section comprise entre le Nord de Colmar et le Sud de Sélestat.

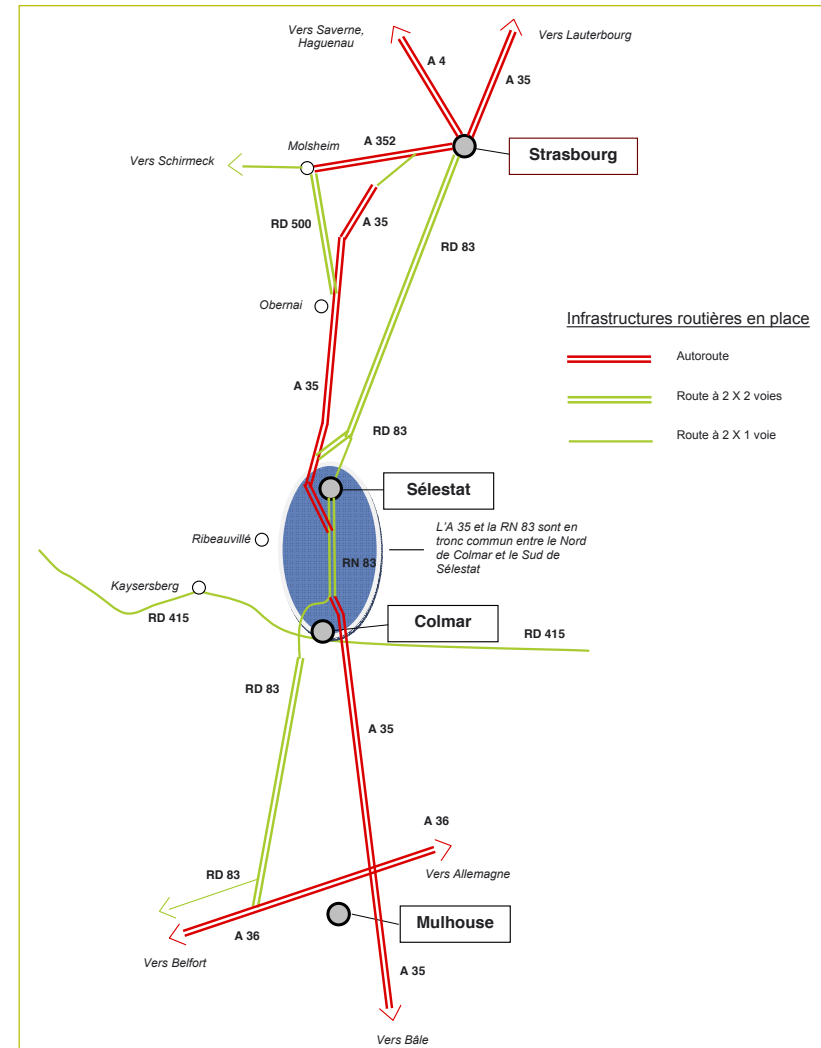
La section Colmar-Sélestat constitue un maillon du grand axe Nord-Sud alsacien. L'axe routier constitue à la fois :

- un axe de liaisons interurbaines reliant les communes du piémont des Vosges et de la plaine entre elles et avec les agglomérations de Colmar, Sélestat, Mulhouse et Strasbourg.
- un axe de transit régional.
- un axe de transit interrégional et international
- un itinéraire pour convois exceptionnels.

Les enjeux de ce tronçon dépassent donc le simple cadre du SCOT. Ils sont locaux, départementaux et régionaux.

Le schéma directeur de 1998 faisait état d'une proche saturation de la section Colmar / Sélestat. Elle constitue un goulot d'étranglement pour les déplacements

Schéma des infrastructures routières à l'échelle régionale



rouliers Nord-Sud en Alsace. Elle demeure le seul tronçon non doublé de l'axe Nord-Sud alsacien alors que des projets ont vu le jour en Alsace ces dernières années :

- La Voie Rapide du Piémont des Vosges qui constitue le prolongement de l'A 35 entre le contournement autoroutier de Sélestat et l'agglomération strasbourgeoise.
- Le contournement Sud de Strasbourg avec la création du pont Pierre Pflimlin sur le Rhin.
- Le Grand Contournement Ouest (GCO) de Strasbourg devrait à moyen terme faciliter les liaisons Nord-Sud en Alsace, notamment pour le trafic routier en transit.

Dans ce contexte, il paraît nécessaire de réfléchir, avec les SCOT voisins (Sélestat et Colmar) dans une démarche interscot, à l'adaptation de la RN 83 sur le périmètre du SCOT associant les services de l'Etat. Le schéma directeur de 1998 proposait plusieurs solutions d'adaptation de la RN 83 dont son doublement sur certaines sections.

- **La route des vins : un axe touristique et de desserte locale**

La route des vins traverse un cadre naturel remarquable : le piémont des Vosges. Elle relie les communes viticoles et permet ainsi la découverte de ce patrimoine pittoresque et prestigieux de l'Alsace.

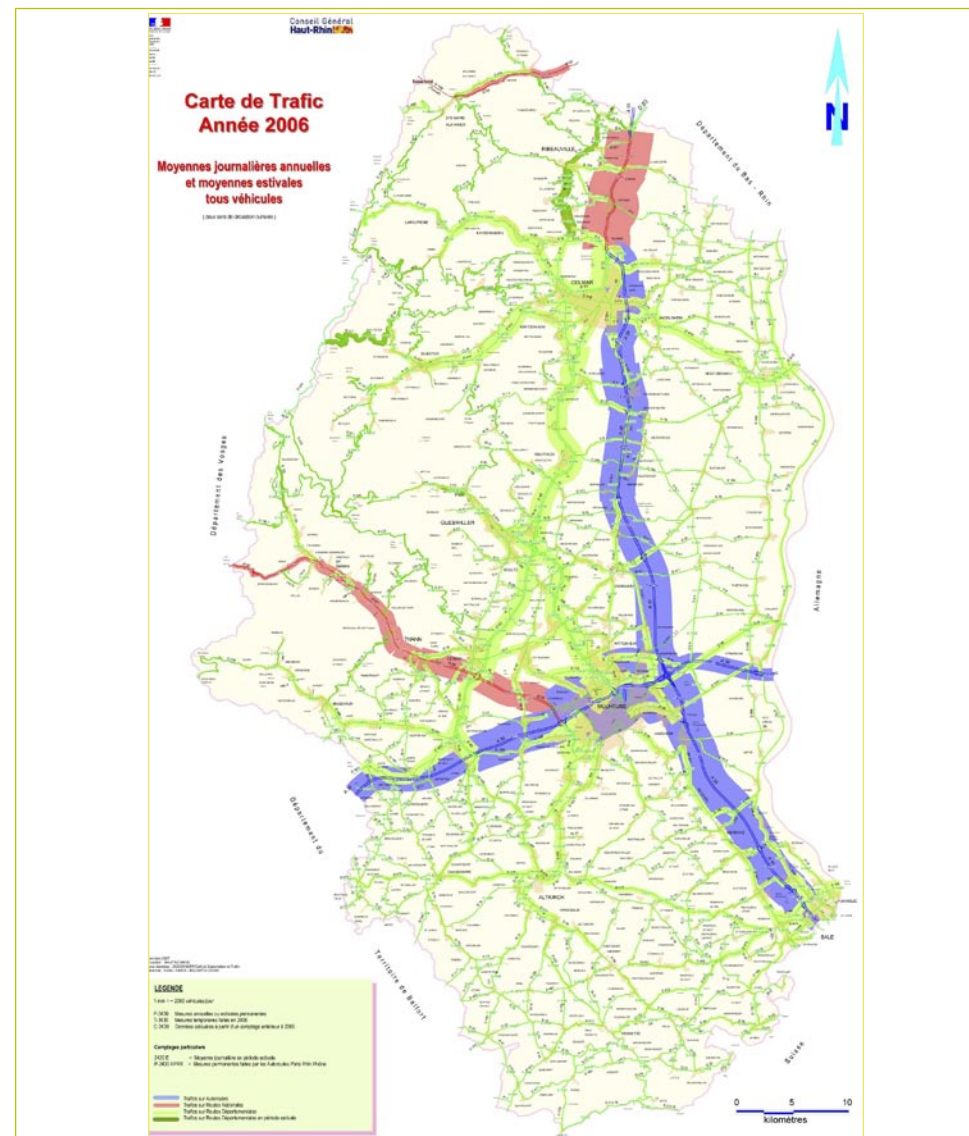
Reliant Saint-Hippolyte à Niedermorschwihr sur le périmètre du SCOT, elle constitue un atout touristique majeur pour le périmètre.

Son caractère touristique engendre des pics de fréquentation lors de la période estivale et certaines périodes de l'année (marchés de Noël etc.).

- **Articulation route des vins / RN 83**

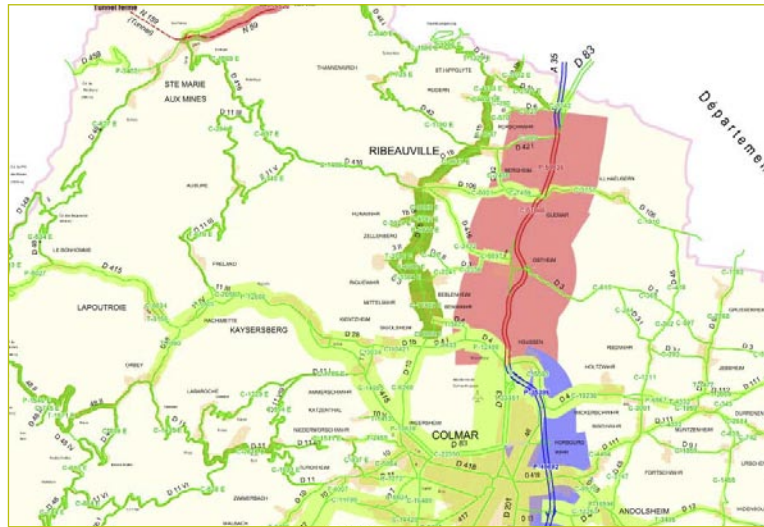
Pour préserver le caractère pittoresque et la vocation touristique de la Route des Vins, il est important de maintenir voir d'améliorer la fonction actuelle de la RN 83 en tant que collectrice des flux Nord-Sud en provenance ou à destination du piémont. Il persiste une extrême sensibilité de cette route à tout accroissement de trafic (dès 1998 dans le schéma directeur). Il semble essentiel que tous les flux de déplacements qui ne sont ni touristiques ni internes au piémont soient orientés vers la RN 83.

La RN 83 assume une fonction essentielle pour les communes du piémont : celle d'une grande déviation qui permet de délester la Route des Vins. Si cette voie principale atteint un seuil de saturation ne pouvant plus remplir cette fonction,



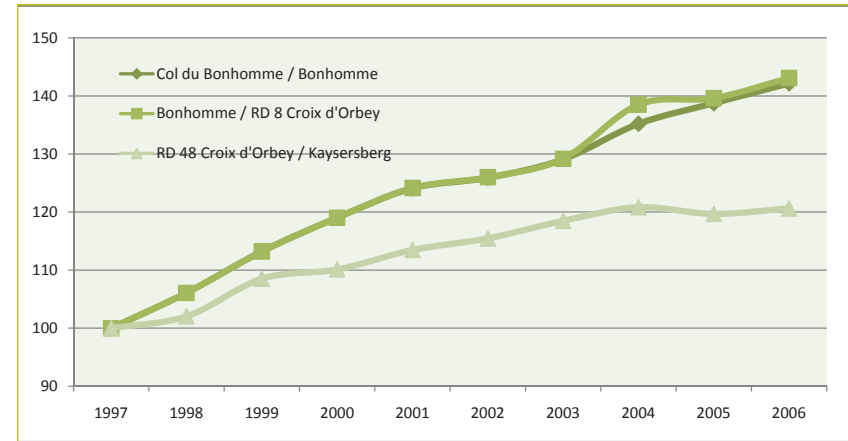


Extrait de la Carte Traffic de 2006 éditée par la DDE



Evolution du trafic routier sur la RD 415 (trafic moyen journalier)

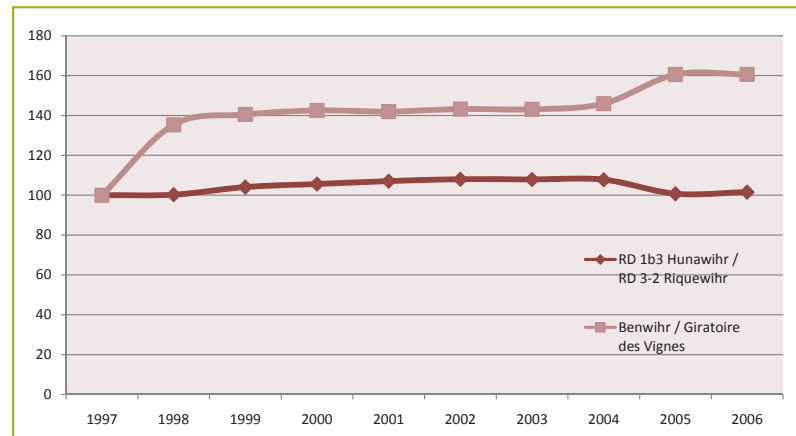
Evolution sur 1997-2006 du trafic moyen journalier tous véhicules (base 100 en 1997)



Source: Conseil Général du Haut-Rhin

Evolution du trafic routier sur la Route des Vins (trafic moyen journalier)

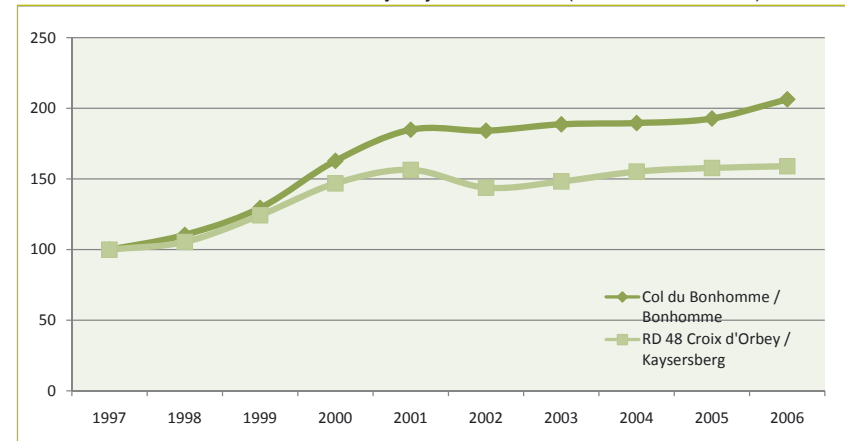
Evolution sur 1997-2006 du trafic moyen journalier tous véhicules (base 100 en 1997)



Source: Conseil Général du Haut-Rhin

Evolution du trafic routier sur la RD 415 (trafic moyen PL)

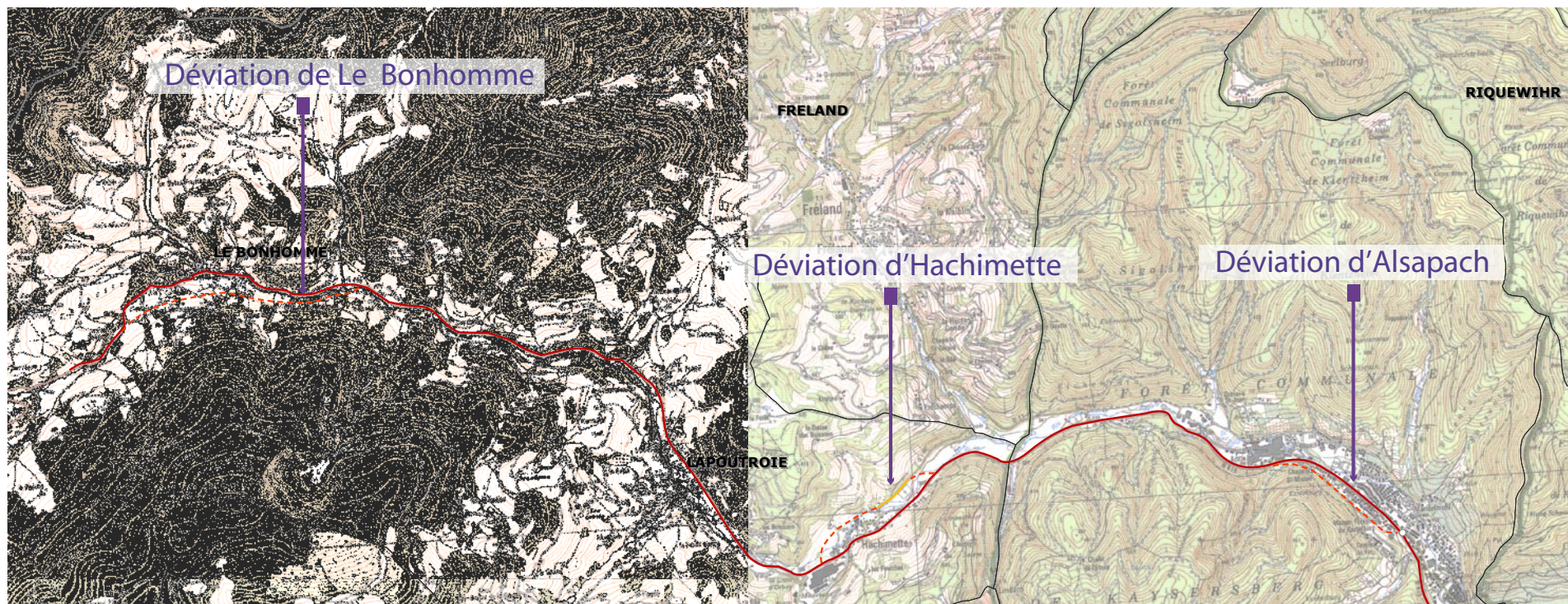
Evolution sur 1997-2006 du trafic moyen journalier PL (base 100 en 1997)



Source: Conseil Général du Haut-Rhin

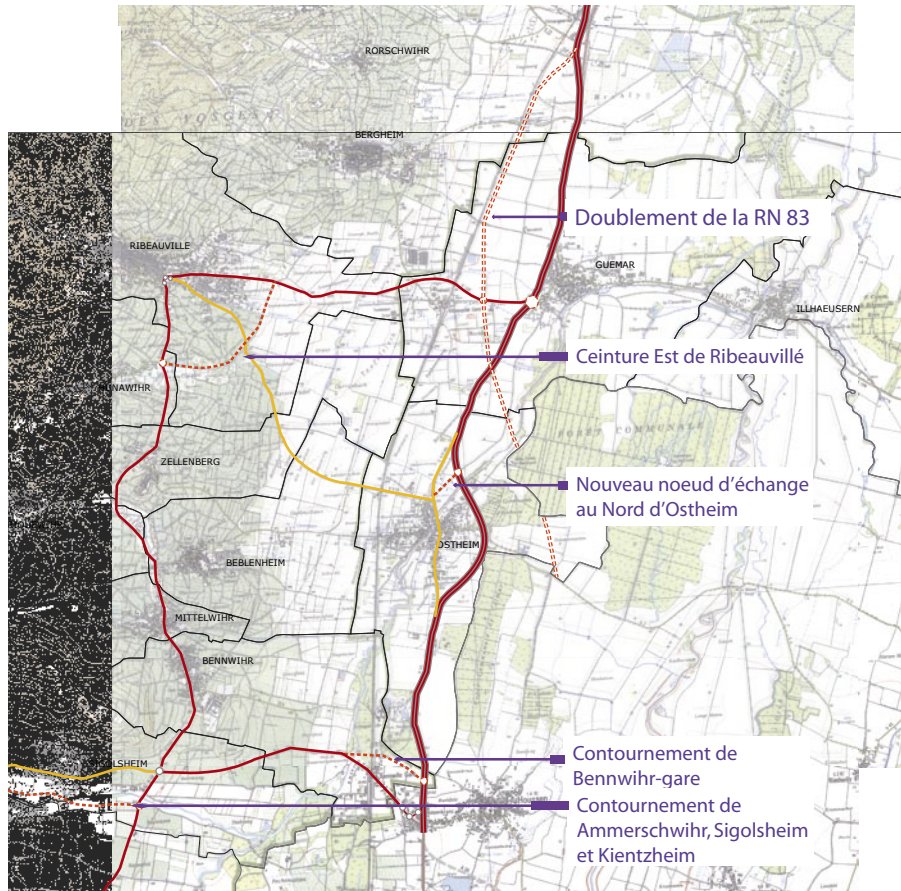
Les projets routiers inscrits au Schéma Directeur de 1998

Le long de la RD 415





Un réseau en cohérence avec la RN 83 (ci-dessous la carte de référence du Schéma Directeur de 1998).



un report de trafic se fera inévitablement sur la route des vins, en l'absence de nouvelles infrastructures.

La structuration actuelle du réseau routier permet d'orienter le trafic routier sur la RN 83 grâce à un maillage serré de transversales reliant à la Route des Vins. Dans ce système, le nombre et la qualité des échangeurs avec la RN 83 sont primordiaux. Plusieurs projets ont été inscrits au schéma directeur décrits dans le point 6.2.3.

- **La RD 415**

L'augmentation du trafic routier sur les 10 dernières années oscille de **+ 20 à + 40 %** selon les sections de la RD 415. Ce sont les tronçons situés en amont qui connaissent la plus forte augmentation.

Le trafic Poids Lourds a été doublé pour le tronçon situé le plus en amont. Cela témoigne d'une augmentation du trafic en transit. La fermeture du tunnel de Sainte-Marie-aux-Mines pourrait expliquer cette évolution.

6-2-3 Un réseau routier à conforter

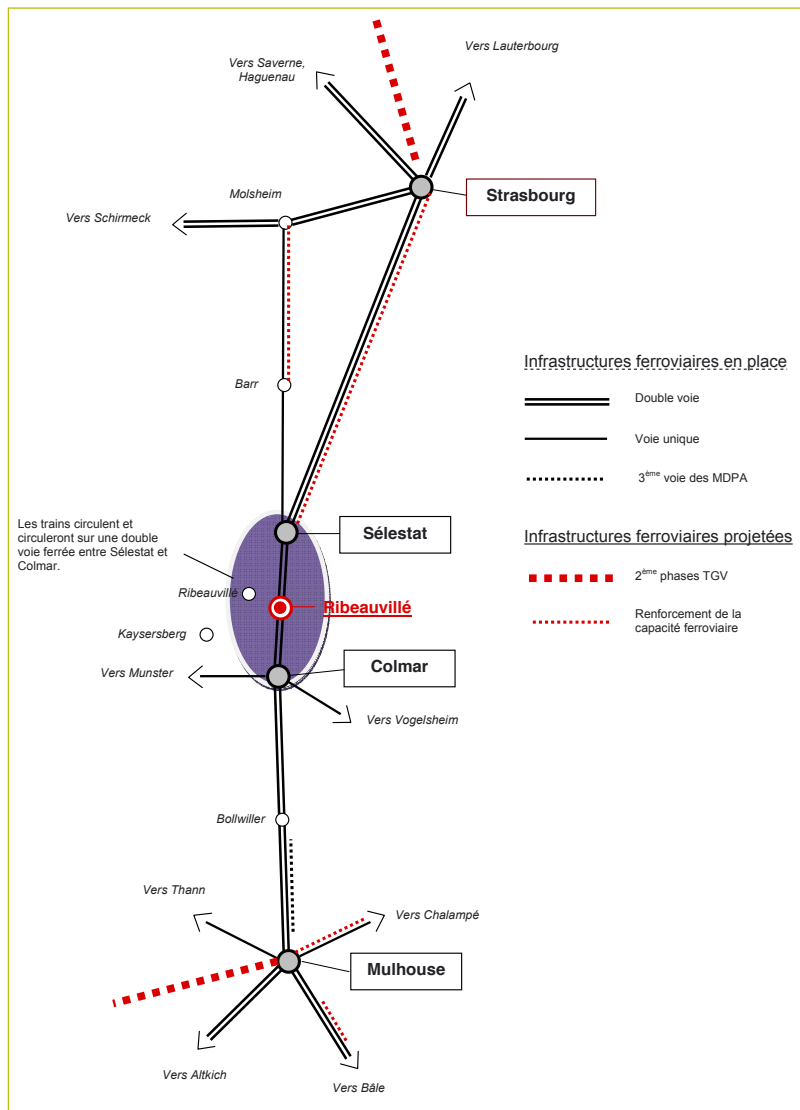
Le schéma directeur prévoyait un ensemble d'aménagements permettant de renforcer le maillage routier, en accompagnant le doublement de la RN 83 inscrit dans le schéma directeur de 1998, à savoir :

- Ceinture Est de Ribeauvillé
- Contournement d'Ammerschwihr
- Nouveau noeud d'échange au Nord d'Ostheim
- Contournement de Bennwihr-gare

Actuellement, à l'exception du contournement de Bennwihr-gare, aucun de ces projets n'est inscrit dans un programme de réalisation du Conseil Général.

L'adaptation de la RN 83 sur le périmètre du SCOT devra nécessairement être réfléchiée avec les SCOT voisins Sélestat et Colmar.

Le Schéma directeur de 1998 avait également inscrit la déviation de la RD 415 au niveau des traversées de Kaysersberg-Alspach, Hachimette et du Bonhomme. Ces contournements ne sont pas à l'ordre du jour tant au niveau départemental que communal, des aménagement ont été réalisés sur ces trois communes permettant d'améliorer la sécurité des usagers par la réduction de voiries ou l'aménagement d'un carrefour giratoire.



6-3 La desserte en transports en commun en demi-teinte

6-3-1 L'offre TER

• Les trains TER

Depuis la mise en service du TGV Est Européen, le 10 juin 2007, plus aucun train ne s'arrête en gare de Ribeauvillé, excentrée de la ville de quelques kilomètres, les jours de semaine. Par contre, quelques circulations et arrêts subsistent encore le week-end.

Les gares de Benwihr et d'Ostheim-Beblenheim ne sont actuellement plus desservies par les TER. La mise en place du cadencement du TER 200 en décembre 2002 a nécessité la suspension de la desserte de ces 2 points d'arrêts pour des raisons de capacité.

Sur la ligne Strasbourg-Mulhouse-Bâle circule des :

- trains TER (TER 200 et omnibus).
- Trains de Fret.
- TGV depuis le 10 juin 2007.

D'ici à 2011, les TGV Rhin-Rhône emprunteront également ce tronçon.

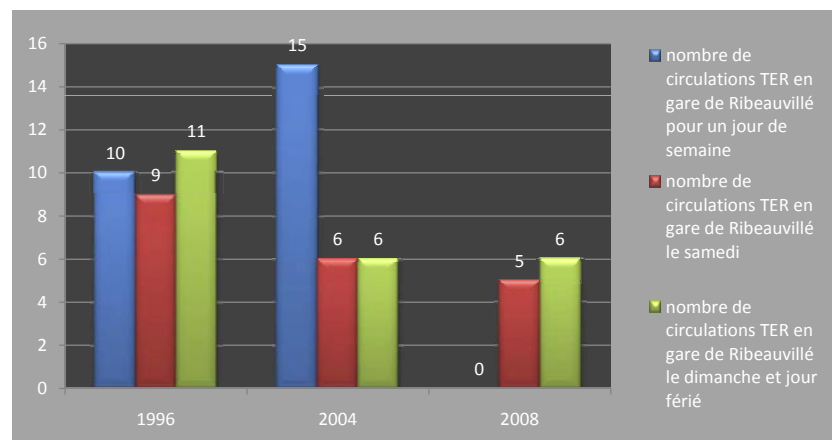
En région Alsace, des projets sont en cours de réalisation ou inscrits dans les documents d'urbanisme. On peut citer :

- les 2^{ème} phases des TGV Est Européen et Rhin-Rhône (projet ayant fait l'objet de DUP).
- les évitements longs (18km) entre Sélestat et Strasbourg (phase réalisation).
- l'évitement long entre Mulhouse et Bâle, à hauteur de Sierentz (disposition prévue dans le DOG du SCOT de la Région Mulhousienne).
- le doublement de la voie ferrée sur la section Molsheim / Barr (disposition prévue dans le DOG du SCOT du Piémont des Vosges).

Les 2 deuxième phases TGV libéreront des capacités sur les lignes existantes Strasbourg / Saverne et Belfort / Mulhouse. La création d'évitements longs sur les sections Sélestat / Strasbourg et Mulhouse / Bâle augmentera les capacités des 2 sections concernées.

De tels projets d'infrastructure ferroviaire ne sont pas prévus sur le périmètre du SCOT.

Offre train TER



Source: Fiches horaires SNCF

• Le car TER

En remplacement des trains TER en semaine, la SNCF a mis en place des cars TER à la demande et sur financement de la Région Alsace, Autorité Organisatrice de Transports (AOT) régionaux. L'offre car TER se compose de **12 circulations par jour** tous sens confondus, matin, midi et soir. Un seul arrêt sur la ligne est desservi à Ribeauvillé (gare routière). Une ligne TER dessert Ribeauvillé depuis Colmar et va jusque Sélestat.

Les horaires de car TER sont calés pour assurer des correspondances avec les TER 200 à Colmar et Sélestat. Les personnes peuvent ainsi aller travailler à Mulhouse ou Strasbourg vers 8h00 et revenir après 17h00.

Si l'offre TER n'est pas dense sur ce territoire, des solutions sont proposées par la Région Alsace pour mieux organiser l'intermodalité via le financement de programme d'aménagement des gares (notamment Sélestat et Colmar), qui permettent un rabattement optimisé en voiture ou en modes doux.

6-3-2 L'offre car du Conseil Général

Des lignes de bus desservent le territoire avec une fréquence insuffisante et des temps de trajet qui dissuadent les utilisateurs potentiels.

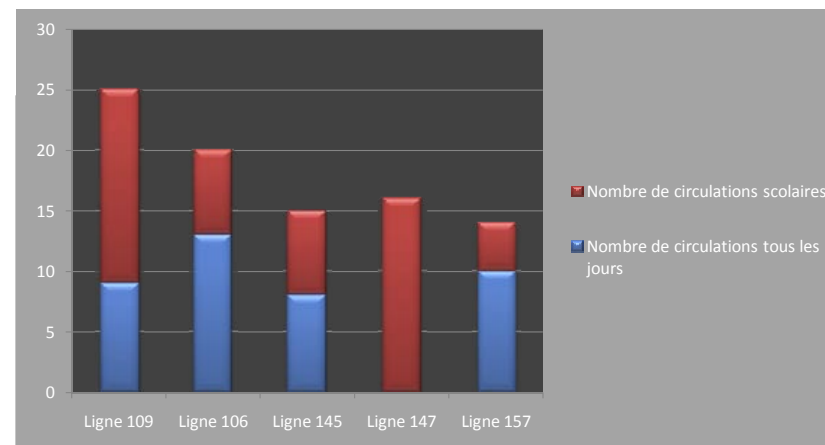
Le périmètre du SCOT MVR est desservi par les lignes suivantes car du CG 68 :

- la ligne 147 reliant Le Bonhomme à Ribeauvillé.
- la ligne 145 reliant Le Bonhomme à Colmar.
- la ligne 157 reliant Labaroche à Colmar.
- la ligne 109 reliant Colmar, Saint-Hippolyte, Guémar et Ostheim.
- la ligne 106 reliant Colmar à Illhaeusern via Ribeauvillé.

Dans le périmètre d'étude, il n'existe aucune ligne de car assurant des liaisons avec le Bas-Rhin (Sélestat) ni avec Saint-Dié. La quasi-totalité des lignes est centrée sur Colmar.

Aucune ligne n'est en correspondance avec la gare de Ribeauvillé (absence de desserte ferroviaire les jours de la semaine). La plupart des lignes ont leur terminus en gare centrale de Colmar à l'exception de la ligne 157.

Offre cars Conseil Général du Haut-Rhin



Source: Fiches horaires CG 68 2007



6-3-3 L'offre touristique navette des Crêtes

Le massif des Vosges est le plus petit massif de France, le plus densément peuplé et le plus accessible. Les Hautes Vosges concentre des milieux naturels rares et remarquables. Dans ce contexte, les crêtes vosgiennes sont un lieu majeur de loisir, de détente et de découverte, notamment durant l'été.

Pour répondre aux objectifs de sa charte, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) a mis en place une navette des crêtes depuis 2000. Cette navette a pour objet, non pas de réduire le nombre de personnes se rendant sur les crêtes, mais de mettre en valeur les Hautes Vosges en réduisant les pollutions visuelles, sonores et atmosphériques liées à la surfréquentation des crêtes par les voitures.

Les 3 objectifs majeurs de la navettes des crêtes sont de :

- réduire l'impact et les nuisances des véhicules motorisés en offrant une alternative cohérente aux déplacements en voiture particulière.
- compléter et harmoniser l'offre de transport en commun proposée par les départements et les régions pour accéder et desservir les sites touristiques de la grande crête.
- valoriser la découverte piétonne et linéaire de la grande crête à travers le sentier des Crêtes (GR5).

La navette des crêtes est un moyen d'accéder aux hautes Vosges à des fins de loisirs. Pour assurer la desserte, la navette fonctionne de la façon suivante : pour accéder à la grande crête (Grand-Ballon / Col des Bagenelles), 9 dessertes assurent la liaison entre les vallées et la grande crête. Elles sont en correspondance dans les vallées avec les trains TER, le matin et le soir et sont en correspondance avec la navette de la grande crête.

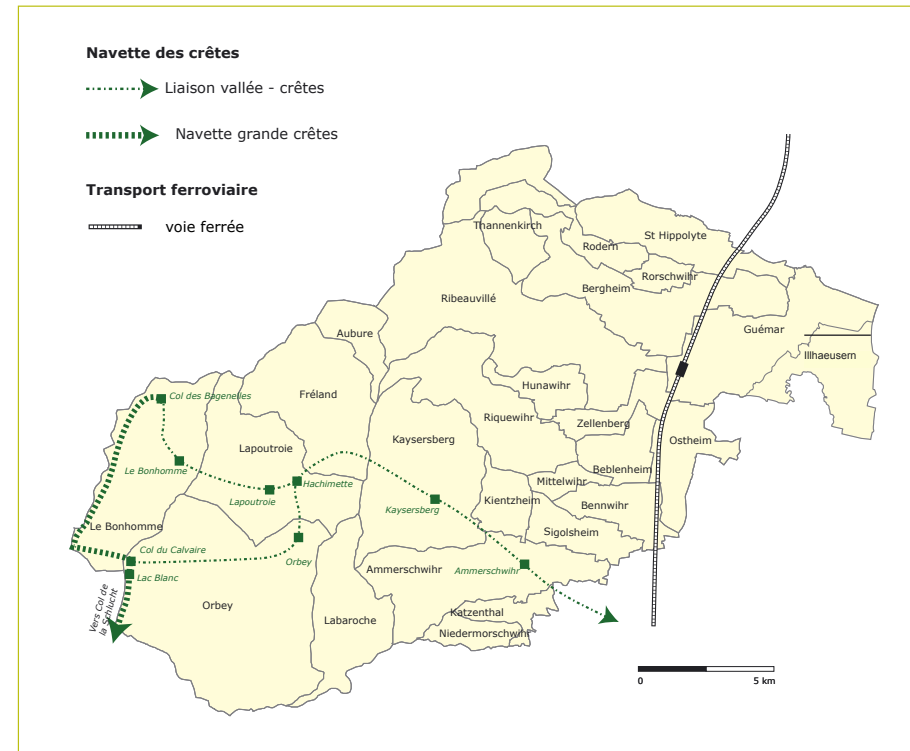
Comme cela peut être remarqué sur la carte ci-contre, le territoire propose 2 liaisons vallées – crêtes :

Liaison Colmar / Col des Bagenelles.

Liaison Colmar / Col du Calvaire.

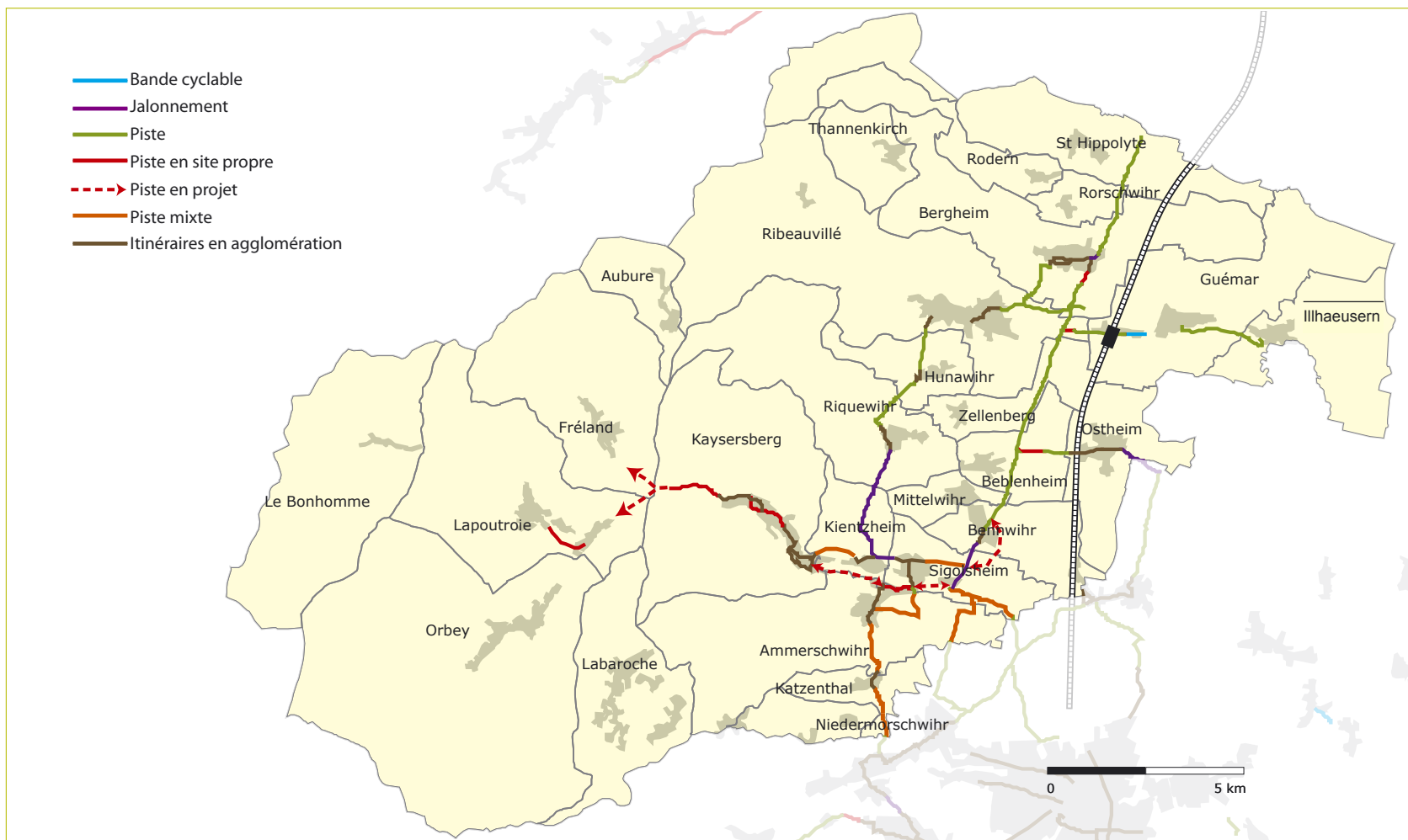
La navette des crêtes circule sur la route des crêtes entre le Col des Bagenelles et le Grand-Ballon, soit une distance de 65 kilomètres. Elle propose un service cadencé à la demie heure.

La navette des Crêtes



Source: BD CARTO IGN, Parc Naturel Régional des ballons des Vosges
Réalisation : AURM - C.B - 2007

Les itinéraires cyclables sur le périmètre du SCOT



Source: BD CARTO IGN, Conseil Général 68, Communauté de Communes
Réalisation : AURM - C.B - 2007



6-4 Les modes doux

Les itinéraires cyclables se sont développés sur l'ensemble des communes du piémont et du Ried, moins en montagne du moins d'une façon différente.

Dans le piémont et en plaine, le relief étant moins accidenté les itinéraires longent les voiries ou empruntent des chemins ruraux, la plupart asphaltés. En montagne, les itinéraires proposés sont plus «sportifs» de par le relief et la qualité des chemins principalement de type forestiers. Ces itinéraires sont plus à vocation touristique ou sportif, dont les tracés ne correspondent pas nécessairement aux besoins des utilisateurs journaliers.

De nouveaux tronçons en projet permettront de développer le réseau existant et de créer des liaisons sécurisées pour les modes doux entre les communes de montagne.

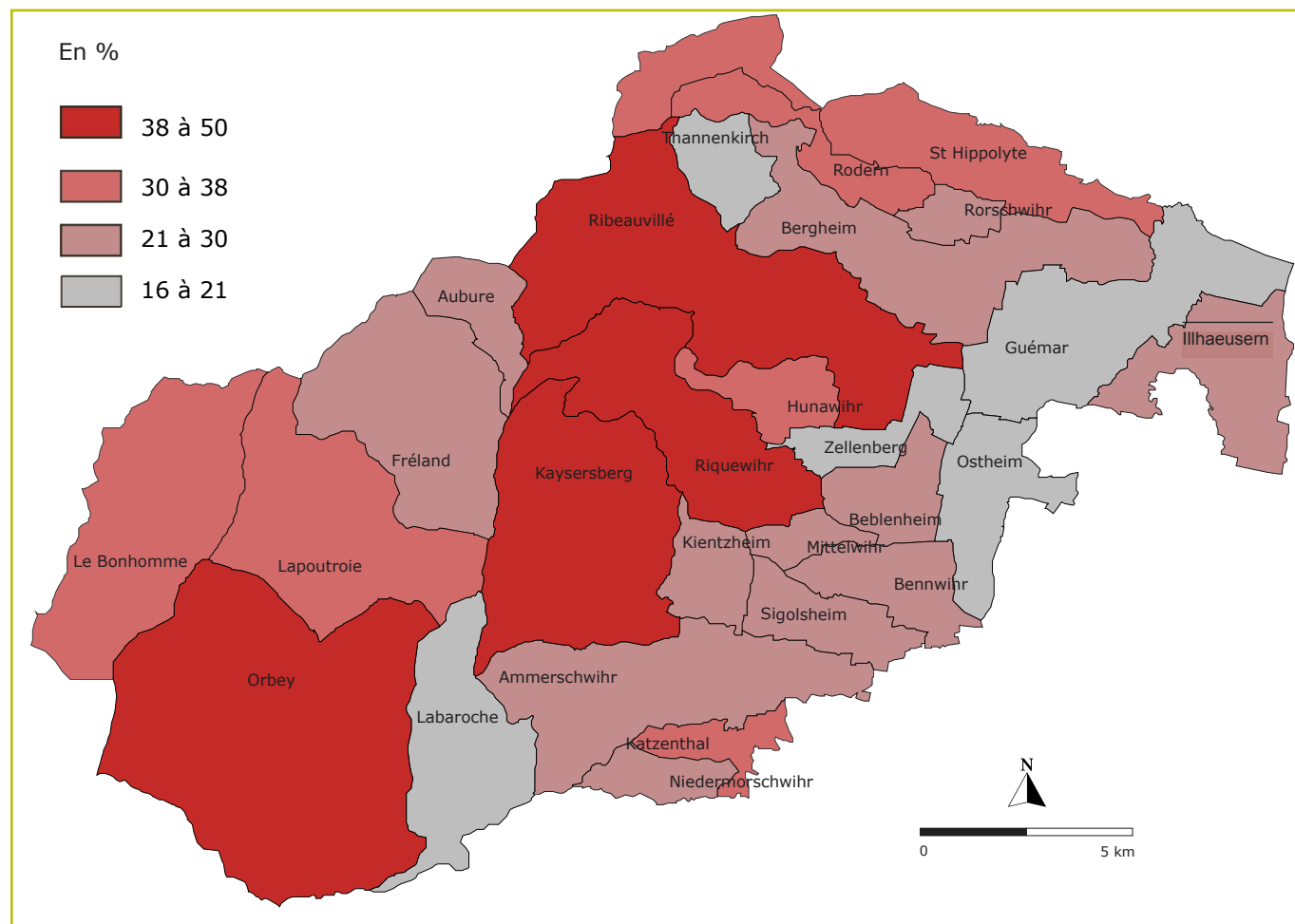
Questionnement

Faut-il renforcer le maillage routier tel qu'il a été inscrit dans le précédent schéma directeur?

Quelles sont les alternatives réalistes à proposer aux déplacements en voiture compte-tenu de l'augmentation croissante du coût de l'énergie?

Comment développer des itinéraires et aménagements cyclables, dans une optique tant fonctionnelle que touristiques?

Part des actifs résidents dans la population active totale (1999)



Sources : INSEE - RGP 1999
Réalisation : AURM - C.B - 2007



7- Un socle économique fort

7-1 Une population active en constante progression

Les données mobilisées sont issues des recensements INSEE de la population, arrêtés en 1999, les données récentes n'étant pas disponibles, toutes les communes n'ayant pas été recensées.

Malgré leur manque d'actualisation, ces éléments permettent néanmoins de qualifier les tendances observées.

A l'échelle du territoire du SCOT, la population active a progressé régulièrement, s'inscrivant ainsi dans une tendance observée pour l'ensemble du département du Haut-Rhin.

Toutefois, cette croissance, si elle est significative (+ 8.15 % entre 1990 et 1999), est néanmoins moins forte que celle observée pour le Haut-Rhin (+ 9.34 %). De plus, à l'intérieur même du périmètre du SCOT, on relève des disparités nettes selon la taille et la typologie des communes. Ainsi, ce sont essentiellement des petites communes qui ont enregistré les progressions les plus fortes (Thannenkirch, Labaroche ou Riquewihr), sur des effectifs relativement peu importants (respectivement + 47 % (69 habitants), 26.7 % (206 personnes) et 22.2 % (114 personnes). A l'inverse, les pertes les plus importantes ont été enregistrées dans des communes du vignoble (Kientzheim (- 11.8 %, soit 48 personnes), Hunawihr (- 7 %, soit 18 habitants), Niedermorschwihr par exemple (- 6 %, soit - 18 personnes).

Ces variations sont à mettre en relation avec l'évolution de l'habitat sur les mêmes périodes : en effet, la progression de la population active reflète l'arrivée sur le territoire du SCOT de ménages d'actifs ayant un emploi souvent situé hors du territoire d'études, et disposant de ressources leur permettant l'accès à un logement dans un secteur où l'accession à la propriété constitue le mode dominant.

Evolution de la population active

	1982	1990	1999	Variation 1990- 1999	
				en %	Effectifs
Périmètre du SCOT	13 990	14 864	16 076	8,15	1 212
Haut-Rhin	287 115	305 276	333 776	9,34	28 500

Sources : INSEE – Recensements de la population – Population active au lieu de résidence ¹

A long terme (échelle 2030), les projections démographiques modélisées par l'INSEE sur un secteur d'analyse pertinent regroupant au-moins 50 000 personnes et intégrant le territoire du SCOT (modèle OMPHALE) montrent une diminution de la population active. En progression de près de 3 % entre 1999 et 2005, la population active diminuerait d'abord de façon modérée (- 2.6 %) entre 2005 et 2015, puis de façon plus rapide (- 12.6 % entre 2015 et 2030).

Ces projections mettent également en évidence le vieillissement net de la population active, les populations actives de moins de 45 ans voyant leurs effectifs baisser à long terme, et, inversement, les classes plus âgées présenteraient des effectifs en progression nette.

Ces tendances sont à mettre en relation avec l'évolution du niveau d'emplois offerts dans le périmètre du SCOT : si la population active diminue alors que le niveau d'emploi reste stable, l'apport d'actifs provenant de l'extérieur peut s'avérer nécessaire pour maintenir l'activité économique.

L'analyse des évolutions de l'emploi au lieu de travail montre une progression de la dépendance de territoire du SCOT vis-à-vis des espaces économiques extérieurs, notamment celui de Colmar, mais également Sélestat ou Strasbourg.

En effet, la part des « actifs résidents² » a nettement diminué entre 1990 et 1999, pour se situer à 55 % en 1999 (contre 60 % en 1990).

Cette diminution s'explique par deux phénomènes dont l'ampleur varie selon le territoire : le premier est l'attractivité exercée par les pôles d'emplois de Colmar. Ce facteur touche particulièrement le secteur de Ribeauvillé. Le second phénomène est directement lié à la diminution des effectifs agricoles, et touche assez largement l'ensemble du périmètre d'étude, compte tenu de la place de ce secteur d'activité dans l'économie locale. Les communes les plus importantes (Ribeauvillé, Kaysersberg, Orbey) qui concentrent l'activité économique sont en revanche moins touchées par la diminution des actifs résidents.

Il convient toutefois de relever que la part des actifs résidents dans l'ensemble de la population active est nettement plus importante à l'échelle du SCOT que dans l'ensemble du Haut-Rhin (55 % contre 31.2 % pour le département).

¹- La population active au lieu de résidence identifie les personnes en âge de travailler, exerçant effectivement un emploi au moment du recensement, domiciliées dans l'une des communes du périmètre du SCOT, quel que soit le lieu de l'exercice de cet emploi.

²- Les actifs résidents sont les personnes qui habitent et travaillent dans la même unité territoriale.

L'autonomie du territoire par rapport à l'emploi

	<i>Population active ayant un emploi 1999 (au lieu de résidence)*</i>	<i>Emplois au lieu de travail**</i>	<i>Ecart</i>	<i>Indice d'autonomie***</i>	<i>Actifs résidents****</i>	<i>% des actifs résidents dans la population active</i>
PERIMETRE SCOT	15 447	11 831	-3 616	1,3	8 476	54,87
Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé	8 205	6 611	-1 758	1,3	2 810	34,25
<i>dont Ribeauvillé</i>	2 086	3 993	1 907	0,5	1 114	53,40
Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg	7 242	4 804	-3 110	1,5	2 580	35,63
<i>dont Kaysersberg</i>	1 180	1 680	500	0,7	523	44,32
<i>Orbey</i>	1 500	1 147	-353	1,3	681	45,40
Haut-Rhin	304 806	270 684	-34 122	1,1	95 077	31,19

* Il s'agit de la population active ayant un emploi, que cet emploi soit exercé dans ou à l'extérieur du périmètre do SCOT

** Ce sont les emplois existant dans le territoire du SCOT, quelle que soit l'origine géographique des personnes qui les occupent

*** Plus ce taux est élevé, plus le territoire est dépendant des emplois offerts à l'extérieur pour occuper la population active de ce territoire

**** Les actifs résidents sont les personnes habitant et travaillant à l'intérieur du périmètre

Sources : INSEE - Recensements 1999 de la population - population active au lieu de résidence et emplois au lieu de travail

Questionnement / enjeux

Les mobilités résidentielles et professionnelles à l'intérieur du territoire du SCOT et avec le pôle de Colmar

Comment rapprocher emploi et habitat?



7-2 Malgré une tertiarisation croissante, les activités restent spécialisées autour de la viticulture et du tourisme

Une agriculture encore très présente

En 1999, la répartition des emplois par grands secteurs d'activités montrait l'importance de l'agriculture dans ce territoire, largement portée par la viticulture, alors même que la population active employée dans l'agriculture a diminué de 23.4 % par rapport à 1990.

De plus, les 1 400 emplois occupés dans ce secteur représentent plus du cinquième de l'emploi du primaire dans le Haut-Rhin ! Malgré un infléchissement de cette part par rapport à 1990 (24 %), le rôle de l'agriculture dans le périmètre du SCOT apparaît clairement.

A l'échelle infra-territoriale, par rapport à 1990, on relève une forte diminution de l'emploi agricole dans le canton de Kaysersberg (-28.7 %, soit une diminution de près de 300 emplois) alors que cette part progresse dans le canton de Lapoutroie (+ 20 %) mais pour des effectifs relativement faibles (30 emplois).

L'industrie : un secteur plus fragile

Le secondaire industriel représente un tiers des emplois du territoire (contre 37.2 % en 1990), soit une valeur similaire à celle enregistrée pour l'ensemble du département. On peut toutefois noter que ce secteur d'activité présente une configuration « bipolaire », dans la mesure où il concerne à la fois des petites et moyennes entreprises, voire des très petites entreprises, mais également quelques grandes entreprises, employant un grand nombre de salariés. Si l'ensemble du tissu industriel est soumis aux aléas conjoncturels, les stratégies des grands groupes ou des grandes entreprises implantées à l'intérieur du territoire d'étude ne sont pas sans effet sur l'emploi local. Ainsi, le groupe SONY qui emploie environ 850 salariés sur le site de Ribeauvillé, doit réduire ses effectifs d'environ 250 personnes. A l'inverse, le groupe Mark IV connaît une phase de développement de son activité.

La forte progression du secteur tertiaire

Le secteur tertiaire, qui reste sous-représenté par rapport au Haut-Rhin, a connu en revanche une forte progression, liée pour une très large part à la croissance des services non marchands (9.2 % des emplois du tertiaire en 1990 contre 22.1 % en 1999). Ce sont les cantons de Ribeauvillé et de Kaysersberg qui présentent les effectifs tertiaires les plus importants, du fait de leur plus forte concentration de

commerces et de services dont ceux liés au tourisme. En effet, les restaurants et les hôtels, nombreux dans le secteur d'étude, compte pour une part significative du secteur tertiaire (environ 19 % des emplois – cette part est à pondérer avec la part du travail à temps partiel, et de l'emploi saisonnier).

Une analyse plus fine de certains segments de ces trois secteurs est proposée ci-après, s'attachant à examiner plus particulièrement la part du tourisme, et la place des différentes composantes de l'agriculture et leurs évolutions.

Un zoom sur l'artisanat et les commerces de proximité est proposé.

La répartition de la population active ayant un emploi par secteur d'activité en 1999

	Canton Lapoutroie (1)	Canton Kaysersberg (2)	Canton Ribeauvillé	Total SCOT	Haut-Rhin	Part du SCOT dans le Haut-Rhin
Agriculture	183	739	515	1 437	6 807	21,11
Industrie	897	1 409	2 266	4 572	91 411	5,00
dont industrie de transformation	724	1 171	2 013	3 908	73 839	5,29
dont bâtiment	159	238	253	650	17 572	3,70
Tertiaire	1 600	2 616	3 305	7 521	172 466	4,36
dont services marchands	824	1 609	2 092	4 525	99 469	4,55
dont services non marchands	776	1 007	1 213	2 996	72 997	4,10
TOTAL	2 680	4 764	6 086	13 530	270 684	5,00

(1) y compris Aubure (2) non compris Ingersheim

Part de chaque secteur (en %)	Total SCOT	Haut-Rhin	Ecart SCOT/68
Agriculture	10,62	2,51	8,11
Industrie	33,79	33,77	0,02
dont industrie de transformation	28,88	27,28	1,61
dont bâtiment	4,80	6,49	-1,69
Tertiaire	55,59	63,71	-8,13
dont services marchands	33,44	36,75	-3,30
dont services non marchands	22,14	26,97	-4,82

Sources : INSEE - Recensements de la population - Population active au lieu de travail

7-2-1 Le tourisme

Ce secteur repose sur un patrimoine très important dans le périmètre d'étude, qu'il s'agisse du patrimoine architectural et urbain, des richesses naturelles ou d'équipements de loisirs.

Cette offre s'est enrichie récemment avec l'ouverture du casino de Ribeauvillé, et celle de l'Espace des Métiers du Bois à Labaroche, ainsi que par la restructuration de la station du Lac Blanc (Le Bonhomme/ Orbey).

La promotion de l'offre touristique, largement implantée sur le territoire grâce aux Syndicats d'Initiative et aux Offices du Tourisme, est relayée de façon notable via Internet. Ce moyen d'accès à l'information est de plus en plus utilisé¹ par les futurs vacanciers, participe à la valorisation des attraits du territoire.

La station climatique des Trois-Epis, à cheval sur les trois communes d'Ammerschwih, de Niedermorschwihr et de Turckheim (cette dernière n'étant pas intégrée dans le périmètre du SCOT), accueille une maison de repos et de cure de la M.G.E.N d'un capacité de 206 lits (le centre a été rénové début 2008); ainsi que des infrastructures d'accueil hôtelier et de restauration (3 hôtels, location de meublés). Une borne d'accueil pour camping-cars, des courts de tennis, ainsi que des chemins de randonnée et de circuits VTT complètent l'offre touristique sur ce secteur.

La présence de châteaux, enceintes ou vestiges médiévaux² sur le territoire d'étude contribue à son attractivité. La visite de ces sites est en effet relativement aisée grâce au balisage et à l'entretien des sentiers.

Les villages viticoles qui présentent un patrimoine architectural et urbain très bien préservé et attractif, la gastronomie et « la nature » constituent des pôles importants d'intérêt majeur pour les touristes². Force est également de constater que les atouts du territoire amènent les touristes à revenir, puisque les études (déjà citées) mettent en évidence que parmi les touristes interrogés, 61 % des touristes du secteur de Kaysersberg et 57 % dans le secteur de Riquewihr-Ribeauvillé étaient déjà venus sur le secteur auparavant (moyenne pour l'échantillon = 55 %). De plus, 13 % des touristes visitant Riquewihr-Ribeauvillé et 7 % visitant Kaysersberg sont Alsaciens (moyenne pour l'échantillon = 14 %).

Ces éléments tendent à montrer que le secteur d'étude est également attractif pour des touristes « locaux » : le nombre très important de musées, sites naturels ainsi que des manifestations telles que les Marchés de Noël, Fêtes des vendanges... n'y sont pas étrangers.

Cependant, l'activité touristique en tant que génératrice d'emplois s'analyse sur deux niveaux : celui de l'hébergement et de la restauration, qui emploie une

main d'œuvre importante, quoique fortement saisonnière, et celui des effets induits (demande de services et de commerce renforcée du fait de la présence de touristes par exemple).

Il convient également de relever que le passage à la « semaine de 35 heures » a modifié les comportements des touristes, les séjours ayant tendance à se raccourcir, mais à être plus fréquents. De plus, la mise en œuvre de la ligne TGV Est fin 2007 a déjà eu des effets visibles à Strasbourg et à Mulhouse. Il conviendra de vérifier les impacts (s'ils existent) sur le territoire du SCOT, qui reste relativement éloigné des gares TGV.

En matière d'hébergement touristique recensé en 2007, dans le secteur de Ribeauvillé³, on compte 36 hôtels (dont 3 ****), 40 chambres d'hôtes, 2 résidences hôtelières, 222 meublés (gîtes de France, Clé Vacances...) 6 campings totalisant près de 550 emplacements, 3 structures de séjours pour groupes (pour une capacité totale de 210 personnes).

Dans le secteur de Kaysersberg⁴, on compte 30 hôtels, dont 1 hôtel **** (530 chambres), 84 chambres d'hôtes, 8 camping (320 emplacements), 6 centres d'hébergement (600 lits), 236 locations de vacances, 2 résidences de tourisme (136 chambres) et de villages de vacances.

En matière de restauration, le secteur de Ribeauvillé compte près de 60 restaurants, celui de Kaysersberg en compte 41 et 12 fermes auberges. Certains restaurants ont une renommée dépassant largement le cadre du territoire du SCOT.

Les perspectives d'évolution dans ce secteur sont essentiellement liées à l'amélioration du niveau des prestations offertes.

La mode des spas et des séjours à thèmes a conduit les hôteliers à faire évoluer leur gamme de produits de façon à capter une clientèle plus haut de gamme et plus exigeante.

1- Selon une « Etude Marketing des Clientèles – Résultats Alsace et Riquewihr-Ribeauvillé » réalisée au cours de l'été 2006 par l'Observatoire Régional du Tourisme, avec le concours des offices du tourisme. Cette étude indique que 35 % des visiteurs ont eu des informations sur la région via Internet.

2- Katzenthal (Château Wineck), Kaysersberg (ancien château ..), Kientzheim (ancien château Schwendi + enceinte), Riquewihr (vestiges du château de Bildstein et vestiges du château de Reichstein, Le Bonhomme (vestiges du château du Judenbourg), Ribeauvillé (châteaux de St Ulrich, du Haut-Ribeaupierre et Girsberg), Labaroche (château du Petit-Hohnack), Bergheim (enceinte médiévale)...

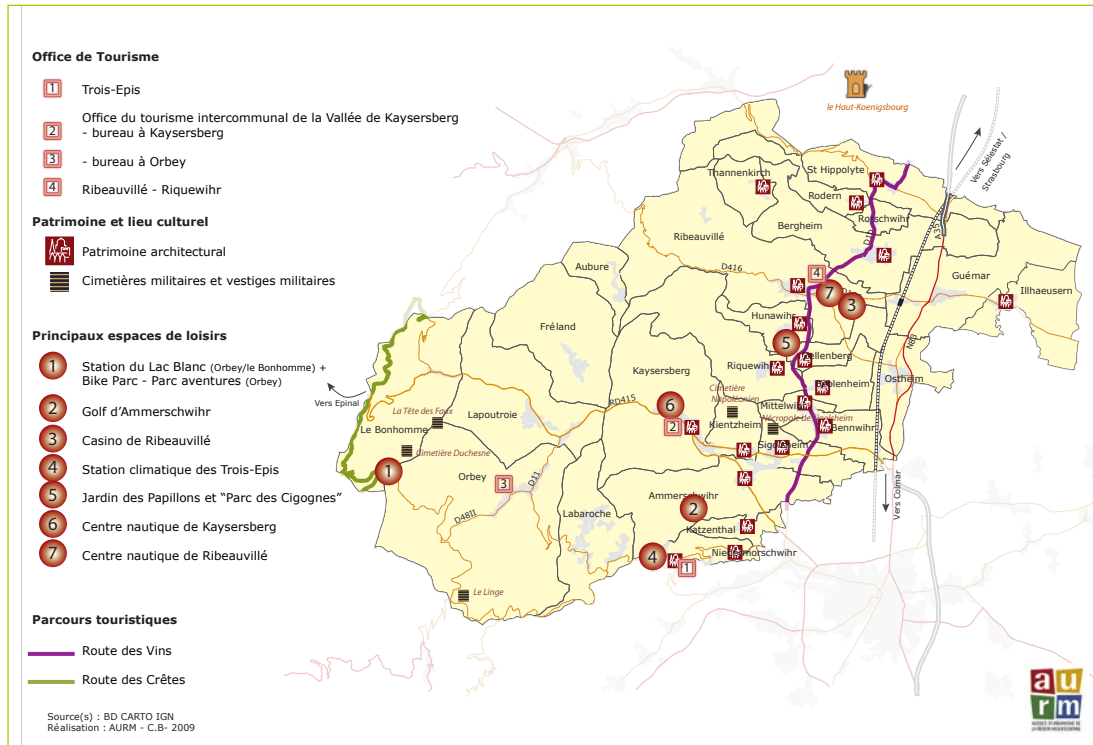
3- Cf. Infra.

4- Concerne les communes de : Beblenheim, Bennwihr, Mittelwihr, Niedermorschwihr, Riquewihr, Hunawir, Zellenberg, Bergheim, Ribeauvillé, Rodern, Rorschwihr Saint-Hippolyte, Aubure, Thannenkirch Guémar, Illhaeusern et Ostheim.

5 - Concerne les communes d'Ammerschwih, Fréland, Labaroche, Lapoutroie, Katzenthal, Kaysersberg, Kientzheim, Le Bonhomme et Sigolsheim.



Principaux éléments touristiques



Sources : BD CARTO IGN
Réalisation : AURM - C.H - 2009

Commune	Structure
Riquewihr	Musée du Dolder Musée de la Tour des Voleurs Musée Hansi Musée de la Communication en Alsace
Labaroche	Espace des Métiers du Bois et du Patrimoine
Kientzheim	Musée du Vignoble et du Vin
Katzenthal	Musée Archéologique du Château de Wineck
Bergheim	Maison des Sorcières
Kaysersberg	Musée d'Histoire Locale Marché de Noël / Chemin des Lumières Musée Albert Schweitzer Complexe nautique
Fréland	Maison du Pays Welche Musée de la Vieille Forge, de la Traversée du Siècle et des Automates
Hunawihr	Jardin des Papillons Exotiques Vivants Centre de réintroduction des Cigognes et Loutres
Lapoutroie	Graine au Lait (Fromagerie) Musée des eaux de vie
Ribeauvillé	Fête des Ménétriers Marchés de Noël, traditionnels et médiévaux Labyrinthus Foire au Vins Complexe nautique Complexe touristique (casino, hôtel, balnéothérapie (en projet))
Ammerschwihr	Golf (extension)
Orbey	Parc d'Aventures Bike Parc Champs de bataille et mémorial du Linge Musée du Val d'Orbey Station du Lac Blanc
Le Bonhomme	Tête des Faux Domaine skiable du Lac Blanc
Sigolsheim	Nécropole

Des analyses économiques récentes (relayées par la presse locale) mettent en évidence l'inadaptation du tissu hôtelier alsacien aux réalités économiques de ce secteur. Il apparaît qu'une large part des hôtels souffrent d'un niveau de confort peu adapté aux demandes d'une clientèle toujours plus exigeante et le nombre limité de leurs chambres rendent leur gestion quotidienne trop coûteuse (frais d'entretien, charges fixes, frais de personnel).

En matière de restauration, les modifications des habitudes de consommation des touristes se sont ressenties au travers du développement de la restauration rapide, en particulier dans les secteurs où le tourisme dit « de masse » est plus prégnant. De fait, la restauration plus traditionnelle doit évoluer afin de proposer des horaires d'ouvertures et des menus adaptés à cette nouvelle demande. Il est vrai que le tourisme est fortement contraint par la conjoncture économique générale, celle-ci ayant un impact direct sur le pouvoir d'achat des visiteurs et le budget consacré aux vacances. Les comportements évoluent : le déjeuner de midi au restaurant est souvent remplacé par un repas rapide pris dans un établissement de restauration rapide ou emporté, et c'est le repas du soir qui est privilégié.

L'offre culturelle et de loisirs est très diversifiée, ainsi qu'en témoigne le nombre de musées et d'équipements répartis sur l'ensemble du territoire du SCOT.

Par ailleurs, la route des vins d'Alsace reste un pôle majeur d'image qui dépasse largement les frontières nationales et qui tient à la fois :

- A l'attrait du vignoble, la visite de caves, l'achat des vins ;
- Au patrimoine historique ;
- Aux paysages et à l'environnement ;
- A la gastronomie et aux produits du terroir (les amandiers à Mittelwihr, les escargots à Beblenheim, ...) ;
- Au fleurissement exceptionnel des villages ;
- A la fonction de liaison de la route entre Strasbourg, Colmar et Mulhouse ;
- A la proximité d'un autre haut-lieu du tourisme : le Haut-Koenigsbourg.

Le secteur sud du territoire du SCOT se trouve à proximité immédiate du tourisme en Alsace, le Château du Haut-Koenigsbourg, qui 507 000 visiteurs en 2007, chiffre en progression régulière.

Le tourisme sur la Route des Vins n'est pas encore annuel (janvier, février et mars restent des mois creux) mais il en prend le chemin. Au départ estivales (du 15 juillet au 15 septembre), les périodes de haute fréquentation se sont déjà étendues à l'automne et au printemps ainsi qu'à Noël.

Le secteur de la Route des Vins est, vu de l'extérieur, un pôle d'excellence à forte notoriété, même si certaines communes telles que Riquewihr, Ribeauvillé ou Kaysersberg ont une image plus forte ou plus ancienne.

Capacités d'hébergement touristique en camping et en hôtel

	Au 1-1-2008	Au 1-1-1999	Variation	
			Brute	En %
Nombre total de campings classés	9	11	-2	-18
<i>dont 1 *</i>	1	1	0	0
<i>dont 2*</i>	4	6	-2	-33
<i>dont 3*</i>	1	1	0	0
<i>dont 4*</i>	3	3	0	0
Nombre total d'emplacements dans campings classés	842	1 103	-261	-24
<i>dont 1 *</i>	64	64	0	0
<i>dont 2*</i>	241	463	-222	-48
<i>dont 3*</i>	46	46	0	0
<i>dont 4*</i>	491	530	-39	-7
Hôtels classés	71	73	-2	-3
<i>dont 0*</i>	3	5	-2	-40
<i>dont 1 *</i>	1	2	-1	-50
<i>dont 2*</i>	35	43	-8	-19
<i>dont 3*</i>	29	21	8	38
<i>dont 4* ou 4* L</i>	3	2	1	50
Nombre total de chambres dans hôtels classés	1 500	1 485	15	1
<i>dont 0*</i>	32	45	-13	-29
<i>dont 1 *</i>	17	25	-8	-32
<i>dont 2*</i>	600	813	-213	-26
<i>dont 3*</i>	793	576	217	38
<i>dont 4* ou 4* L</i>	58	26	32	123

Source : INSEE

Ces données comprennent les résidences hôtelières ou de tourisme, intégrées dans les données relatives aux hôtels.



7-2-2 L'agriculture et la filière bois

La viticulture domine ce secteur

La viticulture constitue une composante fondamentale de l'économie locale : en effet, 17¹ des 27 communes du périmètre du SCOT vivent de la vigne, et pour certaines d'entre elles, la viticulture constitue une source de revenus non négligeable.

Pour mémoire, rappelons que le territoire du SCOT concentre plus de 45 % des vignes classées A.O.C. (Appellation d'Origine Contrôlée) du Haut-Rhin (3 871 ha) et 18 grands crus.

En 2000, date du dernier Recensement Général Agricole, on dénombrait 1 337 exploitations viticoles dans le territoire viticole du SCOT (contre 1 531 en 1988, soit une diminution de 12 %). Parmi elles, 580 étaient des exploitations à temps plein. Ces dernières ont également enregistré une chute de 10 %.

Les exploitations viticoles emploient une population familiale globale de l'ordre de 3 400 personnes. Si ce chiffre est également en baisse, **on constate en revanche une progression de l'emploi salarié** : en 1988, on enregistrerait des effectifs salariés représentant 542 Unité de Travail Annuel², alors que ce chiffre est passé à 721 en 2000. Même si nous ne disposons pas à l'heure actuelle de données actualisées, les entretiens menés avec les organisations professionnelles mettent en évidence la « professionnalisation » progressive des exploitations viticoles, tendant à une rationalisation des moyens et des outils de production, ainsi qu'à une progression des effectifs salariés.

Cette évolution a des répercussions sur le foncier viticole sur lequel s'exercent de fortes pressions. En effet, Dans le périmètre du SCOT, les surfaces viticoles bénéficiant d'un classement en A.O.C. sont aujourd'hui presque toutes plantées. De fait, les possibilités d'extension du vignoble sont très limitées et les autorisations de plantations restent relativement peu nombreuses et portent sur de petites superficies (10-15 ares environ). Aucune autorisation de plantation n'a été accordée entre 2004 et 2007.

1- Il s'agit des communes des cantons de Kaysersberg (sauf Ingersheim, non inclus dans l'aire du SCOT), et de Ribeauvillé (sauf les communes d'Illhaeusern, Guémar, Ostheim et Thannenkirch).

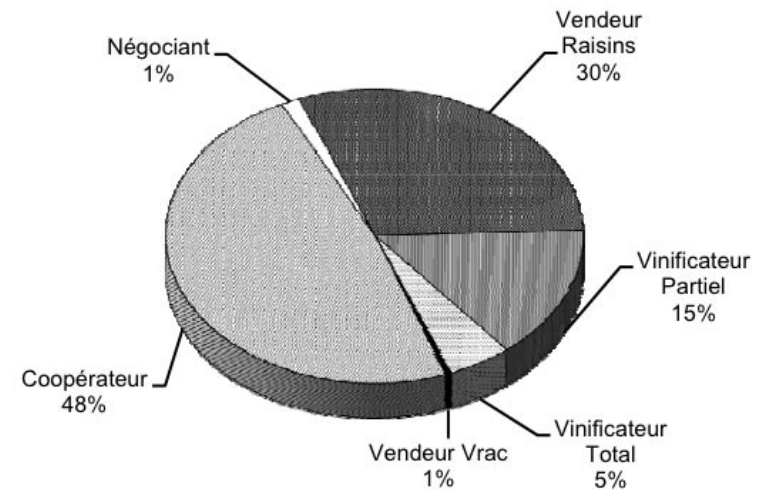
2- U.T.A. (Unité de Travail Annuel) : une U.T.A. équivaut à la quantité de travail annuel fournie par une personne à temps plein.

3- Ces surfaces correspondent à celles des exploitations ayant leur siège sur une commune du périmètre du SCOT, quelle que soit la localisation des parcelles.

4- Sources : Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (C.I.V.A.) - déclarations de récoltes 2007

De fait, l'augmentation des superficies des vignes recensée entre 1988 et 2000 démontre **la nécessité pour les viticulteurs d'exploiter des vignes en-dehors du périmètre du SCOT**. Ainsi, le Recensement Général Agricole indique qu'en 1988 on comptait 3 805 ha de superficie de vignoble AOC³, alors qu'en 2000 cette superficie est passée à 4 015 ha (+210 ha).

Statut des exploitations viticoles



Sources : Centre Interprofessionnel des Vins d'Alsace - Déclarations de récolte 2007

Les dernières données issues des déclarations de récoltes 2007⁴ confirment cette tendance : les 1 103 viticulteurs déclarés en 2007 ont exploité 4 133 ha de vignes, quelle que soit la localisation des parcelles (dans ou hors du périmètre du SCOT).

Parallèlement à l'augmentation des superficies exploitées, on assiste à une **diminution du nombre d'exploitations individuelles** (-563 exploitations entre 1988 et 2000), ces dernières étant peu à peu intégrées dans des exploitations plus importantes.

Le vignoble AOC a été délimité en fonction de l'usage des lieux-dits, de leur homogénéité géologique, de leur exposition et de leur micro-climat favorable. A ce titre, le secteur d'étude compte un grand cru supplémentaire, le grand cru Kaefferkopf, classé en mars 2006, qui s'ajoutent aux 17 existants sur l'ensemble du territoire.

Des démarches sont actuellement en cours pour la reconnaissance en AOC d'appellations « communales » pour les communes de St-Hippolyte, Bergheim et Rorschwihr. De plus, des reconnaissances de « lieux-dits » sont actuellement étudiées pour 13 lieux-dits.

L'évolution du prix du foncier constitue également un paramètre non négligeable, qui pèse sur les exploitations viticoles : les professionnels estiment en effet le prix moyen de la parcelle AOC « de base » de 1 000 à 1 500 Euros/are, ce prix pouvant doubler en fonction du terroir.

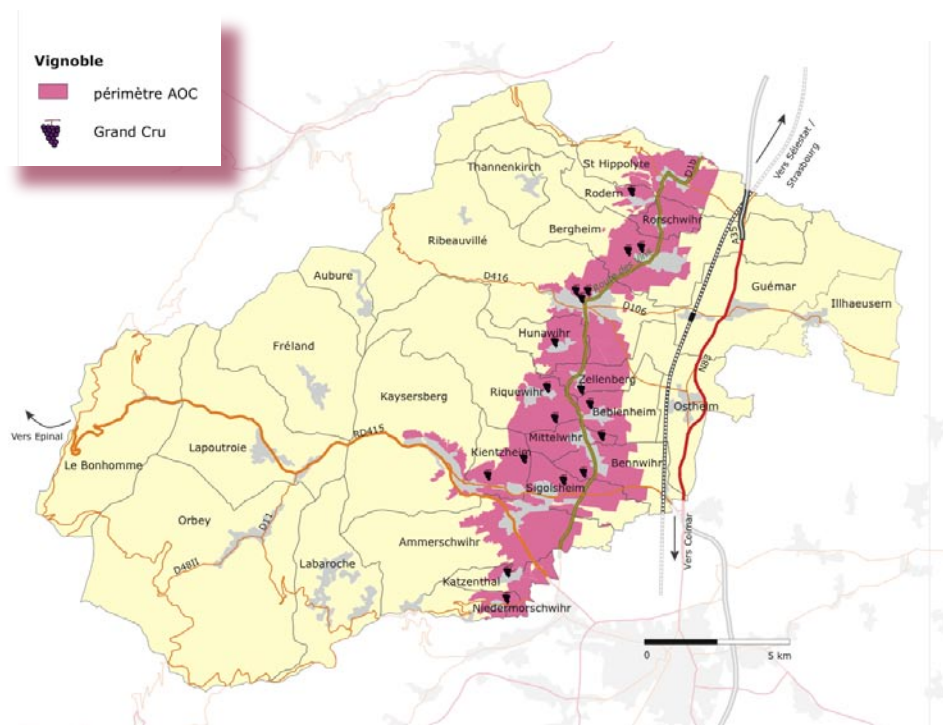
En outre, le secteur d'étude compte 6 des 16 coopératives vinicoles d'Alsace. Elles sont implantées à Beblenheim, Bennwihr, Hunawihr, Kientzheim, Ribeauvillé et Sigolsheim.

Dans le secteur de la viticulture, l'effet de filière est très important sur le périmètre du SCOT. En effet, un certain nombre d'entreprises industrielles ou artisanales, ou de services sont directement liées à la viticulture. Ils interviennent dans des domaines très variés, qu'il s'agisse de machines à vendanger, de fourniture de produits phytosanitaires, de la fourniture de bouteilles, de fabrication de bouchons...

Au-delà des emplois directs dans les différentes exploitations agricoles, la viticulture génère plusieurs centaines d'emplois par effet de filière, auxquels il faut ajouter l'emploi saisonnier de vendangeurs, même si le nombre de ces emplois saisonniers tend à se réduire, au fur et à mesure de la progression de la mécanisation. A noter que depuis 2006, le droit du travail a créé un « contrat vendanges » qui permet à tout salarié (qu'il soit fonctionnaire, ou salarié en congés payés) de bénéficier d'un contrat de travail d'une durée maximale d'un mois pour participer aux vendanges. Ce type de contrat permet en outre pour l'employeur de bénéficier d'exonérations de charges.

La viticulture participe également très largement à l'attractivité touristique de l'Alsace. A ce titre, il convient de relever la participation toujours plus forte (même si elle reste marginale) de touristes (Allemands en majorité, mais aussi Belges et Néerlandais) aux vendanges. Cette tendance reflète la volonté d'ouverture touristique des exploitants viticoles, qui trouvent par ce biais un moyen de promotion du terroir et de leur production.

Périmètres des zones d'Appellation d'Origine Contrôlée et de Grands Crus



Sources : BD CARTO IGN - INAO
Réalisation : AURM - E-H - 2008



Le poids prépondérant de la viticulture dans l'économie locale ne doit pas occulter les autres branches de l'agriculture, qui revêtent des formes différentes.

L'agriculture de montagne

Elle concerne les communes d'Aubure, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme, Fréland, Orbey, Thannenkirch.

Là encore, les données les plus actuelles datent de 2000 (Recensement Général Agricole). Celles-ci mettent en évidence une diminution nette du nombre d'exploitations agricoles (252 en 1988 contre 159 en 2000) parallèlement à une progression des surfaces exploitées (32 ha de superficie agricole utilisée moyenne en 1988 et 46 ha en 2000).

Ces données rejoignent celles issues des GERPLAN, montrent que plus du tiers des exploitations portent sur des surfaces relativement importantes, compte tenu de la topographie et de la nature des sols, plus favorable à l'élevage qu'à la culture (Surface Agricole Moyenne utilisée : environ 42 ha).

Si une très large part des exploitations de montagne est constituée de structures sous forme individuelle, 80 % des exploitations sont gérées par des exploitants à titre exclusif, démontrant ainsi une vitalité certaine de ce secteur d'activité.

Ce secteur est dévolu à l'élevage, essentiellement bovin, pour une transformation laitière de plus de 8 millions de litres de lait.

La vente de lait vers les coopératives laitières ou les laiteries constitue le principal débouché de l'élevage. En effet, sur les 8 millions de litres de lait produits annuellement, plus de 7 millions de litres sont vendus en gros, en coopérative ou laiterie. A peine plus d'une vingtaine d'exploitants vendent directement leur lait.

La fabrication de fromages (Munster AOC notamment), et de yaourths, complète ce secteur d'activité

Parmi les principaux établissements de transformation du lait, on peut en particulier relever :

- la coopérative agricole laitière de la Weiss basée à Lapoutroie (et dépendant de la coopérative agricole laitière de Blâmont en Meurthe et Moselle) qui produit le munster Géromé (reconnu fromage d'appellation d'origine contrôlée) et en particulier le munster Géromé « Val de Weiss »,
- 6 caves d'affinages sont également recensées : trois sont basées à Orbey (Husson Fromage, Guidat, Schuster) et trois sont situées à Lapoutroie (Dodin, Haxaire et la CAL de la Weiss –cf ci-dessus-).
- La fromagerie Fischer à Beblenheim.

Ces produits sont vendus soit localement sur les sites de production, soit auprès des commerçants (spécialisés de type « crèmerie » ou dans des petits commerces locaux) du secteur, ou sur les marchés.

La Société d'Intérêt Collectif Agricole (Viande et Montagne) installée à Lapoutroie (zone d'Hachimette) transforme la viande bovine qui est collectée auprès d'une trentaine d'agriculteurs du massif vosgien adhérents (dans les secteurs de Lapoutroie bien sûr, mais aussi Munster, Cernay, Thann, Guebwiller, Masevaux, Rouffach, Villé (67), St-Amarin, Ste-Marie-aux-Mines, Soultz, ainsi que le précisent les statuts), les fait abattre et les transforme et les commercialise ou les restitue à l'agriculteur. L'entreprise a également un magasin de vente sur le site, qui assure également la promotion de produits du terroir.

La diversification des activités, par le développement de la commercialisation directe des produits fermiers, ainsi que grâce à l'accueil à la ferme, apportent des plus-values non négligeables pour ces exploitations.

L'une des difficultés majeures de ce segment de l'agriculture réside dans le développement de l'urbanisation et des infrastructures, qui pèse sur la disponibilité des surfaces de prés de fauche ou de pâturages, ce qui hypothèque la viabilité et la pérennité des exploitations. Cette pression, qui est observée par l'ensemble des agriculteurs, est ressentie plus durement en zone de montagne.

L'agriculture de plaine

Elle est concentrée dans les communes du Ried, essentiellement Ostheim, Guémar et Illhaeusern, à l'est du périmètre d'étude. Comptant 65 exploitations professionnelles en 1988, elle n'en recensait plus que 43 en 2000 pour une superficie agricole utilisée de 3 164 ha.

Si les exploitations agricoles du Ried sont essentiellement tournées vers la céréaliculture (représentant 70 % des surfaces exploitées), la monoculture de maïs tend à se réduire, 80 % des exploitants diversifiant leurs productions.

L'analyse des structures des exploitations montre une grande diversité de la taille des exploitations. Toutefois, 42 % des exploitants disposent de surfaces supérieures à 50 ha et 33 % exploitent des surfaces comprises entre 50 ha et 80 ha.

Du fait de la nature des cultures, et surtout de l'importance des investissements en matériel, les deux tiers des exploitations sont structurées en forme sociétaire (et cela est d'autant plus vrai pour les exploitations d'une superficie supérieure à 50 ha).

Le secteur tend également à diversifier la production végétale : ainsi, certains producteurs (environ une quinzaine) sont investis dans des productions végétales hors sol (légumes, fruits, élevage, miel). Pour ce type de production, les surfaces exploitées sont en moyenne plus petites (70 ha, contre 98,4 % en polyculture).

L'élevage intensif occupe une place non négligeable, 4 élevages de poulets, 2 élevages de porcs et 4 élevages de poules pondeuses étant implantés dans le Ried.

Il convient de relever également que, outre les communes mentionnées plus haut, la culture de plaine concerne les communes de vignoble dont le territoire s'étire pour partie sur la plaine. C'est le cas d'Ammerschwih, de Beblenheim, Bergheim, St-Hippolyte, et Ribeauvillé, où des superficies arables occupent des superficies non négligeables.

Le bois – une filière en développement

Les analyses ci-après sont largement issues d'une étude menée par la « Filière Interprofessionnelle du Bois Alsace – FIBOIS » (Janvier 2007) pour le compte du Conseil Général du Haut-Rhin.

Elles ont été menées à l'échelle des cantons, c'est pourquoi nous reprenons ci-dessous les données pour les cantons de Kaysersberg, de Lapoutroie (qui intègre la commune d'Ingersheim, celle-ci ne faisant pas partie du territoire du SCOT), de Ribeauvillé et celui de Sainte-Marie-aux-Mines dont seule la commune d'Aubure fait partie du périmètre du SCOT.

L'économie de la forêt dans le département est confrontée depuis plusieurs années à de nombreuses difficultés, liées notamment à :

- l'inadéquation entre la ressource et les capacités locales de transformation,
- aux coûts de récolte dus à un relief prononcé,
- à des défaillances d'entreprises de transformation.

Cette situation laisse planer des risques de déclin alors même que le développement économique de cette filière permettrait un maintien de l'emploi rural.

Le patrimoine forestier dans le Haut-Rhin

	Surface totale de la forêt (ha)	En % de l'ensemble du Haut-Rhin	Tonnage disponible pour le bois énergie (TB/an)	En % de l'ensemble du Haut-Rhin
Kaysersberg	5 503	4,0	1 410	2,14
Lapoutroie	6 998	5,1	3 333	5,05
Ribeauvillé	5 919	4,3	1 037	1,57
Commune d'Aubure	309	0,2	nc	nc
TOTAL	18 729	13,6	5 780	8,75
Total Haut-Rhin	137 497	100	66 023	100

La superficie de la forêt du territoire d'étude représente environ 13 % de la superficie départementale, pour un tonnage disponible de près de 9 %.

L'examen des flux issus de la commercialisation du bois met en évidence, à l'échelle de l'ensemble du département, une progression des volumes vendus, acquis notamment par des acheteurs extérieurs au département, essentiellement du Bas-Rhin et des Vosges. Ceci démontre que les **bois des forêts haut-rhinoises sont de moins en moins valorisés sur place.**

Outre l'action de l'ONF, les métiers liés à la filière bois sont diversement représentés à l'échelle du territoire du SCOT. Ainsi, aucune entreprise de transport de bois n'est implantée dans le périmètre d'études.

En revanche, on dénombre 12 entreprises de travaux forestiers :

- 1 au Bonhomme,
- 1 à Fréland,
- 1 à Kaysersberg.
- 2 à Labaroche,
- 1 à Lapoutroie,
- 1 à Ostheim,
- 1 à Orbey,
- 1 à Saint-Hippolyte,
- 2 à Ribeauvillé,
- 1 à Riquewih.



Trois scieries sont implantées dans le périmètre du SCOT : à Bennwihr-Gare, Fréland et Ostheim.

Sept charpentiers sont recensés, à Bergheim, Illhaeusern, Labaroche, Lapoutroie, Ostheim (2 établissements) et Ribeauvillé.

Le territoire d'étude compte des entreprises de menuiseries, relativement bien réparties géographiquement : à Ammerschwihr, Bennwihr, Bergheim, Fréland, Illhaeusern, Kaysersberg, Lapoutroie, Ostheim, Ribeauvillé, et Saint-Hippolyte.

L'exploitation du bois (qui représente encore un poids non négligeable dans les ressources communales) doit faire face à un certain nombre de contraintes qui ne favorisent pas le développement de cette activité.

Toutefois, certaines actions ont été engagées par la Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg en faveur de la filière bois-énergie : chauffage de la piscine, projet de construction d'une plate forme d'exploitation locale (broyage, stockage...).

Quatre chaudières publiques sont actuellement en fonction dans la vallée de Kaysersberg, qui consomment aujourd'hui plus de 4 000 MAP/an de plaquettes de bois. La demande apparaît en croissance puisque plusieurs projets de chaudières publiques sont à l'étude, auxquels s'ajoutent les installations chez les particuliers.

L'approvisionnement en bois n'est pas coordonné entre les collectivités et les filières sont souvent provisoires.

Il convient de relever que le département du Haut-Rhin est concerné en particulier dans les secteurs de Kaysersberg-Ribeauvillé (il s'agit des communes du canton du Kaysersberg, sauf Ammerschwihr et Zellenberg, et les communes de Ribeauvillé et d'Aubure), Sainte-Marie-aux-Mines et Colmar par des exonérations fiscales liées à la mise en place d'un Pôle de Compétitivité – Fibres naturelles Grand Est. Ce pôle, qui regroupe des partenaires des filières bois, textile et papier, se positionne dans une stratégie de croissance par l'innovation, en adossement à un pôle scientifique et technologique qui s'organise autour de la science de la fibre. Le pôle de compétitivité « Fibres naturelles Grand Est » a pour objectif le développement d'une industrie nouvelle de la fibre autour de trois axes :

- Susciter des produits nouveaux, « transversaux » entre filières,
- Faciliter l'innovation par les entreprises,
- Elever le niveau des compétences.

Le projet vise le développement d'une industrie nouvelle de la fibre naturelle à travers l'excellence scientifique qui existe dans les régions Lorraine et Alsace,

la mobilisation des structures permettant sa valorisation et l'innovation dans les entreprises.

Le morcellement de la forêt privée, qui représente de 12.6 % à 32 % de la surface forestière des 4 cantons concernés par le SCOT peut constituer un handicap important, de même que la surface de bois mitraillés.

En revanche, le développement de la construction en bois et celui, important, du bois énergie, sont des points forts de la filière.

7-2-3 La valorisation des productions

La filière biologique progresse fortement ces dernières années. Les producteurs sont surtout concentrés en montagne (produits très divers, tels que fromages, yaourths, miel, plantes aromatiques et médicinales et viande) et dans le vignoble (vin, fruits, légumes). La filière « bio » concerne une soixantaine de producteurs, et est appelée à se développer, la demande tendant à croître.

D'autres démarches sont engagées par les producteurs afin de valoriser leur production comme le respect du cahier des charges « Bonnes Pratiques Agricoles » développé par les laiteries.

Ces démarches s'inscrivent également dans la volonté de développer des circuits de distribution courts tels que :

- La vente de la production sur place, à la ferme, ou dans les caves viticoles,
- La vente sur les marchés, parallèlement à un développement des marchés de produits du terroir et à une meilleure visibilité des produits bio,
- La vente en tournée,
- La vente de fromages à des affineurs, ainsi qu'à des restaurateurs, ou à des crémiers.
- La vente directe dans des magasins de producteurs à Hachimette/ Lapoutroie et à Ribeauvillé.

Toutefois, l'agriculture demeure liée à des politiques agricoles décidées pour une large part à l'échelle européenne, ce qui rend difficile toute démarche prospective dans ce domaine. On peut néanmoins penser que la demande de produits issus d'une agriculture « raisonnée » augmentera à l'avenir.

1- Source : Diagnostic – Charte d'Aménagement et de Développement de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Les producteurs de la filière bio

	<i>Vin</i>	<i>Vaches laitières</i>	<i>Fromage</i>	<i>Fromage chèvres</i>	<i>Viande</i>	<i>Miel et dérivés</i>	<i>Légumes/ fruits</i>	<i>Jus de fruits / fruits</i>	<i>Plantes + divers</i>
Ammerschwyr	8								
Bebenheim	2								
Bennwyr	2								1
Bergheim	4							1	
Hunhawyr	1								
Katzenthal	1					1			
Kaysersberg									
Kientzheim	1								
Mittelwyr	1								
Niedermorschwyr									
Ribeauvillé	3							1	
Riquewyr	1								
Rodern									
Rorschwyr	1								
Saint-Hippolyte	1								
Sigolsheim	1								
Zellenberg	3								
Montagne vosgienne									
Aubure		2	1						
Le Bonhomme						1			
Fréland		1				2			1
Labaroche						1			
Lapoutroie		6	3	2	1			1	
Orbey			1		2				
Thannenkirch									
Plaine du Rhin									
Illhaeusern							1		1
Guémar									
Ostheim									
TOTAL	30	9	5	2	3	5	1	3	3

Sources : OPABA et Agence Bio



Recensement des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) –

COMMUNE	NOMBRE			TYPE DES ICPE						
	TOT	O	?	TOT	POR	BOV	VOL	IAA	CAN	AUT
AMMERSCHWIHR										
AUBURE	1	1		1	1					
BEBLENHEIM	1	1		1		1				
BENWIHR										
BERGHEIM										
LE BONHOMME										
FRELAND	4	4		4		4				
GUEMAR	2	2		2	1	1				
HUNAWIHR	2	2		2						2
ILLHAEUSERN	1	1		1		1				
KATZENTHAL										
KAYSERSBERG										
KIENTZHEIM										
LABAROCHE	2	2		2		2				
LAPOUTROIE	11	10	1	11		9		2		
MITTELWIHR										
ORBAY	15	14	1	15		14				1
OSTHEIM	3	3		3	1		1	1		
RIBEAUVILLE	1	1		1		1				
RIQUEWIHR										
RODERN										
RORSCHWIHR										
SAINT HIPPOLYTE										
SIGOLSHEIM										
THANNENKIRCH	1	1		1		1				
ZELLENBERG										
TOTAUX	44	42	2	44	3	34	1	3		3

LEGENDE

- O** activité relevant de la réglementation ICPE
- ?** activité à vérifier pour confirmer la réglementation ICPE
- POR** élevage porcin dominant
- BOV** élevage bovin dominant
- VOL** élevage volailles dominant
- IAA** industrie agroalimentaire
- CAN** élevage et/ou pension canine

Edition du 18/01/2008

7-2-4 Les productions alimentaires

Malgré l'ancienneté des chiffres issus du recensement général agricole (dont la mise à jour est en cours), plusieurs éléments relatifs à la production agricole à visée « alimentaire » peuvent être relevés.

Dans le secteur de Ribeauvillé (périmètre de la Communauté de Communes)¹, la première occupation du sol reste les céréales (dont un tiers est réservée au maïs grain –destiné essentiellement à l'alimentation animale ou à l'amidonnerie). La vigne constitue le deuxième pilier de l'agriculture du secteur, la surface fourragère restant peu importante et en nette diminution depuis 1979.

Depuis 1979, la culture des céréales (essentiellement le maïs) s'est surtout concentrée dans les secteurs la plaine et du ried, le piémont a continué de s'affirmer dans la culture de la vigne au détriment des cultures céréalières et fourragères qui représentent (hormis le maïs) des surfaces de plus en plus réduites. En montagne, ce sont les surfaces en herbe qui dominent.

Pour ce qui concerne les productions davantage orientées vers l'alimentation humaine, on relève dans le secteur de la plaine des cultures maraîchères, ainsi que des grands élevages de volailles (315 000 têtes dont 90 % de poules pondeuses), et plus de 5 000 bovins (dont environ 22 % de vaches laitières). A noter également plus de 15 000 ha de terres irriguées (maïs et cultures maraîchères irriguées à forte valeur ajoutée).

En secteur de montagne, on relèvera la grande variété de productions animales, avec une prédominance du lait, des volailles et des moutons. Dans le Ried, si l'on repère une grande variété d'élevages (bovins, ovins, équins, porcins, lapins, volailles), les cheptels sont en forte diminution.

Dans le secteur de Kaysersberg, certains éléments repérés précédemment sont également observés : depuis 1979, le piémont a continué de s'affirmer dans la culture de la vigne au détriment des cultures céréalières et fourragères (qui occupent, hormis le maïs, des surfaces devenues négligeables), et en montagne, c'est l'herbe qui occupe la quasi-totalité de l'espace agricole.

L'élevage est concentré dans la haute-vallée où les surfaces en herbe sont valorisées par d'importants troupeaux bovins, équins ou ovins. Le cheptel de 2000 était composé pour près de 4000 têtes par des bovins, 2700 volailles, 1150 ovins, 1654 poulets, 845 poules pondeuses, les élevages d'équins, de porcins et de lapins (mères) portant sur des cheptels d'environ 200 têtes chacun.

A l'échelle de l'ensemble du territoire du SCOT, un recensement des producteurs de fruits et légumes, en agriculture traditionnelle ou en bio, montre une plus forte concentration de ces exploitations à Sigolsheim, Bennwihr et Illhaeusern.

La production de pommes à Sigolsheim (Pom'land), Ammerschwihl (La Pommeraie), Bennwihr (Pom Alsace), Bergheim (Ferme Rolli – production bio) est fortement représentée.

Des producteurs de fruits et légumes (y compris primeurs) sont implantés à Bennwihr, Illhaeusern, Sigolsheim, Orbey, Lapoutroie. Des productions arboricoles (outre celles déjà mentionnées) se trouvent à Bennwihr, Sigolsheim, Ammerschwihl), un producteur d'asperges est implanté à Sigolsheim.

L'ensemble représente une part relativement réduite de la production agricole, mais tend à répondre à une demande de plus en plus forte des consommateurs, qui peuvent dans une large mesure, acheter directement auprès des producteurs.

Deux structures de vente directe de plusieurs producteurs sont présentes sur le territoire l'une à Lapoutroie/Hachimette, l'autre à Ribeauvillé.

A noter qu'une étude sur le circuit court en agriculture menée par la chambre d'agriculture avec le concours financier du Conseil Général est en cours de réalisation.

Elle a notamment pour objectif de mieux appréhender les filières agricoles en lien avec la production alimentaire. Les conclusions de cette étude permettront utilement d'alimenter les réflexions ultérieures.

Questionnement / enjeux

Le fort potentiel touristique

Le développement touristique à l'aune d'une politique commune et cohérente sur tout le territoire

L'évolution des structures agricoles

Les effets de filières

La pression foncière exercée sur les terres agricoles (extensions urbaines, projets d'infrastructures)



7-3 Un secteur favorable à l'emploi

7-3-1 Le chômage : une situation plutôt privilégiée

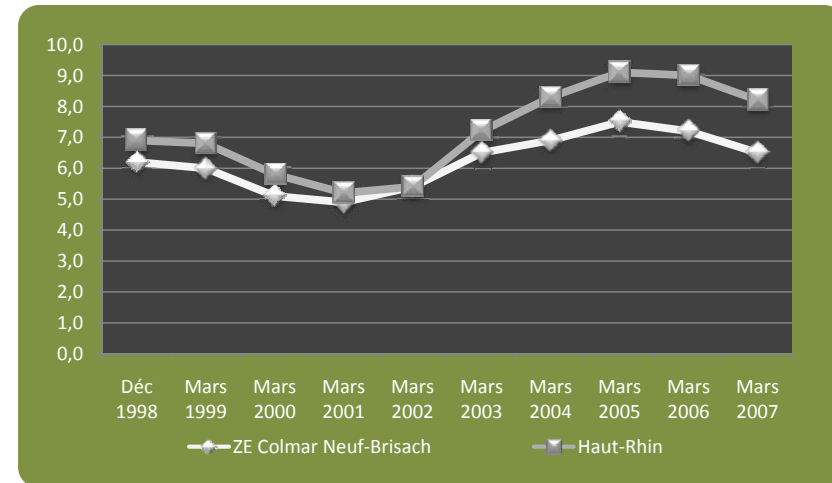
Le périmètre du SCOT fait partie de la zone d'emploi de Colmar Neuf-Brisach. Ainsi que le montre le schéma ci-contre, le périmètre d'étude se trouve dans un contexte plutôt favorable. En effet, si la courbe globale suit celle de l'ensemble du Haut-Rhin, on constate que depuis mars 2004, l'écart entre les moyennes départementales et les moyennes de la zone d'emploi s'est creusé. De plus, la Z.E. de Colmar Neuf-Brisach présente le taux de chômage le plus bas du département.

Toutefois, à l'échelle du SCOT, le nombre de demandeurs d'emplois a progressé de 21.8 % entre 1999 et 2006. Les progressions les plus significatives concernent :

- Les demandeurs à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an (progression de 41 %),
- Les moins de 25 ans (+ 35 %),
- Les demandeurs de plus de 50 ans (+ 29 %),
- Les demandeurs à la recherche d'un emploi depuis moins de 3 mois (+ 22 %),
- Les cadres (+ 20 %).

A l'inverse, les chômeurs étrangers ainsi que les personnes à la recherche de leur premier emploi ont vu leurs effectifs diminuer (respectivement de 30 % et de 7 %).

Evolution comparée du taux de chômage



Source: INSEE - Chômage au sens du Bureau International du Travail
Données corrigées des variations saisonnières

7-3-2 Une progression de l'emploi tertiaire

L'analyse de l'évolution de l'emploi salarié privé¹ depuis dix ans est révélatrice de la part toujours croissante du secteur tertiaire dans l'économie du territoire, mais plus généralement de l'emploi au niveau national.

Toutefois, en 1995, la part des salariés de l'industrie était majoritaire (3 042 emplois contre 2 312 pour le tertiaire), alors qu'en 2005 le rapport s'est inversé.

Le secteur industriel a ainsi perdu près de 8 % de ses effectifs salariés entre 1995 et 2000, cette perte s'étant accentuée entre 2000 et 2005 pour se porter à - 14 %. Dans le même temps, les effectifs salariés du tertiaire ont progressé de 2.3 % entre 1995 et 2000, et de 7.2 % entre 2000 et 2005. Ces données intègrent les emplois salariés liés aux activités touristiques. Ces dernières doivent toutefois être pondérées par la part relativement importante des établissements d'une seule personne, qui ne sont pas systématiquement recensés par l'ASSEDIC, puisqu'il ne s'agit pas toujours d'emplois salariés.

Cependant, le volume global de l'emploi privé a diminué de plus de 400 emplois, soit une perte de près de 8 % en dix ans.

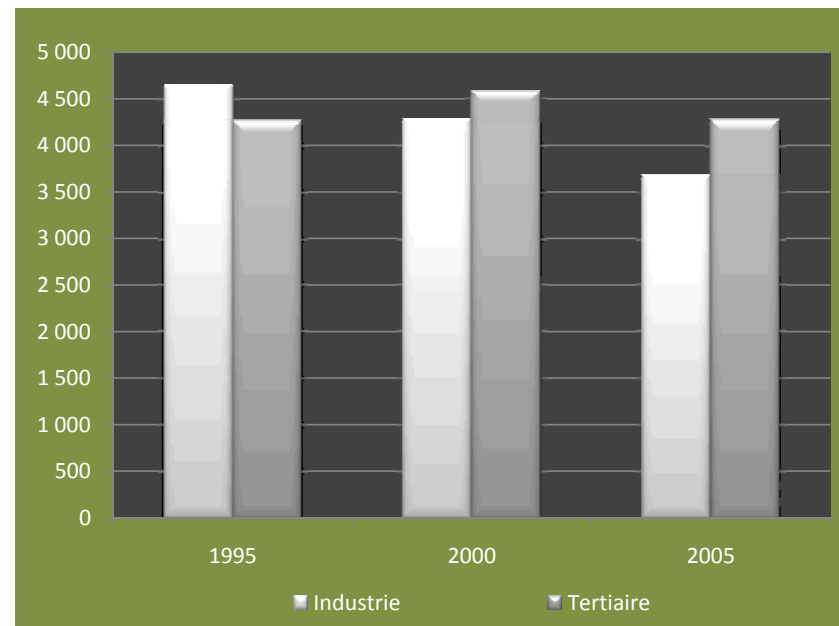
Aujourd'hui, les effectifs du tertiaire privé sont légèrement supérieurs à ceux de l'industrie.

Cependant, les chiffres agrégés masquent des disparités territoriales parfois fortes: l'industrie et les services présentent des effectifs presque identiques dans les cantons de Ribeauvillé et de Lapoutroie, alors que le tertiaire est nettement mieux représenté à Kaisersberg².

1- Sources : Base UNISTAT – ASSEDIC, données communales agglomérées. Ces chiffres excluent les emplois de la fonction publique d'Etat, ainsi que ceux des agents titulaires des collectivités territoriales.

2- Ingersheim n'est pas inclus dans ces chiffres pour le canton de Kaisersberg.

Evolution de l'emploi privé par secteur d'activité



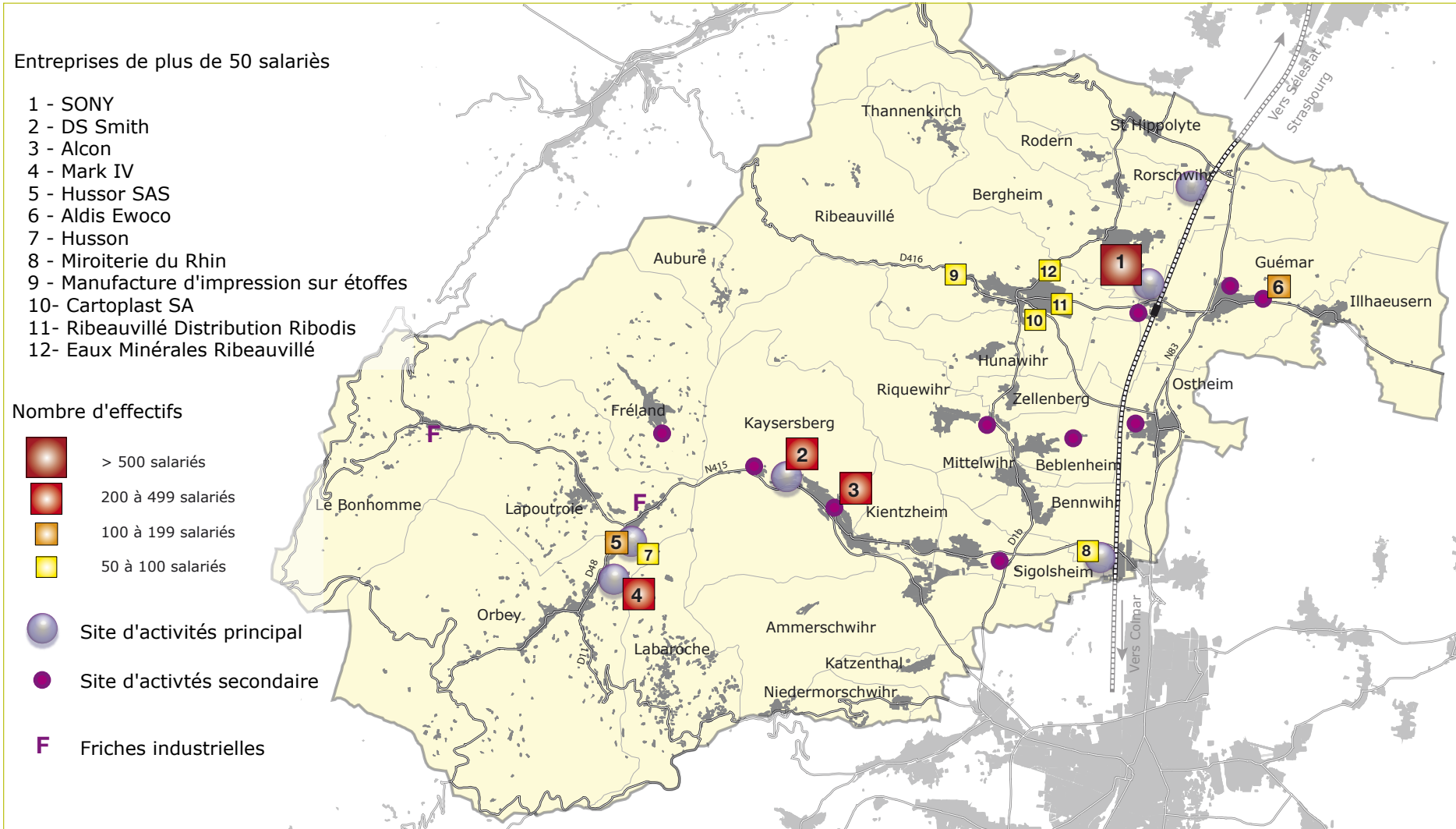
L'emploi privé par secteur d'activité en 2005

	Industrie	Tertiaire	Total
Canton de Kaisersberg	1 401	1 788	3 189
Canton de Lapoutroie	895	906	1 801
Canton de Ribeauvillé	1 519	1 568	3 087
Commune d'Aubure	-	184	184
Total	3 815	4 446	8 261

Sources : ASSEDIC - Base Unistat



Répartition des entreprises de plus de 50 salariés et des zones d'activités



Sources : BD CARTO IGN, Fichier Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et du Centre Alsace - Juillet 2007 - Schéma directeur de 1998
Réalisation : AURM - C.H - 2008

Dans le canton de Ribeauvillé, le secteur des services est dominé par le commerce, alors que pour le reste du territoire, se sont les services aux particuliers et le secteur de l'éducation, de la santé et de l'éducation qui concentrent les emplois privés.

Ce sont ces trois secteurs qui ont par ailleurs enregistré les progressions les plus significatives depuis 10 ans.

L'emploi industriel repose sur 3 entreprises qui comptent des effectifs supérieurs à 400 personnes : SONY à Ribeauvillé, Mark IV à Orbey et DS Smith à Kaysersberg.

Ces trois entreprises concentrent 44 % de l'emploi industriel du périmètre du SCOT. Toutefois, l'avenir de SONY reste préoccupant, la suppression de plus de 200 d'emplois étant programmée à très court terme.

Il convient également de relever que ces entreprises, par leur production déconnectée des autres secteurs économiques du territoire (tourisme, viticulture, artisanat et petite industrie), sont totalement indépendantes et ne créent pas de liens susceptibles de fragiliser le tissu économique en cas de difficultés conjoncturelles ou structurelles.

Les emplois publics constituent une part non négligeable de l'emploi du territoire. Ainsi, les relevés réalisés fin 2007 à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes de Kaysersberg montrent que les secteurs sanitaire, social et administratif (hors éducation) emploient près de 950 personnes.

1- Les emplois évoqués ci-dessus se rapportent aux statistiques UNISAT (ASSEDIC) de l'emploi privé.



7-3-3 L'artisanat

Ce secteur est très présent sur le territoire, tant en nombre d'établissements, qu'en termes d'emplois occupés. La Chambre des Métiers a ainsi recensé 584 établissements sur le périmètre du SCOT, dont 317 dans la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé et 267 dans celle de la Vallée de Kaysersberg¹. Les entreprises artisanales se concentrent pour une large part dans le bâtiment, puis, de façon égale dans les services (coiffeurs, garagistes) et dans la production (essentiellement le travail des métaux), l'alimentation représentant une proportion plus faible.

La répartition des effectifs selon le secteur varie nettement : à Kaysersberg, c'est le secteur de l'alimentation qui emploie le plus d'effectifs, alors qu'à Ribeauvillé, c'est surtout l'artisanat de production qui occupe le plus d'actifs. D'une façon générale, on remarquera que les effectifs moyens sont plus importants à Ribeauvillé qu'à Kaysersberg, Ribeauvillé concentrant par ailleurs 27 % des entreprises artisanales de la Communauté de Communes.

Seul un cinquième des chefs d'entreprises ont 55 ans et +, ce qui contribue à préserver le dynamisme de ce secteur.

Les évolutions enregistrées entre 2002 et 2007² mettent en évidence :

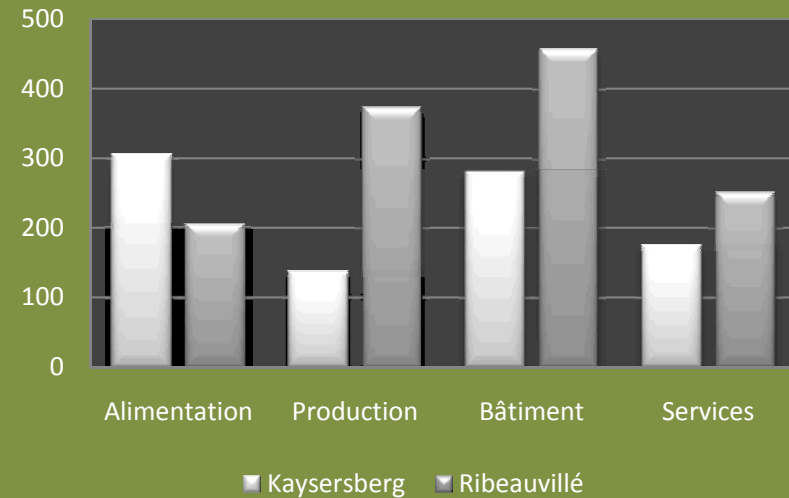
- la progression des artisanats de production et de service (solde moyen respectivement de 1.8 et 1.9)
- La stabilité des établissements du bâtiment,
- La diminution des établissements alimentaires (-0.4),
- L'ensemble du secteur artisanal enregistrant des gains moyens de 4.3 établissements.

Hormis de rares entreprises implantées dans des zones à vocation économique, l'artisanat est majoritairement implanté dans le tissu urbain, ce qui peut poser des problèmes lorsque des besoins d'agrandissement se font jour, alors que l'entreprise ne dispose pas des réserves foncières nécessaires.

1- Chiffres arrêtés au 1-01-2007

2- Basées sur la moyenne des immatriculations et radiations observées sur 5 ans (Source : Chambre des Métiers d'Alsace - 1-01-2007)

Effectifs des établissements



Nombre moyen d'actifs par établissement (par communauté de communes)

	Kaysersberg	Ribeauvillé
Alimentation	6,6	4,3
Production	2,1	5,3
Bâtiment	3,0	3,6
Services	2,9	3,4
	3,4	4,1

7-3-4 Le commerce

Le commerce, présent dans la majorité des communes du périmètre du SCOT, présente des caractéristiques différentes selon les territoires, tant en nombre qu'en typologie.

Le secteur de Ribeauvillé compte ainsi un nombre plus important de commerces (environ 170 activités commerciales à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé) que celui de Kaysersberg (qui en dénombre environ 150, à l'échelle de la Communauté de Communes).

L'offre commerciale dans certaines communes rurales reste axée vers la « proximité » : par exemple les bureaux de tabac, ou les salons de coiffure.

L'offre en commerces alimentaires reste importante et encore bien présente dans les communes soutenues par l'activité touristique, qui contribue souvent à leur maintien.

On constate cependant que dans certains secteurs à forte dominante touristique, les commerces alimentaires, qui assuraient un service de proximité pour les habitants, se transforment en magasins saisonniers à vocation touristique.

L'analyse de la répartition territoriale des commerces montre que dans le secteur de Ribeauvillé, les restaurants représentent près de 60 % des commerces alimentaires alors que dans la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg, leur part est d'environ 30 %.

L'offre en commerces non alimentaires est surtout concentrée à Ribeauvillé, Kaysersberg et Orbey.

Concernant Ribeauvillé, il faut relever que la fonction commerciale de la ville reste assez importante, malgré la proximité de Colmar. Elle est basée sur le dynamisme touristique.

On assiste ces dernières années à une volonté de préserver le tissu commercial et de service de base, en créant des espaces regroupant à la fois commerces et services (à Hunawihr ou à Guémar par exemple). De plus, des opérations de redynamisation ont été menées sur le territoire des deux Communautés de Communes.

- L'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (O.R.A.C) de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé dont l'objectif était d'encourager les travaux d'amélioration et de modernisation du local de vente

et des conditions d'accueil de la clientèle. Elle s'adressait à des entreprises assurant des services de proximité du secteur alimentaire, de l'équipement de la personne et de la maison. Cette opération, d'une durée de 3 ans, a pris fin le 31-12-2008.

- L'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a pour objectif d'aider à la rénovation ou à l'amélioration des locaux professionnels, à la modernisation des entreprises ou de l'outil de production, à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à la sécurisation des entreprises. Les aides s'adressent aux commerces et services ayant une clientèle essentiellement locale. Cette opération est en cours jusqu'au 31-12-2009.

Les commerces affiliés au régime d'assurance chômage (c'est-à-dire employant du personnel) fournissaient un total de 1 243 emplois répartis dans 217 commerces en 2007, contre 1 376 emplois répartis dans 209 commerces en 1998, soit une progression de près de 4 % du nombre d'établissements commerciaux employant du personnel, parallèlement à une diminution de 9.7 % des effectifs salariés totaux durant la même période.

Au-delà de l'offre commerciale existant dans le périmètre du SCOT, il convient de relever qu'en limite du territoire d'étude, les habitants ont tendance à fréquenter les surfaces commerciales de Colmar, Sélestat ou des Vosges (Plainfaing, St-Dié). L'attractivité des commerces vosgiens réside surtout dans leurs plages d'ouverture plus favorables : ouverture le dimanche matin, ou certains jours fériés en Alsace (Vendredi Saint, 26 décembre) et non chômeurs ailleurs. Ces flux restent toutefois marginaux à l'échelle de l'ensemble du territoire du SCOT.

Commerces Multiservices à Hunawihr





7-4 Les sites à vocation économique

Les zones et espaces d'installations des entreprises sont relativement nombreux sur l'ensemble du territoire.

On dénombre ainsi :

- 5 zones à vocation intercommunale (Fréland, Kaysersberg-Hinteralspach, Bas d'Orbey, Hachimette La Croix d'Orbey et la zone du Muehlbach),
- Une dizaine de zones communales.

Cependant, certaines activités d'importance sont implantées en dehors de ces zones. C'est particulièrement le cas dans la vallée de Kaysersberg (DS Smith par exemple), où lorsque ces zones existent, elles sont aujourd'hui entièrement surbâties.

De fait, la question des possibilités d'évolution des entreprises enserrées dans le tissu bâti environnant ou ne disposant pas de réserves foncières est posée.

Dans le secteur de Ribeauvillé en revanche, des disponibilités existent. C'est en particulier le cas dans la zone du Muehlbach (à Ribeauvillé Gare), où des réserves autour de Sony peuvent être mobilisées.

Les documents d'urbanisme actuellement en vigueur montrent une répartition des zones à vocation économique immédiatement utilisables (zones UE des P.O.S. et des P.L.U.) d'une superficie totale d'environ 211 ha, les sites aux dimensions les plus importantes étant majoritairement implantés en secteur de piémont ou de plaine, alors que les secteurs de taille plus réduite se retrouvent en montagne (Kaysersberg, Lapoutroie ou Orbey par exemple).

Les surfaces actuellement dévolues aux extensions à vocation économique (zones NA ou AU à vocation économique) sont de 103 ha. Les réserves les plus importantes sont situées à Bennwihr (65 ha), Ostheim (près de 18 ha), Bergheim (8 ha), Fréland (4 ha).

La localisation de ces zones et la diversité des emprises concernées amène à s'interroger sur leur pérennisation à long terme, au regard notamment des évolutions économiques, et des sensibilités.

Une autre source d'interrogation est celle liée à la faible densité d'emplois des zones d'activités. En effet, L'analyse des effectifs des entreprises recensées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar met nettement en évidence

la très forte proportion de petites entreprises dans le tissu local, que ces établissements soient implantés dans le milieu bâti urbain traditionnel ou dans les zones à vocation économique.

Ainsi par exemple, la zone de Bennwihr-Gare, qui compte 46 établissements recensés par la CCI pour 378 emplois, soit une moyenne de 8.7 employé par entreprise. Sur 46 entreprises, 17 ne comptent qu'une ou 2 personnes. La zone de Bennwihr-Gare n'est pas un cas isolé sur le territoire, dans la mesure où les zones d'activités comportent souvent des activités artisanales ou de petite industrie (Riquewihr, Ribeauvillé...).

Le croisement des données relatives aux effectifs des entreprises (sources : CCI Septembre 2007) avec la superficie des zones à vocation économique met en évidence la faible densité d'emplois dans les zones que l'on pourrait qualifier de « récentes ».

En effet, dans les zones de Bennwihr-Gare ou de Riquewihr, la densité constatée est respectivement de 8 et de 12 emplois par hectare.

La zone industrielle du Muehlbach est à analyser à deux niveaux : le site Sony (qui occupe près de 37 ha) affiche une densité de 34 emplois à l'ha, ratio qui est de 53 emplois/ha, si l'on ne tient pas compte de la « réserve foncière » aujourd'hui libre de toute construction, représentant environ 8 ha. En revanche, la zone d'activité contigüe au site de Sony ne compte que 6 emplois/ha.

Dans des secteurs plus contraints, on relève une densité bien plus importante. C'est le cas notamment à Kaysersberg : 94 emplois/ha pour Alcon, 20 emplois/ha pour DS Smith. La zone d'activités quant à elle présente une densité nettement inférieure (10 emplois/ha). La situation est similaire à Orbey, où le site Mark IV, lui aussi fortement contraint, affiche une densité de 48 emplois à l'ha.

La densité d'emplois est bien plus forte dans les emprises de l'ancienne industrie traditionnelle, aujourd'hui reconvertis.

La question qui est alors posée est celle des motivations des entreprises d'intégrer une zone à vocation économique. Plusieurs réponses peuvent être données : absence de foncier disponible à l'intérieur des bourgs, impossibilité de construire des bâtiments fonctionnels dans les bourgs (problématique de paysage urbain), gênes et risques occasionnés aux riverains (flux de circulation, bruits ou autres nuisances, risques liés à la nature de l'activité).

De fait, il n'y a pas nécessairement de lien entre l'implantation d'une entreprise dans une zone d'activité et l'importance de ses effectifs. De plus, dans la vallée de Kaysersberg, les superficies des zones d'activités ont été pour partie déterminées par les besoins des entreprises (Mark IV par exemple) et par les impératifs d'accès et topographiques.

Le périmètre du SCOT ne compte que très peu de friches. En effet, le seul site significatif est celui laissé libre par la fromagerie « Les Petits Amis » à Ostheim. A celui-ci, on peut ajouter un ancien hôtel à St Hippolyte (en bordure d'ancienne RN 83) qui tombe en ruines.

Par ailleurs, les sites non utilisés ne sont pas pour autant disponibles puisqu'ils appartiennent toujours à l'entreprise ou à des propriétaires privés. Les possibilités d'action publique sont de ce fait très fortement limitées.

Dans d'autres secteurs, tels que dans la vallée de Kaysersberg, c'est la nature des bâtiments, la taille des terrains ainsi que des difficultés d'accès qui peuvent être mis en avant.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Centre Alsace dispose d'une « bourse aux locaux vacants ». L'analyse des données mises en ligne sur son site montre que ce sont les entrepôts et les locaux de grande superficie qui sont aujourd'hui disponibles. Toutefois, leur localisation dans le tissu urbain, ou leur configuration répondant à des impératifs spécifiques à certains types d'entreprises font que ces bâtiments sont mis à la location ou à la vente depuis une période qui peut parfois atteindre un an.

Près de 20 000 m² de bâtiments étaient disponible en juin 2008 (toutefois ces données sont à utiliser avec prudence, leur mise à jour n'étant pas systématiquement assurée).

Les communes de Kaysersberg et d'Ostheim, ainsi que la zone d'activité de Bennwihr-Gare sont les secteurs où les superficies disponibles sont les plus importantes.

<i>Locaux disponibles (publiés sur le site Internet de la CCI Centre Alsace - juin 2008)</i>							
	<i>Locaux</i>	<i>Ateliers</i>	<i>Bureaux</i>	<i>Entrepôts</i>	<i>Magasins</i>	<i>Restaurants</i>	<i>Total</i>
<i>Surfaces disponibles en m²</i>	7 633	75	1 569	10 300	196	180	19 953
<i>En % du total</i>	38,3	0,4	7,9	51,6	1,0	0,9	100

Questionnement / enjeux

Les évolutions de l'activité industrielle

Quels besoins en foncier?

L'évolution des services et de l'artisanat, moins consommateurs d'espaces

L'évolution du tissu commercial



Synthèse des enjeux

Thème	Les faiblesses	Les points forts
Démographie	La répartition de la population par âge montre la tendance au vieillissement de la population	Le territoire est attractif
Enjeux : L'équilibre démographique - Veiller à l'équilibre global de la pyramide des âges - Répondre aux besoins des populations, notamment ceux liés à l'allongement de la durée de vie		
Services	L'insuffisance de structures d'accueil pour les personnes en grande dépendance Des services de soins de proximité trop peu développés Des structure d'accueil pour la petite enfance en adéquation avec les évolutions démographiques ? <input type="checkbox"/> Des commerces de proximité moins nombreux <input type="checkbox"/> Des filières d'enseignement spécialisées qui obligent les jeunes à quitter le territoire	Un niveau de services qui s'est globalement renforcé, notamment pour l'accueil des jeunes enfants Une bonne couverture du territoire dans le domaine de l'accueil des personnes âgées en maison de retraite Une bonne complémentarité des équipements <input type="checkbox"/> Des équipements « phares » dans le territoire (Station du Lac Blanc, Golf, piscines) ayant un rayonnement très large
Enjeux : Le renforcement des services - Favoriser le maintien dans les lieux des populations âgées et vieillissantes - Développer les services et commerces de proximité - Améliorer l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour réduire les inégalités territoriales, tant sociales qu'économiques		

Consommation d'espace	Un territoire très dépendant de la voiture Opérations de renouvellement ou en extension peu intégrées au contexte local Extensions urbaines aux formes banales sans identité	Progression d'opérations plus denses moins consommatrices d'espaces soit par les formes d'habitat utilisées soit par renouvellement urbain Réutilisation de certaines friches
------------------------------	--	--

Enjeux :

Le développement urbain ménageant les espaces

- Définir une politique de développement urbain anticipant ses implications foncières
- Développer des typologies d'habitat plus sobres en fonciers et plus respectueuses du cadre de vie et des paysages «typés»
- Rationaliser les extensions de zones d'activités consommatrices d'espace pour une densité emplois/hectare souvent faible
- Favoriser la réhabilitation de bâtiments anciens et des friches bâties

Enjeux environnementaux :

- Redonner une cohérence au paysage de plaine sou-vosgienne
- Préserver les espaces de plaine exempts de signes urbains
- Éviter la banalisation des sites viticoles par les nouvelles constructions
- Préserver et conforter le noyau de biodiversité vosgien
- Préserver les potentialités du ied de l'III liées au débordement de la rivière
- Assurer la perméabilité du territoire aux flux biologiques

Habitat	Un taux de vacance des logements en hausse La taille des logements reste grande L'offre locative et l'offre locative sociale sont insuffisantes	Parc de logement en évolution constante tant pour logements collectifs que pour constructions neuves individuelles Opérations programmées d'amélioration de l'Habitat sur certaines communes Opérations de renouvellement urbain sur certaines friches et parc vacant représentant un potentiel intéressant de développement résidentiel
----------------	---	--

Enjeux :

La diversité d'une offre d'habitat

- Répondre aux besoins futurs en logements par une palette d'offre d'habitat
- Favoriser l'accès au logement pour les plus jeunes, les personnes âgées et les ménages modestes
 - > Faut-il privilégier la mixité sociale et urbaine dans les programmes de constructions neuves ?
 - > A quelle échelle spatiale et temporelle se pense la mixité ?
- Obtenir une plus large répartition de l'offre locative privée et sociale



<p>Transports et déplacements</p>	<p>Trafic en transit important sur les principales infrastructures routières.</p> <p>Offre en transports en commun très peu développée en semaine et quasiment inexistante le week-end.</p> <p>Réseau d'itinéraires cyclables discontinu et à vocation ludique ou touristique.</p> <p>Forte variabilité du trafic routier, notamment en été pour la route des vins.</p> <p>Forte variabilité de l'occupation des aires de stationnement selon les périodes de l'année</p> <p>Dépendance avec les projets d'infrastructure situés sur d'autres territoires : rail + routier.</p>	<p>Un territoire desservi par des infrastructures de transports importantes, d'un part situées à la périphérie du périmètre SCOT (voie ferrée et RN 83) , d'autre part traversant d'Ouest et Est (RD 415)</p> <p>Présence de la principale route touristique alsacienne : route des vins.</p> <p>Offre de transport touristique avec la navette des crêtes.</p> <p>Proximité avec les gares TGV de Colmar, Strasbourg et de Saint-Dié.</p>
--	---	--

Enjeux :

La pertinence d'un réseau de déplacements autour de la pluri-modalité

- Proposer des alternatives réalistes aux déplacements en voiture :
 - > Rendre compétitifs les transports en commun et les circulations douces par rapport à la voiture
- Développer des itinéraires cyclables sécurisés dans une optique plus fonctionnelle que touristique
- Maintenir des relations plurielles avec Colmar et Strasbourg en préservant les possibilités d'accès à la liaison nord-sud (RN83) du territoire (éviter des reports de trafic sur la Route des Vins)

<p>Economie</p>		
<p>Tourisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Offre ne répondant pas toujours aux exigences actuelles surtout en terme de confort <input type="checkbox"/> L'adaptation aux pratiques touristiques actuelles (plus grande mobilité, recherche de séjours moins onéreux, séjours de plus en plus courts) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Diversité des milieux naturels et diversité de paysages <input type="checkbox"/> Une image forte d'identité du territoire toujours axée autour de la viticulture, de la montagne, et de la découverte du patrimoine architectural et culturel <input type="checkbox"/> Richesse du patrimoine architectural <input type="checkbox"/> Gastronomie <input type="checkbox"/> Une augmentation de l'offre touristique <input type="checkbox"/> Développement de l'offre « tourisme vert »

<p>Agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une concentration des exploitations, surtout dans le Piémont <input type="checkbox"/> Le fort morcellement des terres <input type="checkbox"/> La pression foncière et la concurrence avec l'immobilier 	<p>L'agriculture est fortement présente dans l'activité économique globale</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une image économique largement dominée par la viticulture <input type="checkbox"/> La pluri-activité des exploitants contribue à maintenir un nombre important d'exploitants <input type="checkbox"/> Des activités de diversification qui se développent (hébergement, restauration)
<p>Autres activités</p>	<p>Fragilité du socle industriel régional qui touche également le territoire</p> <p>Les zones d'activités économiques ne concentrent pas plus d'emplois que le tissu bâti mixte</p>	<p>Secteurs d'activités diversifiés pour les grandes entreprises</p> <p>Tissu économique reposant sur de très nombreuses petites et moyennes entreprises</p>

Enjeux :

La consolidation de l'économie diversifiée

- Rapprocher emploi et habitat, réduire les mobilités résidentielles et professionnelles à l'intérieur du territoire du SCOT et avec le pôle de Colmar
- Un potentiel de services à la personne à développer
- Développer la mixité des fonctions dans le tissu urbain existant : habitat, services et activités économiques
- Développer une politique touristique commune et cohérente sur tout le territoire
- Maintenir des activités agricoles et donc du foncier agricole
- Adapter l'offre foncière au regard des besoins d'espaces et des objectifs de modération foncière
- Permettre le développement des entreprises existantes dans le tissu urbain pour assurer la mixité des fonctions

Enjeux globaux environnementaux :

- Eau : Préserver la nappe Ile-rhénane tant en qualité qu'en quantité
 - Préserver les eaux superficielles des pollutions liées aux eaux pluviales
 - Sécuriser l'alimentation des communes de montagne en période sèche
 - Conserver un débit suffisant dans les cours d'eau descendant des Vosges
- Climat : Garantir le confort climatique sans climatisation lors d'été caniculaires
 - Protéger les puits de carbone (boisements)
- Energie : Valoriser les énergies renouvelables - géothermie profonde , bois énergie, centrale hydro-électrique, solaire
 - Privilégier une organisation territoriale qui réduise les besoins de transport motorisé
 - Favoriser un habitat économe en énergie



Conclusion

L'objectif de cohérence du SCOT exige de synthétiser les enjeux identifiés à travers le diagnostic et quelques chiffres clés.

Données	Période prise en compte	
Population	1999- 2006	+ 2,9 % (taux d'évolution sur la période)
Ménages	1999- 2006	+ 6 %
Emploi	1990-1999	8,15 % (croissance sur la période)
Résidences principales	1999- 2005	+ 7 %
Consommation foncière	1995 - 2000	+ 2,88 %

Ces quelques chiffres illustrent la dynamique croissante du territoire à un rythme peu différent mais en deçà des moyennes départementale et régionale.

Le développement du territoire doit s'accompagner d'un bon état environnemental, d'une bonne harmonie entre des localisations d'habitats, de l'emploi et des réseaux de déplacements ainsi qu'une disponibilité de logements accessibles à tous.

L'enjeu général auquel devra faire face le Schéma de cohérence territoriale est de répondre de manière cohérente aux défis suivants :

1- Renforcer les pôles que sont Kayserberg, Ribeauvillé et Orbey

L'armature urbaine est structurée par les trois villes plus importantes que sont Orbey, Kayserberg et Ribeauvillé: renforcer ces pôles en prenant en compte la dépendance du territoire vis à vis de l'influence de l'agglomération colmarienne.

2- Prendre en compte l'allongement de la durée de vie, des mutations des modes de vie et des structures familiales

Le territoire n'échappe pas aux tendances lourdes nationales :

vieillesse de la population, évolution des modes de vie et des structures familiales.

Les enjeux de l'habitat découlent directement de cet enjeu démographique et devra s'accorder avec les principes de préservation des espaces agricoles et naturels.

A travers le calcul du point mort (résultat de la somme de trois indicateurs : Renouvellement + Desserrement + Variation des logements vacants et des résidences secondaires), il est déterminé le nombre de logements correspondant aux besoins de la population en place.

Si la commune a construit davantage que son point mort, les constructions supplémentaires auront servi à accueillir de nouveaux ménages.

Au contraire, si la commune construit moins, on supposera que les décohabitants n'auront pas pu trouver de logement sur place et qu'ils ont soit quitté le territoire pour se loger soit renoncé à la décohabitation (jeunes restant chez leurs parents. Un solde négatif peut ainsi être révélateur de tensions sur le marché local de l'habitat.

Entre 1990 et 1999, les communes du SCOT ont globalement répondu à la demande. Les objectifs du point mort sont largement dépassés (+ 90%) et le territoire se développe en accueillant de nouvelles populations. Cependant, on observe que la dynamique est variable d'une ville à l'autre et, si l'on observe un dynamisme important sur Labaroche, Orbey et Ribeauvillé, les communes de Kayserberg, Kientzheim et Niedermorschwihr ne sont pas en mesure sur la période 1990-1999, de conserver leur population par manque de construction.

Le desserrement des ménages est en partie responsable de cet état de fait.

- Comment bien loger la population actuelle ?
- Quelles perspectives d'accueil de nouvelles populations ?
- Quels seront les objectifs en matière de logements à l'horizon du SCOT ?
- Dans quelles conditions ? moins de consommation d'espace, plus de diversité, plus de mixité ? avec quels services à proximité ?

3- Encourager la pluri-modalité des déplacements

L'augmentation de l'usage de la voiture provoque une relative saturation des axes routiers, mais surtout une augmentation de la pollution sonore, atmosphérique et des risques pour la santé.

Sachant qu'actuellement les personnes privilégient leur lieu de résidence en fonction soit du cadre de vie soit du prix du marché immobilier, les distances parcourues pour se rendre à leur travail se rallongent.

Comment encourager l'intermodalité (voiture + train ou bus) et garantir une mobilité moins coûteuse et plus respectueuse du cadre et de la qualité de vie des habitants du territoire ?

Développer la pluri-modalité nécessite des réflexions à l'échelle régionale que ce soit pour les grandes infrastructures routières que pour et surtout le développement d'une offre de service de transports en commun plus importante, plus adaptée au territoire et à ses logiques de déplacements.

4- Rapprocher emploi et habitat

Le territoire tire parti d'une économie assez diversifiée où l'agriculture et la viticulture exercent un poids non négligeable.

Les richesses qui y sont créées proviennent de l'accueil d'entreprises sur des espaces dédiés mais aussi de la consommation des résidents et des touristes.

Comment tirer bénéfice de l'attractivité résidentielle et touristique du territoire et rapprocher emploi et habitat ?

Ces défis devront se conjuguer avec le défi de **l'environnement** qui pourrait se résumer au **ménagement des ressources et des espaces**.



ANNEXES



Glossaire

BDOCS : Banque de données d'occupation des Sols - résultat du croisement de plusieurs sources : données satellitaires, photos aériennes, carte IGN, plans de villes et vérification sur le terrain.

Densification : Processus d'accroissement du Coefficient d'Occupation des Sols par urbanisation de la surface non bâtie et/ou par augmentation, par surélévation du nombre d'étages des édifices existants, notamment lors d'une reconstruction.

Densité : Rapport théorique entre un indicateur statistique (nombre d'habitants, d'emplois, d'entreprises, de mètres carrés de plancher...) et l'espace occupé (logement, surface de terrain brute ou nette, surface de terrain cessible ou autres indicateurs de superficie à différentes échelles géographiques (Vincent Fouchier, 1997)).

Desserrement des ménages : Phénomène lié aux jeunes quittant le domicile parental et aux séparations des couples générant une recombinaison des familles (personnes seules, familles monoparentales ou au contraire recomposées). Cette décohabitation génère une inflation de la demande de logements.

Equipements collectifs : ensemble des installations, des réseaux et des bâtiments qui permettent d'assurer à la population résidente et aux Etats les services collectifs dont ils ont besoin.

Espace public : Espace « incarné morphologiquement par la rue ou, plus spécifiquement encore, par la place publique » (Berque) La notion s'étend aux routes et chemins ; l'espace public est par essence un espace ouvert à tous publics, autorisant leur droit de regard et d'expérience sur leur patrimoine paysager commun.

Étalement urbain : l'étalement urbain est une expression désignant le phénomène de développement des surfaces urbanisées en périphérie des grandes villes. Cet étalement, qui est lié au développement démographique des agglomérations, se fait avec une densité du bâti d'autant plus faible que l'on s'éloigne du cœur des villes. La faible densité est due au caractère pavillonnaire de cette urbanisation, la surface occupée par un foyer (maison + jardin privatif) étant plus importante que celle d'un appartement en immeuble, ainsi qu'à l'importance des espaces naturels conservés dans les communes concernées.

Extension urbaine : développement d'une agglomération ou d'un noyau d'urbanisation déjà existant. Plus précisément, dans le cadre du SCOT Montagne Vignoble et Ried, est considérée comme extension urbaine toute opération d'aménagement impliquant une consommation des espaces agricoles et naturels.

Friche : espace bâti ou non bâti, délaissé et libre d'usage, pouvant faire l'objet d'un aménagement afin de retrouver une nouvelle destination.

Intermodalité : Connexion de plusieurs modes de transport permettant leur utilisation au cours d'un même déplacement.

Logements sociaux : La définition du logement social n'est pas véritablement normée même si quelques clarifications ont été rendues nécessaires pour l'application de diverses dispositions légales ou réglementaires, telles que l'obligation faite aux communes urbaines d'atteindre un taux de 20% de « logements locatifs sociaux » sur leur territoire.

Du point de vue juridique, l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 14 décembre 2000 délimite précisément le champ du logement social :

- les logements locatifs appartenant aux organismes d'HLM (à l'exception des logements intermédiaires construits après 1977 et non conventionnés) ;
- les autres logements locatifs conventionnés dont l'accès est soumis à un plafond de ressources, appartenant notamment à des personnes physiques ayant bénéficié des aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat ou à des investisseurs ayant construits à l'aide des prêts locatifs sociaux (PLS) mis en place en 2000.
- les logements locatifs appartenant à une liste limitative d'établissements publics et sociétés d'économie mixte (départements d'Outre-Mer, houillères de bassin, Entreprise minière et chimique, etc...)
- les logements et lits des logements-foyers et résidences sociales, ainsi que les places des centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Logement vacant : un logement est vacant lorsqu'il n'est utilisé, tout ou partie de l'année, ni comme résidence principale, ni comme résidence secondaire pour des séjours temporaires.

Loi SRU : Loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains ; Cette loi redéfinit les politiques urbaines dans le sens d'un aménagement plus cohérent, assurant une plus grande mixité sociale. Il intègre les notions de développement durable, de solidarité, particulièrement en matière d'habitat, de démocratie et de décentralisation. Elle institue de nouveaux documents d'urbanisme (SCoT, PLU) qui introduisent la notion de projet.

Modes de déplacements doux : regroupe l'ensemble des moyens non polluants de se déplacer (marche à pied, vélos notamment).

Pluri-modalité : existence de différents modes de transport dans une agglomération sans qu'ils soient forcément utilisés lors d'un même déplacement.

Point mort : une valeur théorique qui permet de quantifier le nombre de logements à construire pour maintenir la population sur un territoire.

Pôle urbain : communes considérées comme structurantes et influentes pour l'organisation et le fonctionnement du territoire du SCOT Montagne Vignoble et Ried. Ils se caractérisent notamment par leur densité et leur mixité d'emplois, de logements et de services, ce qui favorise les pratiques de proximité, les déplacements à pied, en vélo ou par les transports en commun.

Périmètres de captage d'eau : ces périmètres, rendus obligatoires par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, sont destinés à la protection des points de captage d'eau distribuée aux usagers. Les périmètres visant à protéger les captages des dégradations sont au nombre de trois :

Le périmètre de protection immédiat : il vise à éliminer tout risque de contamination directe de l'eau captée et correspond à la parcelle où est implanté l'ouvrage. Il est acquis par le propriétaire du captage et doit être clôturé. Toute activité y est interdite.

Le périmètre de protection rapprochée : il a pour but de protéger le captage vis-à-vis des migrations souterraines de substances polluantes. Sa surface est déterminée par les caractéristiques de l'aquifère. Les activités pouvant nuire à la qualité des eaux sont interdites.

Le périmètre de protection éloignée : ce dernier périmètre n'a pas de caractère obligatoire. Sa superficie est très variable et correspond à la zone

d'alimentation du point d'eau. Les activités peuvent être réglementées compte tenu de la nature des terrains et de l'éloignement du point de prélèvement.

PLU - Plan Local d'Urbanisme - a remplacé le Plan d'Occupation des Sols depuis la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (2000) pour assurer la planification spatiale au plan local.

Population : la population établie à partir des données recueillies lors de l'enquête de recensement de 2004, de 2005 ou de 2006 correspond à la population dont la résidence habituelle se situe dans la commune. Elle est comparable à la population sans doubles comptes de 1999. Toutefois, de légères différences de définitions existent. Par exemple, les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat, lycée agricole, école militaire ne sont plus comptés dans le logement de leurs parents mais dans la communauté dans laquelle ils résident.

Reconversion : réorganisation et réutilisation d'un espace urbain, de friches industrielles, de berges, de carrière, de décharges..

Renouvellement urbain : Le renouvellement urbain est une forme d'évolution de la ville.

Par un phénomène de re-densification, la ville évolue sur elle-même et sa croissance se fait sur le tissu urbain préexistant. Le renouvellement urbain est un outil de contrôle de l'étalement urbain excessif.

Réseau de transport : ensemble des infrastructures et des moyens d'organisation des transports. Il comporte le réseau routier utilisé par les véhicules automobiles (y compris de marchandises), les véhicules à deux roues, les autocars, et les réseaux ferrés (chemin de fer, métropolitain, tramway en site propre), parfois des réseaux particuliers (funiculaires, téléphériques).

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale - est un document de planification spatiale composé d'un rapport de présentation, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable et d'un Document d'Orientations Générales. Le rapport de présentation comprend notamment le diagnostic, l'état initial de l'environnement, une évaluation environnementale du projet et les justifications des choix retenus. Le SCOT définit les orientations destinées à encadrer et harmoniser les documents de planification locale et les politiques publiques.



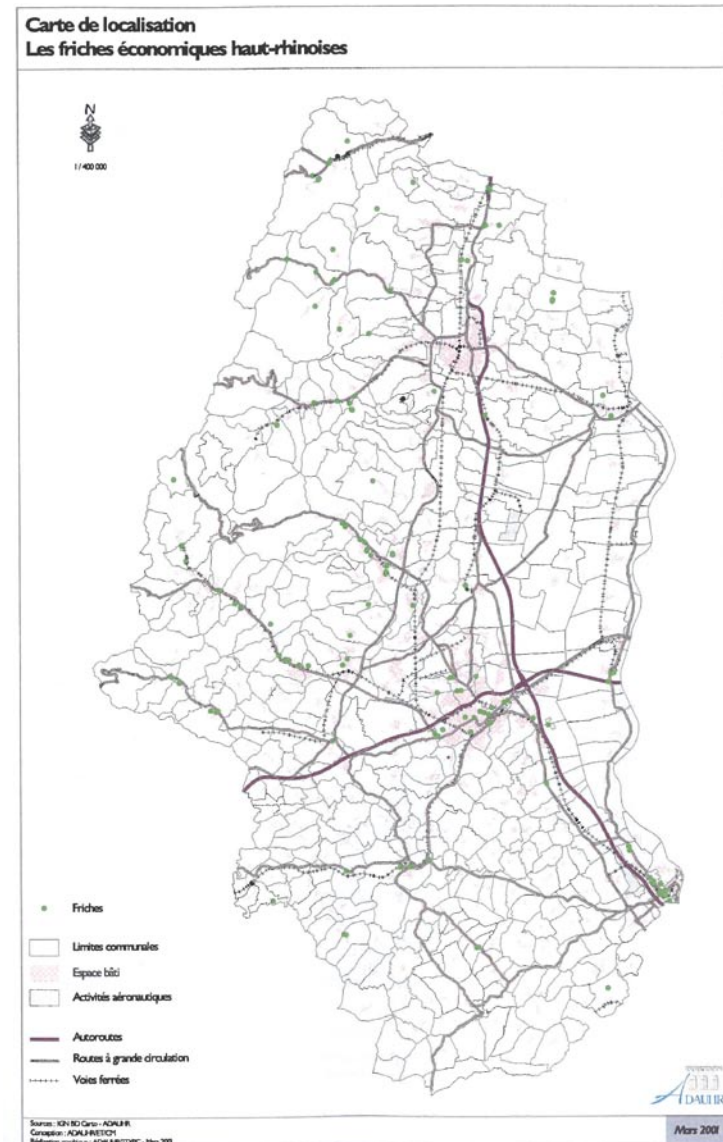
Carte de localisation des friches économiques haut-rhinoises

(Extrait étude ADAUHR - Les friches économiques haut-rhinoises - rapport de stage de Chloé Marion)

Friches présentes sur le territoire en 2001

Communes	Appellation de la friche	Typologie	Situation
Fréland ***	SERAL	industrielle	centre-ville
Guémar ***	Hôtel Brickert	touristique	tissu urbain
Guémar	Séchoirs à tabac	urbaine	tissu urbain
Guémar ***	ancienne poste	urbaine	tissu urbain
Hachimette	Filature	industrielle	centre ville
Hachimette	Scierie	artisanale	centre ville
Kaysersberg ***	Hangar à bois	urbaine	tissu urbain
Labaroche ***	garage Munier	artisanale	centre ville
Lapoutroie	Friche Rolba	industrielle	centre ville
Le Bonhomme ***	Friche Bräcker	industrielle	tissu urbain

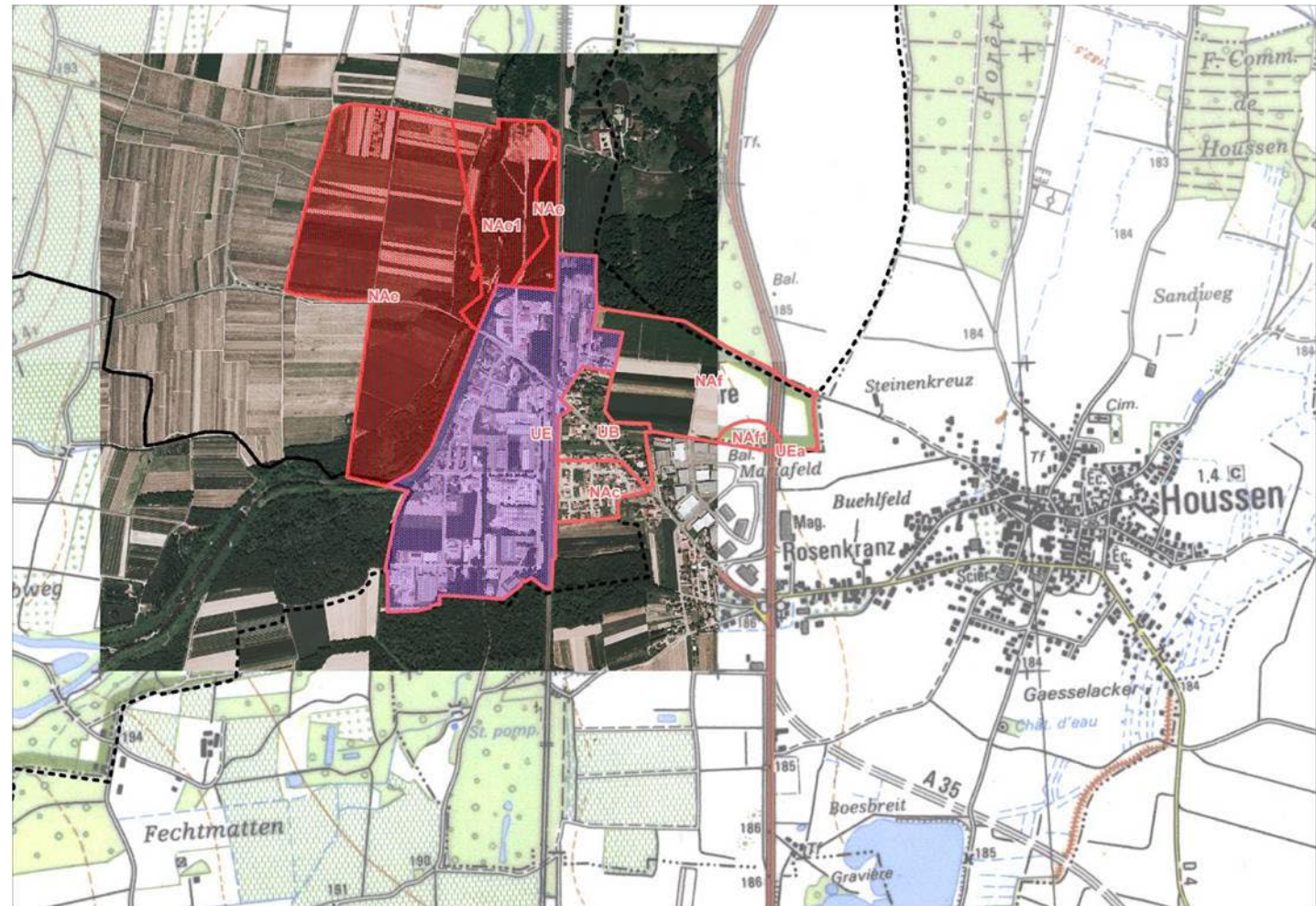
*** Friches résorbées depuis 2001





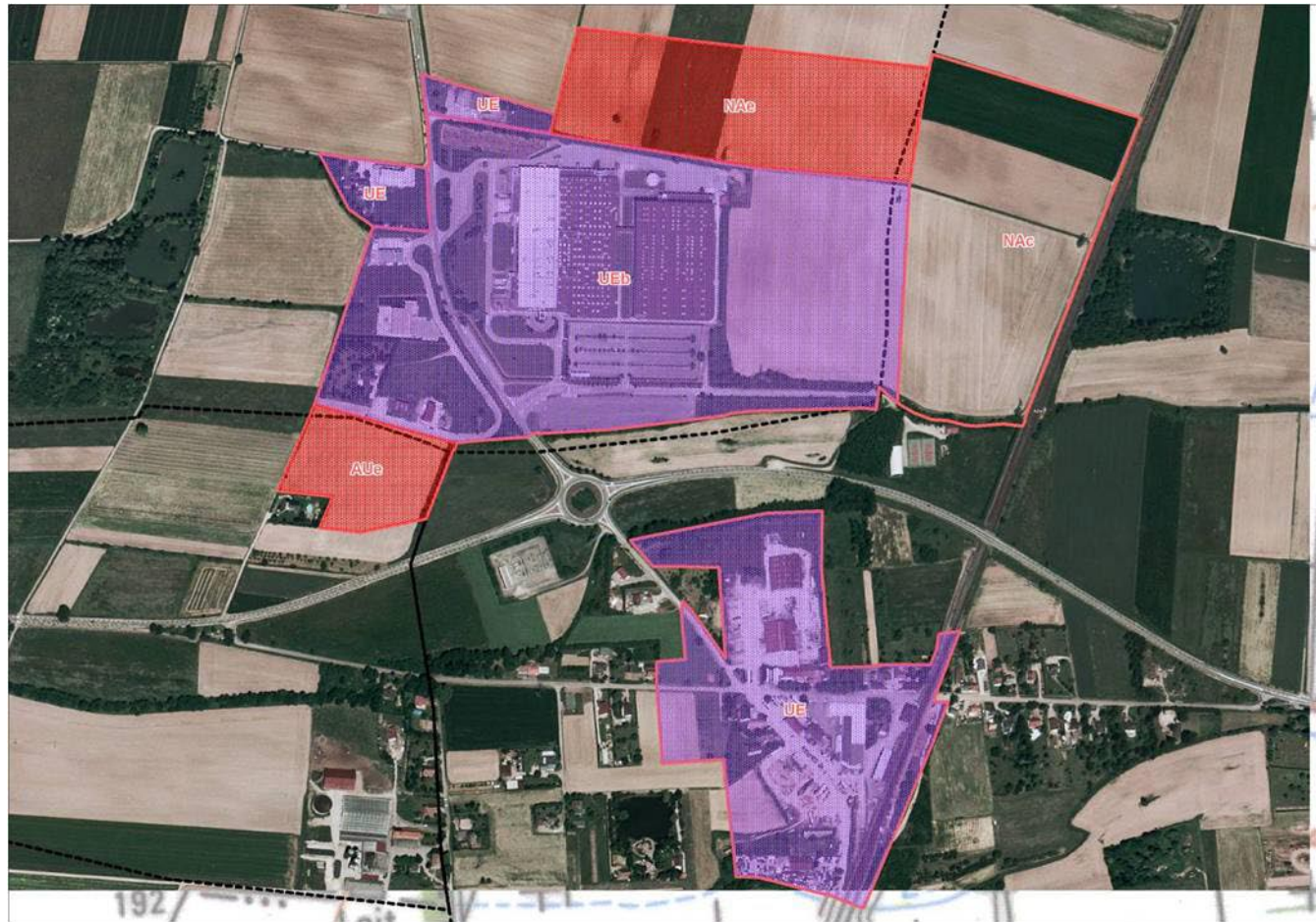
Localisation des disponibilités foncières à vocation économique

Bennwihr-gare



Sources : BD SCAN 25 IGN, BD POS/PLU, Photo aérienne IGN
Réalisation : PROSPECTIVES URBAINES- F.O - 2007

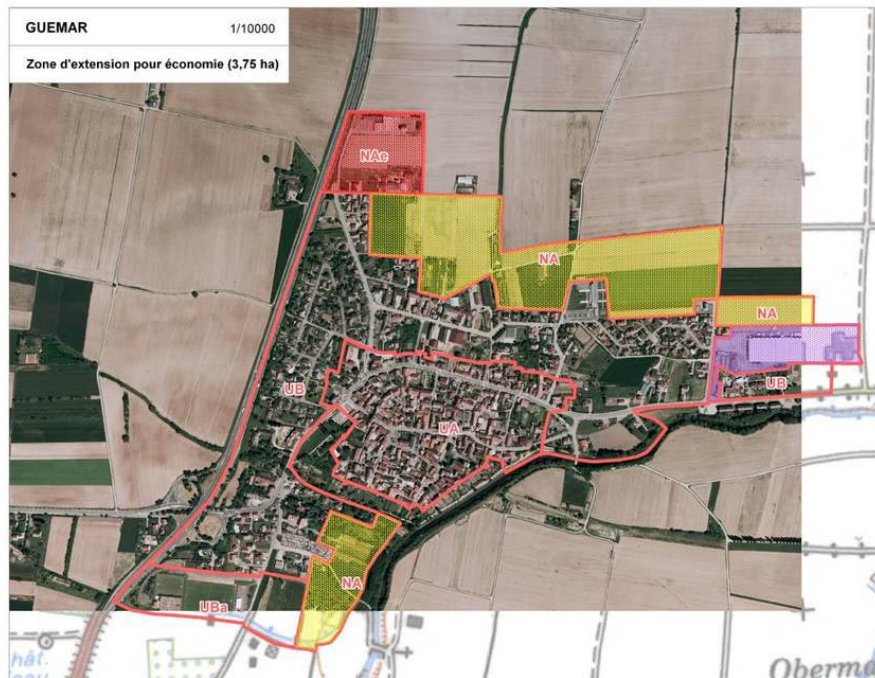
Ribeauvillé-gare / Bergheim



Sources : BD SCAN 25 IGN, BD POS/PLU ,Photo aérienne IGN
Réalisation : PROSPECTIVES URBAINES- F.O - 2007

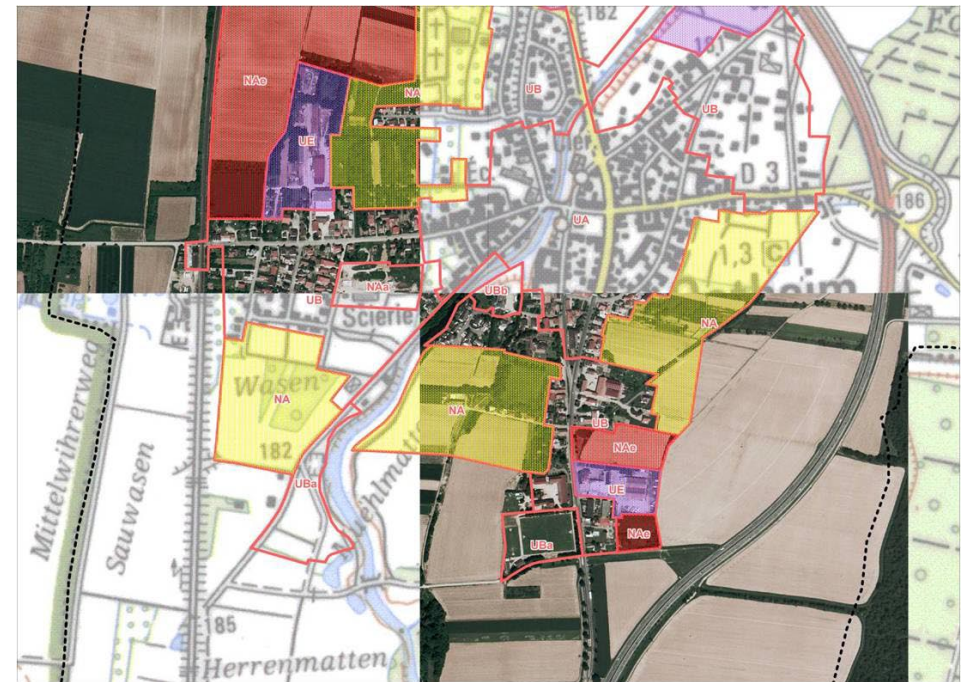


Guémar



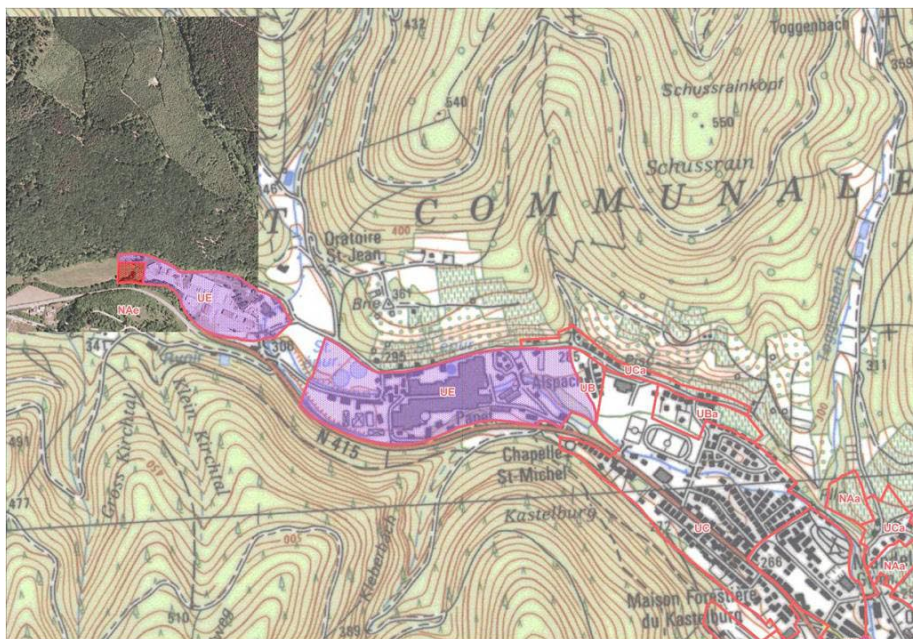
Sources : BD SCAN 25 IGN, BD POS/PLU ,Photo aérienne IGN
Réalisation : PROSPECTIVES URBAINES- F.O - 2007

Ostheim



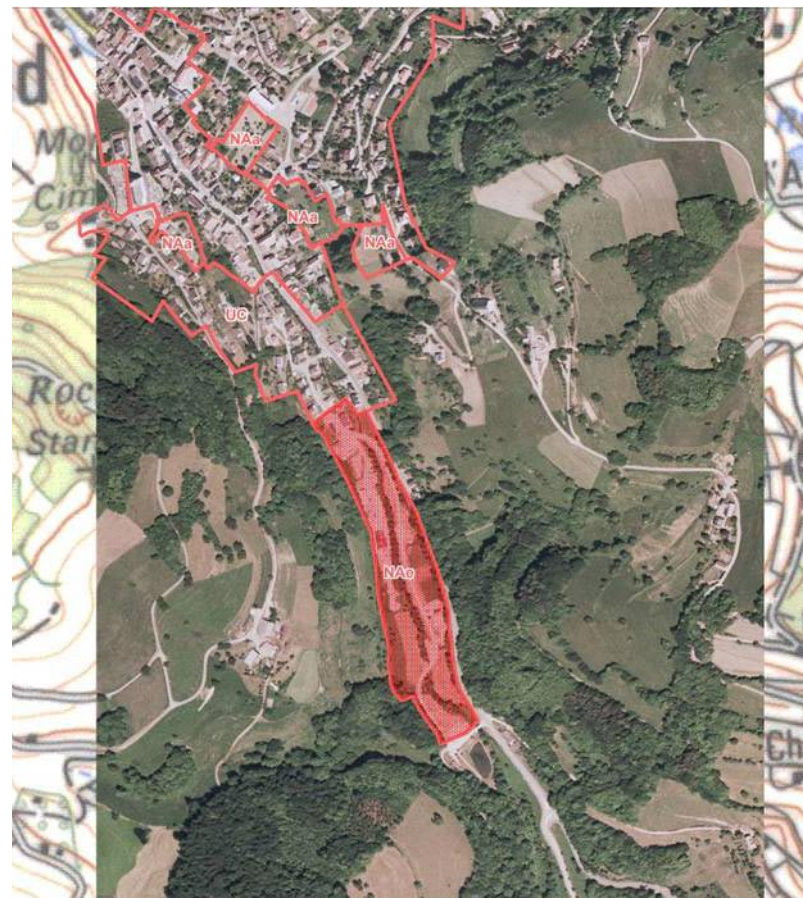
Sources : BD SCAN 25 IGN, BD POS/PLU ,Photo aérienne IGN
Réalisation : PROSPECTIVES URBAINES- F.O - 2007

Kaysersberg



Sources : BD SCAN 25 IGN, BD POS/PLU ,Photo aérienne IGN
Réalisation : PROSPECTIVES URBAINES- F.O - 2007

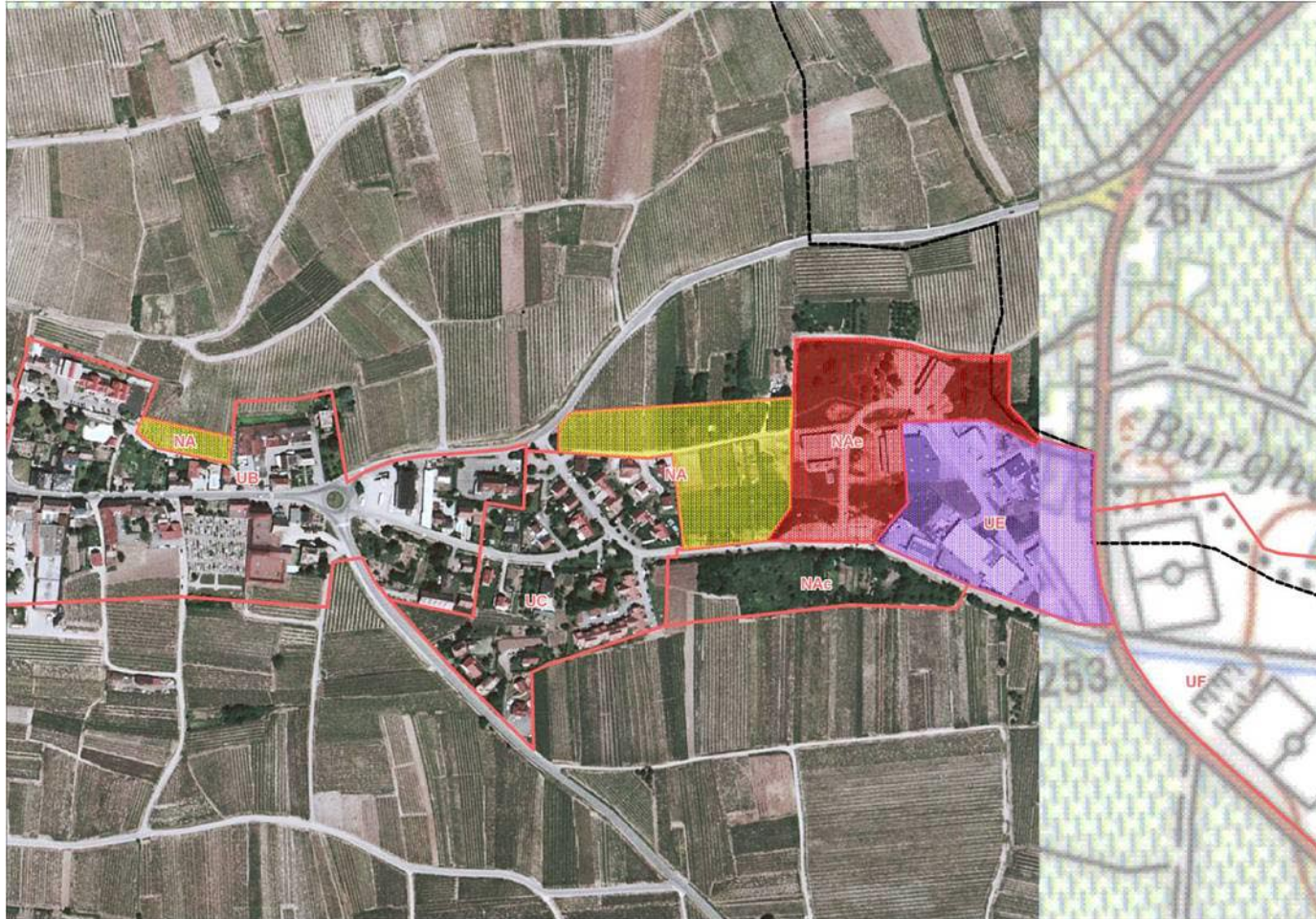
Fréland



Sources : BD SCAN 25 IGN, BD POS/PLU ,Photo aérienne IGN
Réalisation : PROSPECTIVES URBAINES- F.O - 2007



Riquewihr



Sources : BD SCAN 25 IGN, BD POS/PLU ,Photo aérienne IGN
Réalisation : PROSPECTIVES URBAINES- F.O - 2007



PARTIE N°2

L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT





I. LE CONTEXTE PHYSIQUE

I.1. Le territoire

Le territoire couvert par le schéma de cohérence territoriale couvre les Communautés de Communes du Pays de Ribeauvillé et de la Vallée de Kaysersberg ainsi que la commune de Niedermorschwhir. Il réunit 36 082 habitants répartis sur quatre régions naturelles : le Ried de l'Ill, la plaine sous vosgienne, le vignoble et la montagne vosgienne.

Inscription du SCOT dans son cadre géographique

Ried	Plaine sous vosgienne	Vignoble	Montagne
	Saint Hippolyte		
Bergheim			
Illhaeusern	Ostheim	Rodern	
Guémar		Rorschwihr	Thannenkirch
		Bennwihr	Aubure
		Ammerschwih	Fréland
		Bebenheim	Lapoutroie
		Mittelwihr	Orbey
		Zellenberg	Le Bonhomme
		Hunawih	Labaroche
		Katzenthal	
		Sigolsheim	
		Kientzheim	
		Niedermorschwihr	
		Riquewihr	
		Kaysersberg	
		Ribeauvillé	

Les communes les plus anciennes couvrent plusieurs entités, chacune leur assurant de manière complémentaire les ressources dont elles avaient besoin dans le cadre d'une économie essentiellement autarcique. Bergheim couvre même les quatre régions naturelles.

L'histoire géologique régionale place l'Alsace en situation d'être soumise aux événements sismiques. Le territoire du SCOT est concerné de manière marginale par le risque sismique : le risque est évalué comme faible pour le canton de Kaysersberg (1b) et très faible sur le reste du territoire (1a).

I.2. Le contexte climatique

Le territoire du SCOT appartient au domaine climatique occidental et présente un climat de transition, où les influences océaniques et continentales se combinent en permanence. Au sein de ce contexte général, trois facteurs introduisent des variations :

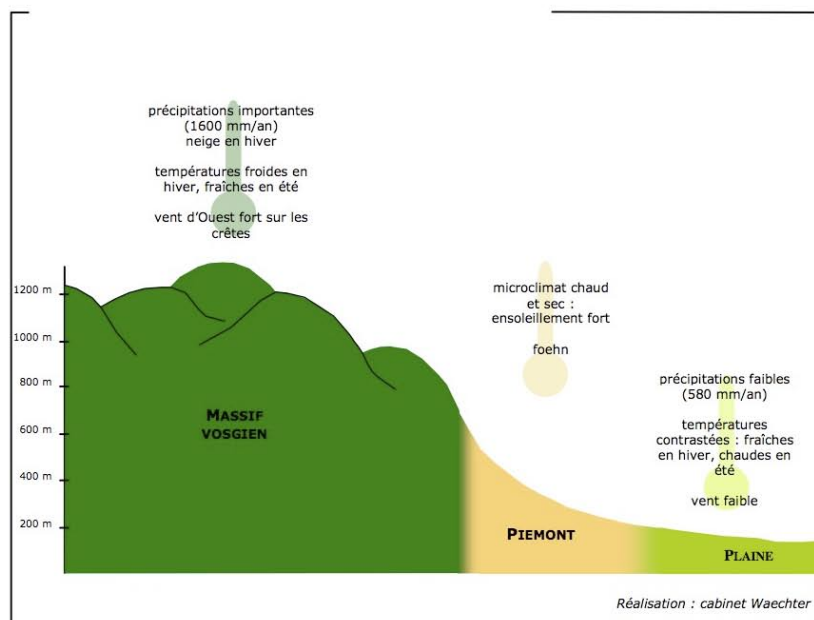
- l'altitude, qui s'étage de 175 mètres (Illhaeusern) à 1295 mètres (Gazon du Faing) ;
- la topographie : l'air froid s'accumule dans les vallées et la plaine, ce qui provoque, en situation anticyclonale, des inversions de températures au bénéfice des sommets ;
- l'exposition, qui crée une forte opposition entre les versants au Nord et ceux exposés au Sud ou au soleil levant.

I.2.1. Les températures

Les températures sont le paramètre de continentalité le plus évident, avec de forts écarts thermiques saisonniers : des

hivers froids (1,5 °C au mois de janvier) et des étés chauds (19,7°C au mois de juillet).

La moyenne annuelle des températures, relevée à la station météorologique de Colmar Meyenheim de 1971 à 2000, est de 10,5 °C. Avec l'altitude, cette moyenne chute selon un gradient thermique de l'ordre de 0,5°C pour 100 mètres. Cette tendance connaît localement quelques variations. Le piémont vosgien bénéficie d'un microclimat doux, du fait d'un ensoleillement important et d'un effet de foehn venant des Vosges. Les fonds de vallons, au contraire, subissent de fréquentes gelées de printemps.



I.2.2. Les précipitations

Les précipitations sont fortement influencées par l'orographie. Les hauteurs pluviométriques moyennes annuelles sont ainsi très contrastées entre les sommets et la plaine.

Les crêtes vosgiennes, directement exposées à la circulation des masses d'air océaniques, reçoivent d'abondantes précipitations, de l'ordre de 1600 mm par an, tandis qu'un effet d'abri limite les arrivées d'eau météorique à 600 mm par an au piémont et dans la plaine alsacienne.

L'enneigement est, comme dans tout le massif vosgien, très variable d'un hiver à l'autre : il n'est durable qu'au-dessus de 1000 m d'altitude.

I.2.3. Les vents

La plaine est peu ventée, avec une vitesse moyenne annuelle de 3,1 m/s enregistrée à Colmar Meyenheim. Canalisés par le fossé rhénan, les vents y sont principalement orientés Nord-Est Sud-Ouest. Sur les crêtes, les vents d'Ouest atteignent une moyenne de 8 m/s. En hiver, ils soufflent fréquemment en tempête, avec des rafales dépassant régulièrement les 100 km/h.



L'évolution du climat

L'évolution du climat peut être estimée en comparant les données de la station de Colmar Meyenheim pour les périodes 1951-1980, 1961-1990 et 1971-2000.

Les températures

La température moyenne affiche une augmentation de 0,3 à 0,4 °C au cours des cinquante dernières années. Le réchauffement est le plus marqué en été et en hiver : une augmentation de 0,8 °C est enregistrée au mois de décembre. Cette évolution se traduit également par une diminution du nombre de jours de gelée (5 jours en moins entre 1961-1990 et 1971-2000). Au contraire, les jours de chaleur avec une température supérieure à 25°C augmentent (4 jours en plus entre 1961-1990 et 1971-2000).

Les précipitations

La hauteur d'eau tombée ne présente pas d'évolutions significatives. En revanche, la répartition des précipitations au cours de l'année semble se modifier. Ainsi, le mois d'août enregistre un recul des précipitations (8,5 mm en moins entre 1961-1990 et 1971-2000), tandis que l'automne est plus arrosé.

Ces observations, bien que très partielles, montrent une tendance à des hivers plus doux, des étés plus chauds et plus secs, suivis d'automnes plus arrosés. L'évolution du climat aura nécessairement des effets sur l'enneigement, les habitats naturels, les ressources en eau...

alternance de roches métamorphiques (gneiss, migmatites) et de roches plutoniques (grande variété de granites). Le relief actuel résulte essentiellement de l'orogénèse hercynienne (ère primaire), suivie d'une phase de sédimentation gréseuse (ère secondaire), puis d'un relèvement du massif vogésoschwartzwaldien accompagné d'un effondrement du fossé rhénan (ère tertiaire). A l'époque quaternaire, une succession d'épisodes glaciaires modèle les parties sommitales (cirques glaciaires) et les fonds de vallées. Ces dernières sont fréquemment colmatées par des alluvions fluvio-glaciaires. L'érosion a décapé la couverture gréseuse sur la quasi-totalité du massif. Des témoignages de l'ancien plateau subsistent néanmoins : le massif du Taennchel en est le plus grand et le plus marqué dans le paysage. Des îlots gréseux apparaissent aussi au-dessus de Saint Hippolyte, d'Orbey et de Labaroche.

Les sols sont acides. Il s'agit essentiellement de sols bruns acides plus ou moins lessivés, susceptibles de porter, selon l'altitude, des chênaies à Chêne sessile, des hêtraies sapinières et des hêtraies d'altitude. La dégradation de ces sols conduit à des sols ocres podzoliques caractérisés par un humus de type *moder* ou *mor*¹. Ces terrains sont naturellement occupés par la hêtraie sapinière. Les fonds de vallée glaciaire présentent une mosaïque de sols argilo-sableux, couverts par des prairies et des cultures.

I.3. Le contexte géologique et pédologique

I.3.1. La montagne

La partie montagneuse du territoire du SCOT appartient aux **Vosges cristallines moyennes**, que caractérisent une

I.3.2. Les collines sous vosgiennes

Les collines sous vosgiennes correspondent, d'un point de vue géologique, au **champ de fractures de Ribeauvillé**. Délimitée par les failles vosgiennes (à l'Ouest) et rhénane (à

¹ Moder : humus formé en milieu biologiquement actif mais marqué par une minéralisation lente et un pH acide (4 à 5)

Mor : humus formé en milieu biologiquement peu actif marqué par une minéralisation très lente et un pH très acide (3-4)

l'Est), cette formation s'étend sur une largeur d'environ 4 kilomètres, de Saint-Hippolyte à Turckheim. Elle est constituée par une mosaïque de terrains de nature (calcaires et marnes surtout) et d'âge variés, résultant du morcellement de la couverture sédimentaire vosgienne lors de la formation du fossé rhénan.

A la diversité du sous-sol correspond une mosaïque de sols, souvent peu épais, calcaires ou non, argilo-sableux à argileux. Ils sont occupés à plus de 50% par la vigne. La variété du substrat contribue à la diversité des terroirs et des crus.

I.3.3. La plaine sous vosgienne

A l'Est du champ de fractures, s'ouvre le **fossé d'effondrement rhénan**. Celui-ci s'étend de Bâle à Mayence sur une largeur d'environ 40 kilomètres. Le sous-sol est constitué d'alluvions fluviales qui, sur le territoire du SCOT, sont d'origine rhénane en profondeur, et déposées par l'Ill et les rivières vosgiennes en surface.

La plaine sous vosgienne, qui constitue la bordure du fossé d'effondrement, se distribue à parts presque égales entre les cônes de déjection alluvionnaire des cours d'eau d'origine vosgienne (Weiss, Strengbach, Bergenbach) et des placages de loess sur les hautes terrasses fluviales.

Les loess sont des limons éoliens déposés lors des périodes froides du Quaternaire. Ces sédiments de teinte claire, à forte teneur en calcaire, portent les sols aux meilleures potentialités agronomiques. Ils sont exploités depuis plus de 2000 ans.

I.3.4. Le ried de l'Ill

Le ried de l'Ill correspond à une dépression inondable formée d'éléments fins, déposés lors des débordements successifs du cours d'eau.

A l'Est d'Illhausern, s'étend le **ried gris**, ainsi dénommé en raison de la teinte grisâtre des sols, produit d'une minéralisation partielle de la matière organique et de l'apport d'éléments minéraux fertilisants. Ces sols sont toujours très humides, la nappe phréatique étant proche de la surface. A l'Ouest de l'Ill, les sols spongieux de couleur foncée, caractérisent le **ried noir**, riche en matière organique mal décomposée.

Le ried de l'Ill était autrefois principalement consacré à la forêt et à la prairie de fauche : les rendements fourragers y sont parmi les meilleurs d'Europe. Mais, ces sols sont également favorables à la culture du maïs (céréale humide), qui a remplacé les prés à partir des années 1960.

I.4. Les potentialités agronomiques

Dans un contexte d'énergie à bas prix, la puissance des machines, le recours aux engrais de synthèse et l'irrigation par aspersion permettent d'effacer les différences de qualité des sols, du moins jusqu'à un certain point : dans le Ried, les inondations introduisent un aléa, tandis qu'en montagne, le relief et le climat contrarient les cultures saisonnières.

Ce contexte évolue. Le renchérissement du pétrole et des engrais rehausse le rôle du sol dans la productivité agricole.



Seule une partie de la plaine sous vosgienne, soit 8 % du territoire (levées loessiques, fonds de vallée sablonneux, sols limono-argilo-sableux remaniés), est naturellement favorable à la production de céréales.

La basse plaine de l'Ill est soumise aux remontées de nappe phréatique et aux débordements de la rivière, parfois en saison de végétation. De plus, les sols du Ried noir piègent les phosphates, ce qui exige des apports plus importants que dans d'autres terroirs.

Les sols calcaires ou calciques plus ou moins profonds portent la vigne (environ 11 % du territoire), tandis que la montagne (67 % du total) est consacrée à l'élevage et à la forêt.

Les enjeux agronomiques, exprimés en termes de production alimentaire essentielle (céréales et autres cultures saisonnières destinées à l'alimentation humaine) se concentrent ainsi dans la plaine sous vosgienne qui est aussi l'espace le plus convoité par l'urbanisation.

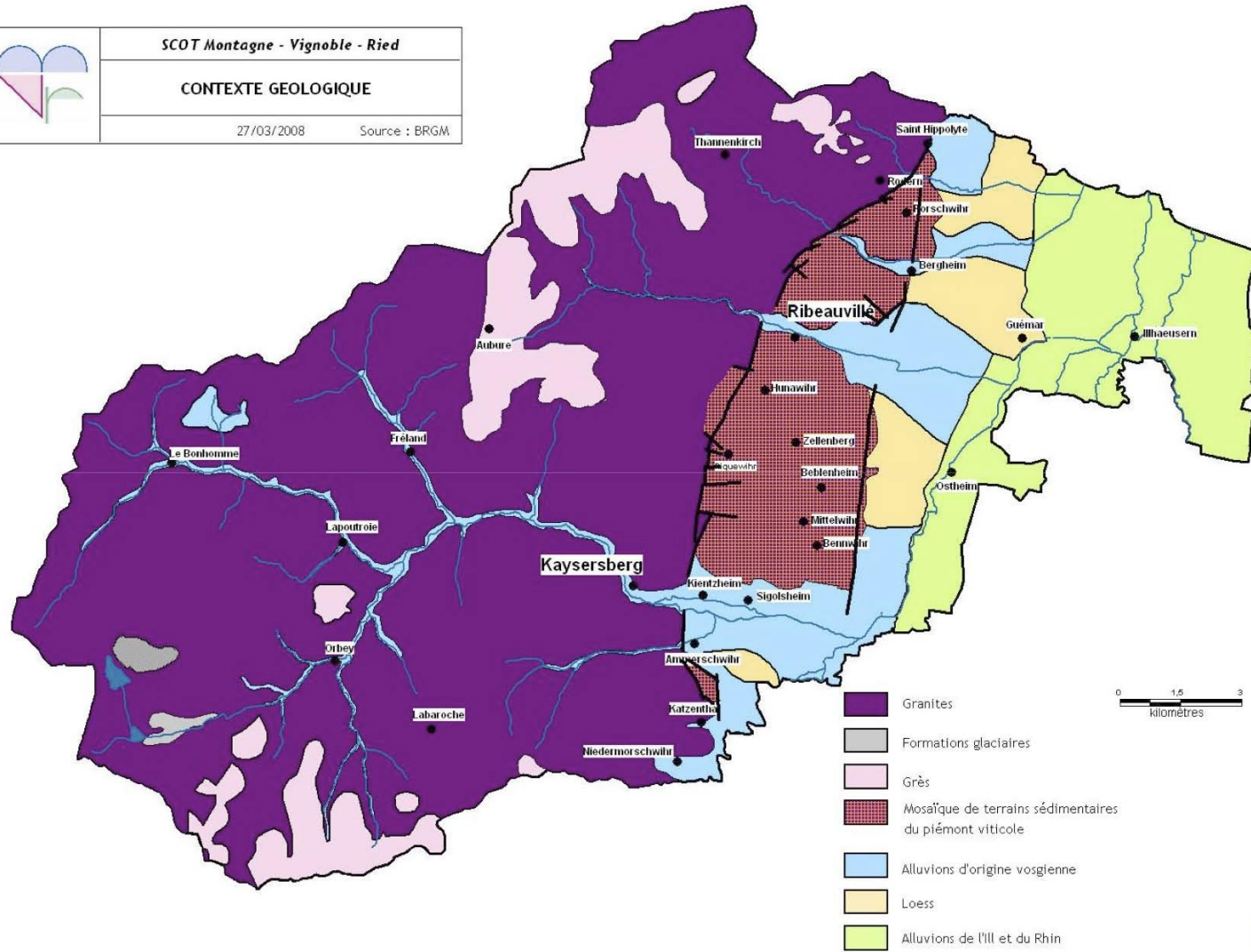
Le secteur du SCOT est concerné par le plan de prévention des risques mouvement de terrain qui détermine pour une partie du périmètre du SCOT un risque mouvement de terrain faible à moyen. La cartographie de l'aléa mouvement de terrain réalisé dans la région de Ribeauvillé montre que les mouvements observés sont situés dans les zones de pentes supérieures ou égales à 8° en zone sédimentaire et supérieures ou égales à 20° en zones granitiques et gneissiques.

Caractères des différentes unités de sols du territoire Montagne Vignoble Ried.

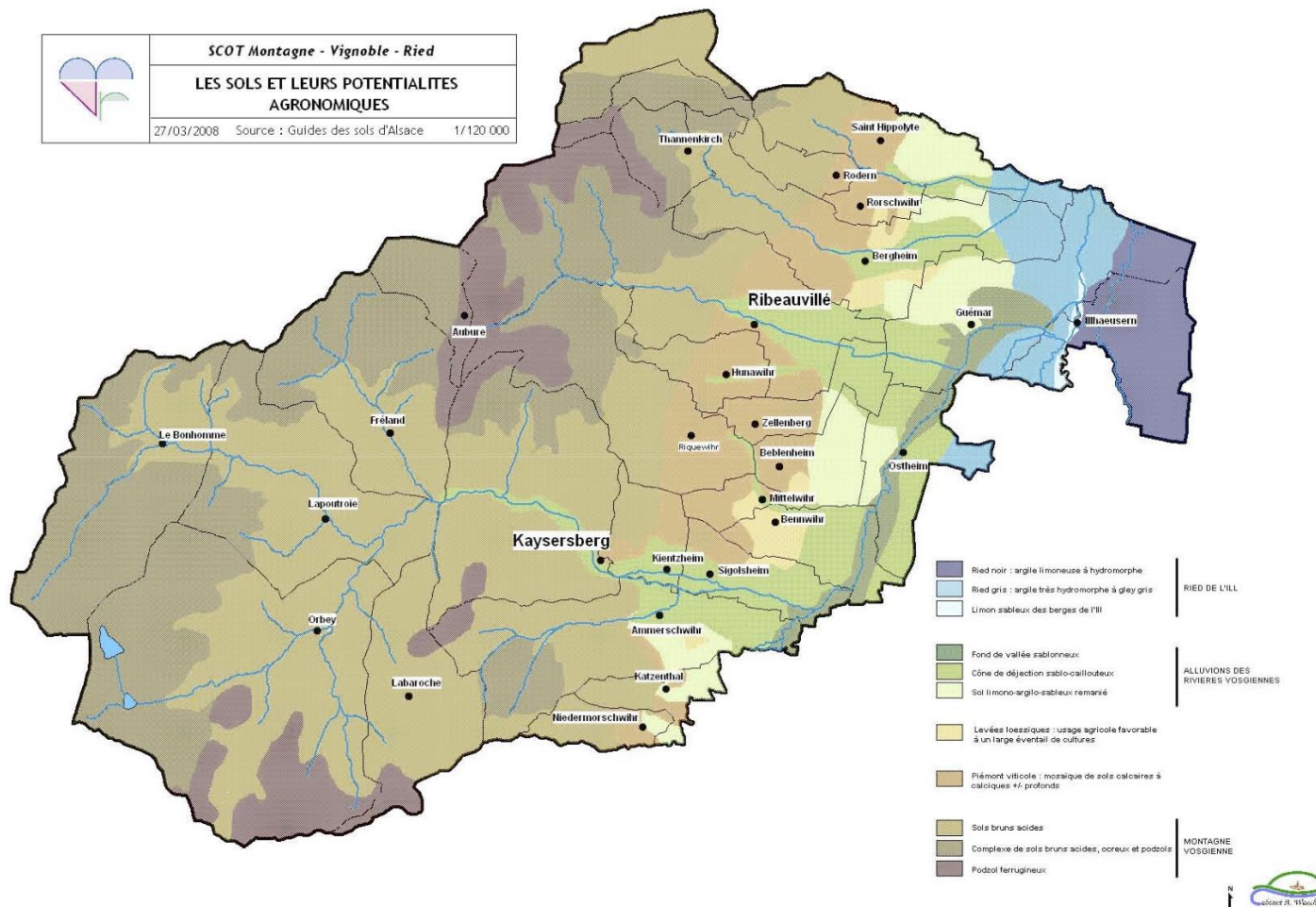
Unité géomorphologique	Type de sol	Galets Cailloux	Profondeur	Inondabilité	Qualité
Alluvions des rivières d'origine vosgienne	Fond de vallée sablonneux	Peu ou pas	> 1 m	Non	Céréales et maïs avec irrigation. Excès d'eau au printemps
	Cône de déjection sablo-caillouteux	20 à 25 %	0,3 à 0,6 m	Pour partie	Prairies et maïs irrigué. Substrat très perméable, réserves utiles en eau faibles.
	Sol limono-argilo-sableux sur loess remanié	Pas	> 1 m	Non	Maïs et céréales à paille. Bonne qualité culturale.
Levés de loess		Pas	> 1 m	Non	Maïs et céréales à paille. Bonne qualité culturale. Sensibilité au tassement, à la battance et à l'érosion.
Ried de l'Ill	Ried noir	Pas	> 1 m	Oui	Prairies de fauche et maïs. Excès d'eau permanent.. Piège à potassium.
	Ried gris	Pas	> 1 m	Oui	Prairies de fauche et maïs. Excès d'eau permanent. Terres lourdes.
	Limons sableux des berges de l'Ill	Pas	> 1 m	Non	Prairies de fauche et diverses cultures. Bonne qualité culturale.
Piémont viticole	Mosaïque de sols calcaires	0 à 15 %	0,2 à 1 m	Non	Vignes.
Montagne vosgienne	Sols bruns acides	Oui	Faible	Non	Pâturages
	Complexe de sols bruns acides, ocreux et podzols	Oui	Faible	Non	Pâturages extensifs
	Podzol ferrugineux	Oui	Faible	Non	Pâturages extensifs



	SCOT Montagne - Vignoble - Ried
	CONTEXTE GEOLOGIQUE
	27/03/2008 Source : BRGM



	<i>SCOT Montagne - Vignoble - Ried</i>	
	LES SOLS ET LEURS POTENTIALITES AGRONOMIQUES	
	27/03/2008	Source : Guides des sols d'Alsace





II. L'EAU

II.1. Le réseau hydrographique

La Fecht, la Weiss et l'Ill constituent la colonne vertébrale du réseau hydrographique du périmètre concerné par le SCOT. De nombreux ruisseaux se greffent sur ces cours d'eau principaux.

II.1.1. La Weiss

La Weiss prend sa source sous le Col du Linge, sur le territoire de la commune d'Orbey. Elle reçoit, en rive gauche, les eaux de 7 ruisseaux permanents et en rive droite de 5. Le cours d'eau traverse Kaysersberg avant de confluer avec la Fecht, une centaine de mètres avant la zone industrielle de Bennwhir. La Weiss a alors parcouru 24,3 kilomètres.

Le bassin versant compte 9 agglomérations et un habitat dispersé dans sa partie haute. La couverture végétale comporte une dominante de forêts, des pâturages, et, dans sa partie basse, des vignes.

Une partie du réseau hydrographique de la Weiss est protégée des risques de pollution par un environnement essentiellement forestier et pastoral. Dans la partie basse du bassin, les sources de pollution potentielle sont les eaux usées d'origine domestique, les effluents industriels et les eaux de ruissellement du vignoble.

La quasi-totalité du bassin versant étant granitique, les alluvions sont des galets et des graviers. La Weiss est une rivière à fond mobile, dont le lit peut changer de configuration à chaque crue.

Affluents de la Weiss

Occupation dominante du bassin versant	
Rive gauche	
Ruisseau du Lac Blanc	Forêt, pâturages
Ruisseau du Lac Noir	Forêt, pâturages, maisons
Ruisseau de Surcenord	Forêt, pâturages
Ruisseau de la Béhine	Agglomérations de Lapoutroie et du Bonhomme
Ruisseau de l'Ur	Agglomération de Fréland, forêt, pâturages
Brittelbach	Forêt
Toggenbach	Forêt
Rive droite	
Ruisseau de Tannach	Forêt, pâturages, maisons
Ruisseau de Labaroche	Agglomération de Labaroche, forêt, pâturages
Limbach	Forêt
Kirchtalbach	Forêt
Walbach	Forêt, agglomération d'Ammerschwahr, vignoble

II.1.2. La Fecht

La Fecht prend sa source dans le massif du Klintzkopf, sur la commune de Metzeral, dans la vallée de Munster. Une partie de ses eaux est détournée vers la Lauch par le canal du Hagelbach, construit au XVII^{ème} siècle pour alimenter Colmar.

La Fecht est rejointe par la Weiss à Sigolsheim et se jette dans l'Ill à Illhaeusern. Elle a alors parcouru 49 kilomètres.

Entre Bennwihr et Guémar, elle accueille les eaux du Sembach, de l'Altenbach et du Strengbach, tous en rive gauche. Le bassin versant de ces affluents est forestier dans la

partie haute, mais ces ruisseaux traversent des agglomérations, le vignoble et des cultures saisonnières.

Comme la Weiss, la Fecht, dont le bassin versant est essentiellement granitique, est une rivière à fond mobile. Ses affluents secondaires traversent des terrains gréseux, calcaires, marneux et limoneux, ce qui enrichit la granulométrie des alluvions.

Affluents secondaires de la Fecht entre Bennwihr et Guémar

	Occupation dominante du bassin versant
Sembach	Forêt, agglomération de Riquewihr, vignes, champs
Altenbach	Vignes, agglomération d'Hunawihr, champs
Strengbach	Forêt, agglomérations d'Aubure et de Ribeauvillé, prés et champs
Muehlbach	

II.1.3. L'III

L'III prend sa source dans le Jura alsacien, à Winkel, et draine une bonne partie du Sundgau limoneux. Ses alluvions sont essentiellement limono-argileuses, bien que ses affluents d'origine vosgienne lui apporte des matériaux plus grossiers.

Elle reçoit les eaux d'un ensemble de rivières phréatiques qui naissent dans la forêt de Colmar, mais aussi de quelques petits cours d'eau d'origine vosgienne.

Affluents secondaires de l'III, hors rivières phréatiques entre Saint Hippolyte et Bergheim.

	Occupation dominante du bassin versant
Eckenbach	Vignes, champs, agglomération de St Hippolyte
Bergbach	Forêt, agglomérations de Thannenkirch et Bergheim, vignes, champs, prés

II.2. Le régime des eaux superficielles

Le périmètre du Scot réunit trois types de régimes hydrologiques :

- le régime pluvio-nival des rivières d'origine vosgienne, dont les hautes eaux sont déterminées par la fonte des neiges et par les pluies de la fin de l'automne ; les crues se produisent de novembre à avril, avec une pointe de fréquence entre février et avril ;
- le régime pluvial de l'III, déterminé par les précipitations sur le Sundgau, à la fin de l'automne et au printemps, avec une pointe de fréquence en avril mai ; en réalité, le régime de l'III est complexe, car il est placé à la fois sous l'influence de ses affluents vosgiens et sous les événements météorologiques sundgaviens ;
- le régime constant des rivières phréatiques, dont le débit est déterminé par le niveau de la nappe ello-rhénane.

Globalement, les hautes eaux du réseau hydrographique se produisent en hiver et au début du printemps et les basses eaux en été et au début de l'automne.

Débits caractéristiques de la Weiss, de la Fecht et de l'III (source : Mission déléguée de bassin Rhin Meuse, 2000)

	Point de mesure	Superficie du bassin versant km ²	Module m ³ /s	Etiage décennal m ³ /s	Crue décennale m ³ /s
Fecht	Ostheim	447	6,12	0,57	110
	Confluence III	545,3	6,94	0,68	
Weiss	Sigolsheim	169,3	2,82	0,60	
Strengbach	Confluence	39,6	0,47	0,04	
III	Bergbach	26		0,001	
	Colmar	1784	18,9	2,06	260
	Ladhof				
	Amont Fecht	1796,2		2,46	
	Aval Fecht	2341,5		3,11	



II.3. La qualité des eaux superficielles

La qualité physico-chimique des eaux de l'Ill ainsi que la qualité biologique du cours d'eau se sont sensiblement améliorées au cours des dernières années. Le niveau atteint, soit la classe 1B ("bonne"), est stabilisé. L'objectif de qualité fixé par le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau est atteint.

En revanche, la qualité est passable pour la Fecht à Guémar et médiocre pour la Weiss à Sigolsheim. L'objectif visé est le niveau 1B ("bonne"). La situation s'est même dégradée depuis 2003.

Qualité physico-chimique des eaux superficielles
(source : Agence de l'Eau Rhin Meuse)

	Qualité observée			Objectif qualité
	1980	2001	2006	
Weiss Sigolsheim	3	2	3	1B
Fecht Guémar	2	1B	2	2
Ill Ladhof	3	1B	1B	2
Ill Ilhausem	3	1B	1B	2

Qualité biologique des cours d'eau
(source : Agence de l'Eau Rhin Meuse)

	Qualité observée		Catégorie piscicole
	2000	2005	
Weiss Sigolsheim	5 - 11	5 - 11	1
Fecht Guémar	5 - 11	9 - 12	2
Ill Ladhof	0 - 4	9 - 12	2

Le déclassement de la qualité physico-chimique de la Weiss et de la Fecht est le fait de teneurs excessives en phosphore et en résidus de pesticides, alors que la charge en matières organiques et en azote est modérée. L'origine des pollutions

est diverse : le lessivage des produits phytosanitaires dans les vignes (situation qui devrait s'améliorer avec la mise en herbe du vignoble), les industries de Kaysersberg et, dans une moindre mesure, les eaux usées domestiques.

II.4. Les eaux souterraines

La montagne ne comporte pas de nappe d'eau souterraine. Les nombreuses sources sont alimentées par l'infiltration et la circulation des eaux pluviales dans les fissures de la roche. Elles sont généralement de faible puissance, mais suffisantes pour alimenter la population des communes d'altitude en eau potable, sauf en saison sèche.

Les terrasses alluviales des fonds de vallon abritent des nappes d'accompagnement des cours d'eau, alimentées par les échanges entre la rivière et l'aquifère. Ces ressources sont assez faibles.

La partie basse du territoire s'étend sur la nappe phréatique ello-rhénane. Celle-ci évolue dans les alluvions qui remblaient le fossé d'effondrement. L'épaisseur de l'aquifère augmente du pied du relief jusqu'au cœur de la plaine : elle atteint 70 à 90 mètres à l'Est d'Ilhausem.

Dans sa partie alsacienne, l'aquifère a un potentiel de stockage de 35 milliards de mètres cubes. Son renouvellement annuel est de 1,3 milliards de mètres cubes, dont 40 % sont prélevés pour les usages agricoles, domestiques, industriels et énergétiques. L'alimentation de la nappe est assurée par l'infiltration directe des eaux de pluie, par les apports des cours d'eau, par les pertes des canaux alimentés par le Rhin et par l'infiltration d'une partie des eaux d'inondation.

Ces infiltrations sont essentielles pour la qualité des eaux souterraines. En effet, la bordure de la nappe, au pied du vignoble, est largement contaminée par les nitrates d'origine agricole (teneurs supérieures à 50 mg/l), alors que dans le ried, les teneurs sont inférieures à 10 mg/l, en partie grâce à la dilution liée aux apports de surface.

Par contre, le secteur d'Illhaeusern est concerné par la langue de sel qui s'étend vers le Nord depuis les terrils des mines de potasse et de l'industrie thannoise dont les teneurs en chlorures de sodium se situent entre 100 et 200 mg/l. Les sources de pollution sont en cours de résorption.

Au droit de Guémar, où se situent les captages les plus sollicités pour l'alimentation en eau potable, l'eau est atteinte à trois mètres de profondeur. Les prélèvements se font à plus de 26 mètres de profondeur, sous une couche d'argile protectrice, où les teneurs en nitrates sont de 13 mg/l, valeur stable depuis plusieurs années (la limite du seuil de potabilité est fixée à 50 mg/l mais la qualité de l'eau est considérée comme satisfaisante lorsque la teneur en nitrate mesurée est inférieure à 25 mg/l). A cet endroit l'épaisseur de l'aquifère est de 70 à 80 mètres.

Au débouché des rivières vosgiennes, l'eau est douce. Sa dureté s'accroît au contact des alluvions calcaires de l'Ill et du Rhin.

II.5. Les zones inondables

La Fecht, la Weiss et l'Ill sont accompagnées de lits majeurs fonctionnels plus ou moins larges, c'est-à-dire de zones inondables soumises aux influences de la fonte des neiges dans les Vosges et des pluies dans le Sundgau. Le plan de prévention du risque "inondation" de la Fecht a été approuvé le 14 avril 2008. Le PPRI de l'Ill a été approuvé le 27 février 2006.

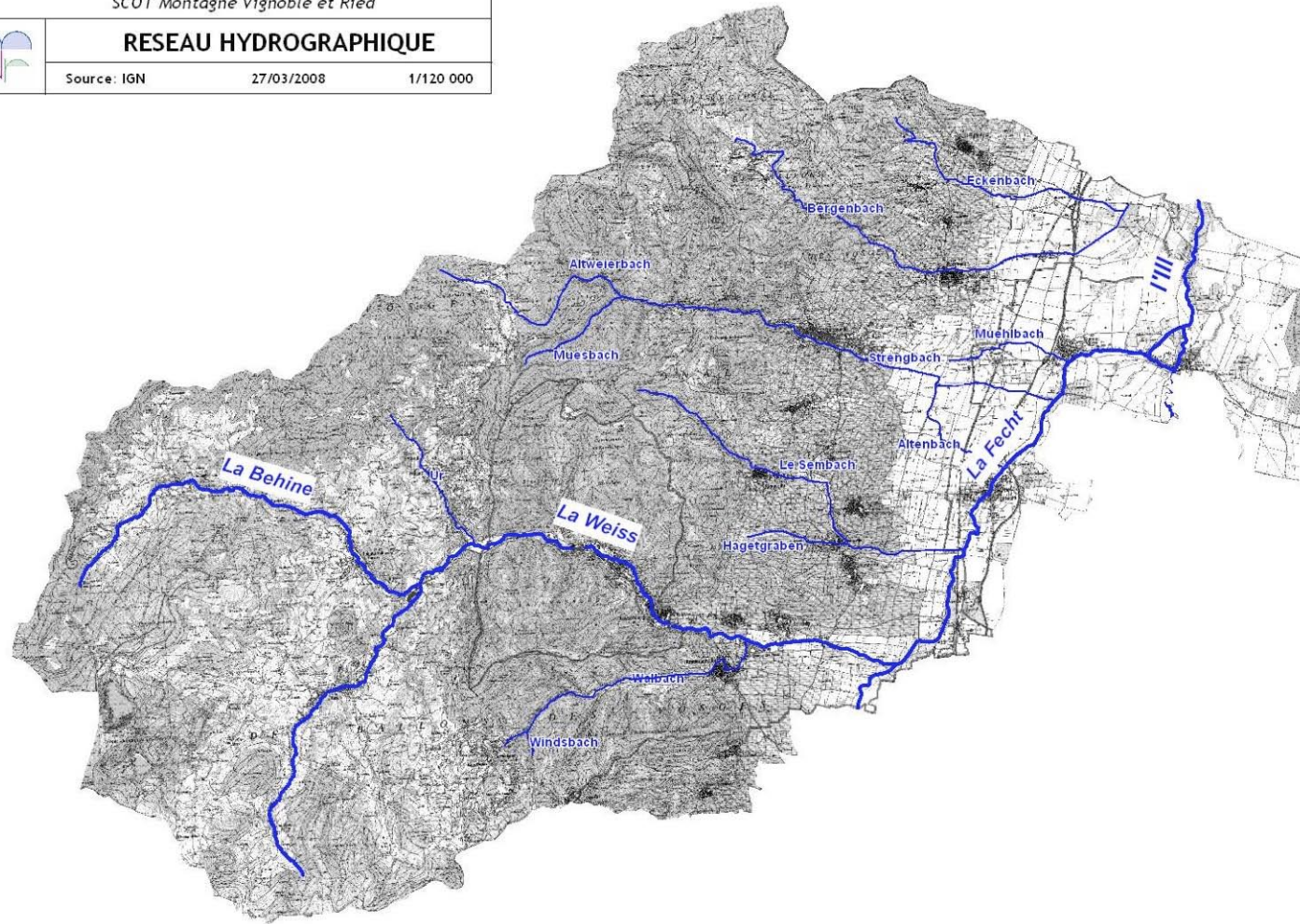
Certains petits affluents, en particuliers le Bergenbach, l'Altweierbach et le Sembach, développent également de petites zones inondables.

Document	Communes concernées
PPRI de la Fecht	Ammerschwahr, Beblenheim, Bennwihr, Ostheim, Sigolsheim, Guémar, Illhaeusern
PPRI de l'Ill	Bergheim, Illhaeusern, Ostheim, Saint Hippolyte
AZI bassin de la Weiss	Fréland, Kientzheim, Lapoutroie, Orbey, Sigolsheim, Kaysersberg

La dépression riedienne est aussi soumise aux remontées de la nappe phréatique, qui peuvent être à l'origine de l'inondation de la plaine de l'Ill indépendamment du débordement de la rivière.



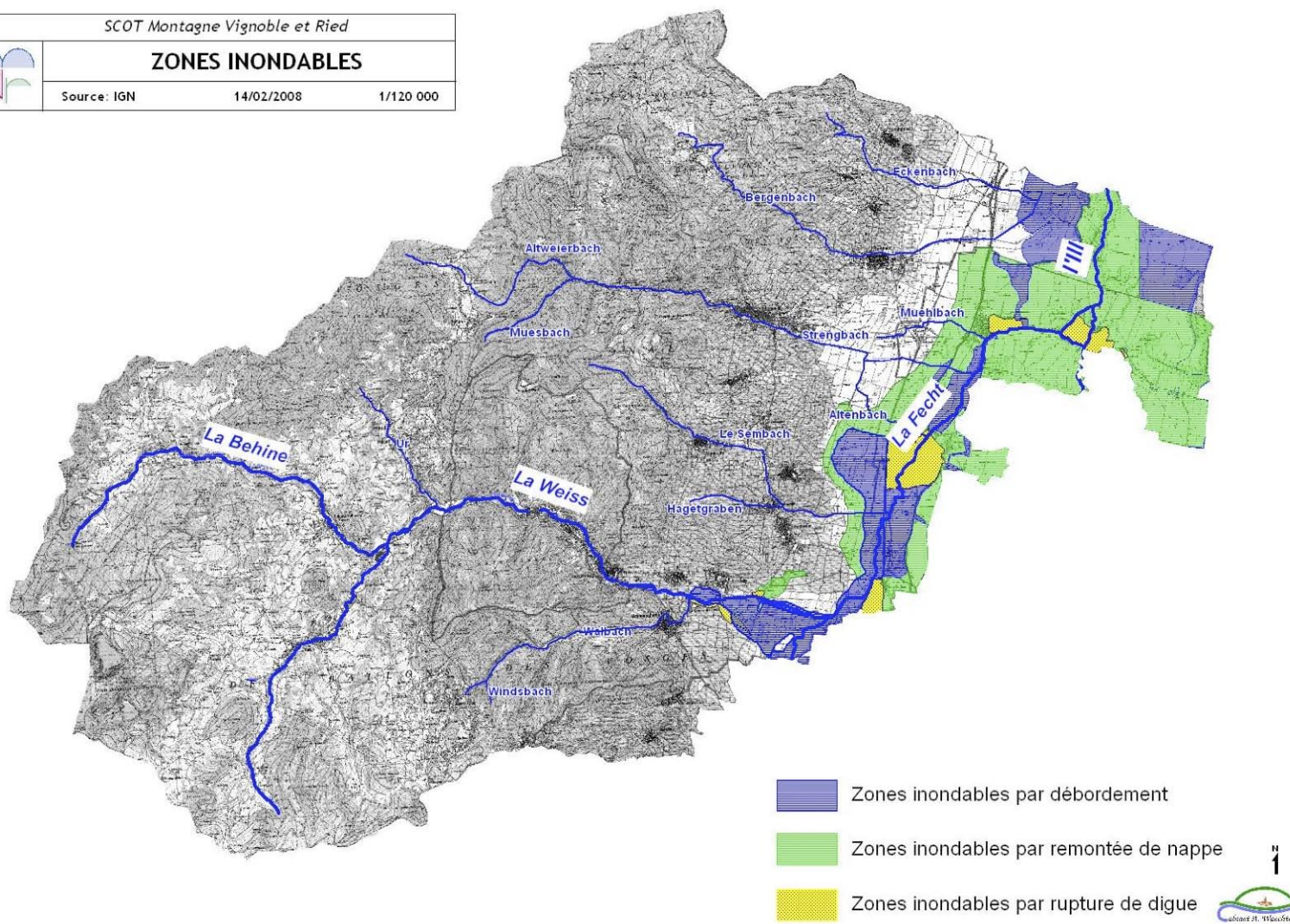
<i>SCOT Montagne Vignoble et Ried</i>		
	RESEAU HYDROGRAPHIQUE	
Source: IGN	27/03/2008	1/120 000



N
1

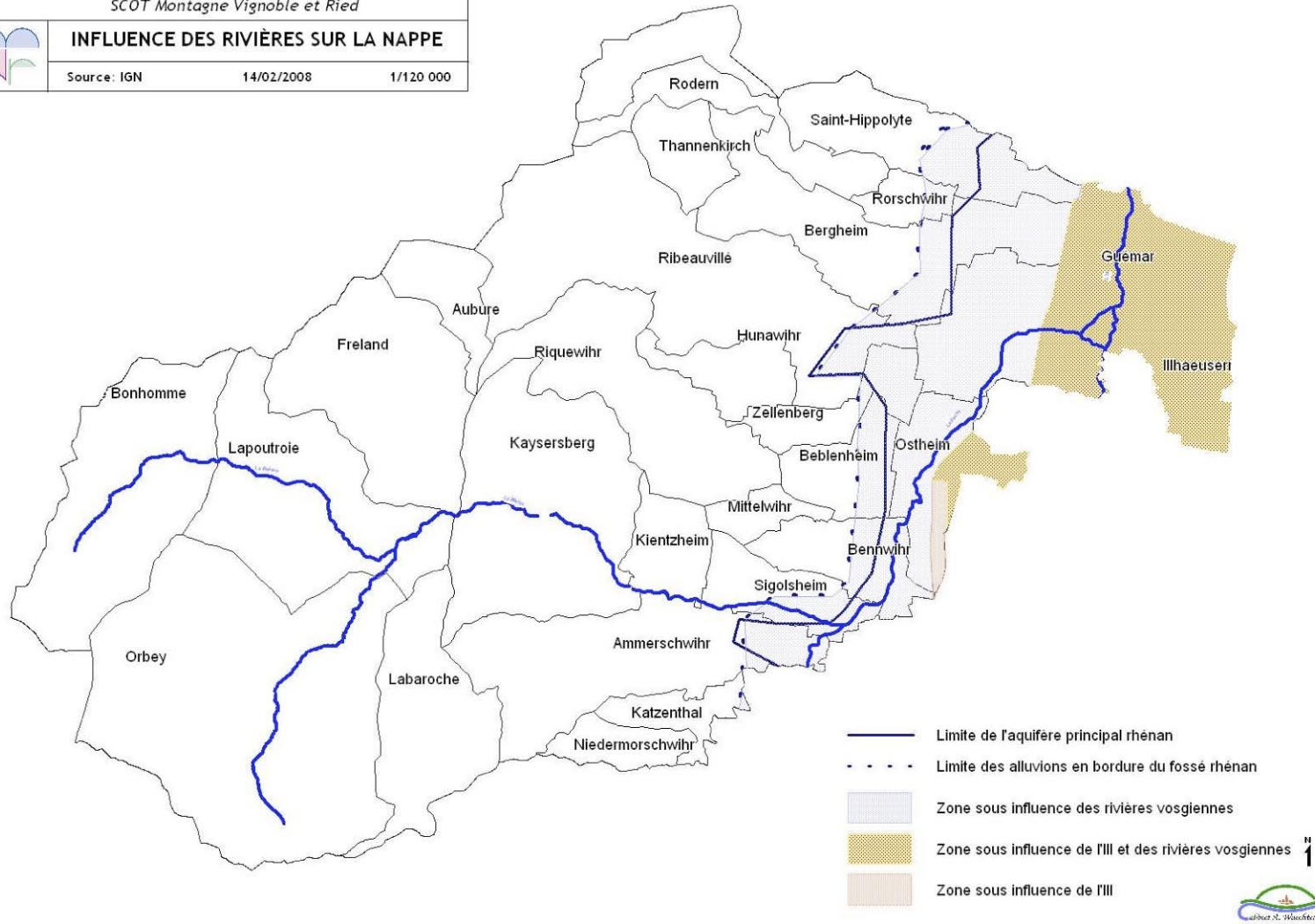


	SCOT Montagne Vignoble et Ried		
	ZONES INONDABLES		
	Source: IGN	14/02/2008	1/120 000

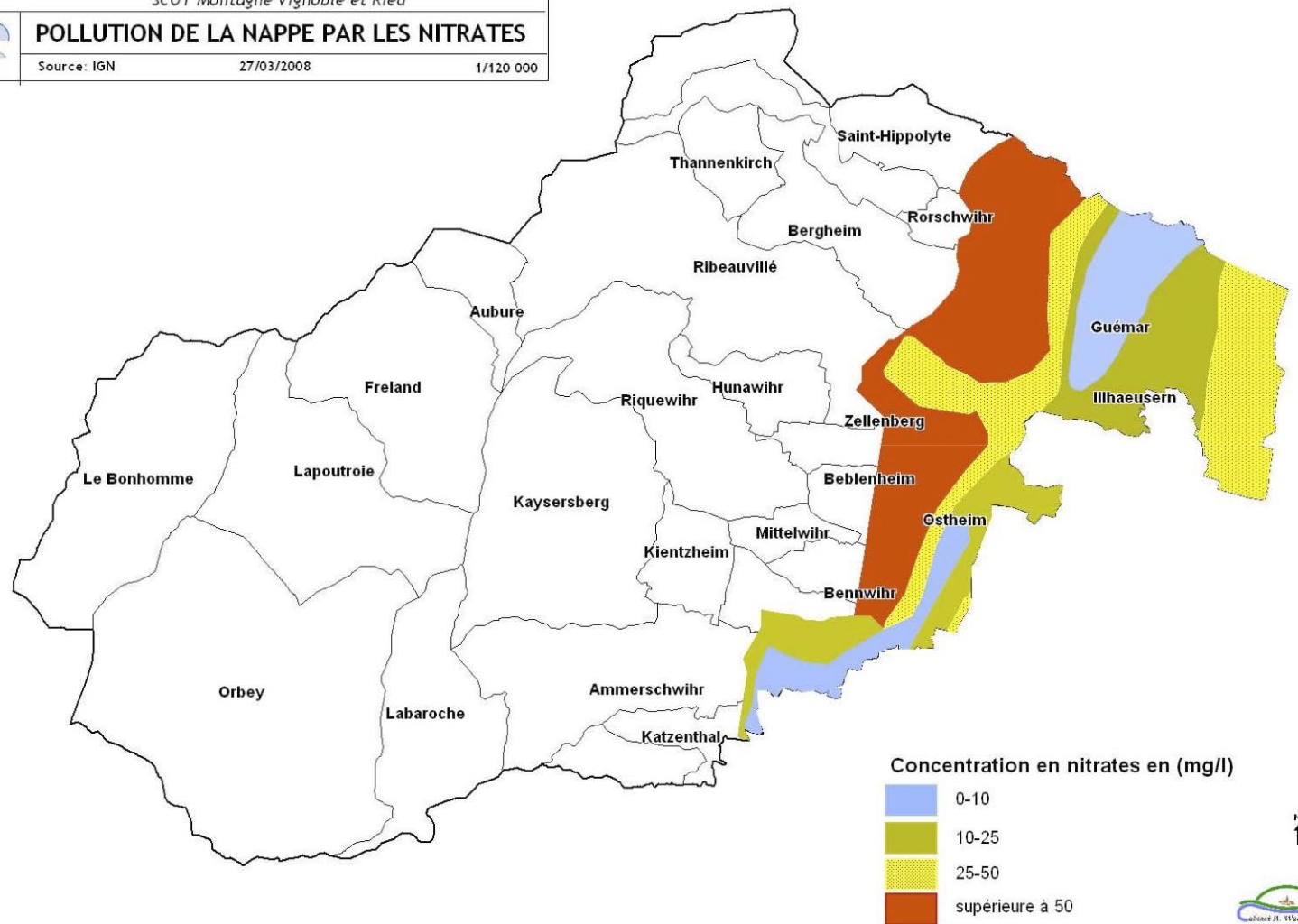




SCOT Montagne Vignoble et Ried		
	INFLUENCE DES RIVIÈRES SUR LA NAPPE	
Source: IGN	14/02/2008	1/120 000



<i>SCOT Montagne Vignoble et Ried</i>		
	POLLUTION DE LA NAPPE PAR LES NITRATES	
	Source: IGN	27/03/2008
1/120 000		





II.6. La consommation d'eau et les ressources disponibles

La ressource exploitée par les communes du périmètre du SCOT est majoritairement tirée de la nappe phréatique ello-rhénane.

La distribution de l'eau potable sur le territoire est assurée par plusieurs syndicats.

Le SIENOC (Syndicat Intercommunal du Nord Ouest de Colmar) assure l'alimentation en eau potable d'Ammerschwahr, de Katzenthal, de Sigolsheim, de Niedermorschwihr, et du Sivom des Trois Epis. L'eau distribuée par le SIENOC est produite par la Communauté d'Agglomération de Colmar. Deux forages sont exploités : au *Neuland* et au *Dornig*. Une évaluation des ressources disponibles pour le périmètre du SCOT est difficile à estimer, ces captages alimentant un grand nombre de communes qui n'appartiennent pas à ce territoire. Un troisième forage dans une zone forestière de la plaine du Rhin est en cours de réalisation.

Le Syndicat du Niederwald regroupe le Syndicat de Guémar-Illhauesern ainsi que le Syndicat de Beblenheim. Le forage exploité est situé sur le ban communal de Guémar. Il assure l'alimentation des communes de Bennwihr, Beblenheim, Guémar, Hunawahr, Illhauesern, Mittelwihr, Riquewihr et Zellenberg. Les potentialités de la ressource sont supérieures aux besoins actuels.

Les communes de Thannenkirch, Ribeauvillé, Le Bonhomme, Lapoutroie, Orbey et Fréland assurent de manière autonome leur alimentation en eau à partir de captages et de sources. Ces dernières sont des émergences de circulations d'eau peu

profondes dans les fissures, les fracturations et les parties altérées (arène granitique par exemple) de la roche. Elles sont vulnérables aux pollutions de surface et réagissent assez rapidement aux variations de pluviométrie. Leur débit excède rarement le litre par seconde en période d'étiage. Les grès sont plus favorables que les granites. Les captages exploitent les nappes alluviales des cours d'eau et des champs de moraines. Ces ressources peuvent également connaître des étiages sévères.

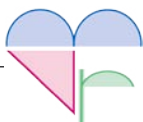
Kaysersberg, Kientzheim et Sigolsheim forment le SIPEP. Ces communes tirent leurs ressources en eau potable de l'exploitation de sources et d'un forage dans la nappe de la Fecht, à l'amont de Bennwihr (Fechtwald).

La consommation des cités viticoles, 332 litres par habitant et par jour à Ribeauvillé, 354 litres par habitant et par jour à Kaysersberg, est très supérieure au standard (entre 150 et 170 litres par habitant et par jour). Ce chiffre comprend l'eau distribuée aux industries et à la piscine (environ 220 000 m³) ainsi que les fuites sur le réseau (environ 200 000 m³). La consommation par habitant est néanmoins en diminution : ainsi, à Ribeauvillé, la consommation annuelle est passée de 88,29 m³ par habitant en 1989, à 70,35 m³ en 2003 et à 63,90 m³ en 2006.

Globalement, la puissance et la facilité d'exploitation de la nappe phréatique rhénane mettent les communes du territoire du SCOT à l'abri de la pénurie, pour peu que la qualité des eaux souterraines soit préservée. Fréland, Lapoutroie et Thannenkirch, par contre, peuvent rencontrer des difficultés d'approvisionnement en été.

Qualité de l'eau distribuée par commune du SCOT (source : DDAS)

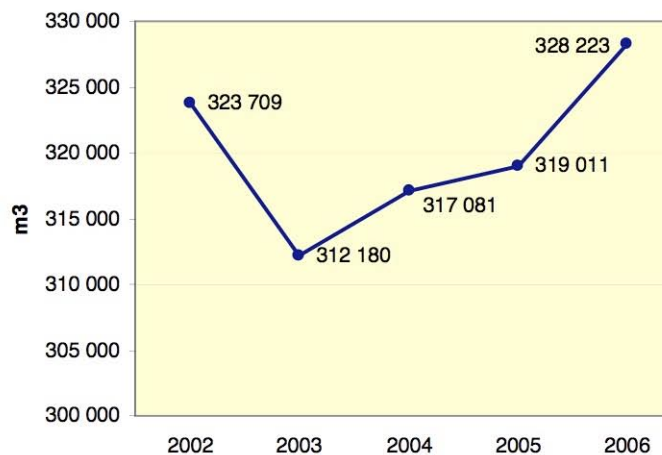
COMMUNES	Bactériologie	Nitrates	Pesticide		limites de qualité		
	Conforme aux limites de qualité	Val min: 24.0 mg/l Val max: 27.0 mg/l	> 0.03 mg/l	ORBEY centre	Conforme aux limites de qualité	Val mesurée: 9.8 mg/l	nd
AMMERSCHWIHR	Conforme aux limites de qualité	Val mesurée: 4.60 mg/l	nd	ORBEY Haut Pairis	Conforme aux limites de qualité	Val mesurée: 3.0 mg/l	> 0.03 mg/l
AUBURE	Conforme aux limites de qualité	Val mesurée: 3.40 mg/l	nd	ORBEY Pairis	Conforme aux limites de qualité	Val mesurée: 3.1 mg/l	> 0.03 mg/l
AUBURE Renardière	nd	nd	nd	ORBEY Remonod	1 analyse non-conforme aux limites de qualité	Val mesurée: 4.5 mg/l	> 0.03 mg/l
BEBLENHEIM	Conforme aux limites de qualité	Val min: 11.0 mg/l Val max: 13.0 mg/l	> 0.03 mg/l	OSTHEIM	Conforme aux limites de qualité	Val min: 13.0 mg/l Val max: 14.0 mg/l	> 0.03 mg/l
BENNIWIHR Gare	Conforme aux limites de qualité	Val min: 14.0 mg/l Val max: 14.0 mg/l	> 0.03 mg/l	RIBEAUVILLE	Conforme aux limites de qualité	Val min: 5.1 mg/l Val max: 5.2 mg/l	> 0.03 mg/l
BERGHEIM	Conforme aux limites de qualité	Val min: 3.7 mg/l Val max: 7.6 mg/l	> 0.03 mg/l	RIBEAUVILLE Grande Verrerie	Conforme aux limites de qualité	Val mesurée: 3.7 mg/l	nd
FRELAND	Conforme aux limites de qualité	Val min: 3.9 mg/l Val max: 3.9 mg/l	> 0.03 mg/l	RIBEAUVILLE Petite Verrerie	Conforme aux limites de qualité	Val mesurée: 2.3 mg/l	nd
FRELAND Kalblin	Conforme aux limites de qualité	Val min: 13.0 mg/l Val max: 14.0 mg/l	> 0.03 mg/l	RIQUEWIHR	Conforme aux limites de qualité	Val mesurée: 6.4 mg/l	> 0.03 mg/l
GUEMAR - ILLHAEUSERN	nd	nd	nd	RIQUEWIHR Ursprung	Conforme aux limites de qualité	Val mesurée: 1.7 mg/l	nd
HUNAWIHR	Conforme aux limites de qualité	Val min: 4.0 mg/l Val max: 13.0 mg/l	> 0.03 mg/l	RODERN	Conforme aux limites de qualité	Val min: 6.1 mg/l Val max: 14.0 mg/l	> 0.03 mg/l
KATZENTHAL	Conforme aux limites de qualité	Val min: 24.0 mg/l Val max: 27.0 mg/l	> 0.03 mg/l	RORSCHWIHR	Conforme aux limites de qualité	Val min: 6.1 mg/l Val max: 14.0 mg/l	> 0.03 mg/l
KAYSERSBERG	Conforme aux limites de qualité	Val min: 11.0 mg/l Val max: 13.0 mg/l	> 0.03 mg/l	SAINT-HIPPOLYTE	Conforme aux limites de qualité	Val min: 14 0 mg/l	> 0.03 mg/l
KIENTZHEIM	Conforme aux limites de qualité	Val mesurée: 2.5 mg/l	> 0.03 mg/l	SAINT-HIPPOLYTE zone artisanale	Conforme aux limites de qualité	Val min: 4.0 mg/l Val max: 25.0 mg/l	> 0.03 mg/l
LABAROCHE	1 analyse non-conforme aux limites de qualité	Val min: 4.4 mg/l Val max: 5.7 mg/l	> 0.03 mg/l	SIGOLSHEIM	Conforme aux limites de qualité	Val min: 5.2 mg/l Val max: 7.0 mg/l	nd
LAPOUTROIE Anneaux	Conforme aux limites de qualité	Val mesurée: 3.9 mg/l	Nd	THANNENKIRCH zone basse	Conforme aux limites de qualité	Val mesurée: 7.0 mg/l	nd
LAPOUTROIE Engel	1 analyse non-conforme aux limites de qualité	Val min: 1.6 mg/l Val max: 5.7 mg/l	> 0.03 mg/l	THANNENKIRCH zone haute	Conforme aux limites de qualité	Val mesurée: 4.8 mg/l	> 0.03 mg/l
LAPOUTROIE Hachimette	Conforme aux limites de qualité	Val min: 4.2 mg/l Val max: 4.3 mg/l	> 0.03 mg/l	THANNENKIRCH zone Schillig	Conforme aux limites de qualité	Val min: 24.0 mg/l Val max: 27.0 mg/l	
LAPOUTROIE Merelles	Conforme aux limites de qualité	Val mesurée: 7.9 mg/l	nd	ZELLENBERG			
LE BONHOMME	nd	nd	nd				
MITTELWIHR	nd	nd	nd				
NIEDERMORSCHWIHR	1 analyse non-conforme aux	Val min: 1.6 mg/l Val max: 1.8 mg/l	> 0.03 mg/l				
ORBEY Bois le Sire							



**Evolution des volumes d'eau distribuée dans chaque commune de la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg, en mètres cubes (m³)
(source : communes)**

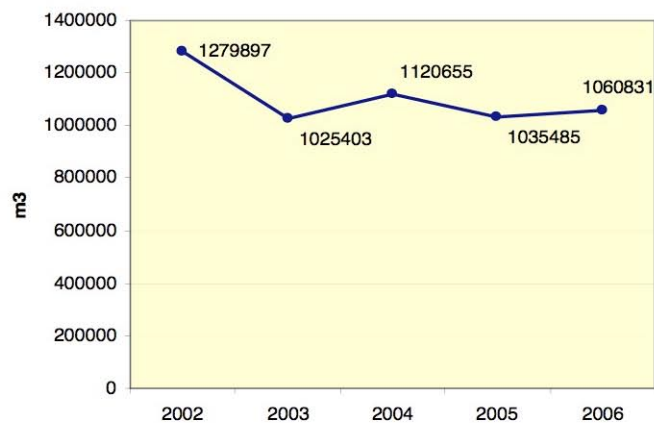
	2006	2005	2004	2003	2002	Syndicat	Distribution
Ammerschwyr	101 974	100 598	96 318	112 731	103 361	SIENOC	CAC
Katzenthal	29 019	31 277	30 930	32 254	32 313	SIENOC	CAC
Fréland	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	Indépendant	Indépendant
Lapoutroie	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	Indépendant	Indépendant
Le Bonhomme	46 335	38 585	39 933	42 336	37 625	Indépendant	Indépendant
Orbey	150 895	148 551	149 900	124 859	150 410	Indépendant	Indépendant
Sigolsheim	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	SIPEP	CAC
Kaysersberg	426 086	479 296	476 449	453 462	397 661	SIPEP	
Kientzheim	43 436	69 498	44 026	32 614	44 067	SIPEP	
Labaroche						SIENOC	
Total	797 745	867 805	837 556	798 256	765 437		

**Evolution des volumes d'eau distribuée pour la
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (6 communes/10)**



Evolution des volumes d'eau distribuée à Niedermorschwir et dans chaque commune de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (en m³) (source : communes)

	2006	2005	2004	2003	2002	Syndicat	Distribution
Aubure	37 300	36 581	40 736	39 564	44 245	Indépendant	Indépendant
Bebenheim	69 133	78 965	69 006	71 007	68 555	Bebenheim	Niederwald
Bennwihr	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	Bebenheim	Niederwald
Guémar	59 295	62 378	67597	nc	nc	Guémar	Niederwald
Hunawehr	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	Bebenheim	Niederwald
Illhaeusern	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	Guémar	Niederwald
Mittelwihr	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	Bebenheim	Niederwald
Ostheim	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	Indépendant	Niederwald
Riquewihr	142 705	151 682	151 475	157 089	150 354	Bebenheim	Niederwald
Rodern	14 445	15 702	15 924	15 293	n.c.	Indépendant	Indépendant
Rorschwihr	21 894	20 751	22 783	22 217	19 079	Indépendant	Indépendant
St Hippolyte	74 326	81 239	71 679	79 163	70 106	Indépendant	Indépendant
Thannenkirch	34 543	31 537	30 941	36 901	34 146	Indépendant	Indépendant
Ribeauvillé	607 190	556 650	650 514	604 169	495 112	Indépendant	Indépendant
Zellenberg	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	Bebenheim	Niederwald
Bergheim	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	Indépendant	Indépendant
Niedermorschwir	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	SIENOC	CAC
Total	1 060 831	1 035 485	1 120 655	1 025 403	881 597		



Evolution des volumes d'eau distribuée pour la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (9 communes/16)



II.7. Le traitement des eaux usées

La majorité des communes se sont regroupées pour assurer un assainissement collectif. Quelques villages et hameaux restent isolés et traitent leurs eaux usées de manière autonome. Les communes du Scot se distribuent sur 6 stations d'épuration. L'usine DS SMITH de Kaysersberg (cartonnerie et plastiques) a sa propre station d'épuration.

Stations d'épuration et communes rattachées

Site de la station	Communes rattachées
Bergheim	Bergheim, Rodern, Rorschwihr, St Hippolyte, Thannenkirch
Bebenheim	Bebenheim, Bennwihr, Mittelwihr, Riquewihr, Zellenberg
Ribeauvillé	Ribeauvillé
Aubure	Aubure
Colmar	Ammerschwih, Kaysersberg, Kientzheim, Sigolsheim, Katzenthal
Lapoutroie	Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey, Fréland + fromagerie Haxaire

La station d'épuration de Bergheim

La station d'épuration de Bergheim a une capacité de traitement de 5 500 équivalents habitants. 4 035 habitants sont potentiellement branchés sur elle.

La station d'épuration de Beblenheim

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Beblenheim et environs gère la station d'épuration de Beblenheim ainsi que les collecteurs intercommunaux des communes

raccordées à la station. Créée en 1970, elle était conçue pour durer une trentaine d'années. Elle a été agrandie en 1990 et remodelée en 2004. Dans sa configuration ancienne (jusqu'en 2006), la station était du type "boues activées aération prolongée" avec une capacité de 4 500 équivalents habitants hors vendange et de 20 000 équivalents habitants pendant les vendanges, par passage à un fonctionnement de type "boues activées moyenne charge". 4493 habitants sont potentiellement branchés sur cette station.

La station d'épuration de Ribeauvillé

La station de Ribeauvillé est capable de traiter une charge de 12 000 équivalents habitants avec une extension possible à 14000. Les eaux traitées sont rejetées dans le Strengbach. Cette station est innovante par son type de traitement (nitrification, dénitrification), mais aussi par le fait qu'une régulation en continue a été mise en place en fonction du flux de pollution et du débit de l'effluent.

Caractéristiques de la station d'épuration de Ribeauvillé

Capacité en équivalents habitants	12 000
Nombre d'habitants concernés	4 950
Volume journalier total en m ³ /jour	3 000
Débit horaire moyen m ³ /h	125
Débit horaire de pointe m ³ /h	265
Débit horaire maxi en temps de pluie en m ³ /h	1 280

La station d'épuration de Lapoutroie

La station d'épuration de Lapoutroie traite, en moyenne sur l'année, une charge de 5 000 équivalents habitants, alors que sa capacité est de 8 500 équivalents habitants.

La station de Sigolsheim

La station de Sigolsheim a cessé son activité en janvier 2008. Les communes qui y étaient rattachées sont dorénavant reliées à la station d'épuration de Colmar.

Dimensionnée pour une charge de 5600 équivalents habitants, la station d'épuration traitait, en moyenne annuelle, une charge de 4700 équivalents habitants, mais 8200 équivalents habitants en période de vendange : elle était alors saturée.

La station de Colmar

Cinq communes sont reliées à la station d'épuration de Colmar. Cette dernière a une capacité de 300 000 équivalents habitants pour un débit de pointe maximal de 6350 m³/h. Le flux entrant est de 170 000 équivalents habitants, mais il monte à 270 000 éq./hab. en période vendanges. Les boues sont compostées et utilisées comme amendement agricole : la station produit ainsi 3300 tonnes de matière sèche par an.

Caractéristiques de la station d'épuration de Colmar

Capacité en équivalents habitants	300 000
Flux entrant en équivalents habitants	170 000
Flux entrant en période de vendange en éq./hab.	270 000
Débit horaire maximal acceptable en m ³ /h	6 350

La commune de Labaroche

Une moitié de la commune de Labaroche est raccordée à de petites unités de traitements collectifs (filtres à sable), exploitées directement par la commune ; l'autre moitié est en assainissement non collectif.

Les communes de Guémar, Ostheim et Illhaeusern

Les communes de Guémar et d'Ostheim sont reliées chacune à une station d'épuration dont la capacité est de l'ordre de 1500 à 1750 équivalents habitants. Le mode de traitement est du type "boues activées".

La commune de Illhaeusern ne possède pas de système d'assainissement collectif.

Bilan

Les capacités de traitement des effluents générés par le territoire du SCOT sont globalement suffisantes. Dans le détail, quelques limites apparaissent : les stations d'Aubure et de Beblenheim sont sollicitées au maximum de leurs capacités et Illhaeusern est encore dépourvue d'assainissement collectif. Notons aussi que les communes du vignoble voient le volume de leurs effluents augmenter de manière très sensible au moment des vendanges.

Capacités de traitement et capacités utilisées (hors période des vendanges) des stations d'épuration du territoire du SCOT.

(source : communes)

Station	Capacité éq. hab.	Capacité utilisée	Emissaire naturel
Bergheim	5 500	4 035	Bergenbach
Beblenheim	4 500	4 493	Lauenbach > Fecht
Ribeauvillé	12 000		Strengbach
Lapoutroie	8 500	5 000	Weiss
Aubure	400	410	Strengbach
Guémar	1 500	1 324	Muelbach > Fecht
Ostheim	1 750	1 371	Altenbach
Colmar	300 000	170 000	
TOTAL	334 150	186 633	



III. LA DIVERSITE VIVANTE

III.1. Habitats, flore et faune

III.1.1. La diversité des habitats naturels

La diversité des conditions de sols et de climat se traduit par une égale diversité des habitats naturels. La couverture végétale spontanée (climax), sous le climat du XXe siècle, est la forêt, sauf sur les sommets vosgiens, au-dessus de 1300 mètres d'altitude, situation non représentée sur le territoire du SCOT. La plaine inondable, à nappe phréatique sub-affleurante, est le domaine de la forêt alluviale humide : aulnaie, aulnaie frênaie, chênaie charmaie à géophytes vernaux. La plaine sous vosgienne, en l'absence d'intervention humaine, serait couverte par une chênaie charmaie à Chêne sessile sur les placages de loess et par une chênaie frênaie à Merisier en grappe sur les cônes de déjection fluviale à matériel acide.

Les collines sous vosgiennes présentent une plus grande complexité. Les sols argileux porteraient une chênaie charmaie à Chêne sessile et Hêtre. Les sols calcaires squelettiques seraient couverts par une chênaie pubescente ou par une chênaie sessile claire de type steppique.

La montagne est couverte par les différentes hêtraies sapinières (à Féтуque, à Canche Myrtille) mais aussi, aux altitudes basses, par des îlots de chênaie. La hêtraie d'altitude n'apparaît qu'au-dessus des deux lacs.

Cette couverture végétale potentielle a été largement modifiée, soit par défrichements dans la plaine, soit par des plantations ou des sélections sylvicoles dans la montagne. Les formations herbacées, prairies, landes, pelouses, qui lui ont été substituées, et même les cultures saisonnières, ont introduit un cortège d'espèces végétales et animales au moins aussi diversifié que le peuplement initial. La biodiversité optimale de ce territoire a, sans doute, été atteinte au début du XXe siècle, avant de s'effondrer au cours la deuxième moitié de ce même siècle, notamment en plaine.

Les modes d'occupation des sols actuels interdisent l'expression des potentialités naturelles sur une grande partie du territoire. Ces potentialités subsistent néanmoins aussi longtemps que leurs fondements écologiques n'ont pas disparu. C'est pourquoi, l'analyse d'un projet au regard des enjeux biodiversitaires ne peut faire l'économie d'une évaluation de ces potentialités et de son degré de réversibilité.

III.1.2. La forêt vosgienne

La végétation

La forêt couvre la majorité de la superficie de la partie montagneuse du territoire du SCOT. Elle s'étend, pour l'essentiel, entre 500 et 1000 mètres d'altitude, c'est-à-dire aux étages climatiques du montagnard inférieur et moyen. Les conditions contrastées des Hautes Vosges sont absentes, sans pour autant que le milieu dicte une homogénéité comparable à celle des Vosges du Nord.

Cette couverture forestière se compose de cinq formations :

- aux bas étages, la chênaie charmaie mésophile, localisée sur les bas de versants enrichis en argile d'accumulation et sur les nombreux replats. et la chênaie sessiliflore sur les

terrains acides ; la première est sub-continentale, les Vosges et la Lorraine constituant la limite occidentale de son aire de répartition, la seconde étant sub-atlantique ; le massif vosgien présente ainsi cette particularité remarquable d'être le point de contact de ces deux types de boisements ;

- à l'étage montagnard, la hêtraie sapinière à Fétuque sur des sols faiblement acides et la hêtraie sapinière à Luzule sur des terrains plus acides, une variante à Canche et Myrtille occupant les terrains gréseux (Taennchel) ;
- une pessière sapinière² dans des stations au microclimat froid et humide et au sol dégradé ; cette formation naturelle est extrêmement localisée sur le versant alsacien des Vosges, Le Bonhomme étant l'une des rares stations connues du massif.

Diversité floristique des cinq formations forestières³

	Nombre d'espèces végétales	Nombre d'espèces végétales par station
Chênaie charmaie mésophile	150	40
Chênaie sessiliflore	78	25
Hêtraie sapinière à Luzule	70	29
Hêtraie sapinière à Fétuque	122	36
Pessière sapinière	38	15

Les hêtraies sapinières sont localisées aux montagnes hercyniennes d'Europe occidentale (Vosges et Massif Central surtout), où elles sont assez étendues. Elles forment de très belles futaies, mais les peuplements "naturels" sont rares. La chênaie charmaie mésophile, d'étendue potentiellement importante, a largement été défrichée au bénéfice des

² Seule situation où l'Epicéa est indigène dans les Vosges

³ Schortanner M., Waechter A., 1980

pâturages ou remplacée par des plantations de pins, voire d'épicéas.

La chênaie sessiliflore ne connaît qu'une extension limitée en raison de ses exigences écologiques. Remarquables par l'ambiance lumineuse et par les floraisons vernales de leurs sous-bois, ces peuplements, absents du versant lorrain, méritent d'être conservés. Sur le territoire du SCOT, les plus belles chênaies couvrent les promontoires avancés au-dessus de Kaysersberg et de Ribeauvillé (St Ulrich Girsberg).

La faune

Deux facteurs confèrent à la forêt vosgienne ses spécificités dans le contexte du Nord Est de la France :

- son étendue d'un seul tenant, qui en fait un refuge pour de nombreuses espèces technophobes, autrefois présentes en plaine : c'est le cas, notamment, du Cerf élaphe, du Chat sauvage, du Lynx, du Grand Tétrás, de la Gélinotte des bois ...
- l'altitude qui permet l'existence d'habitats montagnards (hêtraie sapinière) et boréaux (pessière sapinière), qui abritent la Chouette de Tengmalm, la Chouette chevêchette, le Casse-noix moucheté, la Salamandre tachetée et les meilleures densités de Martre des pins, de Mulot à collier roux et de Pic noir.



La hêtraie sapinière est l'un des habitats les plus accueillants pour l'avifaune, avec 45 espèces reproductrices et 12 à 22 espèces par station.



Le Lynx (Lynx lynx)

Victime de la chasse, le Lynx a disparu d'Alsace au cours du 19^{ème} siècle. Après son retour dans plusieurs pays d'Europe (Suisse, Autriche, Allemagne,...), un programme de réintroduction a été lancé dans les Vosges entre 1983 et 1993. Une vingtaine d'individus a été lâchée dans la partie haut-rhinoise du massif. Le Taennchel a été l'épicentre de cette opération. Aujourd'hui, le Lynx est régulièrement présent entre la vallée de Masevaux et le massif du Taennchel avec une population totale estimée par l'ONCFS à une trentaine d'individus. En dépit d'une progression très lente des effectifs, l'espèce semble peu à peu s'étendre vers les Vosges du Nord et le Jura, ce qui confortera sa viabilité à long terme.

données ONCFS

Le Grand Tétras (Tetrao urogallus)

Le Grand Tétras fréquentait jadis l'ensemble du massif vosgien, le Jura alsacien et même certaines forêts de plaine. Ses effectifs se sont effondrés au cours des cinquante dernières années (moins 90 %), sous l'effet de la disparition des vieilles forêts, de la destruction de ses biotopes, de la chasse (interdite depuis une trentaine d'années) et des dérangements liés aux activités de loisirs (ski, randonnée hivernale). La population vosgienne est aujourd'hui en danger de disparition.

Le territoire du SCOT compte deux populations résiduelles, au Taennchel et à la Tête des Faux, non loin d'un des rares bastions de l'espèce, la réserve naturelle du Gazon du Faing. La survie du Tétras dans les Vosges dépend de la conservation de grandes unités d'habitats favorables interconnectés, permettant les échanges entre sous-populations.

données Groupe Tétras Vosges

III.1.3. Les pâturages d'altitude

La végétation

La prairie à Fromental occupe les parties bien drainées jusqu'à 500 mètres d'altitude, voire d'avantage sous l'influence des

fumures. C'est la formation prairiale potentiellement la plus répandue, en plaine et à l'étage collinéen, mais son extension a considérablement régressée au profit des cultures de céréales, ce qui explique sa présence à l'annexe I de la directive "Habitat". Sa diversité floristique est élevée, surtout sur les versants exposés au Sud, en l'absence d'intrants et lorsqu'elle est fauchée après la floraison. Le pâturage l'appauvrit sous l'effet du piétinement, des déjections animales et de l'abrutissement.

Au-dessus de 600 mètres, la prairie à Fenouil des Alpes et à Fétuque rouge prend le relais, jusqu'à 1000 mètres d'altitude environ. C'est la prairie montagnarde par excellence, que dominent deux graminées, la Fétuque rouge et l'Agrostide commune. Le pâturage est peu pénalisant pour son expression floristique.

En l'absence d'un entretien régulier ou sous l'effet d'une exploitation plus extensive, la prairie devient lande, avec un net accroissement de la diversité spécifique. La lande à Fétuque rouge et à Genêt ailé, géographiquement localisée comme les formations précédentes aux montagnes cristallines, se trouve surtout sur les sols superficiels et sur les pentes fortes. C'est un groupement végétal très coloré, où peuvent apparaître plusieurs espèces d'orchidées.

Enfin, entre 1100 et 1200 mètres d'altitude, c'est-à-dire sur quelques sommités du secteur du Bonhomme et d'Orbey, se développe la lande à Pensée des Vosges et Nard raide, la formation la plus originale des Vosges et du Massif Central.

	N espèces par station	N espèces > 10 %
Prairie à Fromental	35	52
Prairie à Fenouil des Alpes et à Fétuque rouge	34	67
Lande à Fétuque rouge et à Genêt ailé	40	95
Lande à Pensée des Vosges et Nard raide	25	56

La Pensée des Vosges est une néo-endémique, vicariante de l'espèce alpine. La répartition géographique de cette belle orophyte est très ponctuelle en Europe.

Cette formation végétale figure sur la liste rouge alsacienne et à l'annexe I de la directive "Habitat". Le pâturage est la forme d'exploitation la plus favorable.

La faune

Ces espaces pastoraux couverts de prairies de fauche et de pâturages dans un environnement de bosquets, de lisières forestières et de fermes, et qui occupent une grande partie de la haute vallée de la Weiss, sont le terrain de chasse et de gagnage de nombreuses espèces forestières : Renard, Chat sauvage, Cerf, Chevreuil, Chamois, Sanglier, Buse variable, Faucon crécerelle, Faucon pèlerin ...

L'Alouette des champs, le Pipit des arbres, le Pipit spioncelle et le Traquet motteux sur les parties hautes, le Bruant jaune, la Pie-grièche écorcheur et le Pic vert sur les parties basses, sont les éléments caractéristiques de l'avifaune de cet habitat. Le Lézard vivipare est le seul reptile bien adapté aux conditions climatiques des sommets, le Lézard agile étant fréquent aux bas étages.

La principale caractéristique de ces espaces réside dans l'absence d'utilisation de pesticides et dans la diversité de la flore. Ces deux caractères permettent l'existence d'une faune des Insectes variée, notamment en Lépidoptères (papillons), Hyménoptères (Abeilles et Fourmis) et Orthoptères (Criquets, Sauterelles). La montagne est aussi un refuge pour les Insectes.

La dispersion de l'habitat avec les circulations motorisées qu'elle engendre est susceptible d'éloigner les espèces

technophobes et, surtout, multiplie les risques de collision avec les animaux.

III.1.4. Les zones humides de montagne

Les zones humides spécifiques de la montagne sont les tourbières, les cours d'eau et leurs terrasses alluviales.

La principale tourbière du territoire du SCOT est celle du Devin. Cet habitat accueille un nombre limité d'espèces végétales et animales très spécialisées. La faune se singularise notamment par la présence de Libellules boréo-alpines et d'espèces de milieux oligotrophes de la familles des Dytiques, des Carabes et des Staphylins.

Les cours d'eau de montagne se caractérisent par des eaux froides et oxygénées, limpides et riches en macroinvertébrés benthiques.

L'Ecrevisse à pieds blancs (*Austrapotamobius pallipes*)

L'Ecrevisse à pieds blancs vit dans les eaux fraîches, bien oxygénées et de bonne qualité. Jadis largement répandue en Alsace, elle est devenue très rare, victime de la pollution, d'une maladie transmise par un champignon nord-américain et de la concurrence des espèces américaines. Plusieurs stations subsistent néanmoins au sein du territoire du SCOT, notamment sur :

- la Weiss (Lapoutroie)
- l'Ur et ses affluents (Fréland)
- le Walbach (Labaroche)
- le ruisseau du Lac Noir (Orbey)
- le Surcenord (Orbey)

données CSP

L'avifaune se singularise par la présence du Cincle plongeur et de la Bergeronnette des ruisseaux, et plus bas, du Martin-



pêcheur. Le Traquet tarier occupe les prairies humides riveraines. Les eaux fraîches et bien oxygénées des cours supérieurs abritent des populations de Truite de rivière et de Chabot, ainsi que l'Écrevisse à pieds blancs.

III.1.5. Falaises, promontoires rocheux, mines

Les milieux rocheux constituent des habitats singuliers dans le contexte vosgien, autant pour la flore que pour la faune.

Les éboulis, les pelouses, les rochers et les escarpements des cirques glaciaires (lac Noir, lac Blanc) constituent le domaine de prédilection du Chamois. Ces milieux rupicoles offrent également un habitat favorable au Faucon pèlerin et au Grand Corbeau : victime de persécution, celui-ci avait disparu de la région au début du XXe siècle, avant de réapparaître en 1978 dans les hautes Vosges.

Les anciennes galeries militaires de la Tête des Faux sont colonisées par de nombreuses espèces de chauves-souris.

Les éperons rocheux de basse altitude (Ribeauvillé, Kaysersberg) accueillent une flore thermophile rupicole. L'environnement forestier comporte une chênaie à Chêne sessile de caractère atlantique à sub-atlantique, évoluant, sur les versants les plus secs, vers une chênaie à Chêne pubescent, de caractère sub-méditerranéen. Le sous-bois est lumineux et l'ambiance nettement méridionale. La flore y est très colorée.

Le Lézard vert et le Lézard des murailles caractérisent ces milieux, de même que le Rouge-queue noir.

III.1.7. Les collines sous vosgiennes

La végétation

Le liséré calcaire développé entre la montagne cristalline et la plaine alluvionnaire porte des pelouses calcicoles, des landes et des prairies sèches à Brome érigé ainsi qu'une hêtraie calcicole à orchidées. Ces milieux chauds et secs constituent des îlots climatiques avancés d'ambiance subméditerranéenne. L'extension du vignoble a néanmoins laissé peu de place pour l'expression de ces habitats, de sorte que chaque site ne couvre que des surfaces très réduites, notamment sur le territoire du SCOT.

De tous les milieux alsaciens, les pelouses et landes des collines sous vosgiennes (dont une partie est reconnue par la directive habitat Natura 2000) présentent la flore la plus riche en orchidées (16 espèces) et l'une des plus colorée, avec des espèces comme l'Anémone pulsatile, la Tulipe sauvage, l'Aster amelle, la Phalangère et l'Anémone hépatique dans les sous bois clairs. De nombreuses espèces connaissent ici leurs seules stations régionales.

La faune

La faune traduit, elle aussi, la nature thermophile de ces stations. La présence d'espèces strictement localisées à ces îlots, séparés les uns des autres par de grands espaces défavorables, pose d'intéressantes questions biologiques et écogéographiques.

Le caractère le plus visible est l'abondance et la diversité des Insectes, notamment des Lépidoptères, parmi lesquels de nombreux papillons thermophiles (dont le Callimorphe à quatre points, visé à l'annexe II de la directive "Habitat"), des Hyménoptères et des Orthoptères, dont la Mante religieuse.

III.1.8. La plaine sous vosgienne

Exploitée de longue date à des fins agricoles, aujourd'hui largement occupée par la vigne et le maïs, la plaine sous vosgienne abrite essentiellement une flore et une faune banales. Ce n'est pas un désert pour autant. Les efforts des chasseurs sur les territoires de Bennwihr et de Beblenheim permettent l'existence de belles populations de Lièvre, de Renard, de Blaireau, de Chevreuil et d'îlots favorables aux Lépidoptères. Quelques prés gérés extensivement et quelques arbres suffisent à augmenter la biodiversité dans cet espace, qui bénéficie de sa position entre la Fecht et les collines sous vosgiennes et qu'irriguent plusieurs petits cours d'eau descendus des Vosges.

Le site de Schoppenwihr abrite une colonie de reproduction du Héron cendré. Le lit de la Fecht a conservé une certaine naturalité, mais les potentialités de cet écosystème fluviatile sont actuellement contrariées par la prédominance du Robinier faux acacia et de la Renouée du Japon.

Encore très présent sur les placages limoneux dans les années 1960, le Grand Hamster a vu ses effectifs s'effondrer, comme dans l'ensemble de la région. Les communes de Guémar, Bergheim, Ostheim, Ribeauvillé et Bennwihr constituent l'une des dernières aires de présence potentielle du Grand Hamster dans le Haut-Rhin.



Des mesures de protection sont en cours de finalisation. Elles imposeront le maintien de l'activité agricole dans les territoires favorables.

III.1.9. Le ried de l'III

La végétation

Le ried centre Alsace est le plus grand des bocages humides continentaux d'Europe. Il doit son existence à l'affleurement de la nappe phréatique et aux débordements réguliers de l'III, dans une vaste dépression en marge du fleuve. Les parties baignées en permanence par les eaux souterraines présentent des sols tourbeux noirs (d'où le terme de ried noir), tandis que celles qui bénéficient des apports sédimentaires de l'III sont légèrement surélevées et couvertes de sols gris riches en éléments fertilisants.

Cet espace réunit, au moins potentiellement sur les bords d'IIIhaeusern, Guémar, Bergheim et Saint Hippolyte, 12 habitats d'intérêt communautaire : des prairies tourbeuses à Molinie, des prairies inondables à ombellifère *Cnidium dubium*, des marais alcalins à Marisque et *Carex davalliana*, des aulnaies frênaies à Merisier à grappes, des chênaies charmaies alluviales à géophytes, des ormaies frênaies, des prairies à Fromental sur les levées alluviales, des prairies à Brome érigé et Orchidées sur les levées graveleuses, ainsi que plusieurs communautés végétales de milieux aquatiques.

La majeure partie des prairies a disparu au bénéfice de la culture du maïs. Les îlots herbagers les plus étendus subsistent au contact de la forêt de l'IIIwald. Les conditions écologiques qui président à la formation du ried sont néanmoins conservées (les débordements réguliers de la nappe phréatique et de l'III).

La faune

La dimension des îlots de prés, les fauches précoces et la localisation de ces surfaces ne permettent plus guère la présence du Courlis cendré et du Vanneau huppé, les deux



espèces qui caractérisent le mieux la faune du ried. Leurs effectifs ont beaucoup diminué.

Le ried conserve néanmoins des caractères favorables à l'expression d'une forte biodiversité : des boisements inondables, un réseau dense de ripisylves, des chenaux phréatiques aux eaux limpides, fraîches et oxygénées, des peuplements de phragmites et de hautes herbes hygrophiles.



Les enjeux se focalisent sur :

- les boisements, sièges de plusieurs habitats d'intérêt communautaire et site de reproduction de la majorité des Oiseaux visés par la directive européenne : le Pic cendré, le Pic noir, le Pic mar, le Milan noir, la Bondrée apivore, le Héron cendré, ces trois dernières espèces ayant aussi besoin des prairies en lisière ;
- les chenaux phréatiques, pour leurs habitats aquatiques, leur peuplement piscicole ; le réseau hydrographique riedien est le support d'une réintroduction du Castor et de la Loutre ;
- l'Ill, qui présente ici sa section la plus naturelle de l'ensemble de son parcours, de la sortie du Jura jusqu'à la confluence avec le Rhin ;
- l'habitat bocager que dessinent les ripisylves et les lisières forestières, notamment en présence de prés et de petites zones marécageuses : Pie-grièche écorcheur, Râle des genêts, Batraciens.

Le ried haut-rhinois est un des quatre sites de pâture pour les oies qui passent l'hiver sur le Rhin. Les effectifs alsaciens de l'Oie des moissons représentent 30 à 50 % de la population hivernante française. D'autres espèces hivernent dans le ried d'Illhausern, notamment la Sarcelle d'hiver (plus de 10 % de l'effectif hivernant alsacien), le Canard colvert et divers Limicoles.

Le Castor (*Castor fiber*)

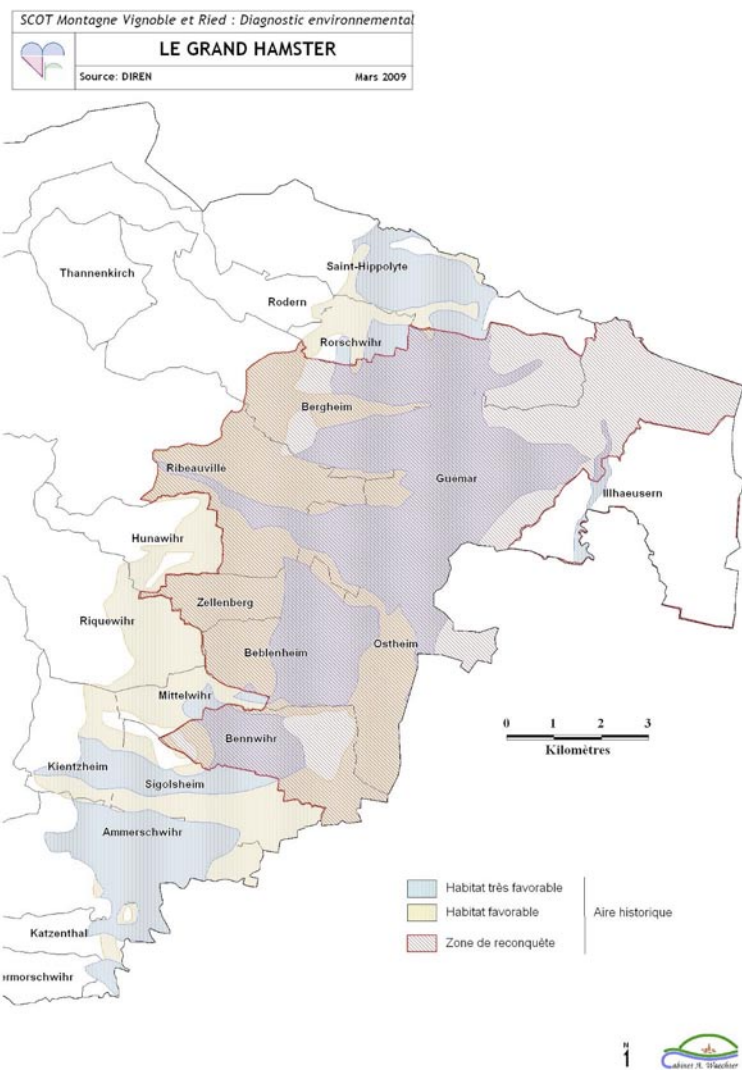
Victime du piégeage et de la transformation des milieux aquatiques, le Castor a disparu d'Alsace à la fin du 19^{ème} siècle. Des animaux provenant de la vallée du Rhône ont été lâchés dans la Doller en 1970 et 1971, puis sur divers sites rhénans et enfin dans la forêt de l'Illwald. Issue de ce dernier foyer, une petite population est aujourd'hui présente sur l'Ill et son réseau de rivières phréatiques, notamment sur la commune d'Illhausern. Quelques traces de passages ont également été observées sur l'aval de la Fecht entre Ostheim et Illhausern. Depuis 2007 et l'équipement des seuils sur la Doller à Mulhouse, une jonction entre les populations du Sud du Haut-Rhin et celles de l'Illwald devient possible, ce qui devrait permettre un renforcement des populations.

données P. Barbier

Le Courlis cendré (*Numenius numenius*)

L'évolution de la population de Courlis cendré décrit très exactement l'évolution des surfaces en herbe dans le ried. La mise en place des prairies de fauche se fait au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Les premiers couples nicheurs sont observés en 1913. L'apogée est atteinte dans les années 1950-60. Engel et Schmitt estiment la population alsacienne de courlis à 250 couples en 1975. Elle est encore de 240 couples en 1984, dont 85 pour le ried centre Alsace.

Ciconia



SCOT Montagne Vignoble Ried – Etat initial de l'environnement – 2008

- 34 -

Communes concernées au moins en partie par l'aire d'étude (aire historique) du Grand Hamster telle que définie par le document cadre

Bennwihr	Ostheim
Bergheim	Ribeauvillé
Guémar	Rohrschwihr
Hunawehr	Saint Hippolyte
Illhaeusern	Sigolsheim
Kaysersberg	Zellenberg
Kientzheim	
Mittelwihr	

III.2. Les corridors biologiques

III.2.1. Le massif vosgien : un réservoir biologique majeur

La continuité et l'étendue de son couvert forestier et son rôle de refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales autrefois présentes en plaine, font du massif vosgien un réservoir biologique d'importance sub-continentale. C'est à partir de tels noyaux de biodiversité que peut se reconstituer le peuplement des autres territoires dès lors qu'ils redeviennent favorables.

Les espaces ouverts, essentiellement herbagers, contribuent à accroître les niveaux trophiques disponibles, la production de biomasse primaire et secondaire accessible aux herbivores et aux prédateurs y étant habituellement plus importante que dans les sous-bois.

Les déplacements Nord Sud de la grande faune sont gênés par l'urbanisation de la vallée de la Weiss et par la route départementale 415. Celle-ci constitue un obstacle, néanmoins franchissable, par sa fréquentation et, ponctuellement, par les



aménagements qui l'accompagnent, en particulier par les glissières de sécurité. Des fenêtres subsistent dans la ligne d'urbanisation entre Alspach et Lapoutroie, entre Lapoutroie et Le Bonhomme, et au niveau de la ligne de crête, entre le col du Louschbach et le secteur des Bagenelles.

III.2.2. La plaine sous vosgienne : un territoire artificialisé et fragmenté

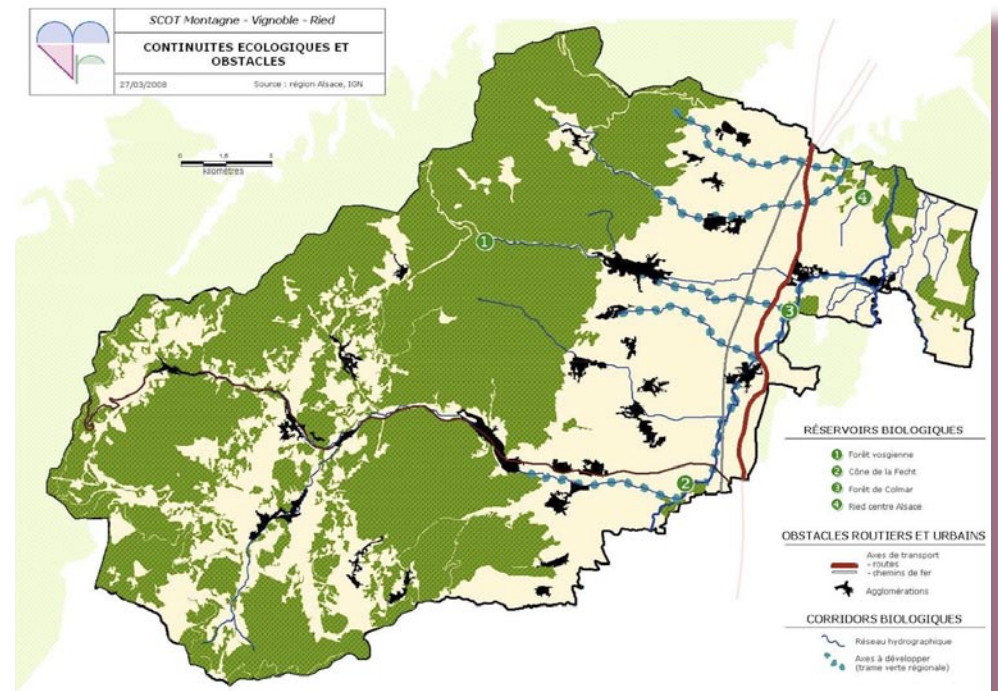
La plaine sous vosgienne est fragmentée par deux infrastructures linéaires Nord Sud, la RN 83 et la voie ferrée Strasbourg Bâle. L'obstacle est difficilement franchissable pour la plupart des espèces animales.

Cet effet de coupure est accentué par les monocultures (vignes et céréales) et par la rareté des lignes de végétation ligneuse (haies, bosquets, vergers). Lorsque la distance entre deux arbres ou deux arbustes est supérieure à 50 mètres, l'espace n'est plus franchi par la majorité des animaux, sauf en situation d'essaimage des jeunes ou de migration longue distance.

Dans ce contexte, les cours d'eau qui descendent des Vosges (Weiss, Fecht, Sembach, Altenbach, Strengbach, Muehlbach) jouent un rôle essentiel dans la perméabilité biologique de la plaine sous vosgienne. Une partie de ce linéaire fluviatile est accompagnée d'une ripisylve, mais le renforcement de ces corridors serait opportun.

III.2.3. Le ried

Le ried de l'Ill constitue un autre noyau de biodiversité, dont les éléments forts sont la forêt de Colmar au Sud, l'Illwald au Nord, et la rivière elle-même. Le chevelu hydrographique dense d'orientation Nord Sud favorise les échanges sur cet axe, comme le prouve l'extension de la population de daims de l'Illwald jusqu'au massif de la Hardt Nord.





Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations de sa charte, dont les principaux objectifs sont de :

- protéger et mettre en valeur les Hautes Vosges,
- maintenir des paysages ouverts et des espaces de qualité,
- contribuer au développement économique en valorisant les patrimoines,
- contribuer au développement culturel.

III.3.2. Les périmètres d'inventaire

Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

Quatre ZNIEFF de type I ont été identifiées et inventoriées sur le territoire du SCOT. Elles couvrent une superficie de près de 815 hectares :

- les lieux dits *Bruch* et *Bruhly* dans le ried de l'III, sur Saint-Hippolyte et Bergheim ;
- le Florimont sur la commune de Katzenthal ;
- les environs des châteaux de Saint Ulrich, du Girsberg et du Haut Ribeaupierre sur Ribeauvillé ;
- les crêtes du Taennchel sur Ribeauvillé et Thannenkirch.

Le point réglementaire

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance des enjeux écologiques d'un territoire. Une telle désignation ne produit pas d'effets réglementaires, mais elle requiert l'attention des aménageurs.

Les ZNIEFF de type I, de taille limitée, signale la présence avérée d'espèces ou d'habitats naturels fragiles. Les ZNIEFF de type II, plus étendues, signalent des potentialités biologiques et des habitats naturels dispersés sur un territoire aux enjeux hétérogènes.

Les zones humides remarquables

Onze zones humides remarquables ont été identifiées et inventoriées sur le territoire du SCOT, réparties entre la montagne (tourbières, prairies humides) et le ried. Les cours d'eau ont également été intégrés dans cet inventaire : la Fecht, la Weiss, la Béhine, ainsi que plusieurs écoulements phréatiques.

Le point réglementaire

L'inventaire des zones humides remarquables a été réalisé en 1995 à l'initiative du Département du Haut-Rhin, en application de la loi sur l'eau. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhin Meuse recommande leur protection dans le cadre des documents d'urbanisme (SCOT, PLU). Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux III Nappe Rhin interdit leur urbanisation (ne sont concernées que les zones situées dans le périmètre de ce SAGE)

III.3.3. Les périmètres de protection

Les arrêtés de protection du biotope

Le territoire du SCOT est concerné par un arrêté de protection du biotope. Celui-ci englobe la Tête des Faux, l'étang du Devin et la tourbière du Surcenord, sur 375 hectares répartis entre Orbey, Lapoutroie et Le Bonhomme. Ses objectifs principaux sont :

- la conservation de la faune, notamment du Grand Tétras et de la Gélinotte des bois, et de la flore ;
- la préservation de l'alimentation en eau des zones humides.

Le point réglementaire

L'arrêté de protection du biotope vise à prévenir la disparition d'espèces officiellement protégées (articles L.411-1 et 2 du code de l'environnement) en assurant la préservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, leur reproduction et leur repos. Cette protection est instituée par arrêté préfectoral. Elle permet de fixer des mesures de gestion adaptées à la conservation des biotopes, sous l'égide d'un comité consultatif composé des représentants des administrations, des collectivités et des associations compétentes.

Les sites Natura 2000

La mise en œuvre des directives européennes consacrées à la biodiversité se traduit, sur le territoire du SCOT, par la présence de 5 sites d'intérêt communautaire créés au titre de la directive "Habitats", répartis entre la montagne, le piémont et la plaine :

- les hautes Vosges, dont le site déborde sur les cirques glaciaires des deux lacs, à Orbey, et la Tête des Faux, sur les bans communaux du Bonhomme et de Lapoutroie (FR4201807) ;
- le site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises, dans le secteur de la Tête des Faux, sur la commune d'Orbey ;
- les promontoires siliceux, sur les communes de Niedermorschwihr, Kientzheim, Kaysersberg et Ribeauvillé (FR4201805) ;
- les collines sous vosgiennes, sur les communes de Katzenthal, Kientzheim, Rorschwihr, Sigolsheim et Bergheim (FR4201806) ;
- le site Rhin Ried Bruch, secteur haut-rhinois, sur la commune d'Illhausern (FR420180).

La zone de protection spéciale des Hautes Vosges, créée en application de la directive "Oiseaux", déborde sur le territoire du SCOT.

Réseau Natura 2000	Superficie (ha)		Opérateur
	Totale	Dans le SCOT	
SITE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE (directive "Habitats")			
Hautes Vosges	9 002	563	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
Promontoires siliceux	188	0,6	non désigné
Collines sous vosgiennes	460	33	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
Site à chauve-souris	6 231	2 342	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
Rhin Ried Bruch (68)	4 259	153	Office National des Forêts (Colmar)
ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE (directive "Oiseaux")			
Hautes Vosges	23 680	3 995	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
Ried de Colmar à Sélestat	5 229	2 544	Office National des Forêts (Strasbourg)

Source : DIREN



Le point réglementaire

Le réseau Natura 2000 vise à favoriser le maintien de la biodiversité à l'échelle européenne, tout en tenant compte des contraintes économiques, sociales et culturelles. Cette démarche s'appuie sur les directives européennes Oiseaux et Habitats, qui ont conduit à l'échelle nationale à délimiter un ensemble de sites abritant des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire.

A partir d'un état des lieux du patrimoine naturel et du contexte socio-économique, un document d'objectifs est élaboré sous l'égide d'un comité de pilotage, regroupant les collectivités et les acteurs locaux. Ce document permet de définir les orientations de gestion ainsi que leur mise en œuvre via la signature de contrats rémunérés avec des acteurs locaux volontaires.

Les projets d'aménagement envisagés à l'intérieur de ces périmètres ou susceptibles d'avoir une incidence sur ces sites sont soumis aux exigences des articles L.414-4 et L. 414-5 du Code de l'Environnement.

Les sites protégés au titre de la loi de 1930

La loi du 2 mai 1930 vise à protéger les monuments naturels et les sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Son application est, le plus souvent, motivée par des justifications paysagères et patrimoniales (voir le chapitre consacré au paysage).

Une petite partie de la commune d'Orbey est concernée par le site inscrit du massif de la Schlucht - Hohneck

Le point réglementaire

Toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux doit être soumise pour avis à l'architecte des bâtiments de France. Le camping et l'installation de villages de vacances sont interdits, sauf dérogation préfectorale après avis de l'architecte des bâtiments de France et de la commission départementale des sites. La publicité est interdite.

III.3.4. La protection par la maîtrise foncière

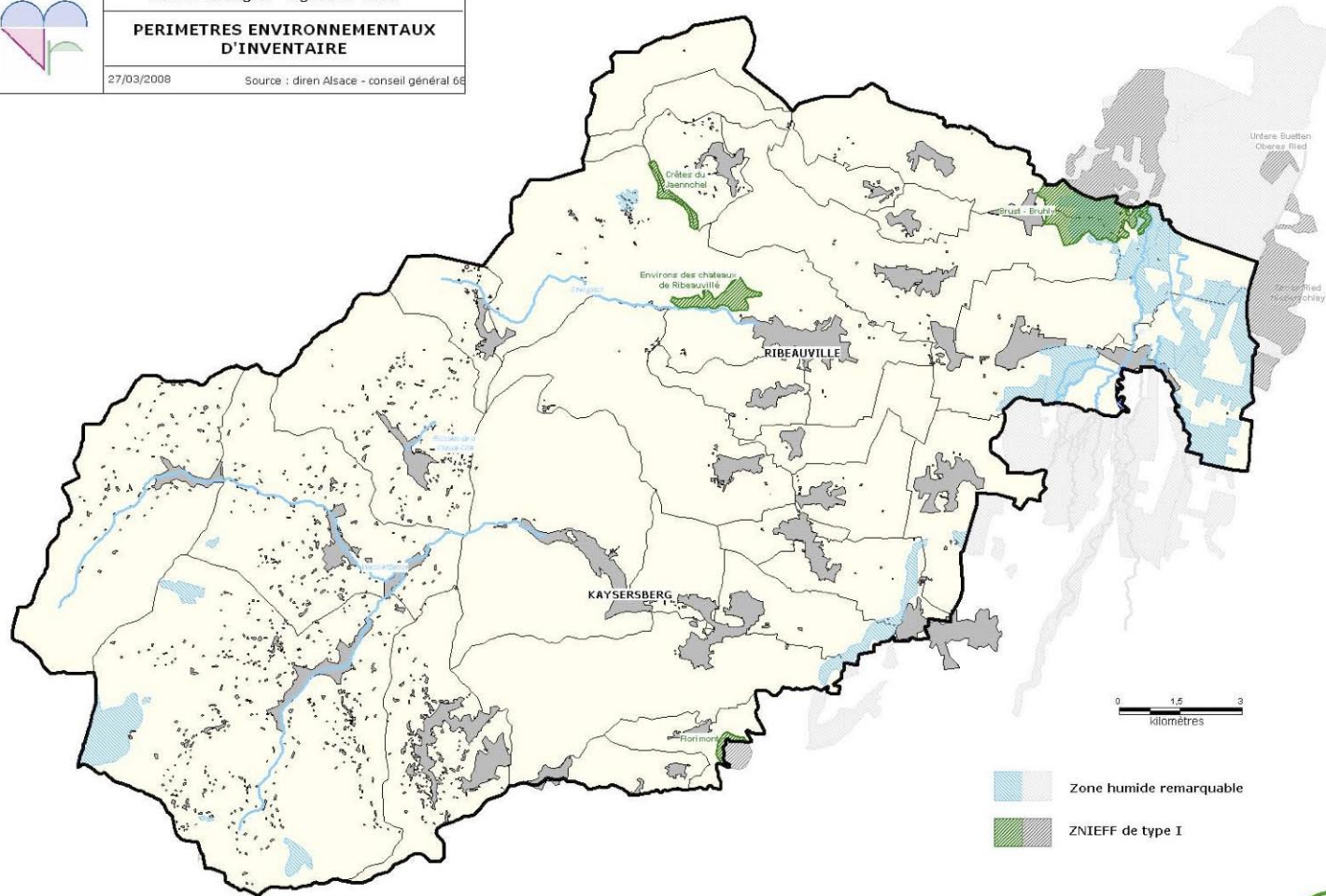
Les sites du Conservatoire des Sites Alsaciens

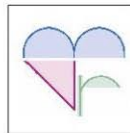
Le Conservatoire des Sites Alsaciens protège les milieux naturels par le biais de la maîtrise foncière (location ou acquisition). Sur le territoire du SCOT, il gère ainsi 10 sites qui couvrent une superficie totale d'environ 33 hectares.

Localisation des sites gérés par le CSA

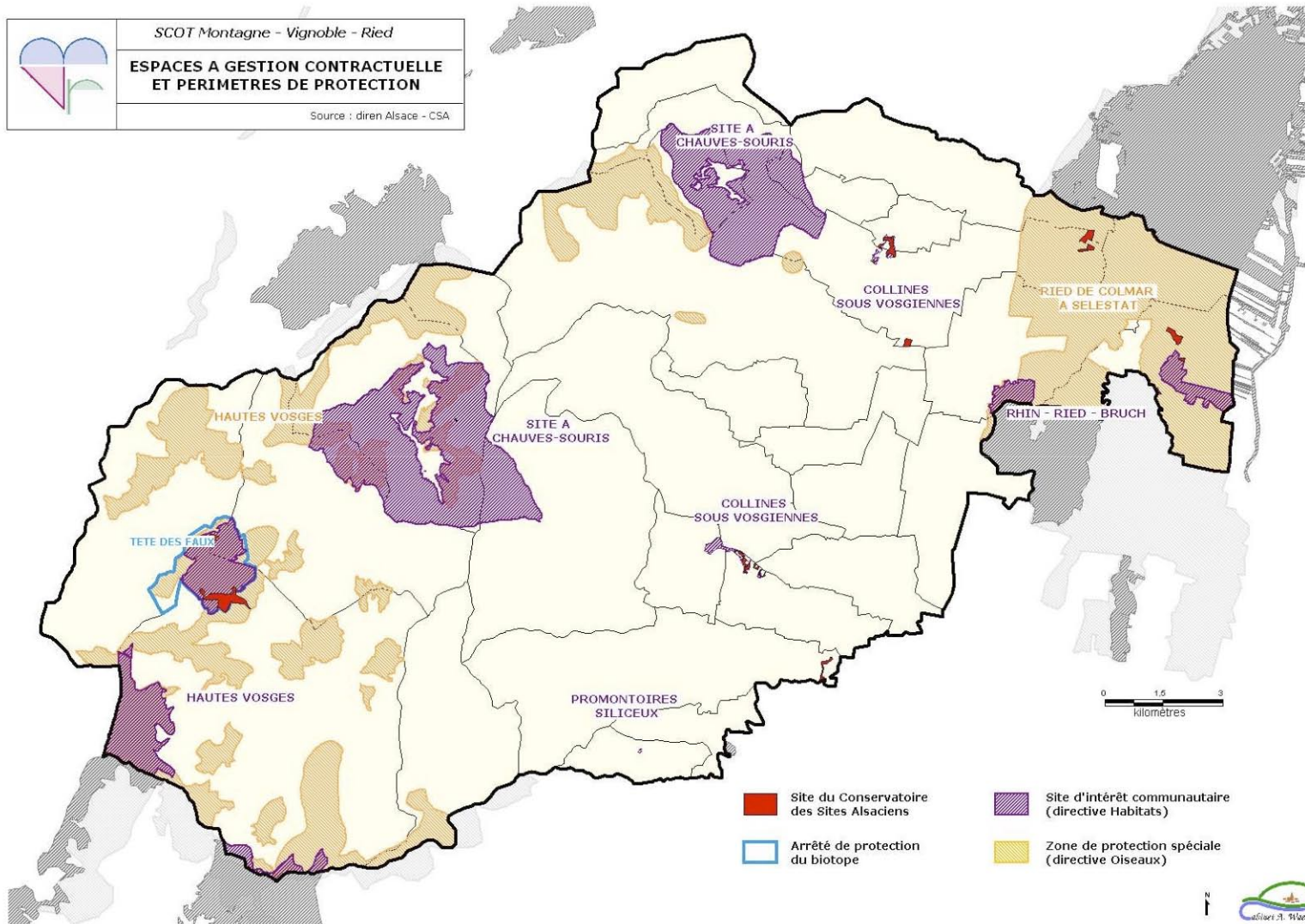
Entité naturelle	Lieu-dit	Commune
Ried et plaine	<i>Bruehly</i>	Illhaeusern
	<i>Horgiessen</i>	Illhaeusern
	<i>Rappolsweilerried</i>	Illhaeusern
	<i>Au</i>	Ammerschwahr
Piémont	<i>Grasberg</i>	Bergheim - Rorschwihr
	<i>Durrenbach</i>	Bergheim
	<i>Laengert</i>	Sigolsheim
Massif vosgien	<i>La Chaude Côte</i>	Fréland
	<i>Gazon Quédât</i>	Le Bonhomme
	<i>Prés Bergers</i>	Orbey

	SCOT Montagne - Vignoble - Ried
	PERIMETRES ENVIRONNEMENTAUX D'INVENTAIRE
	27/03/2008 Source : diren Alsace - conseil général 68





SCOT Montagne - Vignoble - Ried
**ESPACES A GESTION CONTRACTUELLE
ET PERIMETRES DE PROTECTION**
Source : diren Alsace - CSA



IV. LE PAYSAGE

IV.1. Les unités du grand paysage

Les auteurs⁵ de l'étude paysagère du schéma directeur ont subdivisé le territoire en sept unités : le Ried de l'Ill, la plaine, le vignoble, le débouché des vallées, la clairière de Thannenkirch, la haute vallée de la Weiss et la cuvette du Bonhomme. Mais, d'un point typologique, il est possible de distinguer sept grands types de paysages :

- le ried de l'Ill ;
- la plaine sous vosgienne ;
- le vignoble ;
- les clairières habitées ;
- la tête de bassin de la Weiss ;
- les sommets granitiques ;
- la montagne gréseuse.

Cette diversité est la caractéristique des fossés d'effondrement, qui mettent en scène différents étages climatiques et différents substrats.

Le ried de l'Ill appartient aux paysages de plaines humides, que caractérise l'omniprésence de l'eau, soit sous une forme libre (cours d'eau, inondations), soit sous une forme suggérée par la végétation (saules, aulnes, roseaux, prairies à flore hydrophile). La topographie est plane et les objets construits sont rares (empêchés par le caractère inondable des terrains).

⁵ DAT Conseil 1996

La plaine sous vosgienne appartient aux paysages agricoles de piémont. Le spectacle est assuré par le relief que la topographie plane met en scène. L'horizon montagnard est ici relevé par la relative transparence de cet espace. Mais, la qualité de ce dernier est altérée localement par la dispersion des constructions.

Dans tous les vignobles de piémont, type auquel appartient le vignoble alsacien, les vignes couvrent le versant et buttent sur les boisements qui coiffent le relief. Les échelas s'alignent en un ordre parfait. Ce sont les paysages d'Europe qui possèdent la plus forte charge culturelle, avec des villages au tissu dense et d'une grande richesse patrimoniale. Le vignoble de la région de Kaysersberg et de Ribeauvillé se singularise par un arrière pays boisé étendu et par l'abondance des témoignages du passé médiéval (châteaux ruinés).

Les clairières habitées reproduisent le structure du paysage originel des clairières d'essartage, qui a inspiré une grande partie de la mythologie de l'Europe du Nord : le village est le lieu du foyer, la forêt est le domaine des bêtes sauvages et des fées, prés et champs formant l'espace intermédiaire où les deux univers peuvent se rencontrer. L'attrait de ces sites tient au contraste créé par la juxtaposition de la domesticité (village) et de la naturalité (bois), de l'ombre des sous-bois et de la lumière de la clairière.

La tête de bassin de la Weiss appartient aux paysages sylvo-pastoraux de moyenne montagne à habitat dispersé. Ces espaces sont très sensibles aux changements d'affectation : l'abandon des activités agricoles s'est accompagné de plantations résineuses en timbre-poste et surtout de la transformation résidentielle des fermes. Cette mutation multiplie les réseaux aériens et introduit de nombreux signes urbains : abandon du potager au bénéfice de la pelouse, ajout d'un garage, d'une piscine, d'aires de stationnement asphaltées ...



Les sommets des Vosges granitiques appartiennent aux paysages sylvo-pastoraux des vieilles montagnes d'Europe, que caractérisent les forêts mixtes, les pâturages d'altitude, les formes arrondies du relief associées aux empreintes glaciaires (cirques, lacs, tourbière).

La montagne gréseuse se distingue, dans cet espace, par la forme tabulaire du relief. Le massif du Taennchel en est l'expression la plus étendue. Ces espaces de forêts et de rochers sont ceux qui expriment le mieux la nature. Ils produisent une ambiance très différente de celle de la montagne granitique.

La spécificité du territoire du SCOT, qui s'étend des sommets vosgiens jusqu'à la dépression de l'Ill, réside dans la juxtaposition d'espaces intensément exploités et d'étendues sauvages.

IV.2. L'occupation humaine avant le XIXe siècle

Les premiers établissements humains se sont formés autour des placages limoneux, dans la plaine sous-vosgienne. Le peuplement humain, assez faible et localisé, se densifie à l'époque romaine, en confirmant le rôle des terres de loess dans le développement des localités, mais aussi l'influence des conditions climatiques dans l'implantation des villas au bas des versants aujourd'hui occupés par la vigne. Bergheim est alors la localité la plus importante, au confluent des bonnes terres agricoles et du climat chaud du piémont.

Les premières informations écrites datent de la période carolingienne. Les mentions des localités les plus précoces

(VIIIe siècle), Bergheim, Rohrschwihr, Sigolsheim, Kientzheim, Guémar, Ribeauvillé, Ostheim, montrent une occupation humaine plus dense que dans les autres parties de la haute Alsace. L'explication réside sans doute dans le développement du vignoble au VIIe siècle. Le territoire de toutes ces communautés s'allonge d'Ouest en Est pour couvrir des terroirs complémentaires. Bergheim est un bel exemple de cette structure : son ban comporte une part de plaine sous vosgienne (production de céréales et de légumineuses), de vignoble (produit d'exportation), de montagne (bois comme énergie et matériaux de construction) et de ried (pêche, parcours à troupeaux).

Toutes les localités actuelles du vignoble et de la plaine sous vosgienne, à l'exception de Kaysersberg (1127), sont en place avant l'an 1000.

La montagne n'est colonisée qu'à partir du XIe siècle. Orbey pratique assez tôt un élevage dont les produits sont destinés aux marchés locaux. Lapoutroie est citée en 1100, Aubure en 1207, Labaroche, Le Bonhomme et Thannenkirch au début du XIVe siècle. La création de ces localités accompagne l'expansion démographique du Moyen Âge et la faim de terre qu'elle suscite.

La dernière localité à apparaître est celle d'Illhausern, autour d'un pont sur l'Ill et d'un péage. En 1482, le site est essentiellement occupé par des pêcheurs.

Les principaux éléments qui structurent l'occupation humaine actuelle sont en place à partir du Xe siècle pour le vignoble et la plaine sous vosgienne, du XIVe siècle pour la montagne et du XVe siècle pour le ried.

IV.3. Le Ried de l'Ill

IV.3.a. L'évolution du paysage depuis 1800

Planifié dès le XVIIIe siècle par l'administration royale, la mise en valeur agricole du ried de l'Ill ne sera mise en œuvre qu'au milieu du XIXe siècle. La forte augmentation de la consommation de viande et de laitage qui stimule la constitution et la croissance du cheptel bovin, associé à l'adoption de la stabulation, mais aussi l'accroissement du nombre de chevaux utilisés dans le vignoble, favorise la mise en place de prairies de fauche. Celles-ci se substituent aux landes humides et aux marais.

Cette unité ne compte qu'un seul village, Illhaeusern, mais il est aussi représenté sur les territoires de Guémar, Ostheim, Bergheim et Saint Hippolyte.

IV.3.b. L'état du paysage au début du XXIe siècle

Les prairies qui faisaient la beauté du paysage riedien ont largement disparu, mais plusieurs éléments déterminant de l'ambiance du lieu subsistent : la planitude, qui met en valeur l'horizon vosgien (à l'Ouest) par delà les écrans végétaux, les rivières phréatiques aux eaux limpides, le cours spontané de l'Ill, les forêts alluviales.

Le caractère inondable de ce territoire l'a protégé des extensions urbaines, du mitage et des infrastructures routières. C'est là l'une des qualités de cet espace, qui a conservé une grande lisibilité, notamment au Sud et au Nord d'Illhaeusern. La principale altération réside dans le passage d'une ligne électrique à très haute tension et dans une

extension urbaine, linéaire et hétérogène, le long de la RD 106.

Guémar et Illhaeusern présentent des fronts bâtis patrimoniaux respectivement sur les berges de la Fecht et de l'Ill.

IV.3.c. Les tendances évolutives et les enjeux

Les inondations par débordements de l'Ill et de la nappe phréatique assurent une relative protection de cet espace contre le mitage et l'urbanisation. Des efforts de renaturation, notamment de la rivière, sont envisagés.

Les principaux enjeux résident dans la conservation de l'ambiance si particulière de la plaine humide et dans le refus du mitage qui a profondément altéré d'autres parties du paysage riedien, dans le département voisin notamment. La conservation des bois et des ripisylves qui masquent l'urbanisation de la plaine sous vosgienne est un aspect de cet enjeu.

Paysage et monuments protégés au titre des lois de 1913 et 1930

Loi	Commune	Site
31 décembre 1913	-	-
2 mai 1930	-	-



IV.4. La plaine sous-vosgienne

IV.4.a. L'évolution du paysage depuis 1800

La plaine sous vosgienne est la partie du territoire du SCOT qui a connu les évolutions les plus fortes : création de la voie ferrée Strasbourg Bâle accompagnée de l'émergence d'un quartier de gare au droit de Ribeauvillé, Bergheim, Ostheim et Saint Hippolyte, installation d'une ligne électrique haute tension parallèle au vignoble, remembrement foncier, mise à deux fois deux voies de la route nationale 83, sorties d'exploitation à Ostheim, Béblenheim, Bergheim et Ribeauvillé, dispersion de l'activité à l'Est et au Nord de Guémar, dispersion de l'habitat sur Bergheim le long de la RD 42 en direction de la gare, installation de Sony, création d'une zone d'activités sur Saint Hippolyte, construction de stations d'épuration à Bergheim, Béblenheim et Sigolsheim, constructions diverses le long de la RD 106 entre Sony et Ribeauvillé.

Le paysage de la plaine sous vosgienne, ainsi mité par des objets très divers, a vu sa cohérence et sa lisibilité se dégrader assez fortement à partir des années 1960.

Cette unité compte deux localités, Ostheim et Guémar, mais plusieurs cités viticoles s'étendent sur ce terroir.

IV.4.b. L'état du paysage au début du XXI^e siècle

La plaine sous vosgienne a été impactée au Nord de la RD 106. La zone d'activités du Hirtengaerten sur Saint Hippolyte, celle du quartier de la gare de Ribeauvillé et son extension par

Sony vers Bergheim, tout comme la zone d'activités de Guémar, sont hétéroclites et sans aménagement (plantations) assurant la transition avec l'espace agricole contigu.

Au Sud, par contre, l'espace conserve sa lisibilité. Il met en valeur le vignoble et trois de ses cités, Zellenberg, Béblenheim et Mittelwihr. Cette partie est d'ailleurs celle qui, à l'aval de Colmar, permet l'approche la plus belle du piémont.

Paysage et monuments protégés au titre des lois de 1913 et 1930

Loi	Commune	Site
31 décembre 1913	Guémar Ostheim	Dans le village Dans le village
2 mai 1930	Ostheim	Domaine de Schoppenwihr

IV.4.c. Les tendances évolutives et les enjeux

Ribeauvillé s'étend largement dans la plaine le long de la RD 106, tandis que le site de Sony va se redéployer à la suite de la vente de terrains industriels par la firme japonaise. La zone d'activités de Saint Hippolyte s'étoffe. Le développement d'une zone d'activités à Béblenheim reste une menace pour cet espace stratégique.

La plaine sous vosgienne est le champ visuel des usagers de la RN83 (plus de 50 000 véhicules par jour) et du train. Les enjeux paysagers s'en trouvent accentués. Préserver la cohérence et la lisibilité du piémont de Mittelwihr, Béblenheim et Zellenberg, mieux insérer les zones d'activités existantes, notamment celles de Saint Hippolyte et de Guémar, garantir la qualité des extensions urbaines de Ribeauvillé ... sont les principaux enjeux de ce territoire.

IV.5. Le vignoble

IV.5.a. L'évolution du paysage depuis 1800

Le paysage du vignoble évolue sensiblement à la fin du XIXe siècle. Cultivé en tonnelle au haut Moyen Age, puis, à partir du bas Moyen Age, en quenouille et planté d'amandiers et de pêcheurs, le vignoble formait une trame pointilliste et irrégulière. L'alignement des ceps sur des rangées de fil de fer lui substitue une trame alignée, géométrique, d'aspect parfaitement entretenu. La suppression des arbres fruitiers au cours de la deuxième moitié du XXe siècle achève le passage à la monoculture.

Cet espace se distingue par son aspect peigné, mais aussi par sa relative transparence. Tout objet vertical dépassant les vignes est adopté par l'œil comme point focal. Ce paysage ordonné ne supporte pas le désordre. Le passage d'une ligne électrique ou l'émergence d'un pylône de téléphonie mobile est particulièrement impactant.

Les deux guerres feront d'importants dégâts dans certaines communes du vignoble. Bennwihr, Mittelwihr, Ammerschwihr et Sigolsheim devront être entièrement reconstruits (comme Ostheim), ce que laisse transparaître le paysage urbain.

La période la plus récente est marquée par le renforcement des cœurs de village associé à l'étalement résidentiel de la périphérie, particulièrement important à Bennwihr, Mittelwihr, Riquewihr, Bergheim, Ribeauvillé et Saint Hippolyte, cette dernière ayant fait le choix, assez réussi, de séparer les deux. D'autres localités ont limité leur croissance (Niedermorschwihr, Rodern), sans toutefois éviter l'implantation de quelques constructions banales.

La zone d'activités de Riquewihr altère un site sensible, mais sa création dans un cadre intercommunal a évité la dispersion des bâtiments sur les communes voisines.

IV.5.b. L'état du paysage au début du XXIe siècle

Le vignoble est la carte postale de l'Alsace touristique. Le territoire du SCOT compte parmi les cités les plus visitées de la région, avec Riquewihr, Ribeauvillé, Kaysersberg, Hunawehr, Kientzheim, Zellenberg ... Ces villages sont cités parmi les plus beaux de France.

Les enjeux économiques liés à la vigne et les appellations d'origine contrôlée assurent une relative protection de l'espace viticole. Cela n'a pas empêché l'altération locale de ce paysage par le délitement du tissu urbain ou par l'ajout d'un habitat incongru ou banal à des sites bâtis à la forte personnalité. Les secteurs les plus touchés se situent dans le triangle formé par Sigolsheim, Kaysersberg et Ammerschwihr, ainsi qu'en bordure de la RD 1b au droit de Riquewihr Zellenberg, et à Ribeauvillé.

Le paysage du vignoble ne se limite pas aux étendues de vignes et aux cités viticoles, dont plusieurs sont encore encadrées d'un rempart, mais implique le premier plan à partir duquel il est vu ainsi que le relief qui entre dans le champ visuel. Ce relief porte des châteaux ruinés et des églises fortifiées. Les châteaux de Ribeauvillé (Haut Ribeaupierre, Saint Ulrich, Girsberg) et le château du Haut Koenigsbourg sont d'ailleurs visibles depuis la RN83 (par temps clair).

Réciproquement, l'observateur arrivé sur une éminence regarde spontanément vers le bas, c'est-à-dire vers la plaine, une perspective moins favorable. Le relief délimite néanmoins des champs visuels exempts de toute altération. Le plus étendu se situe entre Kientzheim et Riquewihr.



Sites et monuments classés au titre de la loi du 2 mai 1930.

Commune	Site ou monument	Date
Ammerschwihir	Eglise Saint Martin	25 juin 1946
	Groupe de maisons	28 mai 1946
	Fontaine de l'Homme sauvage	26 mars 1965
Aubure	Eglise Saint Jacques le Majeur	15 février 1935
Bebenheim	Eglise protestante	6 décembre 1898
	Fontaine gothique	2 mars 1922
Bergheim	Remparts	8 mars 1948
Hunawihir	Eglise Saint Jacques le Majeur	27 septembre 1929
		et 23 mars 1972
Kaysersberg	Maison Brief Faller	16 février 1930
	Château du « Schlossberg »	16 février 1930
	Ancienne église conventuelle	6 décembre 1898
	Eglise catholique	26 décembre 1986
	Chapelle Wolfgang	4 mars 1938
	Chapelle Notre Dame	23 août 1946
	Chapelle Saint Michel	7 juillet 1967
	Ancienne maison des bains	16 février 1930
Croix monumentale du cimetière	10 mai 1995	
Kientzheim	Hôtel de ville	11 décembre 1990
	Remparts	14 novembre 1988
Labaroche	Eglise fortifiée	16 février 1930
	Château de Hohnack	16 février 1930
Labaroche	Massif du Grand Hohnack	8 septembre 1936
	Carrefour Duchêne, cimetière	11 juin 1921
Le Bonhomme	Tête des Faux, Roche du Corbeau	12 mars 1932
Orbey	Le Linge	16 février 1930 et 12 mars 1932
Ostheim	Domaine de Schoppenwihir	28 octobre 1975
Ribeauvillé	Eglise Saint Grégoire	13 janvier 1994
	Maison des Ménétriers	12 avril 1927
	Chapelle de l'hôpital	6 décembre 1898
	Château du Girsberg	16 février 1930
	Rocher dit du Saut du Cerf	22 avril 1937
Riquewihir	Remparts	22 février 1900
	Château des Wurtenberg	16 février 1930
	Ancienne cour de l'abbaye d'Autrey	7 février 1994
	Château de Bilstein	6 décembre 1898
Sigolsheim	Eglise Saint Pierre et Paul	16 février 1930

Au sites et monuments classés s'ajoutent des sites et monuments inscrits

IV.5.c. Les tendances évolutives et les enjeux

Les villages du vignoble sont formés d'une trame bâtie dense, en grande partie organisée autour d'un réseau viaire daté du Bas Moyen Age et auquel les constructions des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles donnent une très forte personnalité. Les extensions résidentielles contemporaines constituent une rupture par le volume des constructions, la pauvreté du décor des façades et le caractère distendu de la trame des lotissements. Ces extensions ont, le plus souvent, un effet de banalisation. Elles constituent une véritable pollution visuelle lorsqu'elles mitent les espaces résiduels existant entre les villages ou font tâche dans le vignoble au-dessus de la mêlée dense des toitures rouges.

A Sigolsheim, Bennwihir, Mittelwihir, Bebenheim et Hunawihir, les bâtiments viticoles ne valorisent guère le site qui les a accueilli.

A Ribeauvillé, les extensions urbaines n'annoncent pas la qualité du centre historique, que les usines du XIXe et du début du XXe siècles (présentent à l'amont de la ville) ont mieux su respecter.

Il est pourtant possible de concilier le paysage du vignoble avec des constructions intégrant le confort du XXIe siècle : il s'agit de respecter les volumes, les teintes, l'harmonie des façades (ouvertures plus hautes que larges, encadrement de fenêtre, absence de balcon saillant), la pente et la teinte des toitures, l'alignement par rapport à l'espace public. Les exemples existent.

Pour autant, l'intégration des extensions urbaines n'est pas facile. Saint Hippolyte, Bebenheim et Ammerschwihir ont choisi de créer de nouveaux quartiers à l'écart du centre historique. Certaines communes, comme Katzenthal, Niedermorschwihir et Rodern, ont limité leurs extensions.



1. La vigne court le long du versant et vient buter sur la forêt qui coiffe le relief. Ce paysage est ordonné, peigné, transparent, extrêmement sensible aux objets (aux lignes aériennes notamment) qui contrarient cet ordre et aux constructions qui le mitent. L'automne répand de l'or dans le vignoble et lui donne son éclat. Mais, il s'agit néanmoins d'une monoculture qui a perdu les arbres fruitiers qui l'accompagnait, l'amandier et le pêcher. Kientzheim, A.W., octobre 2007.

2. Les localités viticoles alignent des ensembles cohérents et harmonieux de maisons datées du XVIe au XIXe siècle. Le vignoble alsacien, notamment entre Kaysersberg et Saint-Hippolyte, compte parmi les plus beaux villages d'Europe. La qualité de l'espace public est déterminante dans la mise en valeur de ce patrimoine et dans l'ambiance résultante du paysage bâti. Kientzheim, A.W., octobre 2007.

3. Des fleurs, une fontaine, des pavés, un réseau invisible, un éclairage adapté... une composition sans faute de l'espace public pour une mise en scène du lieu. Seule la toiture est décalée. Kientzheim, A.W., octobre 2007.

1	2
3	



L'enjeu paysager du vignoble est patrimonial, esthétique et économique :

- patrimonial : il réunit les sites viticoles de piémont parmi les plus cohérents et les plus riches en patrimoine architectural d'Europe ;
- esthétique : il est la parure de l'Alsace ;
- économique : il est l'image de marque des vins régionaux et le support de la première activité alsacienne, le tourisme.

Dans ce contexte, la qualité esthétique (lisibilité et cohérence) du paysage dans le champ visuel de la route des vins est un enjeu majeur pour l'économie des communes du SCOT, mais aussi pour l'ensemble de l'Alsace. Il y a plus de visiteurs dans l'année à Kaysersberg, Kientzheim, Riquewihr et Ribeauvillé que dans toute l'île de Corse.

Cet afflux s'accompagne d'une présence massive de véhicules aux abords des sites visités. L'étalement d'une nappe de voitures sous les remparts ne valorise pas ces derniers. De même, la circulation motorisée dans les rues étroites des centres historiques aux heures d'affluence gêne les visiteurs à pied et insécurise les parents accompagnés de leurs enfants.

IV.6. Les clairières habitées

L'une des singularités du territoire du SCOT réside dans l'existence d'une douzaine de clairières habitées localisées dans le vaste massif boisé des Vosges moyennes. Certaines sont étendues comme celle de Thannenkirch et d'Aubure, d'autres sont plus resserrées comme celle de la Grande Verrerie, la majorité est de petite taille et se situe dans la forêt domaniale de Ribeauvillé. Elles correspondent presque

toujours à une unité topographique (vallon ou ligne de crête). Les bûcherons et les charbonniers qui alimentaient les forges au XVI^e siècle et les verreries entre 1667 et 1733, ainsi que les verriers eux-mêmes, sont à l'origine de ces ouvertures et de l'habitat qui s'y est installé. Thannenkirch fut aussi un village de bûcherons et de charbonniers, tandis qu'Aubure a été, dès le bas Moyen Age, une localité de paysans (14 fermes en 1472).

Clairières habitées.

Commune	Nombre de clairières	Type d'occupation
Aubure	1	Village
Kaysersberg	1	Auberge, relais de chasse
Riquewihr	1	Ferme
	1	Ancienne hutte de bûcherons
	1	Quelques maisons
Ribeauvillé	1	Refuge d'association
	2	Quelques maisons
	1	Ancienne hutte de bûcheron
	1	Refuge et résidences secondaires
Thannenkirch	1	Village

IV.6.a. L'évolution du paysage depuis 1800

Entretenu par une activité pastorale, les clairières des verriers et des bûcherons se sont maintenues après la fin des forges et des verreries. Mais, la deuxième moitié du XX^e siècle voit s'étendre la friche et apparaître des plantations résineuses qui se substituent aux pâturages.

Le tourisme naissant de la deuxième moitié du XIX^e siècle recherche ces clairières de montagne coupées de la plaine industrielle : quelques résidences secondaires s'établissent à Aubure et Thannenkirch. Mais, c'est surtout au XX^e siècle, pour l'essentiel entre 1920 et 1940, puis entre 1950 et 1980,

que ces espaces sont colonisés par l'habitat récréatif : deux refuges associatifs, une colonie de vacances, de nombreuses résidences secondaires, plusieurs hôtels et un centre médical dans les villages d'altitude.

IV.6.b. L'état du paysage au début du XXI^e siècle

Le caractère isolé des clairières a conduit à une grande tolérance sur les permis de construire attribués en dehors des deux bourgs, Aubure et Thannenkirch, ce qui a abouti à la fois au mitage de l'espace et à une grande hétérogénéité du bâti. Dans le même temps, la progression des friches a réduit la netteté des lisières et l'unité des espaces ouverts. La lisibilité de la majorité des clairières s'en trouve affaiblit.

Ces clairières sont des espaces intimes dont l'ambiance est faite des contrastes déjà évoqués mais aussi de la naturalité qui naît du sentiment d'isolement et de la prégnance de la forêt.

Les contrastes sont renforcés dans le site de Thannenkirch, où les cerisiers des versants exposés à l'Est et au Sud affirment un caractère thermophile et domestique en contrebas des pentes raides et boisées du Taennchel.

IV.6.c. Les tendances évolutives et les enjeux

L'application des préconisations du schéma directeur de 1998 devrait stopper le mitage des clairières et, pour ce qui est d'Aubure, de Thannenkirch et de la Grande Verrerie, renforcer les noyaux bâtis historiques.

La fermeture des petites clairières par l'enfrichement peut, à terme, provoquer la désertion de l'une ou de l'autre.

Etat des différentes clairières

Site	Commune	Etat
Aubure	Aubure	Village de moyenne montagne allongé sur 2,5 km. Mitage modéré de la clairière - 794 m
Thannenkirch	Thannenkirch	Village de basse montagne, cohérent. Mitage du versant Ouest de la clairière. Beaux prés vergers. 480 à 520 m
Grande Verrerie	Ribeauvillé	Petit hameau cohérent installé dans un cirque boisé, mais mitage déstabilisateur et constructions contemporaines hétéroclites. Couloir herbager d'accès très cohérent du Mittelberg. 530 m
Petite Verrerie	Ribeauvillé	Clairière en voie de fermeture au fond d'un cirque étroit. Habitat peu valorisant. 612 m
Saxermatt	Ribeauvillé	Petite clairière entretenue de versant. 630 m
Schelmekopf	Ribeauvillé	Une demi-douzaine de constructions dispersées dans une clairière de versant. Chalet du Club Vosgien. 699 m
Kalbsplatz	Ribeauvillé	Petite clairière entretenue sur versant. Cohérente. 820 m
Clausmatte	Ribeauvillé	Petite clairière de versant avec ferme d'accueil (association Espoir)
Baerenhutte	Riquewihr	Petite clairière cohérente de versant avec ancienne maison forestière
Bilsteintal	Riquewihr	Hameau linéaire au fond d'un vallon très étroit. 510 m
Ursprung	Riquewihr	Clairière entretenue avec ferme auberge
Saint Alexis	Kaysersberg	Auberge relais de chasse dans une clairière entretenue et cohérente
Wasserfels	Kaysersberg	Ancienne maison forestière

Les enjeux se concentrent sur le rétablissement d'une pleine lisibilité des sites d'Aubure, de Thannenkirch, de la Grande Verrerie et du Bilsteintal, ainsi que sur la conservation des principales clairières sans village : chapelle Saint Alexis, Ursprung, Clausmatt.



IV.7. La tête de bassin de la Weiss

IV.7.a. L'évolution du paysage depuis 1800

Bien que dominées par une ligne de crête d'une altitude proche de 1300 mètres, les localités établies dans le haut bassin de la Weiss se situent à l'étage du montagnard inférieur, entre 420 et 740 mètres. Le paysage se structurait entre un village installé en fond de vallon, des versants herbagers servis par des fermes monoblocs isolées et quelques hameaux d'altitude, et la forêt couvrant les sommités.

Les premières résidences secondaires s'installent à la fin du XIXe siècle, mais ce n'est qu'après 1960 que le phénomène prend de l'ampleur. A partir des années 1980, l'implantation de résidents permanents accentue les processus d'urbanisation dispersée, parallèlement à la diminution de la population affectée à l'agriculture.

La dispersion des fermes a justifié la dispersion des résidences. Les demeures paysannes contribuaient à l'existence d'un paysage cohérent, autant dans sa perception fonctionnelle (la relation ferme pâturage) que dans l'harmonie des formes. Le changement d'affectation rompt cette relation, et cette rupture est visible dans le paysage.

La dispersion est maximale à Labaroche, où le noyau central couvre une superficie dérisoire au regard de l'étendue bâtie de la commune. Elle est nettement moins marquée à Fréland et au Bonhomme.

La diminution de la pression pastorale s'est aussi accompagnée d'une extension des superficies boisées.

Le relief et les boisements cloisonnent l'espace en de nombreuses unités de champ visuel, un cloisonnement qui contribue à réduire l'impact du mitage.

La réalisation d'un couloir de lignes électriques à très haute tension impacte fortement le territoire de Labaroche et d'Orbey, tandis qu'une ligne à haute tension marque plus modestement Labaroche et Lapoutroie.

IV.7.b. L'état du paysage au début du XXIe siècle

Le paysage du haut bassin de la Weiss est affaibli par le mitage et l'hétérogénéité d'aspect des constructions édifiées au cours du dernier demi-siècle. Le secteur le plus touché est celui de Labaroche. La lisibilité de cet espace est d'autant plus difficile que le noyau historique est peu étendu ou peu affirmé. L'église et son clocher jouent, dans ce contexte, un repère essentiel. Le centre villageois le plus typé et le plus affirmé est celui de Fréland.

Le caractère dispersé des lieux de vie se traduit par un réseau dense de voies asphaltées et de lignes électriques et téléphoniques aériennes.





1. Quelques constructions supplémentaires modifiant la trame plus ou moins régulières de la dispersion des fermes, des réseaux aériens et quelques boisements issus de l'abandon de quelques parcelles contribuent à affaiblir ce paysage, néanmoins encore plaisant sous un ciel bleu et vivement coloré par l'automne. Lapoutroie, A.W. octobre 2007.

2. Paysage typé de la ferme au milieu des pâturages dans un environnement largement boisé. Lapoutroie, A.W. octobre 2007.

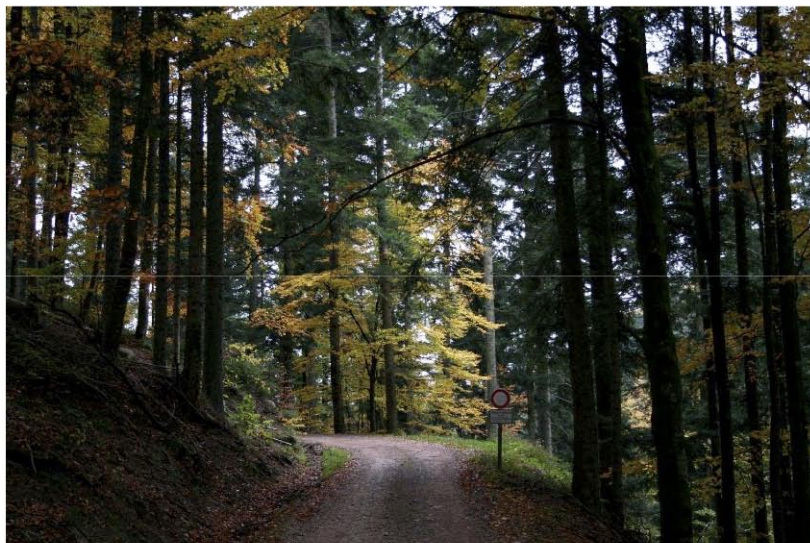
3. Extension de l'urbanisation sur le relief. L'orientation régulière des faitages parallèlement aux courbes de niveau assure un minimum de lisibilité. Lapoutroie, A.W. octobre 2007.

4. Autour de l'agglomération que fédère le point focal du clocher, les extensions urbaines du dernier demi-siècle s'étalent en un semis sans lien apparent, hors des limites topographiques naturelles du site villageois. Lapoutroie, A.W. octobre 2007.

1	2
3	4



Le territoire du SCOT compte 9 châteaux médiévaux ruinés. L'ensemble le plus spectaculaire est celui qui domine Ribeauvillé avec les châteaux du Girsberg, de Saint Ulrich et de Haut Ribeaupierre. Le château du Haut Koenigsbourg, situé dans le département voisin, fait partie des perspectives des sites de Bergheim et Saint Hippolyte. Ribeauvillé, A.W., janvier 2008.



1. La forêt occupe une large place sur le territoire du SCOT, notamment à l'arrière du vignoble, dans la partie montagneuse. La hêtraie sapinière est la formation la plus attrayante, avec ses hautes futaies mixtes. La RD 416 à l'amont de Ribeauvillé est un itinéraire pittoresque, à gérer comme tel (aspect de la plate-forme, qualité du champ visuel, valorisation des événements situés sur l'itinéraire : rocher du Saut du Cerf, Walburg, ancienne scierie ...). Ribeauvillé, A.W., novembre 2007.
2. Départ d'un chemin dans la forêt domaniale de Ribeauvillé. Itinéraires de promenades et voies d'exploitation sylvicole, les massifs ainsi équipés sont confrontés à la pénétration de la circulation motorisée, malgré les panneaux d'interdiction. Ribeauvillé, A.W., novembre 2007.
3. Hameau de la Grande Verrerie, l'une des clairières habitées de la forêt domaniale de Ribeauvillé. Autour d'un petit noyau assez dense d'habitations des XIXe et XXe siècles, les constructions se sont dispersées, altérant l'ambiance particulière du lieu. Ribeauvillé, A.W., novembre 2007.

1	3
2	



IV.7.c. Les tendances évolutives et les enjeux

Le haut bassin de la Weiss est devenu le lieu de résidence souhaité d'une partie des citadins. De fait, il subit l'étalement urbain de la région colmarienne. L'une des traductions les plus visibles de ce processus est la multiplication des formes architecturales décalées et une volonté de s'appropriier le site (construction sur une éminence du relief) ou de s'isoler derrière une clôture végétale ou minérale.

Le pays welche est original dans le contexte alsacien. Il est, de plus, l'arrière pays naturel de la partie la plus attractive de la région (le vignoble).

L'enjeu réside ici dans :

- le renforcement des noyaux historiques, à la fois par leur densification et leur extension ordonnée, mais aussi par une architecture affirmant, par quelques signes, sa relation à la tradition constructive locale ;
- l'arrêt du mitage et la résorption progressive des altérations de la lisibilité (enfouissement des réseaux, effacement des objets en rupture avec le site ...) ;
- la maîtrise de la progression spontanée de la forêt, au besoin en accélérant ici le boisement par des plantations feuillues ou mixtes, ailleurs en restituant à l'élevage des espaces en friche.

IV.8. La montagne granitique

IV.8.a. L'évolution du paysage depuis 1800

La partie haute du haut bassin de la Weiss a moins évolué que les autres entités naturelles en raison d'une moindre pression humaine. Quelques fermes ont disparu, six refuges associatifs ont été érigés, des colonies de vacance, des centres de repos et des centres équestres ont été implantés, la forêt s'est un peu étendue, les lacs Blanc et Noir ont été aménagés pour le stockage de l'énergie électrique, le couloir de lignes à très haute tension franchit le col du Calvaire et une station de ski s'est développée au col du Calvaire ...

IV.8.b. L'état du paysage au début du XXI^e siècle

La montagne sauvage s'affirme d'avantage sur les crêtes, du côté lorrains (Gazon du Faing), et au Sud (vallée de Munster), que dans cette partie des Vosges, dépourvue de landes subalpines et couverte de grandes étendues de pessières plantées. Deux sites présentent néanmoins un caractère boréal ou spectaculaire : l'étang tourbière du Devin et les deux lacs, manifestations de l'empreinte glaciaire.

L'espace ouvert se distribue sur quatre sites : le Surcenord, les hauts du Bonhomme, les Basses Huttes et les Hautes Huttes. Ces quatre ensembles de pâturages et de landes montagnardes, parfois en friche, sur des versants aux pentes régulières mais au relief chahuté, donnent l'image d'une montagne domestiquée, où l'étendue forestière et les fronts boisés incarnent la nature, en contrepoint du pâturage et des fermes qui expriment la présence paisible du paysan éleveur.

Ce type de paysage, où les pâturages et la forêt s'entremêlent, est caractéristique de la haute vallée de la Weiss et, plus généralement, de la moyenne montagne hercynienne, avec, néanmoins une différence notable avec les paysages similaires de l'Auvergne : l'altérité des futaies vosgiennes.

IV.8.c. Les tendances évolutives et les enjeux

Les cirques glaciaires des lacs Blanc et Noir sont intégrés au site inscrit Schlucht Hohneck. Les périmètres Natura 2000 contribuent aussi, bien que cela ne soit pas leur objectif, à la protection du paysage, de même que la soumission au régime forestier d'une proportion significative du territoire.

Les espaces ouverts, qui font la qualité de ce territoire, sont confrontés à la dispersion de l'habitat, évolution d'autant plus sensible que la résidence n'appartient pas au schéma fonctionnel des espaces pastoraux. La lutte contre le mitage des espaces ouverts, associée au renforcement de la lisibilité de ces paysages, est le premier enjeu identifiable. La constitution d'une centralité plus affirmée de l'agglomération de Labaroche participe de cet objectif.

La réhabilitation du col du Calvaire est envisagée depuis de nombreuses années, non seulement pour conforter une station de ski menacée par l'enneigement aléatoire, mais aussi pour assurer une meilleure insertion des équipements dans le site. Le cumul des lignes de très haute tension et des téléskis peut cependant faire douter des possibilités d'amélioration significative.

Enfin, le projet d'implantation de cinq aérogénérateurs sur la ligne de crête entre les cols du Bonhomme et du Louchbach constitue un enjeu fort pour ce paysage.



L'interpénétration des herbages et de la forêt crée un paysage associant domesticité et naturalité, d'une grande lisibilité lorsque l'espace n'est pas mité par une ou plusieurs constructions. Labaroche, A.W., mai 2008





Labaroche : un paysage marqué par la dispersion de l'habitat et par de vastes plantations résineuses. Mai 2008



La route des crêtes, au-dessus de Lapoutroie. Mai 2008



Labaroche : une centralité à conforter et amplifier. Mai 2008



La haute vallée de la Weiss est un paysage essentiellement forestier dans les petites et grandes clairières sont fréquemment habitées. Labaroche, A.W., mai 2008

IV.9. La montagne gréseuse

Le paysage boisé du plateau du Taennchel est, sans doute, celui qui, à l'échelle du territoire du SCOT, exprime le mieux la naturalité. Le relief est, ici, moins déterminant pour l'ambiance du lieu que l'aspect de la forêt, du moins sur la partie sommitale. La présence du Grand Tétras est d'ailleurs l'indication de la qualité du milieu.

Ce paysage, tout comme la valeur biologique du milieu, dépend essentiellement de la gestion de la forêt ou de l'absence d'intervention sylvicole. La forme typique de ce massif, visible depuis la plaine, et son caractère de naturalité, sont incompatibles avec l'introduction d'une construction ou l'érection d'un pylône.

IV.10. Le patrimoine architectural

Le patrimoine architectural du secteur du SCOT est particulièrement riche, notamment au droit du vignoble. Ce sont des ensembles cohérents de maisons vigneronnes du XVIe au XIXe siècle, des châteaux du Moyen Age, des demeures aristocratiques des XVIIe et XVIIIe siècle, des églises et des chapelles gothiques et baroques, de rares sites industriels du XIXe siècle, des ponts de pierres, des calvaires, des arbres remarquables ... Une petite partie de ce patrimoine est classée comme monuments historiques ou inscrite à l'inventaire.

La protection de l'objet se justifie par l'intérêt que peuvent lui porter les historiens et les ethnologues. Mais, pour le plus grand nombre, l'objet ne prend un sens que s'il est mis en

scène par son environnement. Une maison de la Renaissance perdue dans un tissu urbain du XXIe siècle ne serait qu'un objet désuet, incongru, si les concepteurs du nouveau quartier avaient méprisé sa présence.

IV.11. Façades et portes de villages

L'une des caractéristiques du paysage alsacien réside dans le groupement des habitations autour d'un point focal, le clocher. Cette compacité, mais aussi la netteté de la transition entre le tissu bâti et son environnement, déterminent la lisibilité et la force de ce paysage.

L'insertion du village dans le site est historiquement assurée par une enceinte fortifiée (Saint Hippolyte, Bergheim, Kientzheim ...), par une ceinture d'arbres fruitiers, situation aujourd'hui rare dans le périmètre du SCOT, ou par une adaptation au relief, notamment par une localisation en fond de vallon sans débordement sur les versants.

Au cours des dernières décennies, le desserrement de la trame bâti, fréquemment associé à une dispersion des constructions le long des routes, a provoqué un délitement des portes d'agglomérations et dilué les fronts de villages. De nombreux sites sont altérés par cette situation.

IV.12. Evolution et mécanismes

Les orientations du schéma directeur de 1998 sont résolument qualitatives, mais elles ne trouvent une expression concrète,



en matière de paysage, que dans les principes d'aménagement et de développement spécifiques à chacune des localités. Il est difficile, après dix années d'application, de distinguer, sur le terrain, ce qui relève des impulsions du schéma, de la vigilance des services instructeurs ou de volontés locales autonomes.

Dans le domaine du paysage, le schéma a besoin des documents locaux d'urbanisme pour s'appliquer. Or, l'article 11 du règlement de ces documents est très souvent vide de prescription, se contentant d'affirmer une obligation d'intégration paysagère, mais laissant le service instructeur démuné.

L'accroissement de la pression touristique dans le vignoble a stimulé les municipalités dans leur volonté d'embellir leur cœur de cité, ce qui n'a pas partout suffi à contrarier les dynamiques de banalisation. La conséquence en est un renforcement du paysage bâti des centres historiques, mais un développement des périphéries réalisé sans stratégie convaincante d'insertion dans le site.

Cette évolution est, en partie, le résultat de la solitude des maires face à la pression des constructeurs et à la dynamique d'étalement urbain.

Cette difficulté est encore accrue par l'absence d'évidences dans la plaine sous vosgienne où l'espace est banalisé et mité et dans le haut bassin de la Weiss où l'habitat ancien est dispersé.

La nécessité d'économiser un espace dont la rareté est ici plus perceptible qu'ailleurs⁶ et de préserver un paysage qui est le principal support de l'économie locale justifie d'imaginer des

⁶ L'espace constructible est limité par de nombreuses contraintes : les zones AOC, les zones inondables, les périmètres de nuisance sonore, le relief ...

formes urbaines capables de répondre aux besoins tout en respectant la forte personnalité des sites.

Une des faiblesses du schéma de 1998 est de ne pas avoir pu engager un processus de réhabilitation de l'ensemble des sites dégradés au cours des années 1960 à 1990. Pour être efficace, le SCOT devrait être accompagné d'un plan paysage et d'une assistance technique à la disposition de l'ensemble des équipes municipales du territoire.

IV.13. Bilan de l'application du schéma directeur de 1998

Le schéma directeur de 1998 donne des orientations pour chacune des communes. Dans la majorité des cas, ces orientations paraissent avoir été respectées, mais il est difficile de savoir s'il s'agit d'une conséquence de l'application du document d'urbanisme, d'une volonté politique préexistante ou d'une période de temps insuffisante pour être représentative.

Les opérations de réhabilitation, par contre, restent à réaliser dans la majorité des cas.



Kientzheim, un matin d'octobre.
A.W., 2007



Prescriptions et orientations du schéma directeur de 1998		Application
Illhaeusern	Extension limitée au Nord Ouest	Oui
Guémar	Préserver la ligne des remparts et non constructibilité de l'espace situé entre les remparts et le Muehlbach. Non constructibilité des terrains entre RN83 et voie ferrée.	Oui
	Restructuration de la zone Ribeauvillé gare.	Non réalisé
Ostheim	Traitement paysager des nouvelles façades urbaines.	Non réalisé
Vignoble	Arrêt de l'extension urbaine le long de la route des vins	Oui
	Densifier au creux des vallons	?
	Eviter l'urbanisation des coteaux et des lignes de crêtes	Partiellement
	Interdire toute occupation du sol pouvant masquer ou altérer la perception des façades patrimoniales	Partiellement
Saint Hippolyte	Interdiction de construire en périphérie Ouest, Sud et Est du noyau ancien. Privilégier la densification des quartiers existants.	Oui
Rodern	Stopper le mitage des coteaux	Partiellement
Rorschwihr	Densifier l'enveloppe urbaine actuelle	Oui
Bergheim	Protection stricte de la ligne des remparts	Oui
	Arrêt de l'extension le long des axes routiers	Oui
	Aucune construction ou installation dans le champ visuel de la route des vins au Nord du village	Oui
Ribeauvillé	Arrêt des extensions le long de la route des vins et sur les coteaux	Oui
	Développement vers l'Est sous une forme organisée	Partiellement
	Limitation du développement des hameaux de la Grande et de la Petite Verrerie et de Bilsteinthal	Oui
Hunahwihr	Préserver les perspectives sur l'église fortifiée	Oui
	Maintien des écrans végétaux qui masquent le parc animalier	Oui
Zellenberg	Aucune construction sur les flancs plantés de vignes	Partiellement
	Eviter les extensions banales	Partiellement
	Réhabilitation du noyau ancien	En cours
	Aucune nouvelle extension aux abords du carrefour avec la RD3II	Oui
Riquewihr	Stopper l'extension linéaire vers la RD1bis	Oui
	Régler les problèmes de stationnement	Non réalisé
	Densifier les quartiers d'extension Sud	?
Beblenheim	Stopper l'urbanisation sur les crêtes dominant le site Zellenberg Riquewihr	Oui
	Maintien des boisements à proximité du hameau	Oui
Mittelwihr	Abord du Sembach à préserver	Oui
Bennwihr	Pas de développement de l'habitat à Bennwihr gare	Oui
Sigolsheim	Extension à l'entrée Sud Est	?
Kientzheim	Aucune extension autour des remparts	Oui
	Arrêt des extensions linéaires le long de la RD 28	Oui
Kaysersberg	Préservation de la vue sur la vieille ville à partir de la RN415	Oui
	Préservation de la coupure verte en amont de la zone artisanale	Oui
Ammerschwyr	Protection des façades Ouest et Nord Ouest	Oui
	Limitation de l'urbanisation à l'Ouest de la RN415	Oui
Katzenthal	Stopper la construction sur les coteaux latéraux	?
	Limitation de l'urbanisation, à l'Est, au Straenweg	?


Niedermorschwihr	Forte limitation des extensions urbaines sur des terrains peu visibles	?
	Arrêt de l'extension du Hunabuhl	?
Trois Epis	Pas d'extension de l'enveloppe urbaine	Oui
Labaroche	Aucune prescription	-
Orbey	Plus d'extension de l'enveloppe urbaine des hameaux	?
Lapoutroie	Limitation de l'urbanisation à l'enveloppe du village et du hameau d'Hachimette	Partiellement
	Maintien des terrains plats le long de la RN 415	Oui
Fréland	Souhait : arrêter l'urbanisation des coteaux	Partiellement
Le Bonhomme	Limiter l'urbanisation au sein de la tâche urbaine existante	Oui
Thannenkirch	Stopper l'urbanisation vers l'aval du village et le long de la RD 42 en direction du Haut Koenigsbourg	Oui
	Contenir l'extension urbaine sur les versants Nord Ouest	Oui
Aubure	Non concernée par le schéma de 1998	-




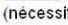




Signification de la légende de la carte paysage

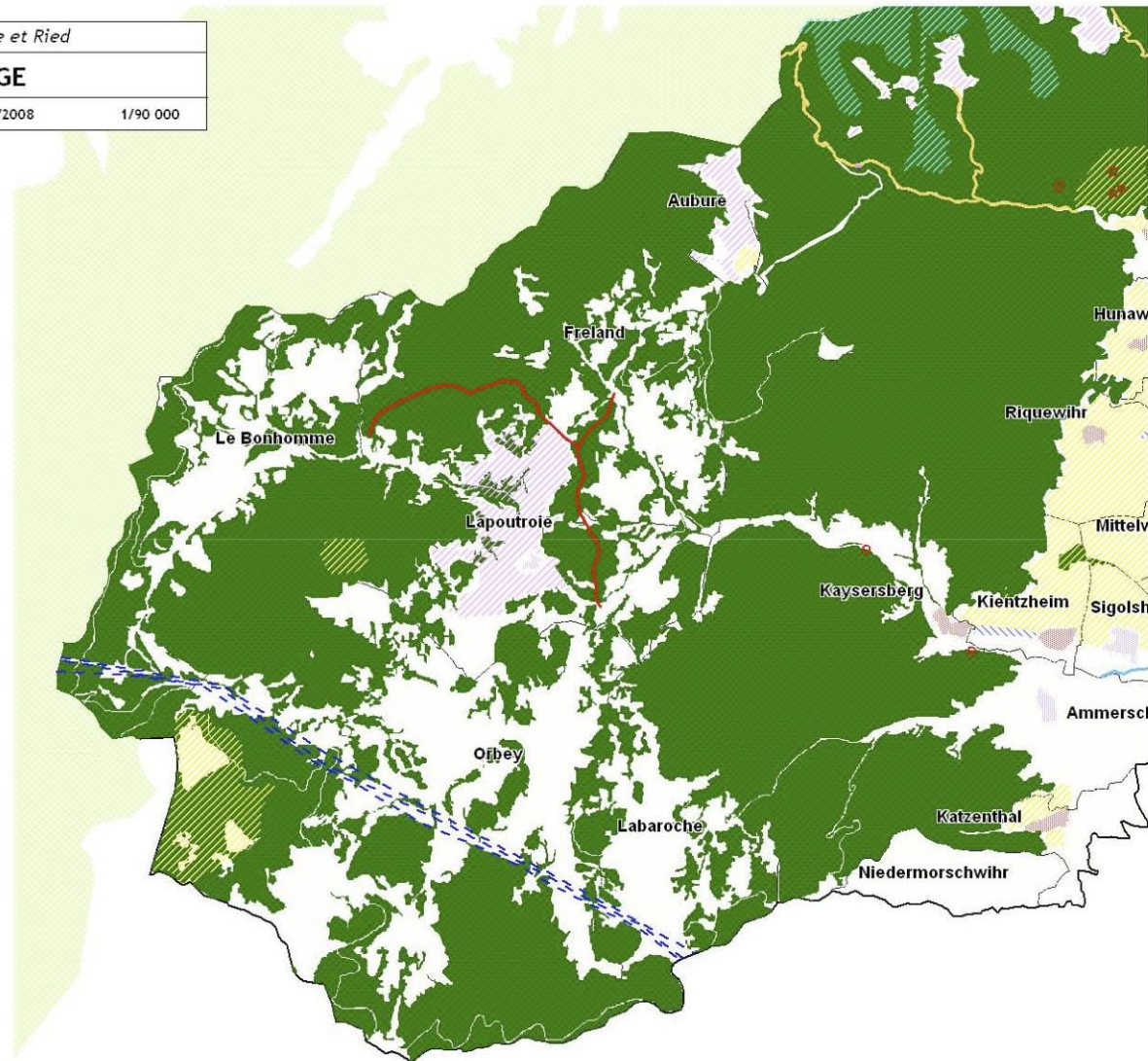
Paysages stratégiques. Les espaces qualifiés de « stratégiques » sont des espaces ouverts, visibles de loin, convoités, pour lesquels doit s'exercer une grande vigilance.

Paysages à requalifier. Les paysages à requalifier sont des espaces dont la cohérence et la lisibilité ont été altérées par l'urbanisation (le plus souvent liée aux activités) et qui justifient des actions d'insertion paysagère : rétablissement d'une cohérence architecturale au fur et à mesure des mutations et des reprises de bâtiments, densification le long des voies, colorations, plantations...



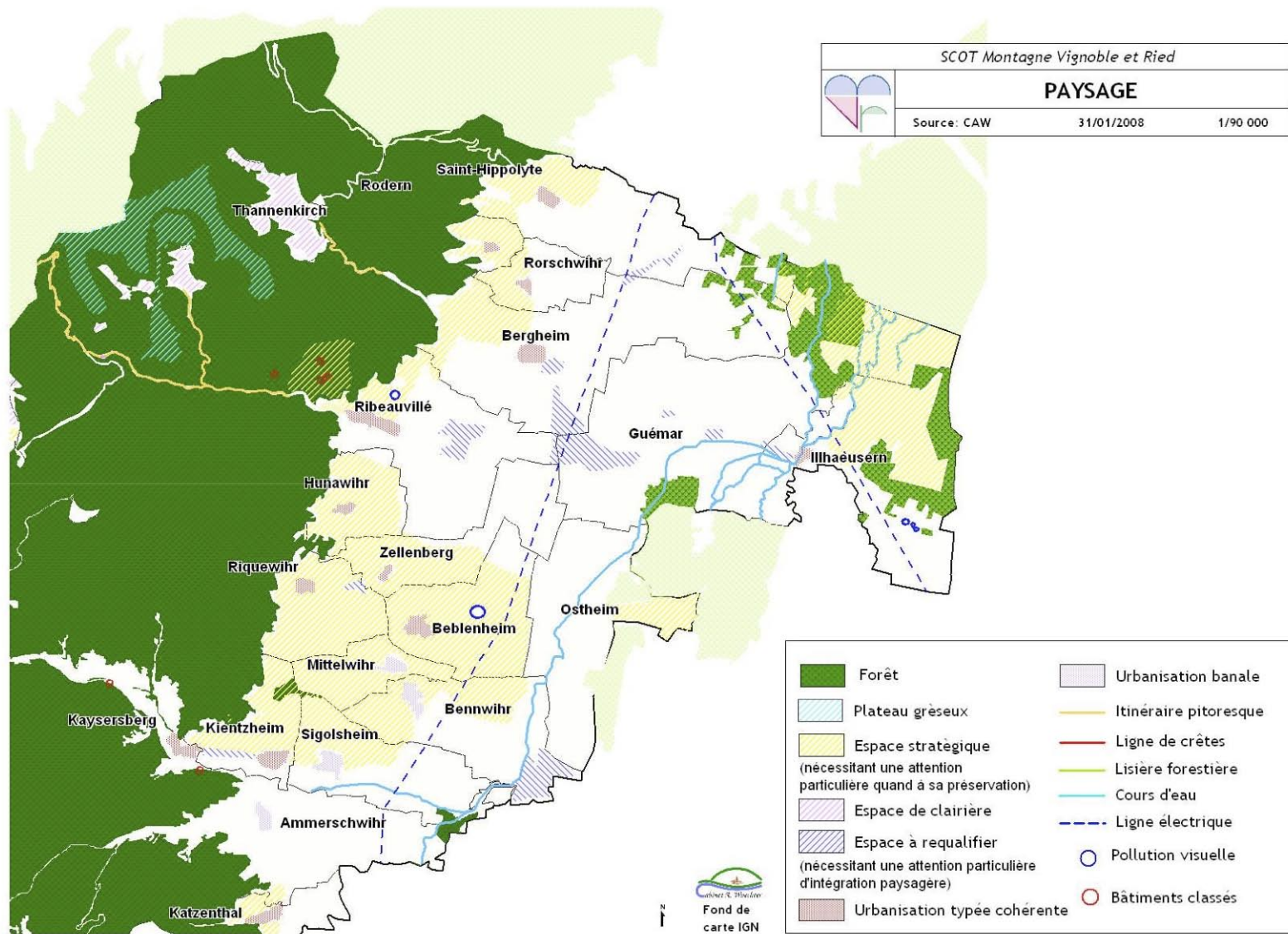
SCOT Montagne Vignoble et Ried		
	PAYSAGE	
Source: CAW	31/01/2008	1/90 000

	Forêt
	Plateau gréseux
	Espace stratégique (nécessitant une attention particulière quand à sa préservation)
	Espace de clairière
	Espace à requalifier (nécessitant une attention particulière d'intégration paysagère)
	Urbanisation typée cohérente
	Urbanisation banale
	Itinéraire pittoresque
	Ligne de crêtes
	Lisière forestière
	Cours d'eau
	Ligne électrique
	Pollution visuelle
	Bâtiments classés



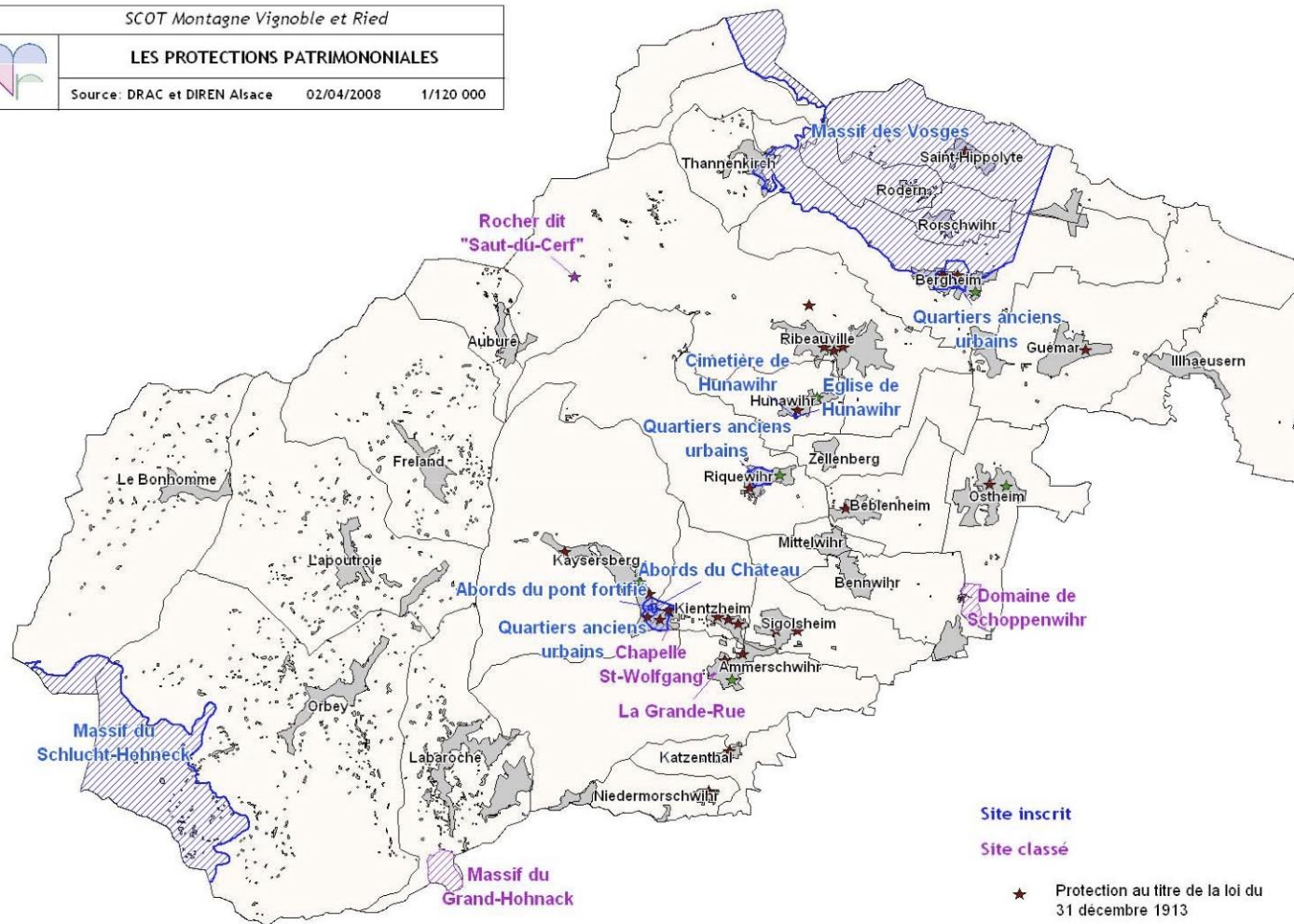

Fond de carte IGN







SCOT Montagne Vignoble et Ried		
	LES PROTECTIONS PATRIMONONIALES	
Source: DRAC et DIREN Alsace	02/04/2008	1/120 000



Site inscrit

Site classé

- ★ Protection au titre de la loi du 31 décembre 1913
- ★ Protection au titre de la loi du 2 mai 1930

N
1



V. ENERGIE ET DECHETS

V.1. Le budget énergétique

V.1.1. La consommation d'énergie en Alsace

En 2000, la consommation d'énergie en Alsace s'établissait à 6,3 millions de tonnes équivalent pétrole (tep), sous la forme de produits pétroliers (39 %), d'électricité (35 %), de gaz⁷ (20 %), d'énergie renouvelable (5 %), de charbon ou de dérivés (1%).

L'électricité et les produits pétroliers représentent à eux seuls les trois quarts de la consommation régionale. L'électricité est produite à 55 % par la centrale nucléaire de Fessenheim et à 41 % par la grande hydraulique (centrale et réservoir de grande ampleur). 71 % de l'électricité produite en Alsace est utilisée par l'industrie.

La production d'énergie renouvelable est assurée principalement par la petite et grande hydraulique (99 %).

Le bassin d'emploi de Colmar – Neuf-Brisach (plus fin territoire d'analyse proposé par l'ADEME) est le troisième secteur alsacien le plus consommateur en énergie, principalement du fait de l'industrie (plus de 50% de la consommation).

⁷ Regroupe le gaz naturel et le GPL

Structure de la consommation énergétique alsacienne en 2000 en %
(source : ADEME).

%	Type d'énergie	Industrie	Résidentiel et tertiaire	Agriculture	Transport
39	Pétrole	16,0	35,7	30,8	98,8
35	Electricité	54,9	24,2	23,4	1,1
20	Gaz	25,6	22,8	29,7	0,1
5	Renouvelable	2,4	16,2	0,3	0
1	Charbon	1,1	1,0	0,8	0
100		100	100	100	100

L'évaluation des consommations d'énergie à l'échelle du SCOT est difficile à réaliser en l'absence de données à cette échelle. 18 communes sont reliées au réseau de distribution du gaz naturel.

V.1.2. La production locale d'énergie

La seule source d'énergie exploitée sur le territoire du SCOT est celle du bois (chauffage domestique), et, de manière indirecte, l'hydroélectricité.

Plusieurs communes envisagent de chauffer un ensemble de bâtiments par des chaudières au bois, pour une puissance installée supérieure à 2000 kilowatts.

Le potentiel hydroélectrique est évalué entre 1000 et 7000 kW pour le secteur du SCOT mais est considéré par l'agence de l'eau comme difficilement mobilisable. Le potentiel du secteur du Lac Noir, qui participe au stockage d'électricité excédentaire, est identifié comme très difficilement mobilisable pour la production.



L'ADEME évalue la disponibilité énergétique locale mobilisable entre 34 et 51 kilotonnes équivalent pétrole, principalement dans la cogénération d'électricité et de chaleur et dans le solaire thermique.

Le bois énergie

Le bois énergie est utilisé sous trois formes :

- le bois bûche,
- la plaquette,
- le granulé.

Le bois bûche est la forme la plus répandue. Elle est utilisée par les particuliers pour alimenter des systèmes de chauffage individuel.

Le sciage des grumes produit une quantité importante de produits connexes valorisables en bois énergie : écorces (30%), plaquettes de scierie (5%), copeaux et sciure (1%). Leur utilisation se fait sous forme de plaquettes (issues du broyage des rémanents), principalement destinées aux chaudières collectives et à la co-génération (co-production d'électricité et de chaleur sous forme de vapeur d'eau), ou sous forme de granulés compressés, destinés principalement aux particuliers (utilisation de chaudières à alimentation automatique).

La forêt alsacienne couvre 38 % du territoire régional ; elle est publique à 79 %. La production annuelle régionale est évaluée à 2,7 millions de m³ (toutes forêts confondues), soit une moyenne de 9 m³/ha/an. Dans le Haut-Rhin, les bûches représentent 97% du bois énergie contre 3 % pour les produits connexes.

L'évaluation prospective des possibilités de développement de la filière bois énergie conclue à l'absence de disponibilités de produits connexes.

Par contre, le potentiel régional en bois bûche est de 137 000 tonnes par an (l'Alsace produit 700 000m³ de sciage par an), dont 12 000 tonnes pour les quatre cantons du SCOT (Sainte Marie aux Mines, Lapoutroie, Ribeauvillé et Kaysersberg), soit un potentiel de 1000 à plus de 5000 tonnes par an et par canton (principalement reparti dans les communes de montagne).

Le bois bûche constitue la principale source d'énergie renouvelable endogène pour le territoire du SCOT.

La méthanisation

La ferme de l'Hirondelle, sur la commune de Ribeauvillé, projette la mise en place d'une unité de méthanisation (biogaz) d'une puissance d'environ 1 Mégawatt. Le projet consiste à transformer en électricité et en chaleur le méthane produit par la fermentation des lisiers et des déchets de l'industrie agro-alimentaire.. Le gaz produira, par co-génération, de l'électricité et de la chaleur. L'électricité ainsi produite sera utilisée pour les besoins de l'exploitation ; le surplus sera vendu à EDF. La chaleur sera utilisée pour le séchage des fourrages et le chauffage des locaux.

L'entreprise d'emballage DS Smith dispose de son propre méthaniseur utilisant les résidus de papiers produits.

Un réseau de chaleur fournira de l'eau chaude au casino et aux futures installations de balnéothérapie d'un hôtel voisin.

Le solaire

L'énergie solaire arrivant au sol varie, en moyenne pour la période 1976 à 1990, de 1000 kWh/m² en janvier à 4400 kWh/m² en juillet. La durée journalière moyenne d'insolation est de 1h30 en janvier et de 6h en juillet. On compte en moyenne 110 jours par an de ciel peu nuageux.

Énergie solaire reçue au sol (source : REKLIP)

	kWh	Durée journalière moyenne d'insolation
Janvier	1 000	1h30
Avril	3 400	4h30
Juillet	4 400	6h
Octobre	2 200	3h30

L'éolien

L'atlas éolien de la Région Alsace indique une faible potentialité d'exploitation des aérogénérateurs dans les Vosges alsaciennes comparativement au plateau Lorrain. La capacité de production potentielle pour la région est évaluée entre 100 et 200 MW. Sur le territoire du SCOT, les secteurs du Bonhomme et d'Aubure sont signalés comme disposant d'une ressource exploitable économiquement.

L'implantation de cinq éoliennes d'une puissance totale de 18 Mégawatt est envisagée sur la ligne de crête entre le col du Bonhomme et le col du Louchbach. La zone de développement de l'éolien a été approuvée par arrêté préfectoral. La production d'électricité sera vendue à Electricité de France.

Géothermie

La géothermie profonde semble offrir des possibilités importantes de production d'énergie. L'exploitation d'un site géothermal a été envisagée à Ribeauvillé, puis abandonnée pour des raisons économiques. L'exploitation à des fins énergétiques à l'image du site de Soultz sous Forêts n'a pas été approfondie.

V.2. La production et le traitement des déchets

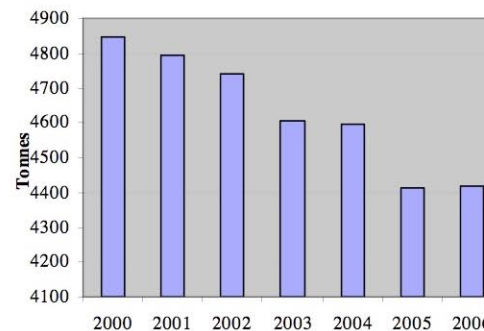
V.2.1. Les déchets ménagers

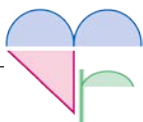
Deux communautés de communes organisent la collecte des déchets ménagers. La commune de Niedermorschwihr est rattachée au Syndicat intercommunal de gestion des déchets de Colmar.

La Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg assure la collecte des déchets ménagers sur un territoire de 10 communes comptant au total 16 574 habitants en 1999 :

- | | |
|--------------|-------------|
| Ammerschwihr | Labaroche |
| Freland | Sigolsheim |
| Katzenthal | Orbey |
| Kaysersberg | Le Bonhomme |
| Kientzheim | Lapoutroie |

Evolution du volume total d'ordures ménagères collectées (en tonnes) pour la Communauté de Communes de Kaysersberg





	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Volume collecté en tonne	4849,22	4795,69	4741,99	4606,91	4595,31	4414,82	4419,46
Kg/habitant/an	292,58	289,35	286,11	277,96	277,26	266,37	266,65
Evolution		-0,0001	-0,0001	-0,0003	0	0	0

Evolution du volume total d'ordures ménagères collectées (kg par habitant) pour la Communauté de Communes de Kaysersberg

La collecte est assurée sous la forme d'un ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte (sauf maisons isolées), d'un apport volontaire en conteneur, en déchetteries et en points tri. La communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg a institué, en 1997, une redevance d'enlèvement des ordures ménagères afin d'inciter au tri sélectif et de réduire les volumes collectés. Cette mesure a été accompagnée de la création de trois déchetteries et de 5 points tri.

Le volume de déchets incinérés a été ramené de 355 kg/habitants en 1997 à 266 kg/habitants en 2006.

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé réunit 16 communes regroupant 17 988 habitants en 1999 :

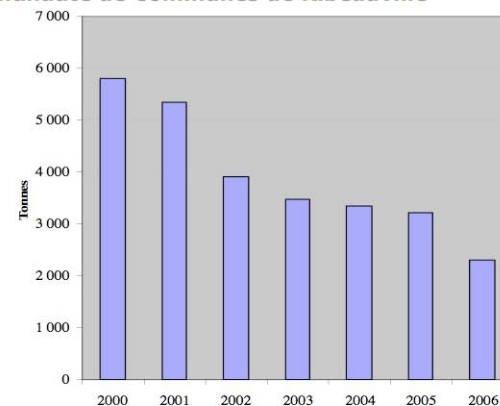
Aubure	Ostheim
Bebenheim	Ribeauvillé
Bennwihr	Riquewihr
Bergheim	Rodern
Guemar	Rorschwihr
Illhausern	Thannenkirch
Hunawihr	Zellenberg

La communauté de communes dispose de 5 sites consacrés au dépôt des déchets verts (Aubure, Bergheim, Guémar, Saint Hippolyte et Thannenkirch).

Afin d'inciter au tri, la communauté de communes a mis en place un système de « pesée embarquée » depuis 2002. Le volume d'ordures ménagères collecté a baissé de façon continue depuis la mise en place de cette mesure : - 26,86 % la première année et -10,91 % la seconde année.

Une collecte en porte à porte est organisée annuellement pour les encombrants et la ferraille.

Evolution du volume total d'ordures ménagères collectées en tonnes sur la Communauté de Communes de Ribeauvillé



	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Volume collecté en tonne	5 794	5 341	3 906	3 480	3 355	3 224	2 308
Kg/habitant/an	322,12	296,92	217,17	193,47	186,52	179,24	128,29
Evolution		-8,49	-36,73	-12,25	-3,73	-4,06	-39,71

Evolution du volume total d'ordures ménagères collectées en tonnes et en kg par habitant sur la Communauté de Communes de Ribeauvillé

La commune de Niedermorschwihr fait partie du Syndicat intercommunal de gestion des déchets de Colmar. Des points d'apport volontaire pour la collecte du papier et du verre sont disponibles sur le territoire du syndicat.

V.2.2. Les conteneurs sélectifs

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg la collecte sélective du papier, du carton, des plastiques et du verre s'effectue par apport volontaire dans des conteneurs repartis dans les 10 communes (52 conteneurs multi-matériaux et 71 conteneurs à verre). Les volumes collectés par les conteneurs sont en augmentation depuis 1997.

Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg

Volume de papiers/cartons/plastique collecté en 1997	Volume de papiers/cartons/plastique collecté en 2006
564,28 t	746,86 t
Soit 34.05 kg/hab	Soit 45.06 kg/hab
Volume de verre collecté en 1997	Volume de verre collecté en 2006
768,88 t	979,95 t
Soit 46,39 kg/hab	Soit 59,13 kg/hab

Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé

Volume de papiers/cartons/plastique collecté en 1998	Volume de papiers/cartons/plastique collecté en 2006
714,59 t	1 584 t
Soit 39,73 kg/hab	Soit 88,06 kg/hab
Volume de verre collecté en 1998	Volume de verre collecté en 2006
637,12 t	1 271 t
Soit 35,42 kg/hab	Soit 70,66 kg/hab

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé met à disposition des particuliers des sites de collecte sélective en apport volontaire. Les volumes collectés sont en forte augmentation depuis 1998.

V.2.3. Les déchetteries

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg dispose de 3 déchetteries, à Kaysersberg, Orbey et Sigolsheim, et de 5 points tri.

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé dispose de deux déchetteries, situées à Ribeauvillé et à Riquewihr. 33 points d'apport volontaire sont accessibles sur le territoire de la Communauté de Communes pour le tri sélectif ainsi que 5 sites pour les déchets verts.

Bilan de la collecte des déchets en déchetterie de la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Poids collecté en tonne	10 195	10 586	10 499	10 546	10 680	10 510
Kg/habitant/an	615	639	633	636	644	634
Evolution	+ 9,0 %	+ 3,9 %	- 0,8 %	+ 0,5 %	+ 1,3 %	- 1,6 %

Bilan de la collecte des déchets en déchetterie de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Poids collecté en tonnes	10 200	9 760	9 338	11 005	12 207	13 838
Kg/habitant/an	567,04	542,58	519,12	611,80	678,62	769,29
Evolution	1,18%	4,51%	4,52%	15,15%	9,85%	11,79%

La masse globale des déchets collectés a diminué de manière significative depuis 2002. Les volumes sont à la hausse depuis



2004 du fait de l'ouverture de deux déchetteries sur le territoire de la communauté de communes.

Bilan de la collecte des déchets verts pour les communautés de communes de la Vallée de Kaysersberg et du Pays de Ribeauvillé, en tonnes

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
CC du Pays de Ribeauvillé	1 824	2 409	2 051	2 552	2 506	1 764
CC de la Vallée de Kaysersberg	750	821	737	901	958	1 001

V.2.4. Le traitement des déchets

L'élimination des ordures ménagères est assurée par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environ (SITDCE). L'ensemble des déchets issus de la collecte est incinéré avec valorisation énergétique.

Le traitement et le recyclage des déchets issus des collectes sélectives sont effectués par des entreprises spécialisées.

V.2.5. Les décharges brutes

Les décharges brutes sont des décharges faisant l'objet d'apports réguliers de déchets non inertes sans autorisation préfectorale au titre de la législation sur les Installations Classées (elles sont maintenant interdites). La Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Haut Rhin en recense, en 2006, 14 sur le territoire du SCOT montagne vignoble et ried :

Aubure	Bebenheim
Bennwhir	Bergheim
Le Bonhomme	Labaroche
Fréland	Guémar
Katzenthal	Niedermorschwihr
Ostheim	Ribeauvillé

Saint Hippolyte

Sigolsheim.

V.3. Les installations industrielles


Le territoire du SCOT accueille 24 installations classées pour la protection de l'environnement (voir carte). La DRIRE ne recense aucune carrière encore en activité, ni aucune installation classée SEVESO.

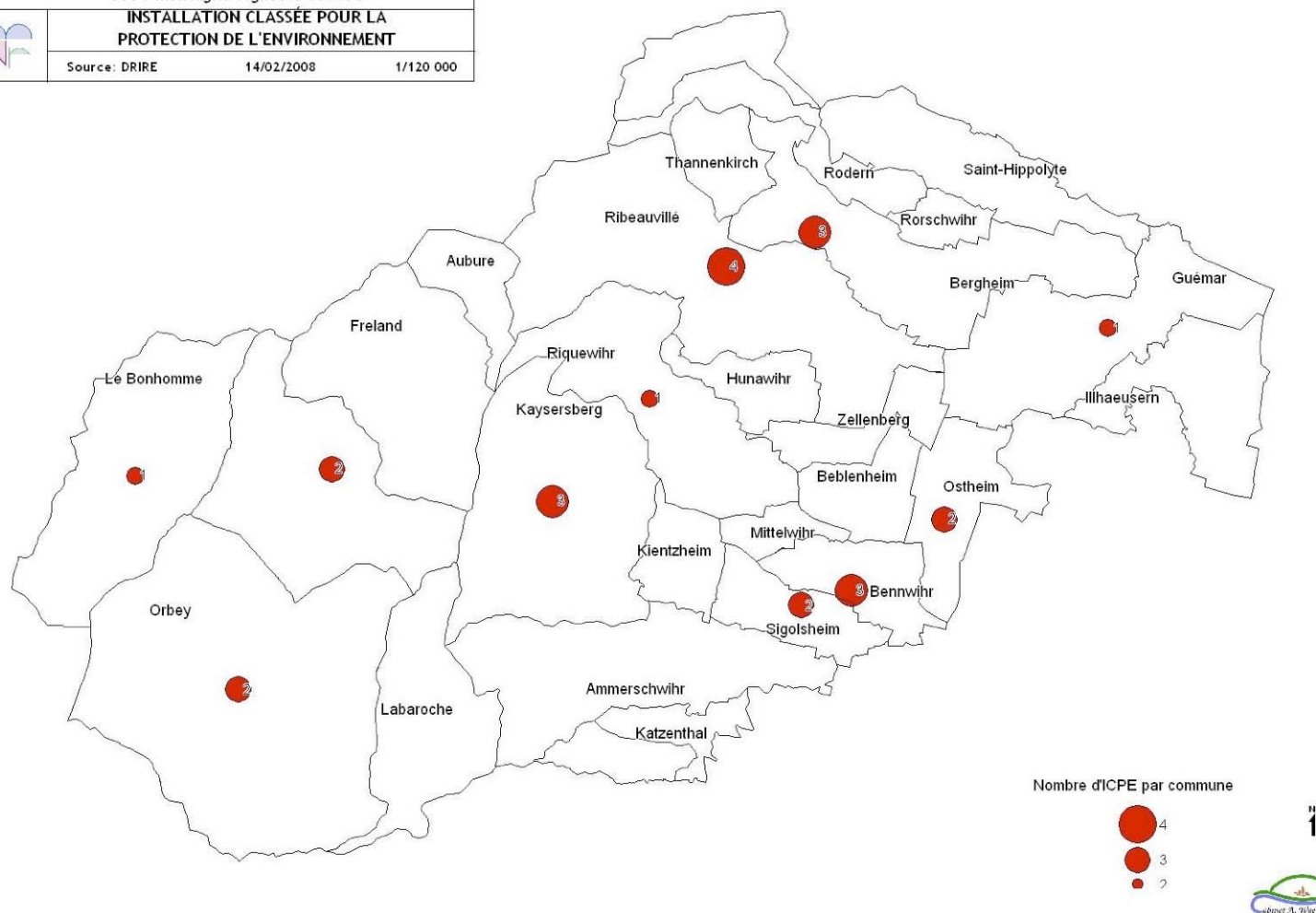
Le transport de matière dangereuse

Le transport de matières dangereuses peut présenter en cas d'accident des risques pour la population ou l'environnement. Dans le Haut Rhin le transport de matières dangereuses se réalise par route, voie ferrée et voie navigable. Sur le périmètre du SCOT, 13 communes sont concernées par un risque de cette nature.

Communes	Risques transport de matières dangereuses
Illhaeusern	- Route
Ostheim	- Route et voie ferrée
Saint-Hippolyte	- Route et voie ferrée
Bergheim	- Route et voie ferrée
Ribeauvillé	- Voie ferrée
Lapoutroie	- Route
Le Bonhomme	- Route
Ammerschwahr	- Route
Katzenthal	- Route
Guémar	- Route et voie ferrée
Kaysersberg	- Route
Kientzheim	- Route
Sigolsheim	- Route

Risques transport de matières dangereuses

	SCOT Montagne Vignoble et Ried		
	INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT		
	Source: DRIRE	14/02/2008	1/120 000





Les émissions polluantes et des déchets

Sur le territoire du SCOT, quatre ICPE sont soumises à la déclaration annuelle obligatoire des émissions polluantes et des déchets.

COMMUNE	SECTEUR D'ACTIVITE	POLLUANT	POLLUTION DANS L'AIR EN TONNES PAR AN	POLLUTION DANS L'EAU EN TONNES PAR AN	PRELEVEMENT EN EAU EN M3 PAR AN
Kayserberg (deux ICPE)	Papier, bois et carton	Demande biologique en oxygène (DBO5)	-	5,61	2 010 000 m3 en eau de surface
		Demande chimique en oxygène (DCO)	-	325	
		Dioxyde de carbone (CO2)	71 800	-	
	Chimie, parachimie	Composés organohalogénés (AOX)	-	3,3	27 600 m3 dans le réseau
		Fluor et ses composés (F)	-	Nd	
Lapoutroie (une ICPE)	Industrie minérale	Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	41 500	-	970 m3 dans le réseau
Ribeauvillé (une ICPE)	Mécanique, traitement de surface	Etain et ses composés (Sn)	Déchets: 1660 kg par an		
		Plomb et ses composés (Pb)	Déchets: 340 kg par an		

ICPE soumises à la déclaration annuelle obligatoire des émissions polluantes et des déchets

Le plan régional d'élimination des déchets rappelle que la gestion des déchets industriels banals doit s'appuyer sur la réduction des déchets à la source et le non mélange ou le tri des déchets dans l'entreprise. L'Alsace dispose de sept centres d'élimination des déchets dangereux permettant de traiter environ la moitié de la production régionale par incinération. La région ne dispose par contre pas de centre d'enfouissement de classe 1 pour les déchets dangereux. Ceux-ci sont dirigés principalement vers le centre de la société France déchets de Jeandelaincourt en Meurthe et Moselle.


Les sols pollués

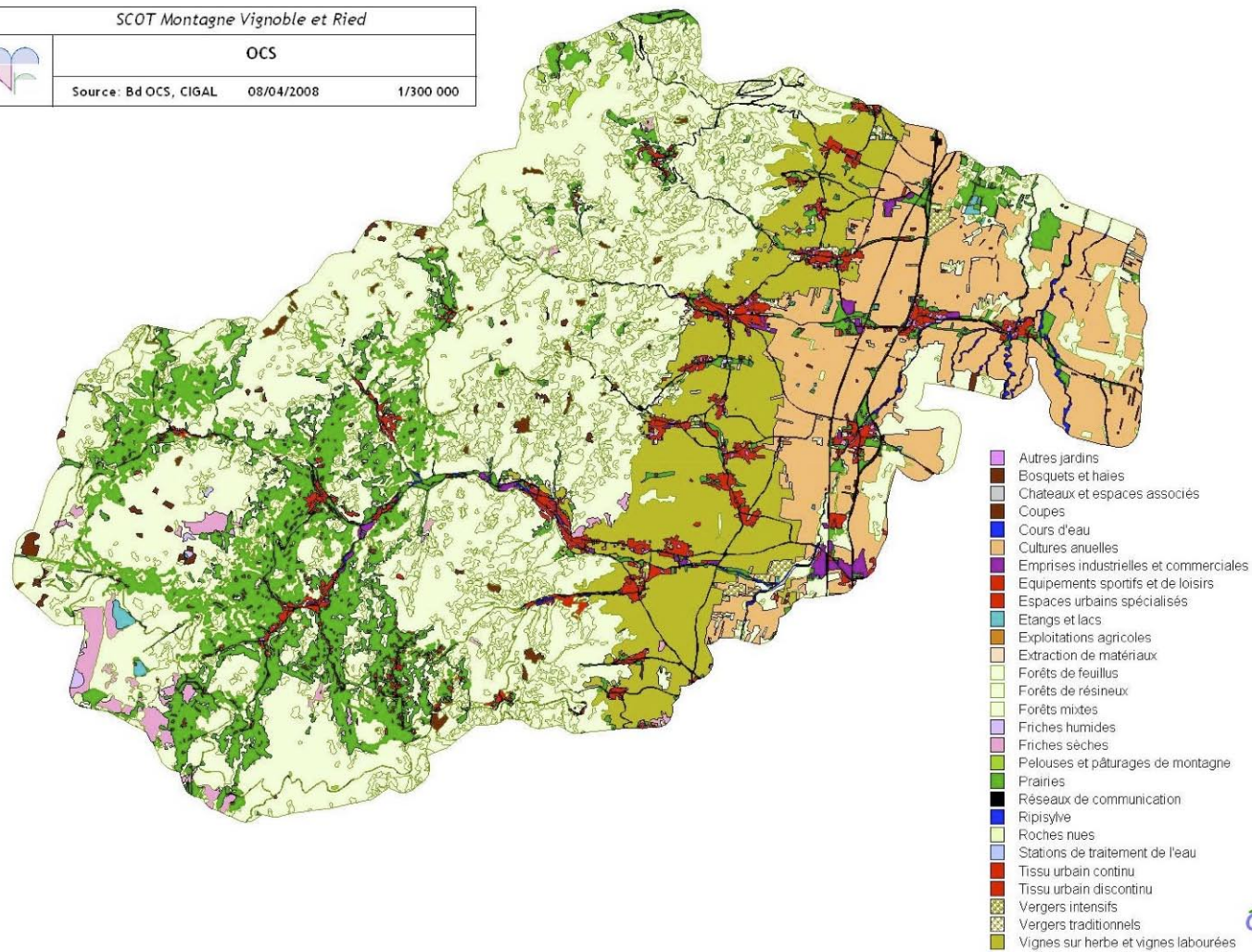
Un site est considéré comme pollué si, du fait de dépôts de déchets ou par infiltration de substances polluantes, il présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement (DRIRE). Dans le Haut Rhin, la DRIRE recense 118 sites pollués en cours d'études ou de traitements.

Le territoire du SCOT accueille deux sites pollués par des activités industrielles ou minières.

	Nombre de sites	Etat des sites	Principaux polluants identifiés dans la nappe en aval du site	Nom du site
Saint Hippolyte	2	Site traité avec restriction d'usage, travaux réalisés	Goudron et sols pollués au goudron	Ancienne usine de production de gaz
		Site traité avec restriction d'usage, travaux réalisés	Résidus de minerais d'uranium	Ancien site minier du Teufelsloch

Sites pollués identifiés par la DRIRE et le BRGM

<i>SCOT Montagne Vignoble et Ried</i>		
	OCS	
	Source: Bd OCS, CIGAL	08/04/2008 1/300 000



1





VI. LA CONSOMMATION D'ESPACE

Les surfaces urbanisées couvraient, en 1999, une superficie de 1 263 hectares, pour une population de 35 146 habitants. La consommation d'espace par personne, pour se loger et travailler, s'établit ainsi à 359 m², ce qui est inférieure à la consommation d'espace en milieu rural (entre 400 et 700 m² par personne selon les communes d'Alsace).

Les surfaces artificialisées comportent aussi 596 hectares de réseau de communication, soit un total de 1 859 hectares (529 m² par personne).

Cette consommation unitaire est partout en augmentation, à la fois sous l'effet d'une diminution du nombre de personnes par logement, d'une diminution de la densité d'emplois dans les zones d'activité et d'une augmentation des surfaces consommées pour le transport.

Occupation des sols du territoire du SCOT en 1999
(source : Bd OCS)

Occupation des sols	Superficie ha	Proportion %
Surface artificialisée	1 859	5,0
Vignes	4 190	11,2
Cultures annuelles	4 742	12,7
Prairies, pâturages, vergers	5 163	13,8
Forêt	20 359	54,6
Bosquets, haies, friches	730	2,0
Autres	267	0,7
TOTAL	37 310	100,0

La forêt couvre plus de la moitié du territoire (54,6 %) ; corollaire de cette forte représentation, les surfaces artificialisées ne couvrent que 5 % de cet espace.

La consommation d'espace en 2000 (source : Bd OCS)

Type d'occupation du sol	Superficie en hectares
Tissu urbain	937
Equipements urbains	304
Réseaux de communication	596
Vignes sur herbe et vignes labourées	4 190
Vergers	307
Forêt	20 117
Coupes	242
Cultures annuelles	4 742
Bâtiments agricoles	19
Prairies	4 796
Pelouses et pâturages de montagne	60
Jardins	124
Bosquets et haies	108
Friche	491
Etangs, lacs et cours d'eau	127
Ripisylve	131
Roches nues	11
Extraction de matériaux	1
Châteaux et espaces associés	4
Stations de traitement de l'eau	3

VII. L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

VII.1. L'air

VII.1.1. Données générales

Les principales sources de pollution de l'air sont le trafic routier, le chauffage domestique, l'industrie et l'agriculture. En Alsace, le transport routier contribue pour 51 % aux émissions des polluants atmosphériques, et l'industrie pour 20 %.

Contribution des différents secteurs aux émissions de polluants atmosphériques (SO₂, Nox, COV, CO, CO₂) en Alsace⁷ en 1995

Industrie	20 %
Résidentiel / Tertiaire	23 %
Agriculture	5 %
Transport routier	51 %
Autres transports	1 %

Contribution du transport routier aux émissions de polluants atmosphériques en Alsace en 1995⁸

SO₂ Dioxyde de soufre	17 %
NOx Oxydes d'azote	55 %
COV Composés organiques volatiles	33 %
CO Monoxyde de carbone	62 %
CO₂ Dioxyde de Carbone	26 %

⁷ CITEPA, 1995. Emissions dans l'air en France- Régions de la métropole, www.citepa.org.

Normes de qualité de l'air issues de décret du 15 février 2002

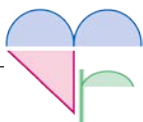
	Monoxyde de carbone	Plomb	Benzène
Objectif de qualité		0,25 µg/m ³ moyenne annuelle	2 µg/m ³ moyenne annuelle
Valeur limite	10 mg/m ³ moyenne sur 8 h	0,50 µg/m ³ moyenne annuelle	5 µg/m ³ moyenne annuelle

Effets des polluants atmosphériques sur la santé

Polluant	Origine	Effets de proximité	Effets régionaux	Effets planétaires
Dioxyde de soufre	Combustion de matières fossiles contenant du soufre.	Blocage oxygénation du corps	Pas d'actions spécifiques connues	Pas d'actions spécifiques connues
Oxydes d'azote	65 % transport Industrie	Irritations de la peau et muqueuses	Pollutions photochimiques Pluies acides	Pas d'actions spécifiques connues
Particules en suspension	Combustion : 45,5 % transport Industrie Chauffage	Blocage oxygénation du corps Cancers	Pas d'actions spécifiques connues	Pas d'actions spécifiques connues
Monoxyde de carbone	Combustion : 62 % transport Industrie	Blocage oxygénation du corps	En partie à l'origine de l'ozone	Participe à l'effet de serre
Ozone	Transformation photochimique de NOx et COV	Difficultés respiratoires	Altération de la photosynthèse	Effet de serre
Dioxyde de carbone	Combustion	Pas de concentrations nocives en milieu ouvert	Pas d'actions spécifiques connues	Effet de serre
COV dont benzène	42,5 % transport 70 % industrie benzène	Cancérogène	En partie à l'origine de l'ozone	Effet de serre

VII.1.2. Les données locales

L'Association pour la Surveillance et l'Etude de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA) a calculé les émissions atmosphériques de différents polluants sur les communes de Kaysersberg, de Ribeauvillé, et d'Aubure, cette dernière étant considérée comme représentative d'une station rurale. Ces



calculs permettent une quantification des émissions (qui doivent néanmoins être rapportées au nombre d'habitants) et surtout une identification des sources.

L'Aspa a également réalisé une campagne de mesure sur la commune du Bonhomme en 2002. Le camion laboratoire a été implanté sur l'axe principal traversant le village. (RN 415, trafic moyen journalier de 5000 véhicules en 2002).

Les polluants mesurés ont été le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre, l'ozone, le monoxyde de carbone et les particules. Aucun de ces polluants, à l'exception de l'ozone, ne dépasse les normes admissibles de la qualité de l'air. Pour l'ozone, la valeur cible pour la protection de la végétation a été dépassée durant toutes les journées de la campagne de mesure (une semaine) et la valeur cible pour la protection de la santé humaine a été dépassée durant une journée.

Les niveaux de pollution mesurés au Bonhomme sont comparables aux niveaux de pollution observés en milieu périurbain pour la plupart des indicateurs de pollution en journée. Au cours de la nuit, les niveaux de pollution sont conformes aux valeurs constatées en milieu rural.

L'impact du trafic routier, proche du site de mesure, est perceptible dans les faibles élévations de pollution constatées en début de matinée et en fin d'après midi.

Emissions atmosphériques en kilogrammes par an (source : ASPA)

Oxyde de soufre SO ₂	Ribeauvillé	Kaysersberg	Aubure
Agriculture	1 274	220	57
Industrie	3 183	2 881	15
Résidentiel et tertiaire	6 134	4 536	1 575
Transports	1 088	1 599	30
Autres sources	0	0	0
TOTAL	11 678	9 237	1 677

Oxyde d'azote NO _x	Ribeauvillé	Kaysersberg	Aubure
Agriculture	26 290	3 069	1 712
Industrie	9 575	60 738	24
Résidentiel et tertiaire	13 191	5 723	2 460
Transports	25 318	37 917	688
Autres sources	349	315	47
TOTAL	74 723	107 761	4 931

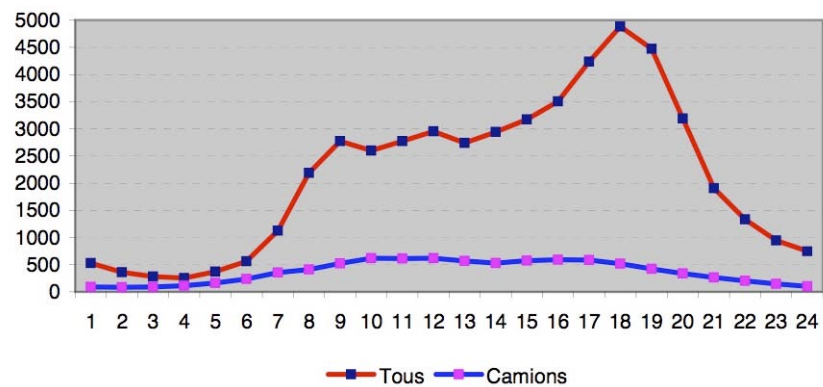
Gaz carbonique CO ₂	Ribeauvillé	Kaysersberg	Aubure
Agriculture	1 102 360	201 765	49 090
Industrie	7 113 847	76 575 313	19 656
Résidentiel et tertiaire	15 972 232	6 875 161	2 707 529
Transports	6 109 308	8 649 474	161 729
Autres sources	327 664	642 594	31 510
TOTAL	30 625 410	92 944 308	2 969 514

Méthane NH ₃	Ribeauvillé	Kaysersberg	Aubure
Agriculture	11 316	948	1 055
Industrie	37	29	0
Résidentiel et tertiaire	329	123	56
Transports	621	844	18
Autres sources	365	45	17
TOTAL	12 668	1 989	1 146

Au niveau régional on constate une croissance régulière des émissions de CO₂ liées aux secteurs des transports, de l'industrie et du chauffage résidentiel. Les émissions de méthane (NH₃) sont également globalement en hausse. Les émissions de soufre sont en baisse depuis 2000 ainsi que l'oxyde d'azote du fait de l'utilisation des pots catalytiques.

Type de polluant	Emissions annuelles en t
SO ₂	11 318
NO _x	40 586
CO ₂	15 285
NH ₃	8 590

Evolution horaire du trafic de la RN 83 à Guémar





VII.2. Le bruit

Les sources de bruit dans l'environnement sont nombreuses et variées. Les bruits de circulation (routière, aérienne, ferroviaire) sont les sources de nuisances (surtout en soirée) les plus fréquentes

Les axes routiers à fort trafic dans le périmètre du SCOT sont :

- la route nationale 83, de loin la plus nuisante, tangente Ostheim et Guémar
- la route départementale 415 qui traverse les localités du Bonhomme, de Lapoutroie et d'Ammerschwih, et tangente l'agglomération de Kaysersberg ; le trafic le plus pénalisant en termes de nuisances sonores se situe à l'aval de Kaysersberg ; la commune la plus impactée est celle d'Ammerschwih.

Niveau de trafic motorisé sur les principales routes du périmètre du SCOT.

Voies de circulation	Points de mesure	Trafic 2001 Véhicules/jours	Trafic 2004 Véhicules/jours
RN 83	Guémar	43 800	51 920
RN 415	Kaysersberg	11 900	12 567
RD 1 bis	Sigolsheim	9 210	10 419
	Zellenberg	11 000	10 179

Les niveaux sonores, qui servent de base au classement des infrastructures de transport terrestre, sont mesurés en des points de référence situés à :

- 5 mètres au-dessus du plan de roulement

- deux mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les « rues en U » ;
- 10 mètres de l'infrastructure.

Classement des principaux axes routiers desservant le périmètre du SCOT (source : Préfecture du Haut-Rhin)

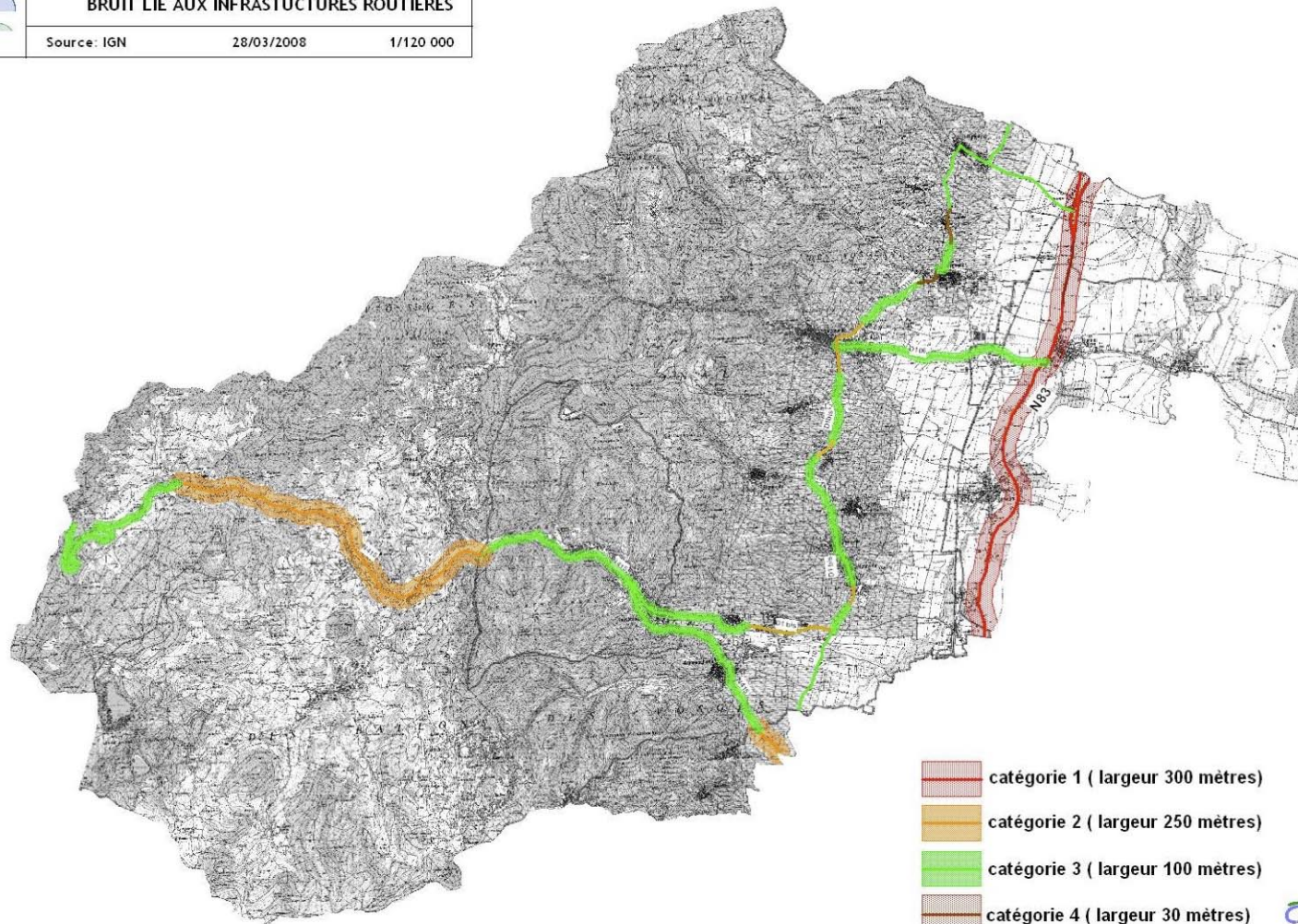
Route	Section concernée	Catégorie	Bande réglementée
RN 83	Toute	1	300
RN 415	Du col du Bonhomme à la RD 48	3	100
	RD 48 à l'Ouest d'Hachimette	2	250
	Ouest d'Hachimette à Est d'Ammerschwih	3	100
RD1 bis	Hors agglomération	3	100
	En agglomération	4	30

Isophones routiers calculés¹⁰ = niveau sonore moyen à 30 mètres de la voie et à 2 mètres de hauteur.

Routes	Débit routier	Vitesse Véhicule léger/Poids lourd	Isophone Leq(6h-22h)
RN 83	52 000	110 / 90	76,1
RN 415	12 600	90 / 80	66,2
RD 1 bis	10 200	80 / 70	64,7

¹⁰ L'isophone routier traduit le niveau acoustique d'une route à 30 mètres de la voie, à 2 mètres de hauteur, par temps sans vent. Il est calculé selon la méthode détaillée préconisée par le Ministère des Transports : il tient compte du débit routier, d'une proportion de poids lourds et de la vitesse du trafic. Il est calculé pour un milieu ouvert et pour une circulation fluide sur terrain plat, sans accélération et sans décélération. Il exprime une moyenne pour la période de 6 heures à 22 heures (écrit Leq(6h-22h)).

	SCOT Montagne Vignoble et Ried		
	BRUIT LIÉ AUX INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES		
	Source: IGN	28/03/2008	1/120 000





VIII. L'ÉTAT SANITAIRE DE LA POPULATION

VIII.1. Pathologie et espérance de vie

VIII.1.1. Etat des lieux sanitaire

L'état sanitaire traduit, d'une certaine manière, la qualité de l'environnement dans lequel vit une population ainsi que son bien-être. Malheureusement, les données disponibles ne sont pas à l'échelle du territoire du SCOT. Néanmoins, les données départementales et régionales permettent une approche. Par ailleurs, certaines évolutions renseignent sur les équipements nécessaires à moyen terme pour répondre aux exigences de soins de cette population.

La population alsacienne est un peu moins âgée que la moyenne de la population française : la part des plus de 75 ans est de 6,2 % contre 7,7 % pour la France métropolitaine. Néanmoins, si entre 1968 et 1999, la population régionale a augmenté de 23 %, l'effectif des plus de 60 ans a cru de 30 %, et de 85 % celui des 75 ans et plus. La population des plus de 85 ans a vu ses effectifs multipliés par 3,6 en 30 ans. Ces progressions sont sensiblement identiques à celles observées sur l'ensemble du territoire métropolitain. Selon la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES), cette tendance indique une probable explosion du nombre de personnes dépendantes à l'horizon 2020.

En 2002, l'espérance de vie en Alsace était de 75,7 ans pour les hommes et de 82,4 ans pour les femmes, mais cet écart tend à diminuer. Les Alsaciens vivent, en moyenne, moins longtemps que la moyenne des Français. La surmortalité concerne principalement les plus de 60 ans.

Les études de l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé classent l'Alsace parmi les régions à plus fort taux de mortalité (19^{ème} rang national en terme d'espérance de vie). Cette surmortalité est constatée dans l'ensemble des régions du Nord et du Nord Est de la France. Les écarts à la moyenne nationale sont plus importants pour les femmes (+ 11% contre + 4% pour les hommes) et la situation tend à se dégrader.

Dans le Haut-Rhin, les maladies de l'appareil circulatoire et les tumeurs sont les premières causes de mortalité. Le cancer est la première cause de mortalité pour les hommes. L'occurrence des cancers est plus importante en Alsace que dans le reste du pays.

VIII.1.2. L'évolution des causes de mortalité

Maladies de l'appareil circulatoire

La mortalité régionale liée aux maladies de l'appareil respiratoire est nettement supérieure à la moyenne nationale, mais elle diminue de manière constante, plus rapidement que dans le reste du pays.

Tableau des causes de mortalité chez les hommes en 2006

	Haut Rhin	Alsace
Maladies infectieuses et parasitaires	1,98 %	2,26 %
<i>dont SIDA et maladies à VIH</i>	0,17 %	0,27 %
Tumeurs	35,23 %	34,99 %
<i>dont tumeurs malignes du larynx, trachée, bronches et poumons</i>	8,78 %	8,99 %
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	4,20 %	3,94 %
Troubles mentaux et du comportement	3,47 %	3,09 %
<i>dont abus d'alcool (y compris psychose alcoolique)</i>	0,97 %	0,80 %
Maladies du système nerveux et des organes des sens	2,99 %	2,72 %
Maladies de l'appareil circulatoire	26,17 %	26,58 %
Maladies de l'appareil respiratoire	6,18 %	6,18 %
Maladies de l'appareil digestif	5,07 %	4,70 %
Maladie de l'appareil génito-urinaire	1,21 %	1,30 %
Symptômes et états morbides mal définis	3,16 %	4,84 %
Blessure et d'empoisonnement	8,30 %	7,57 %
<i>Dont accidents de transport</i>	1,53 %	1,55 %
<i>chutes accidentelles</i>	1,01 %	0,98 %
<i>suicides</i>	3,02 %	2,32 %
Autres maladies	2,05 %	1,84 %

Tableau des causes de mortalité chez les femmes en 2006

	Haut Rhin	Alsace
Maladies infectieuses et parasitaires	1,70 %	2,16 %
<i>Dont SIDA et maladies à VIH</i>	0,03 %	0,07 %
Tumeurs	24,47 %	24,01 %
<i>Dont tumeurs malignes du sein</i>	4,27 %	3,95 %
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	4,67 %	4,49 %
Troubles mentaux et du comportement	6,71 %	6,24 %
<i>Dont abus d'alcool (y compris psychose alcoolique)</i>	0,20 %	0,19 %
Maladies du système nerveux et des organes des sens	4,44 %	4,34 %
Maladies de l'appareil circulatoire	33,29 %	33,50 %
Maladies de l'appareil respiratoire	5,68 %	5,69 %
Maladies de l'appareil digestif	4,01 %	4,05 %
Maladie de l'appareil génito-urinaire	1,14 %	1,59 %
Symptômes et états morbides mal définis	4,97 %	5,31 %
Blessure et d'empoisonnement	5,94 %	6,03 %
<i>Dont accidents de transport</i>	0,47 %	0,38 %
<i>chutes accidentelles</i>	0,97 %	1,18 %
<i>suicides</i>	0,93 %	0,85 %
Autres maladies	2,97 %	2,57 %



Cancers

En matière de cancers, la région cumule des indicateurs défavorables :

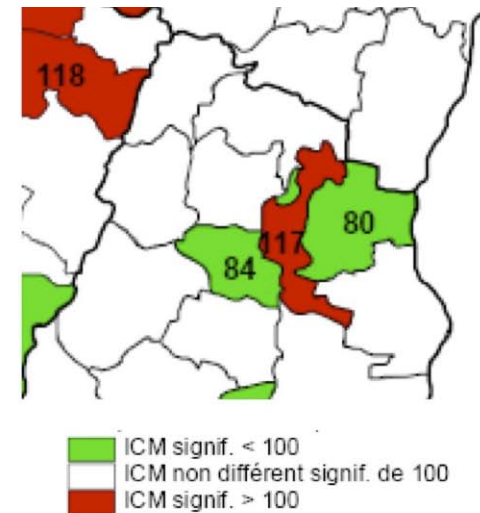
- les décès et les nouveaux cas sont supérieurs en Alsace à la moyenne nationale et européenne,
- le nombre de nouveaux cas augmente, avec des évolutions particulièrement importantes pour les mélanomes cutanés (deux sexes) et les cancers du poumon chez la femme.

Accidents et suicides

Les décès par accidents de la vie courante et par suicide sont plus nombreux que les décès par accidents de la circulation.

La mortalité régionale, en rapide diminution, est inférieure à la moyenne nationale (exception faite des chutes accidentelles), mais elle reste cependant nettement supérieure à la moyenne de l'Europe des 15, ce qui montre que des marges de progrès existent encore en ce domaine.

Les situations les plus favorables s'observent en périphérie des grandes agglomérations régionales. Dans le Haut Rhin, les meilleures situations sont observées dans les cantons d'Habsheim (périphérie Est de Mulhouse) et de Wintzenheim (périphérie Ouest de Colmar). Ces cantons présentent des indicateurs sociaux favorables : faibles taux de ménages non imposés, peu de bénéficiaires de l'allocation parent isolé ou du revenu minimum d'insertion. Au contraire, la ville de Strasbourg, et plus encore celles de Colmar et de Mulhouse, ont des taux de mortalité prématurée évitable élevés.



Mortalité des cantons du Nord du Haut-Rhin comparée à la moyenne alsacienne, deux sexes confondus (Indice Comparatif de Mortalité Alsace = 100)

VIII.2. Un effet de l'environnement ?

L'allongement de la vie pourrait être le premier facteur expliquant l'évolution de la fréquence des décès liés aux maladies cardio-vasculaires ; celles-ci touchent, en effet, principalement les personnes âgées. Les personnes d'âge moyen sont plus fréquemment atteintes par les cancers.

Les habitudes alimentaires expliquent la forte occurrence régionale des maladies cardio-vasculaires. L'importance des facteurs de l'environnement, notamment dans le développement des affections des systèmes circulatoires et nerveux, ainsi que des cancers, est démontrée.

L'un des déterminants de santé prépondérants est le niveau social, mais celui-ci peut jouer au travers des habitudes alimentaires, des conditions de travail et de l'environnement au lieu d'habitat. La mortalité chez les hommes de 25 à 55 ans est trois à quatre fois plus élevée chez les ouvriers que chez les cadres. L'espérance de vie diffère selon le type de catégorie socio professionnelle. Une étude de l'Observatoire Régional de la Santé d'Alsace (ORSAL) montre que les inégalités sociales de santé, déjà observées chez les adultes, étaient marquées dès l'âge de 6 ans, le contraste étant particulièrement important entre les enfants de cadres et les enfants d'ouvriers.



Thème	Les faiblesses	Les points forts
L'eau	<ul style="list-style-type: none"> qualité physico-chimique passable pour la Fecht à Guémar et la Weiss à Sigolsheim - une consommation d'eau journalière par habitant importante dans les cités viticoles - les stations d'épuration d'Aubure et de Béblenheim sont au maximum de leurs capacités 	<ul style="list-style-type: none"> - amélioration de la qualité physico-chimique et biologique de l'Ill - un territoire globalement à l'abri de la pénurie d'eau sauf pour les communes de Fréland, Lapourtoie et Tannenkirch - les capacités de traitement des effluents générés par le territoire du SCOT sont globalement suffisantes
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les eaux superficielles des pollutions liées aux eaux pluviales lessivant les surfaces urbanisées et les voies routières - Respecter les zones inondables - Protéger la ressource stratégique, tant en qualité qu'en quantité : la nappe ello rhénane 	
La diversité vivante	<ul style="list-style-type: none"> - la fragmentation de la plaine sous vosgienne 	<ul style="list-style-type: none"> - la montagne vosgienne comme refuge pour la faune, notamment autour du Taennchel - des potentialités intactes dans le ried de l'Ill
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la perméabilité du territoire, notamment pour les flux Ouest Est - Préserver et conforter le noyau de biodiversité vosgien - Préserver les potentialités du ried noir et du ried gris 	
Le paysage	<ul style="list-style-type: none"> - la disparition des prairies dans le ried - l'étalement urbain la plaine sous vosgienne - le passage de la ligne THT à Labaroche et Orbey - le mitage du haut bassin de la Weiss 	<ul style="list-style-type: none"> - la qualité patrimoniale des villages du vignoble - le ried de l'Ill est peu altéré par le mitage et les infrastructures routières - l'étendue boisée de la montagne gréseuse
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Comment éviter la banalisation des sites viticoles par les nouvelles constructions ? - Comment gérer le stationnement des touristes ? - Préserver les espaces de plaine exempts de signes urbains - Comment redonner une cohérence au paysage de la plaine sous vosgienne ? - Comment stopper la dispersion de l'habitat dans les communes de montagne ? 	
Energie	<ul style="list-style-type: none"> - la faiblesse des dessertes en transport collectif 	<ul style="list-style-type: none"> - une bonne internalité de l'emploi - un potentiel de développement de la filière bois énergie
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Imaginer un fonctionnement territorial à basse consommation énergétique - Favoriser un habitat économe en énergie ? 	
Espace		<ul style="list-style-type: none"> - un bon ratio de consommation individuelle d'espace
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Economiser les terres agricoles pour répondre aux besoins alimentaires - Quelles formes urbaines pour économiser l'espace ? - Est-il possible de conforter et de développer une production alimentaire de proximité ? 	
Bruit	<ul style="list-style-type: none"> - nuisance sonore induite par le trafic de la RN83 	
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Eloigner les nouvelles habitations de la RN 83 	

TABLE DES CARTES

Carte . Contexte géologique

Carte . Les sols et leurs potentialités agronomiques

Carte . Continuités écologiques et obstacles

Carte . Périmètre du parc naturel régional des ballons des Vosges

Carte . Les périmètres d'inventaire

Carte . Les périmètres de protection

Carte . Les protections patrimoniales

Carte . Le paysage

Carte . Le réseau hydrographique

Carte . Zones inondables

Carte . Influence des rivières sur la nappe

Carte . Pollution de la nappe par les nitrates

Carte . Occupation du sol

Carte . Bruit lié aux infrastructures routières

Carte . Installation classée pour la protection de l'environnement



BIBLIOGRAPHIE

- ADEME, 2003, l'énergie en Alsace de 2000 à 2020, 40 pages
- BRGM, 1972, Carte géologique au 1/50 000 de Colmar-Artolsheim, éditions du Bureau de Recherches Géologiques et Minières
- Ecoscop, 2003, Cartographie d'une trame verte en plaine d'Alsace - rapport d'étude (1/3), Région Alsace, 130 pages
- Ecoscop, 2003, Cartographie d'une trame verte en plaine d'Alsace - documents cartographiques (2/3), Région Alsace, 27 pages
- Ecoscop, 2003, Cartographie d'une trame verte en plaine d'Alsace - fichiers de données et annexes (3/3), Région Alsace, 74 pages
- FIBOIS Alsace, 2005, Evaluation de la ressource bois énergie en Alsace, 24 pages
- Parc naturel régional des ballons des Vosges, 1998, Charte révisée 1998-2008, Parc naturel régional des ballons des Vosges, 191 pages
- Parc naturel régional des ballons des Vosges, 2007, Bilan de la mise en œuvre de la seconde charte du Parc 1998-2008, Parc naturel régional des ballons des Vosges, 50 pages
- Parc naturel régional des ballons des Vosges, 2007, Document d'objectifs du site des collines calcaires - document de travail, Parc naturel régional des ballons des Vosges, Diren Alsace, 112 pages
- Préfecture de la région Alsace, 2006, Plan Régional Santé Environnement, 113 pages
- Préfecture de la région Alsace, 2005, Plan Régional de Santé Publique, 150 pages
- Reklip, 1995, Atlas climatique du fossé rhénan méridional, éditions Coprur
- Sell, 1998, L'Alsace et les Vosges, géologie, milieux naturels, flore et faune, Delachaux et Niestlé, 352 pages
- Sol conseil, 2003, Guide des sols d'Alsace - Piémont haut-rhinois et Ochsenfeld, région Alsace, 229 pages
- Sol conseil, 2004, Guide des sols d'Alsace - Plaine centre Alsace, région Alsace, 215 pages
- Université Louis Pasteur, 1974, Atlas des ressources naturelles et de l'aménagement de la région Alsace, région Alsace
- Vandel, 2007, La réintroduction du Lynx dans le massif vosgien : succès ou échec ?, Bulletin du réseau Lynx, numéro 13, pages 25-28



PARTIE N°3

***LA JUSTIFICATION DES CHOIX
FONDANT LE PADD ET LE DOG***

■ 3.1 LE BILAN DU SCHÉMA DIRECTEUR DE 1998

3.1.1 Le Schéma Directeur Montagne Vignoble et Ried de 1998 et son application

Le Schéma de Cohérence Territoriale tel qu'il a été défini par la loi de décembre 2000, est destiné à remplacer, sur l'ensemble du territoire auquel s'est ajoutée une commune (Aubure), le Schéma Directeur Montagne Vignoble et Ried approuvé le 18 juin 1998 et sa révision partielle de 2002. Le rappel des principales orientations du Schéma Directeur de 1998 permet de dresser un bilan de son application.

3.1.2 Les principales orientations du Schéma Directeur de 1998 et sa révision partielle de 2002

Le Projet d'Avenir pour la Montagne, le Vignoble et le Ried tel qu'il a été élaboré dans le cadre du Schéma Directeur de 1998 correspondait à la traduction du scénario « **Cadre de vie et tourisme durable** » et reposait sur sept objectifs qui devaient sous-tendre l'ensemble des actions publiques et privées sur le territoire concerné, afin d'exploiter au mieux ses potentialités et de répondre de façon optimale à la satisfaction des besoins prévisibles et au bien-être de sa population actuelle et future.

Ces objectifs peuvent être regroupés comme suit *** :

- **Préserver et mettre en valeur les paysages et un cadre de vie de qualité pour un tourisme durable** : la qualité du cadre de vie tend à devenir un des éléments déterminants lors du choix du lieu de résidence ou de l'implantation d'une activité économique. Objectif majeur : la préservation de la qualité du cadre de vie et des paysages, tout en privilégiant un tourisme durable. Il s'agit

avant tout de veiller à une occupation raisonnée, mesurée et qualitative de l'espace naturel, tout en perpétuant les éléments traditionnels forts et l'image de ces espaces. Le Schéma Directeur prévoyait la création de pôles de loisirs et de pôles touristiques.

- **Orienter et développer l'emploi et les activités économiques** : l'offre territoriale devient une condition de la cohésion sociale et son optimisation implique que tous puissent accéder aux équipements et services nécessaires de la vie quotidienne. Favoriser le développement touristique dans le but de pérenniser la viticulture, en tirant parti des synergies qui se sont établies entre les deux activités.

- **Organiser les transports** : le maintien de la vocation touristique de la Route des Vins et la qualité des accès aux diverses composantes du territoire constituent des enjeux fondamentaux autour desquels s'articulent les options du Schéma Directeur en matière d'infrastructures et d'axes de communication. Le Schéma Directeur prévoyait la réalisation de voiries structurantes, le renforcement des réseaux Nord-Sud et Ouest-Est. En matière de transports en commun, il envisageait la recherche de l'intermodalité et le renforcement du ferroviaire.

- **Maîtriser l'évolution urbaine et gérer l'espace dans des équilibres écologiques et de l'environnement** : les disponibilités réduites et la grande sensibilité paysagère des espaces d'extension urbaine nécessitent une optimisation de l'utilisation des sols ainsi qu'une parfaite organisation du territoire afin de pouvoir répondre aux besoins de la population en évitant le gaspillage ou la consommation inutile ou non souhaitée de l'espace.

***Extrait du Bilan et actualisation des données pour la révision du Schéma directeur et l'élaboration du SCOT Montagne Vignoble et Ried - ADAUHR



■ 3.1

LE BILAN DU SCHÉMA DIRECTEUR DE 1998 (SUITE)

Le Schéma directeur a protégé de façon stricte les espaces naturels significatifs. Il a préconisé la protection et la mise en valeur d'espaces naturels de proximité et la maîtrise de l'urbanisation. Il a également affirmé la protection des terres agricoles. Il faut néanmoins noter que les documents d'urbanisme communaux n'ont pas tous été mis en conformité avec les objectifs énoncés.

3.1.3 L'évolution constatée au regard des hypothèses initiales

Les hypothèses de développement du schéma directeur reposaient sur une croissance nettement moindre que celle qui était prévue dans le SDAU. Les données statistiques exploitées montrent que la croissance démographique a été plus importante et plus rapide que prévue.

Le schéma directeur envisageait une augmentation de la population sur la base d'un scénario au fil de l'eau soit une stabilisation de la population à son niveau de 2000. Or, en 2008, on relève une croissance de plus de 10 %.

Découpage territorial	Population en 1990	Population en 1999	Estimation pour 2015	Population estimée en 2008
Canton de Lapoutroie	8 680	9 696	-	9 683
Canton de Kaysersberg	15 736	12 467	-	12 882
Canton de Ribeauvillé	12 184	12 275	-	12 577
SCOT *	32 537	34 438	32 988	35 142

* SCOT sans Aubure

Les besoins en logements calculés se situent entre **1033** (hypothèse basse avec réhabilitation) et **2393** (hypothèse haute sans aucune réhabilitation).

Les surfaces prévues pour répondre à ces besoins sont de **229 ha**. Faire face aux besoins nécessite une densification de certains espaces urbains par voie de restructuration, de réhabilitation ou de construction d'immeubles collectifs.

En matière d'emplois et activités économiques, les hypothèses du Schéma directeur étaient de **+ 2350** emplois secondaires en consommant **94 ha** pour des zones d'activités, ce qui se résume à **25 emplois par Ha** (chiffre qui correspond à la situation de 1998).

Au regard des chiffres annoncés dans l'étude «*30 ans d'urbanisation en Alsace*» de la Région Alsace et DRE Alsace de 2007, il est constaté une densité de **23 habitants-emplois** par hectare (Données Recensement Général de la Population de 1999 et BDOCS 2000)

En matière d'infrastructures de transports, le maillage proposé avait pour objectif de privilégier l'usage touristique et local sur les voies secondaires, et maintenir les flux de transit sur les axes principaux.

L'évolution de la circulation s'est adaptée aux voies disponibles mais se pose toujours la question de la RN 83 qui atteint un seuil de saturation certain.

En ce qui concerne les transports en commun, les pistes de réflexion n'ont pas abouti à une meilleure offre que celle proposée en 1998.

■ 3.2.1 LA JUSTIFICATION DES CHOIX

LE CHOIX STRATÉGIQUE DU MÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic a souligné la grande qualité paysagère et patrimoniale du territoire *Montagne, Vignoble et Ried*.

Il a également souligné l'attractivité réelle et potentielle de ce territoire situé aux portes de l'agglomération de Colmar et la capacité relative du Schéma Directeur à contenir cette pression.

En d'autres termes, le diagnostic a souligné combien la manière de mobiliser et de canaliser cette attractivité relève d'un choix politique majeur et stratégique du SCOT.



■ 3.2.1 LA JUSTIFICATION DES CHOIX

LE CHOIX STRATÉGIQUE DU MÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (SUITE)

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Face au constat du diagnostic, le *Projet d'Aménagement et de Développement Durable* pose l'idée de **Ménagement du Territoire** comme centrale en visant, de manière équilibrée, à *améliorer et garantir la qualité de la vie de ses habitants et préserver et valoriser les qualités patrimoniales du territoire.*

C'est à l'aune de cette double ambition, posée de manière générale, que le PADD propose de traiter toutes les thématiques qui structurent la vie du territoire.

LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES

C'est avec un souci d'efficacité affirmé que la rédaction du *Document d'Orientations Générales* a été entreprise afin de donner aux idées forces du PADD une assise les rendant véritablement opposables et structurantes dans l'ensemble des politiques et des procédures qui, en aval du SCOT, vont concrétiser l'aménagement du territoire **Montagne, Vignoble et Ried** dans les vingt prochaines années.

■ LA JUSTIFICATION DES CHOIX

3.2.2 LE CHOIX DE LA GESTION PARCIMONIEUSE DE L'ESPACE

LE DIAGNOSTIC

La consommation d'espace s'impose comme un enjeu de plus en plus central dans la problématique du développement durable. Ceci est particulièrement vrai dans un territoire à l'urbanisation relativement dense comme l'Alsace.

Comme le souligne avec acuité le diagnostic, la nécessité de rompre avec la logique d'une consommation d'espace galopante est aujourd'hui pleine et entière sur le territoire *Montagne, Vignoble et Ried*.

En effet, avec une urbanisation qui a consommé quelques 430 hectares d'espace agricole ou naturel entre 1984 et 2000, la logique à l'oeuvre, soit une consommation d'espace d'environ 400 hectares supplémentaire d'ici 2030, n'est plus soutenable.



■ LA JUSTIFICATION DES CHOIX

3.2.2 LE CHOIX DE LA GESTION PARCIMONIEUSE DE L'ESPACE (SUITE)

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Elément central dans l'ambition de *Ménagement du Territoire*, la consommation d'espace est traitée de manière précise dans le PADD.

Celui-ci fixe l'objectif de contenir la consommation d'espace d'ici 2030 à quelques 180 hectares, soit moins de 50% de l'évolution tendancielle.

De ces 180 hectares, 120 sont destinés à l'habitat et aux équipements et 60 aux sites d'activités économiques.

LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Afin de sécuriser au maximum l'objectif de gestion parcimonieuse de l'espace fixé par le PADD, le DOG définit une méthode de contrôle rigoureuse garante, via les P.L.U. , du respect du «quota» de 180 hectares pouvant être ouverts à l'urbanisation d'ici 2030.

Remarques :

Suite à l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur a demandé d'intégrer l'ensemble des terrains non bâtis classés en U dans les PLU ou les POS, soit quelques 34 hectares, dans «l'Enveloppe Urbaine de Référence» définie pour calculer les extensions urbaines futures.

Afin de ne pas augmenter le potentiel de croissance urbaine et de maintenir l'objectif de consommation d'espace initial, les surfaces mobilisables en extension urbaine attribuées à chaque commune ont été réduites proportionnellement dans le DOG.

■ LA JUSTIFICATION DES CHOIX

3.2.3 LE CHOIX D'UNE POLITIQUE DE L'HABITAT EN ADÉQUATION AVEC L'AMBITION DÉMOGRAPHIQUE

LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic souligne à la fois l'attractivité démographique du territoire *Montagne, Vignoble et Ried* et la tendance structurelle à voir cette attractivité centrée de manière dominante sur des couples âgés de quarante, cinquante ans et plus.

La conséquence de cette dynamique induite par la spécificité du marché local de l'habitat est un vieillissement important de la population malgré le contexte d'attractivité générale du territoire.

La conséquence de ce vieillissement est une chute de 20 à 30% des jeunes de moins de 20 ans d'ici 2030 si l'évolution à l'oeuvre poursuit sa dynamique.

C'est donc l'équilibre social, notamment des villages, qui est en jeu dans cette évolution.



■ LA JUSTIFICATION DES CHOIX

3.2.3 LE CHOIX D'UNE POLITIQUE DE L'HABITAT EN ADÉQUATION AVEC L'AMBITION DÉMOGRAPHIQUE (SUITE)

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour contrecarrer le risque démographique souligné par le diagnostic, le PADD détermine un objectif de croissance démographique et un repositionnement radical de la politique de l'habitat.

En matière démographique, le PADD fixe un objectif de croissance de 13% d'ici 2030. Compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, ce chiffre de quelque 13% est indispensable (sous réserve d'une offre en habitat rééquilibrée) pour maintenir le nombre de jeunes de moins de 20 ans à son niveau actuel en valeur absolue.

Cette base de vitalité du territoire étant considérée comme nécessaire et légitime pour toutes les communes, l'objectif est de sécuriser cette croissance pour chacune d'elle.

L'équilibre démographique et celui de la vie sociale qui en découle étant un objectif fondamental pour toutes les communes, cette croissance de 13% est de fait appliquée de manière homogène sur tout le territoire du SCOT. Seule une ambition de croissance démographique supérieure aurait justifiée des objectifs différenciés selon le type de commune (taille, accessibilité,...).

Afin que la croissance démographique permette véritablement d'atteindre l'objectif visé de «vitalité jeunesse» de la population, le PADD définit également le choix d'une production de logements centrée en particulier sur les «jeunes ménages».

LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Le DOG pose les bases d'une nouvelle politique générale de l'habitat. L'objectif de cette politique est d'assurer une production de logement de produire et une palette d'offre en habitat garante de l'équilibre des âges de la population, et adaptée aux revenus des ménages et donc garante de la vitalité de toute les communes.

Dans ce but, le DOG impose en particulier des objectifs de logements à l'hectare pour toutes les nouvelles extensions urbaines. Ces objectifs induiront mécaniquement la production d'une offre rééquilibrée en faveur des jeunes ménages, soit le «cœur de cible» de la politique de l'habitat du SCOT.

■ LA JUSTIFICATION DES CHOIX

3.2.4 LE CHOIX D'UNE ARMATURE URBAINE CONFORTÉE

LE DIAGNOSTIC

Le territoire *Montagne, Vignoble et Ried* est situé aux portes des agglomérations de Colmar et de Sélestat.

Cette position s'appuie sur une partition des fonctions urbaines aujourd'hui relativement satisfaisante et qui n'implique pas de changement radical à l'avenir.

De manière intra-territoriale, l'armature urbaine est structurée par les trois villes que sont Orbey, Kaysersberg et Ribeauvillé.

La force de ces trois villes «pôles» est essentielle au bon équilibre du territoire, elle structure les modes de vie des habitants en maintenant localement un niveau d'activités, de pratiques et de consommation qui empêche de voir le territoire *Montagne, Vignoble et Ried* se réduire à un espace résidentiel.

Aussi, l'enjeu de pérenniser cette vocation d'Orbey, Kaysersberg et Ribeauvillé est-il stratégique pour le territoire.



■ LA JUSTIFICATION DES CHOIX

3.2.4 LE CHOIX D'UNE ARMATURE URBAINE CONFORTÉE (SUITE)

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le PADD affirme l'objectif d'une armature urbaine structurée autour des pôles d'Orbey, Kaysersberg et Ribeauvillé.

Il vise à éviter la dispersion des activités structurantes sur le territoire et son corollaire, l'affaiblissement des synergies, notamment en matière de commerces, équipements et services.

Le PADD souligne également la volonté d'une prise en compte des logiques du grand territoire en évitant le jeu de concurrence néfaste avec les agglomérations de Colmar et de Sélestat.

LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES

En prolongation du PADD, le DOG renforce la logique des pôles «bourgs centres» d'Orbey, Kaysersberg et Ribeauvillé par des mesures spécifiques en matière de commerces et d'équipements.

Concernant les équipements, le DOG conforte le potentiel foncier des trois «bourgs centres» en attribuant à chacun des trois pôles un «bonus polarité» de deux hectares.

En matière de commerce, le DOG réserve les implantations de plus de 300 mètres carrés aux trois «bourgs centres».

■ LA JUSTIFICATION DES CHOIX

3.2.5 LE CHOIX D'UN DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE GARANT DU NIVEAU D'EMPLOI LOCAL

LE DIAGNOSTIC

Le territoire *Montagne, Vignoble et Ried* bénéficie d'un tissu économique relativement équilibré.

L'industrie et l'artisanat sont judicieusement et stratégiquement complétés par une économie viticole et touristique dynamique.

Le tout offre un niveau d'emploi local relativement élevé qui évite solidement de réduire le territoire à une vocation résidentielle.

L'enjeu de maintenir cet équilibre est posé comme stratégique par le diagnostic



■ LA JUSTIFICATION DES CHOIX

3.2.5 LE CHOIX D'UN DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE GARANT DU NIVEAU D'EMPLOI LOCAL (SUITE)

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En matière de développement économique le PADD fixe l'objectif de sécuriser la richesse plurielle du tissu existant.

En effet, ce tissu est inhérent à la personnalité du territoire, il limite un tant soit peu les migrations domicile-travail et il structure la richesse locale et son corollaire, la capacité du territoire à concrétiser son objectif de «ménagement du territoire».

A cette fin, le PADD fixe le cadre d'une offre qualitative en matière de sites d'activités et inscrit cette dernière dans une logique de mise en oeuvre portée par les deux Communautés de Communes du territoire.

Il structure l'appareil commercial de manière à sécuriser les masses critiques garantes de synergies.

Il affirme la volonté de développement ambitieux en matière de filières d'éco-construction, de filières bois et bois-énergie.

Le PADD souligne également la nécessité de garantir le devenir du vignoble et des terres agricoles.

Concernant le levier touristique, le PADD pose le cadre d'une politique générale de dynamisation et souligne en particulier la vocation de «*pôle de tourisme vert toutes saisons du Lac Blanc*», l'ambition d'un nouveau dynamisme pour les «*Trois Epis*» et le rôle stratégique du «*pôle d'équipements sport, tourisme et loisirs de Ribeauvillé Est*»

LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Le DOG prolonge les idées forces du PADD en matière de développement économique. Il déroule notamment le fil d'Ariane d'une politique active de mise en oeuvre.

De manière spécifique, le DOG fixe les modalités de réalisation des sites d'activités et sécurise le cadre juridique des développements des pôles touristiques.

Le DOG apporte également clarté et dimension stratégique en matière de sites d'activités. Ainsi, outre le caractère communautaire et inter-communautaire des sites d'activités du futur, le DOG fixe un cadre strict en matière de valorisation urbaine et paysagère des sites d'activités.

La localisation des sites globalement pérennise les choix déjà faits dans le Schéma- Directeur. Concernant le site de Sigolsheim, qui s'impose comme un choix nouveau, il est justifié par la nécessité de conforter l'offre de site d'activité pour la partie sud du territoire. Accessible sans générer de trafic de transit nouveau dans les communes et offrant un potentiel d'intégration paysagère fort, cette localisation s'impose comme le meilleur compromis.

Concernant l'agriculture et la viticulture le DOG, outre des mesures générales de dynamisation, encadre de manière stricte la consommation d'espace pour les 20 prochaines années, contribuant ainsi à la pérennité des potentiels de production des deux professions.

■ LA JUSTIFICATION DES CHOIX

3.2.6 LE CHOIX D'UNE PRÉSERVATION AMBITIEUSE DU CADRE DE VIE ET DU PAYSAGE

LE DIAGNOSTIC

Le territoire *Montagne, Vignoble et Ried* est caractérisé par sa dimension de «carte postale».

Son architecture et ses paysages sont emblématiques. L'évolution de ce patrimoine ces vingt dernières années est relativement contrastée.

D'un côté la valorisation de l'espace public des villages les plus emblématiques a été engagée avec une certaine réussite et de l'autre, l'urbanisation nouvelle s'est faite sur le mode de la banalisation des espaces.

Ainsi, la limitation quantitative de l'urbanisation nouvelle est impérative et la nécessité de lui insuffler un véritable caractère est essentielle.



■ LA JUSTIFICATION DES CHOIX

3.2.6 LE CHOIX D'UNE PRÉSERVATION AMBITIEUSE DU CADRE DE VIE ET DU PAYSAGE (SUITE)

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le PADD vise à prendre à bras le corps la problématique du paysage. Pour commencer, le PADD pose le paysage comme une valeur. Il fixe ensuite un cadre à l'équilibre du «grand paysage» et des ambitions fortes en matière de gestion qualitative des extensions urbaines, des sites d'activités et des pôles touristiques.

Le PADD accorde également une place privilégiée à l'idée «d'espace public convivial» ainsi qu'à celui de la création architecturale.

LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES

En matière de qualité paysagère, le DOG fixe un cadre exigeant au P.L.U.

Ce cadre traduit tous les objectifs du PADD et s'impose notamment en matière de définition de la forme urbaine des communes et d'extensions urbaines.

Dans ce dernier cas le DOG pose les éléments d'un cahier de charges du «projet paysager et urbain d'extension urbaine» qui devra être décliné de manière systématique dans les P.L.U. du territoire *Montagne, Vignoble et Ried* à l'avenir.

■ LA JUSTIFICATION DES CHOIX

3.2.7 LE CHOIX D'UNE NOUVELLE MOBILITÉ

LE DIAGNOSTIC

La place de l'automobile est aujourd'hui centrale dans le système de déplacement du territoire *Montagne, Vignoble et Ried*.

La saturation progressive de la RN 83, la congestion de la «route du vin» et le relatif échec de la montée en puissance de l'offre de transport en commun ces dernières années, tout souligne la nécessité de réussir un réel renforcement de la pluri-modalité dans les prochaines années.

Cependant, la problématique de la mobilité est difficile sur le territoire *Montagne, Vignoble et Ried*. En effet, sa structure rend complexe la concrétisation d'offre alternative à l'automobile.



■ LA JUSTIFICATION DES CHOIX

3.2.7 LE CHOIX D'UNE NOUVELLE MOBILITÉ (SUITE)

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En matière de mobilité le PADD a été conçu de manière à concilier ambition et pragmatisme.

Le premier choix stratégique du PADD a consisté à limiter la croissance démographique du territoire à une base vitale. Ce choix a pour incidence, non neutre, de limiter d'autant la croissance inévitable des flux liés au volume d'habitants.

Le second choix a consisté à remettre en perspective l'idée de lignes de transports collectifs cadencées, véritablement «alternatifs à la voiture» hors publics captifs, vers Colmar et Sélestat.

Le troisième choix donne un statut stratégique aux circulations douces.

Le quatrième choix met en perspective une révalorisation à terme de la desserte locale par le rail.

Le cinquième choix pose le cadre de l'adaptation du réseau routier, avec notamment les conditions de renforcement et d'aménagement de l'axe nord - sud alsacien et la réalisation d'une liaison directe entre la D4 et la RN 83 à Bennwihr-Gare.

LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Le DOG fixe un cadre juridique à la concrétisation des projets routiers et au devenir de l'axe ferroviaire nord-sud alsacien (troisième et quatrième voie, aménagement des sites «gare», ...).

De manière plus générale, il pose les logiques de mise en oeuvre et de politiques actives capables de concrétiser réellement la montée en puissance des circulations douces et d'un système de transports en commun alternatif à la voiture.

■ LA JUSTIFICATION DES CHOIX

3.2.8 LE CHOIX D'UNE VÉRITABLE MAÎTRISE DE LA PRESSION URBAINE SUR L'ENVIRONNEMENT

LE DIAGNOSTIC

La problématique environnementale est fondamentalement transversale.

Elle met particulièrement en jeu la protection des espaces naturels, la protection des ressources et la consommation énergétique.

Par rapport à ces questions, le diagnostic met en exergue les plus de 400 hectares de terre urbanisés entre 1980 et 2000, donc soustraits aux espaces naturels et agricoles.

Outre la consommation foncière, le diagnostic souligne également l'appauvrissement des espaces agricoles et viticoles par l'abandon progressif des haies et des plantations refuges.

Le diagnostic souligne également un système de déplacement très énergivore, fortement dépendant de l'automobile.



■ LA JUSTIFICATION DES CHOIX

3.2.8 LE CHOIX D'UNE VÉRITABLE MAÎTRISE DE LA PRESSION URBAINE SUR L'ENVIRONNEMENT (SUITE)

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour répondre de manière stratégique aux enjeux environnementaux, le PADD s'est fixé comme cadre général une évolution douce. Il s'agit bien là d'un choix, puisque l'attractivité du territoire permettrait d'autres options.

Ce choix d'évolution douce se traduit par une ambition de croissance démographique mesurée et par une politique de l'habitat garante d'une gestion parcimonieuse de l'espace véritablement en rupture avec les pratiques antérieures.

Concernant la mobilité, le principe d'un rééquilibrage est clairement posé et, en matière énergétique, l'ambition de couvrir 100% des besoins locaux par de l'énergie renouvelable est affirmée.

Cette ambition s'appuie sur l'ensemble de la palette des potentiels locaux (hydro-électricité, aéro-générateurs, bois énergie, méthanisation, géothermie énergie solaire). Elle est complétée par la volonté de promouvoir de manière ambitieuse les économies d'énergie de tous les acteurs.

Concernant la biodiversité, le PADD pose les bases d'une politique globale qui dépasse le cadre des protections des espaces sanctuarisés.

LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Face aux défis environnementaux, le DOG a été conçu pour sécuriser la concrétisation des objectifs de la meilleure manière.

La méthode de limitation des espaces ouverts à l'urbanisation a été particulièrement affinée pour éviter que l'addition des choix individuels faits par chaque commune lors de l'élaboration de leur P.L.U. n'aboutisse à un résultat en décalage avec l'objectif général annoncé.

Concernant la protection des espaces sensibles, le DOG fait la synthèse de l'ensemble des protections existantes. Concernant la biodiversité dans les espaces naturels banaux et en milieux urbains, le DOG pose le cadre d'une politique active de valorisation et de reconquête.

Ceci est particulièrement vrai pour le «Grand Hamster» (aujourd'hui absent du territoire), pour lequel le DOG fixe les bases susceptibles de favoriser les politiques partenariales indispensables à une réintroduction viable.





PARTIE N°4

***L'ÉVALUATION DES INCIDENCES
DU SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT***





1. LA GRILLE D'EVALUATION

1.1. LES GRANDS ENJEUX

La planification territoriale doit aujourd'hui répondre à des enjeux planétaires en leur donnant des réponses locales :

- conserver, et, dans certains cas, restaurer la **biodiversité**,
- enrayer la dérive du **climat** liée à la consommation d'énergie carbonée,
- économiser l'**espace fertile**, support de la production alimentaire, dans un contexte de tension sur les ressources en céréales,
- anticiper la **fin du pétrole** et, dans une première étape, réduire les incidences du renchérissement des énergies fossiles.

Elle doit aussi répondre à des enjeux régionaux :

- sauvegarder la qualité du **paysage**,
- sécuriser l'alimentation en **eau potable**,
- éviter les **désordres hydrauliques**,
- absorber et valoriser les **déchets** ménagers et industriels,
- garantir une **ambiance sonore** acceptable pour tous les habitants du territoire.

1.2. LA GRILLE D'ÉVALUATION

La grille d'évaluation comporte un ensemble de thèmes susceptibles d'être impactés par les choix de planification réalisés dans le cadre du schéma de cohérence territoriale.

Biodiversité	Respect des noyaux de peuplements
	Respect des zones protégées
	Respect des corridors qui assurent la perméabilité du territoire aux flux biologiques
Climat	Evolution des déplacements imposés
	Possibilité de transfert des mobilités motorisées sur le rail
Espace fertile	Superficies agricoles consommées par l'urbanisation et destinée à la production alimentaire. Tonnages perdus en équivalent céréales
Pétrole	Réduction de la dépendance au pétrole
Paysage	Espaces exempts de signe urbain et technologique conservés.
	Paysages naturels conservés
	Degré de mitage de l'espace
	Evolution des portes d'agglomération
Eau potable	Pérennité de la qualité des centres historiques patrimoniaux
	Respect des périmètres de protection des captages
	Capacités d'assainissement au regard du nombre de nouveaux habitants.
Risques naturels	Capacités d'alimentation en eau potable au regard de l'accroissement démographique
	Respect des zones inondables
Déchets	Coulées d'eau boueuse
Ambiance sonore	Capacités de traitement des déchets au regard du nombre des nouveaux habitants
	Zones d'habitations soumises à un niveau sonore Leq(6h-22h) > 65 dB(A) et/ou Leq(22h - 6 h)



1.3. LA METHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation des incidences repose sur plusieurs démarches :

- une confrontation des dispositions spatialisées (zone d'activités, infrastructures...) avec les espaces sensibles (espaces naturels, paysages, zones inondables, corridors écologiques...) ;
- un chiffrage des ressources sollicitées (eau, terres agricoles et production alimentaire...) et des besoins de capacités (assainissement, traitement des déchets) découlant des accroissements démographiques et des consommations foncières pour les zones d'activités ;
- une évaluation de l'efficacité de certaines prescriptions au regard de l'expérience acquise, en particulier dans le domaine du paysage ;
- une mesure de l'indice de mobilité imposée du territoire, calculé en cumulant les distances séparant les habitants de chaque commune des services de la vie quotidienne (épicerie, boulangerie, grande surface commerciale, banque, services administratifs centraux) et de la vie professionnelle (zones d'activités et autres pôles d'emplois) ; la réduction de cet indice est un des enjeux de la planification en matière de trame urbaine et de schéma commercial.





2. EVALUATION DES ORIENTATIONS (PADD)

Le projet d'aménagement et de développement durable définit des orientations, dont les incidences environnementales ne peuvent être correctement évaluées qu'au moment de leur traduction spatiale ou prescriptive.

2.1. LA BIODIVERSITÉ

2.1.1. Les orientations (8.4)

La diversité vivante d'une région dépend de la vitalité des noyaux de peuplement et de la perméabilité du territoire aux flux biologiques.

Le projet prévoit :

- la protection des noyaux de peuplement : la forêt vosgienne, avec pour cœur stratégique le massif du Taennchel, l'étang du Devin, les cirques glaciaires des lacs Blanc et Noir ; les promontoires thermophiles ; les quelques landes calcicoles ; les forêts riediennes ;
- le respect de l'effet de massif du boisement vosgien ; cet effet est nécessaire pour les espèces sylvoicoles à grand rayon d'action (Lynx, Cerf ...) ou de tempérament technophobe (Grand Tétras ...) ;
- d'assurer la perméabilité du territoire aux flux biologiques, notamment par des corridors appuyés sur les cours d'eau d'origine vosgienne et par le maintien d'une fenêtre dans la ligne d'urbanisation entre Ribeauvillé et Guémar (circulation Nord Sud dans la plaine sous vosgienne).

Le projet prévoit, en outre :

- la conservation de l'hydrologie naturelle du ried de l'Ill (débordements de la rivière et faible profondeur du toit de la nappe phréatique), support de cette vaste zone humide et de ses potentialités biologiques ;
- la protection des vergers et des murets de pierres sèches du vignoble (nature ordinaire).

2.1.2. L'évaluation

La réalisation éventuelle d'une déviation Est de Ribeauvillé (orientation 6.6) devra être rendu compatible avec le maintien d'une fenêtre fonctionnelle dans la ligne d'urbanisation Guémar Ribeauvillé.

Diverses actions, qui relèvent d'avantage de la gestion de l'espace agricole, voire de mesures agro environnementales, permettraient de réaliser les potentialités biologiques du ried de l'Ill et du vignoble: le développement de surfaces en herbe dans la zone inondable, notamment sur les terrains appartenant aux communes, l'entretien de saules taillés en têtards, la plantation de pêcheurs des vignes et d'amandiers dans le vignoble.

2.2. LE CLIMAT

2.2.1. Les orientations (6.1 à 6.4, 8.1 et 8.2)

La lutte contre la dérive du climat sous l'influence des activités humaines est une priorité nationale et internationale. Les secteurs clés sont le résidentiel et les transports : ils représentent 75 % de l'énergie consommée et, de plus, ils connaissent une forte croissance depuis trente ans.

Cette lutte s'articule autour de trois axes :

- le moindre recours aux énergies carbonées (isolation des bâtiments, substitution d'énergies non carbonées),
- la réduction des déplacements individuels motorisés imposés par la dispersion des fonctions du territoire et le transfert des déplacements résiduels sur le ferroviaire,
- le stockage du carbone.



Le plan prévoit :

- l'organisation de transports collectifs cadencés vers le centre de gravité économique et commercial qu'est Colmar ;
- la mise en place de transports collectifs de proximité ;
- la réservation des emprises nécessaires pour la création d'une troisième voie ferroviaire ;
- le développement de pistes cyclables "vie quotidienne" ;
- le développement des énergies non carbonées, comme la géothermie, le bois énergie et le solaire, avec le souhait de couvrir les besoins locaux en totalité par les énergies renouvelables.

2.2.2. Evaluation

Moindre recours aux énergies carbonées.

La législation imposera à l'avenir, pour tous les locaux collectifs ou susceptibles d'être mis en location, des normes d'isolation ambitieuses. Il appartient aux documents d'urbanisme de compléter le dispositif législatif en positionnant les constructions en fonction de l'insolation et en évitant les secteurs ventés (lignes de crête par exemple), tout en tenant compte des autres paramètres (paysage, fonctionnement urbain ...).

L'autonomie énergétique dans le secteur résidentiel et tertiaire à partir des productions locales ne peut être approchée qu'à partir d'une panoplie d'énergies. La géothermie profonde serait, en l'état actuel des techniques, la plus susceptible de fournir de l'énergie (électricité et réseau de chaleur) à la dimension du territoire. La géothermie profonde a, en outre, l'avantage de n'avoir aucune incidence environnementale. La production d'électricité géothermale pourrait être couplée avec le système de stockage, en période excédentaire, du couple lac Blanc lac Noir.

Les sites susceptibles d'être équipés en turbines hydroélectriques sont peu nombreux. Ce type d'équipement doit être accompagné de passes à poissons et être sans effet sur la

dynamique naturelle du cours d'eau. La ressource "bois" est nettement plus importante, tout en étant limitée par la vitesse de renouvellement des peuplements, notamment du hêtre et du charme. Son usage devrait être réservé au chauffage dans des chaudières performantes, de manière à éviter les cascades de transformations énergétiques au rendement décroissant.

Le solaire, plus particulièrement le solaire thermique, constitue aussi un potentiel important. Sa mise en œuvre doit tenir compte de l'importance des toitures dans la qualité des sites bâtis anciens du vignoble et de la plaine (10 % de la tache urbaine totale). Dans les quartiers récents (après 1920), les panneaux solaires seront intégrés à la toiture pour éviter l'effet "Velux".

Un territoire économe en transport

Le degré de mobilité imposée par l'organisation du territoire est mesuré par un indice qui traduit le nombre de kilomètres parcourus journalièrement par chacune des voitures du parc pour un aller retour. Il est évalué à partir de plusieurs paramètres :

- le parc automobile : il est calculé commune par commune en faisant le produit du taux de motorisation par le nombre d'habitants, soit 48 voitures pour 100 habitants (INSEE, 1999) ;
- la distance (en kilomètres) du centre de la commune à quelques passages obligés : l'épicier (magasin alimentaire), le boulanger (pain), le supermarché (droguerie ...), la banque, les trois principaux sites d'emploi : les zones d'activités de la vallée de la Weiss, la zone d'activités de Ribeauvillé Bergheim, et Colmar ;
- la fréquence journalière des déplacements : une fois tous les deux jours pour le pain, trois fois en deux semaines pour les autres besoins alimentaires, une fois par semaine au supermarché, une fois en deux semaines à la banque, cinq jours par semaine au travail ;

- la fraction du parc automobile mobilisée pour ces déplacements : pour les déplacements habitat travail, le calcul prend en compte la population active (44 %) et, au sein de ces actifs, la proportion travaillant sur place et la proportion de ceux qui se rendent à Colmar.

L'indice de mobilité ne mesure pas tous les déplacements et a l'imprécision des indices globalisants. Par contre, c'est un instrument de mesure des mobilités induites par les choix de planification et de comparaison des scénarios d'évolution.

Les variables qui relèvent des choix de planification sont :

- la localisation des services et des commerces ; le confortement des bourgs centres (Orbey, Kaysersberg et Ribeauvillé) et le développement de trois bourgs relais (Lapoutroie, Riquewihr et Bergheim) va dans ce sens : la pertinence du choix de Riquewihr est moins favorable sur l'indice de mobilité imposée que celui d'Ostheim ;
- la localisation des sites d'emploi ; elle est aujourd'hui favorable et ne sera pas modifiée ;
- la localisation de la population (plus ou moins éloignée des services et des sites d'emplois) ; c'est la variable la plus directement déterminée par la planification.

D'autres variables ne sont pas intégrées dans l'indice :

- la proportion d'actifs habitant et travaillant sur le territoire du Scot (57,4 % des actifs ayant un emploi) ;
- la proportion des emplois localisés sur le territoire et occupés par les résidents (66,3 %) ; 4 380 personnes entrent journellement dans le périmètre du Scot pour y travailler alors que 6 386 personnes y habitant le quittent pour travailler ailleurs.

L'orientation affirmée par le PADD est de maintenir ces proportions favorables aux économies de mobilité.

Distance du village à la gare la plus proche, en kilomètres.

Communes	Distance
Ammerschwyr	8
Aubure	17
Bebenheim	3
Bennwihr	4
Bergheim	2
Fréland	18
Guémar	1
Hunawehr	7
Illhaeusern	3
Katzenthal	6
Kaysersberg	12
Kientzheim	12
Labaroche	8
Lapoutroie	20
Le Bonhomme	26
Mittelwihr	11
Niedermorschwyr	8
Orbey	21
Ostheim	0
Ribeauvillé	3
Riquewihr	9
Rodern	11
Rohrschwyr	4
Saint Hippolyte	11
Sigolsheim	9
Thannenkirch	13
Zellenberg	8
Moyenne	9,8



Calcul des distances parcourues en moyenne journalière (semaine de 7 jours) par chacune des voitures du parc automobile (indice) des communes du SCOT et par l'ensemble du parc. Les distances sont exprimées en kilomètres.

Proportion du parc	60%	60%	80%	70%	0,44 x 0,28	0,44 x 0,55	0,44 x 0,50		0,486		
Fréquence hebdo	3/14	3/7	1/7	1/14	6/7	5/7	5/7				
Pondération	0,13	0,26	0,11	0,05	0,11	0,17	0,16				
Communes	Epicerie	Pain	Super	Banque	Colmar	ZI Ribeau	ZI Vallée	Population	Voitures	Indice	Distance
Ammerswihr	3	0	2	0	8		4	1 875	911	4,3	3 882
Aubure	4	9	11	11	25	17		407	198	20,5	4 059
Bebenheim	3	0	3	3	11	7		954	464	6,5	3 032
Bennwihr	4	0	4	7	7		7	1 274	619	6,4	3 963
Bergheim	0	0	4	4	16	1		2 020	982	5,1	5 046
Fréland	0	0	6	6	18		3	1 357	660	6,8	4 511
Guémar	3	0	6	6	11	1		1 445	702	5,5	3 834
Hunawihr	0	0	2	2	14	7		591	287	6,1	1 752
Illhaeusern	9	3	9	9	14	3		711	346	10,9	3 760
Katzenthal	2	2	2	2	6			544	264	3,5	931
Kaysersberg	0	0	0	0	12		0	2 810	1 366	2,6	3 605
Kientzheim	1	1	1	1	12		2	779	379	4,4	1 658
Labaroche	7	0	7	7	14		10	1 904	925	10,3	9 568
Lapoutroie	0	0	2	5	20		0	2 049	996	5,3	5 318
Le Bonhomme	5	0	6	5	25		5	836	406	10,2	4 152
Mittelwihr	4	1	4	6	8			780	379	4,8	1 820
Niedermorschwihr	2	2	3	2	7			568	276	4,0	1 093
Orbey	0	0	3	0	20		3	3 608	1 753	6,0	10 556
Ostheim	0	0	5	5	7	5		1 564	760	4,8	3 679
Ribeauvillé	0	0	0	0	21	2		4 948	2 405	5,3	12 745
Riquewihr	5	0	5	5	12	8		1 273	619	8,3	5 110
Rodern	4	2	7	7	19	10		315	153	11,9	1 822
Rohrschiwihr	2	1	5	5	15	3		372	181	7,0	1 258
Saint Hippolyte	4	0	7	7	19	10		1 049	510	10,9	5 537
Sigolsheim	3	2	3	3	8			1 097	533	4,5	2 420
Thannenkirch	0	0	10	10	24	12		501	243	12,6	3 058
Zellenberg	4	4	4	4	11	7		397	193	9,2	1 775
								TOTAL	35 631	17 510	109 944
MOYENNE	2,7	1,0	4,7	4,7	14,8						6,3

L'indice de mobilité s'établit à 6,3 kilomètres/jour en 2006. Le prolongement des tendances démographiques (relative stabilité de la population dans la montagne et dans les vignes, croissance en plaine) ne modifie pas cet indice. Par contre, l'accroissement de population se traduit par une augmentation du parc automobile et par le kilométrage total parcouru chaque jour (de 109 944 kilomètres à 120 391 km).

Le transfert sur le rail

Le transfert d'une partie des mobilités sur le rail suppose l'existence d'une desserte adaptée. La mise en place d'une voie ferroviaire dédiée à la desserte des gares de Bennwihr, Ostheim et Ribeauvillé, le cas échéant par un tram train reliant les zones d'activités de Colmar Nord, est rendue possible par la préservation des emprises nécessaires (orientation 6.2).

L'aménagement du quartier de Ribeauvillé gare est nécessaire pour resituer la gare dans l'espace vécu des habitants de ce territoire. Par ailleurs, le développement démographique pourrait être orienté de manière privilégiée vers les communes proches d'un arrêt de train (gares dont l'ouverture est possible à moyen-long terme seulement), notamment les gares de Ribeauvillé / Guémar et d'Ostheim.

Le stockage du carbone

Les 20 359 hectares de couverture forestière du territoire du Scot stockent annuellement environ 11 910 tonnes de carbone (soit 44 625 tonnes de CO₂) et représentent une masse d'environ 5,6 millions de tonnes de carbone stocké (dont 43 % sous forme de bois). 2 400 tonnes sont envoyés dans l'atmosphère par la consommation de bois de feu.

La stratégie de lutte contre la dérive du climat passe par la conservation de cet espace boisé (orientation 8.4). Cette mesure conservatoire sera complétée par une gestion adaptée des peuplements (la capacité de stockage est maximale pour les feuillus à bois dur âgés de plus de 60 ans) et par la promotion du bois dans la construction, qui représente un

prolongement du stockage et une économie d'énergie (à poids égal, les structures en bois demandent pour leur production 3 à 4 fois moins d'énergie que le béton et 50 à 60 fois moins que l'acier).

2.3. ANTICIPER LA FIN DU PÉTROLE

2.3.1. Les orientations

L'anticipation de la fin du pétrole est réalisée par la volonté de développer une production autonome d'énergies renouvelables (orientation 8.2) et de permettre à chacun de réduire sa consommation de transport individuel motorisé (développement des transports collectifs et des pistes cyclables vie quotidienne – orientations 6.1 à 6.4).

2.3.2. L'évaluation

L'ensemble des mesures destinées à réduire le recours aux énergies carbonées participe de l'objectif de réduction de la dépendance du territoire au pétrole.

2.4. LA CONSOMMATION D'ESPACE

La consommation d'espace dépend de trois facteurs : la croissance démographique, le nombre de logements à l'unité de surface, l'étendue des zones d'activités.



2.4.1. Les orientations

Le plan adopte pour horizon démographique une population de 40 500 habitants en 2030, soit une augmentation de 5.000 personnes.

La préservation du foncier agricole (orientation 3.9.) se traduit par une limitation de l'extension des zones d'activités une soixantaine d'hectares, par la volonté d'atteindre une densité de 30 à 35 emplois à l'hectare (orientation 3.8) et de densifier les extensions urbaines avec un objectif de 25 à 35 logements à l'hectare et un plancher de 20 logements à l'hectare.

2.4.2. Evaluation

La population du territoire du Scot a augmenté de 15,7 % entre 1975 et 2006, soit un taux moyen annuel de croissance de 0,5 %. Ce taux est monté à 0,7 % entre 1990 et 1999, pour descendre à 0,4 % entre 1999 et 2006. Le prolongement de cette courbe (0,5 %) aboutirait, en 2025, à une population de 39 577 habitants. L'orientation adoptée est supérieure à l'évolution tendancielle de plus de 1000 habitants.

Le scénario de croissance démographique adopté (+ 5.000 personnes) implique la création de 3 400 logements supplémentaires.

La densité démographique dans l'espace bâti est de 27,6 habitants par hectare. L'ambition du Scot est de porter cette densité à 60 habitants par hectare dans les nouvelles extensions urbaines.

Nous adoptons comme hypothèse une répartition des nouveaux habitants à raison de 70 % en plaine, 19 % dans le vignoble et 11 % dans la montagne (répartition correspondant à l'évolution tendancielle).

Le scénario volontariste du Scot se traduit par une économie de 50,3 hectares malgré une croissance plus forte de la population.

Consommation d'espace par région agricole : scénario tendanciel à 27,6 habitants/ha et scénario Scot à 60 habitants/ha.

	Scénario tendanciel		Scénario SCOT	
	Population	Superficie	Population	Superficie
Habitat plaine	2 468	89,4	3 290	54,8
Habitat vignoble	679	24,6	893	14,9
Habitat montagne	402	14,6	517	8,6
ZA plaine	0	35	0	49
ZA montagne	0	0	0	1
TOTAL	3 660	163,6	4 700	128,3

Le calcul des incidences sur la production alimentaire, évaluée en équivalents céréales, est fondé sur les ratios suivants :

- une production de céréales (blé) en plaine de 8 tonnes par hectare et par an ;
- 8 000 litres de vin par hectare¹ ;
- en montagne, 0,8 hectare par vache et une production de 6800 litres de lait par vache² ;
- 1 kilo équivalent céréales pour 11 kilocalories ; la consommation moyenne d'un Français est de 1030 kg équivalent céréales.

Le scénario tendanciel produirait la perte de 16 472 tonnes équivalent céréales par an, soit l'alimentation de 15 992 personnes, tandis que le scénario Scot réduit cette perte à 10192 tonnes équivalent céréales (alimentation de 9 895 personnes). Le gain, entre les deux scénarios, est de 6 280 tonnes équivalent céréales.

¹ 864 kcal par litre de vin

² 0,65 kcal par litre de lait entier

Perte de production alimentaire en tonnes équivalent céréales

	Scénario tendanciel		Scénario Scot	
	Superficie	Production	Superficie	Production
Habitat plaine	89,4	715	54,8	438
Habitat vignoble	24,6	15 457	14,9	9 357
Habitat montagne	39,8	20	10,5	5
ZA plaine	35	280	49	392
ZA montagne	0	0	1	0
TOTAL	163,6	16 472	130,2	10 192

2.4. SAUVEGARDER LA QUALITÉ DU PAYSAGE

2.4.1. Orientation

Le projet fait de la qualité du paysage un impératif (orientation 7.1), qui doit se traduire par une compacité des formes urbaines, par le confortement de la dimension patrimoniale du vignoble, par le rétablissement de structures végétales dans l'espace agricole, par la valorisation de la trame bleue et par le maintien des espaces ouverts en herbe dans la vallée (orientation 7.2). Il préconise aussi diverses mesures pour :

- assurer la qualité des extensions urbaines (orientation 7.3),
- reconquérir la qualité des cœurs de village (orientation 7.4),
- garantir l'intégration paysagère des sites d'activités (orientation 7.5),
- promouvoir une qualité architecturale qui respecte les centres anciens et qualifie les nouvelles constructions (orientation 7.6).

2.4.2. Evaluation

C'est la traduction prescriptive de ces orientations dans le cadre du document d'orientation générale qui permet une évaluation des incidences du Scot sur le paysage.

La planification détaillera les mesures par entité paysagère, précisera les mesures destinées à valoriser le champ visuel des usagers de la route des vins et de la RD 415, à éviter le mitage des espaces ouverts par les constructions (y compris les bâtiments agricoles) et les objets technologiques (pylônes, lignes aériennes), délimitera les sites protégés, identifiera les façades patrimoniales à conserver et les portes d'agglomération à requalifier.

2.5. SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2.5.1. Orientation

Le projet préconise d'affecter prioritairement la zone inondable du ried de l'Ill à la fourniture d'eau potable. Cette orientation (8.5) est justifiée par l'importance de la nappe phréatique ello-rhénane dans l'alimentation en eau potable de la population du territoire du Scot : la ressource est abondante, alors que toutes les autres sources ont des capacités limitées, insuffisantes en période d'étiage. Mais, la qualité de ces eaux souterraines n'est bonne que dans la zone inondable, où les volumes infiltrés assurent une dilution des pollutions véhiculées par l'aquifère.

2.5.2. Evaluation

Au ratio habituel de consommation journalière d'eau par habitant (150 litres), l'accroissement démographique de 4700 personnes se traduit par une consommation supplémentaire de



705 m³ par jour (257 325 m³ par an). La puissance de la nappe phréatique de la Fecht et surtout de la nappe ello-rhénane garantit des ressources suffisantes pour couvrir ces besoins supplémentaires, sous réserve de préserver la qualité de ces eaux souterraines.

Par contre, la sécurisation de l'alimentation des communes de Fréland, Thannenkirch et Lapoutroie reste posée. Trois hypothèses sont envisageables : réaliser l'interconnexion des réseaux pour pouvoir pomper de l'eau de la plaine, multiplier les sources, caler la croissance démographique des communes concernées sur les ressources disponibles.

2.6. EVITER LES DÉSORDRES HYDRAULIQUES

2.6.1. Orientation

L'urbanisation respectera les zones inondables (orientation 8.5)

2.6.2. Evaluation

Cette orientation concerne 8 communes, mais n'affecte concrètement que trois agglomérations : Ostheim, Guémar et Illhaeusern, dans la mesure où le front bâti peut être en contact avec les débordements de la Fecht et de l'Ill et surtout en raison des remontées de nappe qui imposent un cuvelage des sous-sols ou l'absence de sous-sol.

Le partage de l'espace entre l'urbanisation à vocation économique et l'expression naturelle de la Weiss et de ses affluents mérite une attention particulière : une diminution des possibilités de stockage des crues dans la haute vallée se répercutera nécessairement au débouché de la vallée.

Enfin, l'accroissement de la fréquence des pluies orageuses justifie une gestion adaptée des eaux de ruissellement dans les secteurs urbanisés, notamment par la multiplication des systèmes de régulation, en particulier dans le vignoble.

2.7. ASSAINISSEMENT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS : DES ÉQUIPEMENTS SUFFISANTS

L'assainissement et la gestion des déchets ne font pas l'objet d'une orientation particulière. Il importe cependant de vérifier si les installations existantes sont en mesure d'accueillir les volumes supplémentaires liés à l'accroissement de population.

Les capacités globales d'assainissement (12 500 équivalents habitants sans la station de Colmar) sont suffisantes pour traiter les eaux usées de l'accroissement démographique envisagés (4 700 personnes). Mais, ces capacités sont très inégalement réparties. Elles sont limitées pour Ostheim et Guémar et inexistantes pour les communes rattachées à la station de Beblenheim. Les communes d'Illhaeusern et de Labaroche disposent chacune d'un schéma d'assainissement qui définit des secteurs en assainissement autonome et des secteurs en assainissement semi-collectifs.

Marges de capacités de traitement des stations existantes, en équivalents habitants.

Station	Communes rattachées	Marge
Bergheim	Bergheim, Rodern, Rorschwihr, St Hippolyte, Thannenkirch	1 475
Beblenheim	Beblenheim, Bennwihr, Mittelwihr, Riquewihr, Zellenberg	0
Ribeauvillé	Ribeauvillé	7 000
Ostheim	Ostheim	350
Guémar	Guémar	170
Colmar	Ammerschwyr, Kaysersberg, Kientzheim, Sigolsheim, Katzenthal	130 000
Lapoutroie	Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey, Fréland + fromagerie Haxaire	3 500
	Labaroche	Non assainie
	Illhaeusern	Non assainie

L'usine d'incinération de Colmar est en mesure d'accepter 80000 tonnes de déchets. Dans le secteur de Kaysersberg, la production de déchets domestiques est de 160 kilogrammes par habitant. Elle est de 125 kg dans le secteur de Ribeauvillé. Cette différence est la conséquence du système de la pesée embarquée appliquée dans ce dernier cas.

Ainsi, selon la méthode mise en œuvre, la production de déchets augmentera de 588 tonnes ou de 1 250 tonnes par an, soit 0,7 à 1,6 % des capacités de l'usine de Colmar, avec l'accroissement démographique envisagé.

2.8. L'AMBIANCE SONORE

2.8.1. Orientation

Les principales nuisances sonores sont liées au débit routier de la RN 83 au niveau d'Ostheim et de Guémar. Le projet préconise une protection acoustique au droit de ces agglomérations (orientation 6.7) et un déplacement du tracé, lors de la mise au gabarit autoroutier, à plus de 300 mètres de l'espace urbain (orientation 6.7).

2.8.2. Evaluation

A 300 mètres de distance et à 5 mètres de hauteur, par temps calme, le niveau sonore de la route est réduit de 17 décibels (A)³. Dans ces conditions, le niveau sonore moyen s'établit à 57,9 dB(A) pour le Leq(6h-22h), soit un niveau acceptable pour les riverains. Néanmoins, à l'heure de pointe (19 heures), ce niveau monterait à 61,5 dB(A).

L'amortissement lié à la distance est considérablement atténué par vent d'Ouest pour Guémar et par vent d'Est pour Ostheim. De plus, si le bruit est moins gênant aux heures de travail et à toutes heures en hiver, par contre, il est très pénalisant à la belle saison entre 19 heures (heure de pointe) et 22 heures. Or, le déplacement de tracé ne peut être envisagé qu'à l'Ouest de Guémar et à l'Est d'Ostheim. De plus, au droit de cette dernière agglomération, le déplacement est contraint par l'espace naturel de la forêt de Colmar.

C'est pourquoi, quelle que soit l'hypothèse retenue, d'autres mesures sont nécessaires : des murs antibruit, une chaussée absorbante, une vitesse maintenue à 110 km/h. Le scénario d'une mise au gabarit autoroutier mérite d'être réévalué.

³ Evaluation à partir des abaques du Guide du bruit – méthode détaillée



Thème	Enjeux identifiés au diagnostic	Réponses du PADD	Commentaires
BIODIVERSITE	Préserver et conforter le noyau de biodiversité vosgien et particulièrement les sites stratégiques: Taennchel, Tête des Faux, Devin, cirques glaciaires des lacs Blanc et Noir	Intégré comme orientation du PADD	
	Préserver les îlots naturels du vignoble : promontoires thermophiles, les quelques landes calcicoles	Intégré comme orientation du PADD	
	Préserver les supports hydrologiques du Ried de l'Ill (inondations, nappe sub-affleurante), les cours d'eau phréatiques et les chênaies charmaies à géophytes	Intégré comme orientation du PADD	
	Conforter les corridors écologiques (trame verte et bleue) qui assurent la perméabilité du territoire aux flux biologiques. Conserver une fenêtre dans la ligne d'urbanisation Ribeauvillé Guémar. Organiser les corridors Ouest Est autour des cours d'eau.	Intégré comme orientation du PADD	La cohérence avec le projet d'une déviation Est de Ribeauvillé est à rechercher.
CLIMAT ET ENERGIE	Favoriser un habitat économe en énergie	Implicite dans le PADD qui renvoie à la législation sur le sujet	Les économies d'énergie dans le bâtiment ont des incidences économiques, sociales et climatiques favorables.
	Développer un territoire à faible indice de mobilité	Une armature urbaine qui place à moins de 5 km l'ensemble des services à la population	Indice 2006 : 6,3 km/jour. Indice tendanciel : 6,3 km/jour. Aucune incidence mesurable du PADD.
	Transférer une partie des mobilités sur le rail et les déplacements doux	Création d'une voie ferroviaire dédiée aux dessertes des gares d'Ostheim et de Ribeauvillé. Promotion des pistes cyclables "vie quotidienne".	La gare de Ribeauvillé est la plus apte à accueillir les échanges intermodaux route rail sous réserve d'aménager le quartier de Ribeauvillé gare.
	Stimuler l'emploi de matériaux peu énergivores pour les constructions, le bois notamment qui constitue aussi une forme de stockage du carbone		
	Protéger les puits de carbone que sont les forêts	Implicite dans le PADD	
	Développer les énergies non carbonées	Objectif d'une couverture totale des besoins locaux par les énergies renouvelables.	La géothermie profonde et le bois offrent les potentialités les plus élevées pour tendre vers cet objectif. Le développement du solaire sur les toitures suppose de définir les zones protégées
	Assurer le confort climatique par la végétation en période de canicule dans les agglomérations		

Rapport de Présentation
Partie n°4 - L'Évaluation des Incidences du SCOT sur l'Environnement

PAYSAGE	Eviter l'effet banalisant des constructions contemporaines sur le paysage du vignoble	Promouvoir une qualité architecturale qui respecte les centres anciens et qualifie les nouvelles constructions. Assurer la qualité des extensions urbaines.	
	Mettre en scène les châteaux, les églises isolées et les façades patrimoniales	Conforter la dimension patrimoniale du vignoble	
	Préserver les espaces exempts de signes technologiques et urbains	Veiller à la compacité des formes urbaines	
	Intégrer le stationnement des touristes		
	Veiller à la qualité (cohérence et lisibilité) du champ visuel des usagers de la route des vins, du chemin de fer et de la RN415	Maintien d'espaces ouverts en herbe dans la vallée	L'ouverture de 15 hectares pour les activités doit être correctement localisé pour éviter une altération paysagère du fond de vallée
	Arrêter la dispersion de l'habitat dans le haut bassin de la Weiss		
	Préserver le sentiment d'espace et de naturalité du relief vosgien		
	Préserver ou rétablir la cohérence des clairières du massif du Taennchel		
	Redonner une cohérence paysagère à la plaine sous vosgienne	Garantir l'intégration paysagère des sites d'activités Concevoir un projet urbain et paysager pour l'axe Sony Ribeauvillé	La stratégie de reconquête de la qualité paysagère est bien cadrée par le PADD. La zone d'activités de Beblenheim pourrait affecter la perspective sur Beblenheim et Zellenberg
	Conserver ou rétablir la qualité des portes d'agglomération	Définir une interface de qualité entre le bâti et l'espace naturel	
EAU	Conserver un espace de liberté à la Weiss, à la Fecht et à l'III	Valoriser la trame bleue, respecter une marge de recul vis-à-vis des cours d'eau	
	Respecter les périmètres de protection des captages d'eau potable		
	Prendre en compte le rôle stratégique de la nappe phréatique ello-rhénane dans l'alimentation en eau du territoire	Intégré comme orientation du PADD	
	Assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable des communes de Fréland, Lapoutroie et Thannenkirch		
	Préserver le fonctionnement des zones inondables	Intégré comme orientation du PADD	
	Assainir Labaroche et Illhaeusern, adapter la station de Beblenheim aux besoins futurs		



AIR ET BRUIT	Atténuer les nuisances de la RN83 au droit de Guémar et d'Ostheim	Eloigner de 300 m le tracé de la route mise au gabarit autoroutier	Le maintien d'une vitesse limitée à 110 km/h et la réalisation d'aménagements antibruit sont pertinentes dans toutes les hypothèses
	Atténuer les nuisances de la RN415 au droit du Bonhomme, d'Hachimette et de Kaysersberg-Alspach	Déviations des agglomérations	Rechercher, le moment venu, les solutions les moins dommageables pour le site
ESPACE	Economiser l'espace	Densifier : objectif de 60 habitants à l'hectare bâti et de 30 emplois à l'hectare de zone d'activités. Limitation des superficies nouvelles pour les zones d'activités à 40 + 15 hectares	Cette orientation permet d'économiser plus de 50 hectares par rapport à l'évolution tendancielle





3. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE (D.O.G.)





3.1. LA BIODIVERSITE

3.1.1. Les noyaux de peuplement

Les noyaux de peuplement (forêt vosgienne, zones humides, sites stratégiques, ried de l'Il) sont identifiés et respectés. Aucun projet ne les impacte, à l'exception de la déviation de la RN83 à Ostheim qui égratigne la zone humide remarquable de la forêt communale de Colmar et percute la forêt riedienne d'Ostheim.

3.1.2. Les corridors

Le Scot prescrit la préservation des corridors écologiques par les plans locaux d'urbanisme. Il identifie cinq corridors appuyés sur les cours d'eau d'origine vosgienne (axe Ouest Est) et un corridor, rendu inconstructible y compris pour les bâtiments agricoles, dans la ligne d'urbanisation Ribeauvillé Guémar. Les coupures vertes à maintenir entre les agglomérations pour des raisons paysagères contribuent également à la perméabilité du territoire aux flux biologiques.

La voie ferrée et la RN83 mise au gabarit autoroutier devront assurer cette perméabilité par des aménagements adaptés (ouvrages d'art à large enjambée), notamment au passage des cours d'eau.

3.1.3. Les sites Natura 2000

Les habitats et les espèces ayant justifié la désignation des zones de protection spéciale des Hautes Vosges et du Ried de Colmar à Sélestat ainsi que des sites d'intérêt communautaire des Collines sous vosgiennes, des Promontoires siliceux et des Sites à Chauves-souris sont préservés dans leur périmètre.

Les incidences sur les Chiroptères et le Grand Tétrás des aérogénérateurs envisagés au Bonhomme ont été évaluées et des mesures compensatoires proportionnées prévues.

3.1.4. Le Grand Hamster

Le Scot réalise d'emblée la partition du territoire entre le Grand Hamster et les projets d'extension urbaine. Cette démarche a un sens dans la mesure où, par déduction, l'espace attribué au Hamster est considéré comme inconstructible.

Les terres favorables à l'espèce seront amputées à hauteur d'environ 80 hectares pour l'urbanisation (non comptés les prélèvements pour la mise au gabarit autoroutier de la RN83 et pour la réalisation d'une troisième voie ferroviaire), dont 52 hectares pour les zones d'activités d'Ostheim, de Guémar et de Bergheim. De toutes les communes concernées, seule celle de Guémar accueillait encore du Grand Hamster à l'extrême fin du XXe siècle (plus aucune dix ans plus tard).

Les différentes extensions urbaines envisagées conservent un territoire accessible à l'espèce de plus de 600 hectares (sous réserve que soit conservé le corridor dans la ligne d'urbanisation Ribeauvillé Guémar).

3.2. LE PAYSAGE

3.2.1. Les effets des prescriptions du DOG

Le Scot prescrit l'interdiction de construire dans le vignoble et le long de la route des vins, y compris pour les bâtiments d'exploitation. C'est la seule mesure spatialisée.

Il recommande des actions de valorisation du patrimoine, des espaces ouverts et des cœurs de village. Pour l'essentiel, il

prescrit des procédures en forme de cahier des charges pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme.

La production paysagère de ces procédures est incertaine. Aussi, parallèlement, reprenant en les complétant les dispositions du schéma directeur de 1998, le Scot précise des orientations paysagères commune par commune.

Certaines mesures ont des effets paysagers : la limitation des surfaces ouvertes à la construction, l'interdiction de construire dans les zones inondables (ried) et dans le territoire affecté au Grand Hamster, les procédures d'évaluation des aménagements dans les zones naturelles protégées.

Les projets les plus susceptibles d'avoir une incidence sur le paysage sont les zones d'activités :

- Bergheim Nord, dans le champ visuel des usagers de la voie ferrée Mulhouse Strasbourg, et sa possible prolongation du côté de Saint Hippolyte, c'est-à-dire dans le cône de visibilité vers le Haut-Koenigsbourg ;
- Bergheim Sud (site du Muehlbach), également visible depuis la voie ferrée, entrera en co-visibilité avec la chapelle de Saint Maximin, qui coiffe un sommet de butte ;
- Ostheim, visible depuis la RN83 en entrée d'agglomération ;
- Bennwihr ou Ostheim, en proximité du parc classé de Schoppenwihr et dans le champ visuel de la RN83 ;
- Sigolsheim, dans un secteur sensible en pied de vignoble.

Le Scot prescrit un traitement architectural et paysager ambitieux de ces sites.

3.2.2. Les effets paysagers de la densification

La densité dans les lotissements résidentiels créés au cours du dernier demi-siècle oscille entre 10 et 15 logements à l'hectare. Le passage à une densité plancher de 20 logements à l'hectare et à une densité moyenne souhaitée proche de 28 logements à l'hectare ne s'effectue pas par une diminution de superficie des parcelles, mais par une modification des formes urbaines. Le paysage bâti des nouveaux quartiers devrait en être profondément modifié.

Le Scot oriente l'aspect de ces formes urbaines, sans pour autant créer un cadre contraignant : une juxtaposition de maisons individuelles et d'immeubles collectifs, l'affirmation de la rue comme espace convivial, une inscription dans le site tenant compte de la topographie. La densification devrait aussi inciter à abandonner le plain pied pour la maison à deux ou trois niveaux (dont un sous les combles).

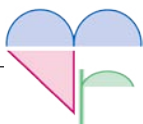
3.2.3. L'architecture

Le Scot préconise la recherche d'un compromis entre la tradition constructive et la création architecturale, laissant à un Conseil local de la création architecturale le soin de donner un contenu concret à ce compromis, tout en invitant à assurer « la continuité avec les tonalités formelles et l'unité globale » des sites urbains du territoire Montagne Vignoble et Ried.

Cette démarche doit se libérer de deux présupposés : l'éco-construction exigerait de nouvelles formes architecturales, la création architecturale serait incompatible avec des normes réglementaires.

La maison alsacienne, en bois et torchis, répond depuis des siècles à une partie des exigences environnementales (isolation thermique, stockage de carbone, utilisation de matériaux renouvelables) du XXI^e siècle. Les technologies de production énergétique contemporaines s'adaptent à la tradition constructive locale dès lors que cette exigence est formulée : tuiles et vitrages sont déjà capables de produire de l'électricité. En d'autres termes, la révolution énergétique des prochaines décennies ne s'accompagne pas nécessairement d'une révolution architecturale.

L'architecture occidentale valorise souvent la créativité de l'architecte au détriment du paysage, bien collectif. Dans cette



démarche, le site est utilisé pour mettre en valeur la construction. La juxtaposition de ces « créations » peut produire des ensembles hétéroclites et dépourvus d'identité. Au contraire et dans l'esprit du Scot, il s'agit de mettre la créativité au service de la cohérence du paysage et du respect de l'identité du lieu. L'expérience démontre que ce résultat n'est atteint que lorsque sont édictées quelques règles capables de fédérer les concepteurs dans l'espace et dans le temps.

3.2.4. L'impact visuel des orientations énergétiques

Le développement du recours aux énergies renouvelables peut avoir des incidences plus ou moins fortes sur les paysages naturels et urbains : les aérogénérateurs sur les crêtes vosgiennes sont des équipements industriels dans un espace naturel, les capteurs solaires sur les toitures des centres historiques banaliseraient l'image de la cité vue de l'extérieur...

Le développement énergétique doit s'inscrire dans une stratégie capable de prendre en compte le paysage, le patrimoine, la biodiversité..., c'est-à-dire de moduler la réponse (bois, soleil, hydraulique, géothermie...) et les techniques en fonction du caractère des lieux.

3.2.5. Le mitage de l'espace

La densification du tissu bâti, la recommandation d'extensions urbaines en greffe naturelle sur le tissu existant, l'interdiction de toute construction dans le vignoble et le long de la route des vins, contribueront à réduire la tentation de la dispersion. L'interdiction de construire dans les zones inondables complète ce dispositif anti mitage.

Le cas de Labaroche n'a cependant pas trouvé de réponse capable de favoriser le regroupement des constructions autour de deux ou trois centres.

3.3. LES RISQUES NATURELS

Le DOG ne prévoit aucune disposition particulière en ce qui concerne les risques naturels. Les constructions sont interdites dans la zone inondable par le plan de prévention du risque inondation.

Les coulées d'eau boueuse, non répertoriées, sont à prendre en compte au moment de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme.

3.4. LA MOBILITÉ ET LA LUTTE CONTRE L'EFFET DE SERRE

L'absence de modulation de la répartition de la croissance démographique maintient en l'état l'indice de mobilité (6,3 km/j/véhicule).

Néanmoins, diverses mesures sont de nature à réduire cet indice :

- la localisation des surfaces commerciales de plus de 300 m² dans les bourgs centres ;
- les incitations à prévoir les circulations douces ;
- le développement de la communication numérique ;
- la création ou le renforcement de l'offre de transport collectif entre les localités et les bourgs centres ;
- la réouverture de la gare d'Ostheim, de celle de Ribeauvillé / Guémar et la création, envisagée à long terme, d'une desserte en site propre.

La création d'un quartier de gare attractif à Ribeauvillé gare (commune de Guémar) est, dans ce domaine, une des options les plus importantes à moyen terme.

Les zones d'activités envisagées d'Ostheim Nord, de Guémar, de Benwihr Ostheim Sud et de Bergheim sont proches de la voie ferrée, mais seules les trois premières sont plus ou moins voisines d'une gare opérationnelle.

Parallèlement à l'affirmation d'une alternative à la voiture, le Scot envisage des investissements dans le réseau routier, mais aucun des contournements envisagés ne provoquera d'augmentation du trafic et donc des émissions de gaz à effet de serre :

- l'itinéraire des contournements du Bonhomme, d'Hachimette et de Kaisersberg devra néanmoins être soigneusement étudié pour en minimiser les impacts paysagers et écologiques, au besoin par des passages en tunnel ;
- le contournement de Ribeauvillé Est devra veiller à ne pas réduire la fenêtre dans la ligne d'urbanisation Ribeauvillé Guémar.

Par contre, le passage au gabarit autoroutier de la RN83 se traduirait par un accroissement de la vitesse du trafic (réglementairement de 110 à 130 km/h), ce qui signifie une augmentation de la consommation de carburant, des émissions de gaz à effet de serre et du bruit.

3.5. L'ÉCONOMIE D'ESPACE

L'économie d'espace par une densification de la trame urbaine est l'un des axes forts du Scot.

La consommation totale d'espace à l'horizon 2030 est estimée à 111,1 hectares pour l'habitat et à 50 hectares pour l'activité, soit un total de 161 hectares. Ces superficies sont inégalement réparties entre les différentes régions naturelles : 45 % des prélèvements s'effectuent dans la plaine sous vosgienne.

En termes de calories produites, c'est l'équivalent de la nourriture annuelle de 25 111 personnes qui sera perdue. En laissant de côté la production viticole, c'est la production alimentaire nécessaire à la subsistance de 602 personnes qui disparaîtra.

Prélèvements fonciers pour l'urbanisation dans les différentes régions naturelles

Région naturelle	Nombre de communes	Superficie affectée ha	Proportion du total %
Montagne	8	41,2 + 5	28,7
Vignoble	13	36,2 + 4	24,9
Plaine sous vosgienne	5	31,5 + 41	45,0
Ried	1	2,2	1,4
TOTAL	27	161,1	100 %

Production alimentaire perdue exprimée en tonnes d'équivalents céréales.

Région naturelle	Valeur alimentaire estimée	Superficie prélevée	Tonnages de production perdue
Montagne	0,5	46,2	23
Vignoble	628	40,2	25 245
Plaine sous vosgienne	8	72,5	580
Ried	8	2,2	17
TOTAL		161,1	25 865

La consommation d'espace admise par le Scot est en net retrait par rapport à ce que prévoit les documents d'urbanisme communaux approuvés.



3.6. L'EAU

En soulignant l'importance des corridors bleus dans la perméabilité biologique du territoire, le Scot promeut le caractère structurant du réseau hydrographique dans l'occupation de l'espace, autant du point de vue hydrologique que paysager.

Dans la plaine sous vosgienne, les projets de zones d'activités n'interfèrent ni avec les cours d'eau, ni avec les zones inondables, ni avec les périmètres de protection des captages d'eau potable. La seule zone (1 ha) susceptible d'interférer avec l'eau (zone humide, terrasse alluviale) est celle de la vallée de la Weiss. Son positionnement devra être confronté aux contraintes du site.

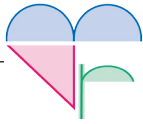
Les extensions urbaines répondront aux exigences du code de l'environnement relatives à l'eau (compensation de l'imperméabilisation, gestion des eaux usées et pluviales), exigences que le Scot n'a pas à rappeler.





4. LA COMPENSATION DES EFFETS DU SCOT LES INDICATEURS DE SUIVI LES COMPATIBILITES





4.1. LES MESURES

Le Scot cherche d'emblée à compenser les effets de la croissance urbaine en préconisant un ensemble de mesures visant à produire des paysages de qualité, à respecter, voire à restaurer la diversité vivante du territoire, à réduire les mobilités imposées, à tendre vers une relative autonomie énergétique, à optimiser l'utilisation de l'espace et à éviter les interférences avec l'hydrosystème local. Nous ne rappellerons pas ici le détail de ces mesures.

Quelques actions d'accompagnement doivent être soulignées :

- l'effacement de l'obstacle pour la faune que représentent la ligne ferroviaire et la RN83 au moment des travaux d'aménagement envisagés (troisième voie pour la première, mise au gabarit autoroutier pour la seconde) ;
- une exigence de qualité dans l'aspect des bâtiments et dans l'aménagement des espaces collectifs des zones d'activités envisagées ; cette exigence ne doit pas s'effacer devant celles des candidats à l'implantation ;
- le dialogue nécessaire entre les aménageurs publics et privés d'une part et le Conseil de la création architecturale d'autre part, en particulier dans tous les sites sensibles.

Le seul effet qu'il est impossible de compenser, parce qu'il s'agit d'une ressource non renouvelable, est la consommation d'espace fertile, mais celle-ci est inéluctable dans une perspective de croissance.

4.2. LES INDICATEURS

Nous privilégions, dans le choix des indicateurs, des éléments mesurables et dépendant de la planification. C'est ainsi que, pour la biodiversité, nous retenons de préférence des espèces technophobes et écartons celles qui sont liées aux pratiques agricoles et sylvicoles.

Le SCOT Montagne, Vignoble et Ried fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation.

4.3. LES COMPATIBILITÉS

4.3.1. La compatibilité avec les engagements internationaux de la France

Les principaux engagements environnementaux de la France concernent la lutte contre le réchauffement climatique et la sauvegarde de la biodiversité, avec quelques espèces phares comme le Grand Tétras et le Grand Hamster.

Le Scot répond au premier de ces engagements :

- en favorisant le développement des transports collectifs, notamment ferroviaires,
- en ayant l'objectif de tendre vers une autonomie énergétique fondée sur des énergies non carbonées,
- en protégeant ses puits de carbone (massifs forestiers),
- en localisant les surfaces commerciales dans les bourg centre et les principales zones d'activités au voisinage de la voie ferrée.

Cible	Indicateurs	Actions préalables
Eau	1. Volumes d'eau consommée 2. Peuplement halieutique comme indicateur synthétique de la qualité du milieu fluvial	Nécessité d'un état 2010 (pêches électriques de l'ONEMA)
Biodiversité	3. Effectifs de Grand Tétrás (Vosges), d'Hirondelle rustique (habitats), de Grand Hamster (plaine sous vosgienne) et de Lièvre (plaine et ried)	Nécessité d'un état 2010
Paysage	4. Evolution de quelques sites représentatifs du territoire : entrées de ville, vue générale sur les villages, façades patrimoniales, axes de déplacement	Prise de photographies à partir de points identifiés par GPS pour une prise aux mêmes endroits au moment du bilan
Espace	5. Consommation d'espace en valeur absolue et par habitant	Suivi de la consommation d'espace via SIG : (BP-PLU, suivi des zones d'extensions urbaines en référence au TO (urbanisation potentiel), mesure de l'urbanisation effective (ortho-photos, ...).
Mobilité	6. Evolution de l'indice de mobilité 7. Evolution de la distance moyenne de chaque habitant à une gare opérationnelle	
Energie	7. Evolution des énergies produites et consommées localement	

4.3.2. La compatibilité avec le SDAGE et le SAGE

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du district hydrographique du Rhin a été approuvé en date du 27 novembre 2009.

Le SDAGE est organisé en 6 thèmes. Chacun des thèmes correspond à un « enjeu » qui se décline en « orientations fondamentales » et en « dispositions ».

THEME 1 : Eau et santé

Enjeu 1 : Améliorer la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et à la baignade.

THEME 2 : Eau et pollution

Enjeu 2 : Garantir la bonne qualité de toutes les eaux, tant superficielles que souterraines.

THEME 3 : Eau, nature et biodiversité

Enjeu 3 : Retrouver les équilibres écologiques fondamentaux des milieux aquatiques.

THEME 4 : Eau et rareté

Enjeu 4 : Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau sur l'ensemble des bassins du Rhin et de la Meuse.

THEME 5 : Eau et aménagement du territoire

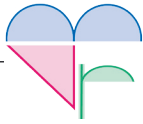
Enjeu 5 : Intégrer les principes de gestion équilibrée de la ressource en eau dans le développement et l'aménagement des territoires

(Partie 5A : Inondations - Partie 5B : Préservation des ressources naturelles - Partie 5C : Alimentation en eau potable et assainissement des zones ouvertes à l'urbanisation)

THEME 6 : Eau et gouvernance

Enjeu 6 : Développer, dans une démarche intégrée à l'échelle des bassins versants du Rhin et de la Meuse, une gestion de l'eau participative, solidaire et transfrontalière.

Le SCOT Montagne, Vignoble et Ried (comme les PLU et les cartes communales) est directement cité dans plusieurs dispositions des enjeux 3 et 5, il doit mettre en œuvre les dispositions en question au titre de la compatibilité.



Article	Orientation du SDAGE	Réponse du Scot Montagne Vignoble Ried
T1 O1.1-D5	Compléter les protections des captages d'eau potable par un zonage adapté	Les PLU devront compte de cette disposition.
T3 O3-D1	Assurer la renaturation des cours d'eau dégradés en privilégiant la restitution d'un minimum de continuité écologique latérale et longitudinale des rivières	Aucune urbanisation n'est prévue dans la proximité des cours d'eau, sauf en proximité de Weiss dans la haute vallée, où cette disposition devra être respectée
T3 O3.1.1.2-D1	Les SCOT, PLU et cartes communales garantiront la préservation des zones de mobilité des cours d'eau	Aucune urbanisation n'est prévue dans la
T3 O3.1.1.3	Limiter strictement les aménagements dans les zones de mobilité en poursuivant l'objectif de préserver le lit des cours d'eau et des zones latérales	proximité des cours d'eau. La Fecht et la Weiss sont les seules rivières à fond mobile du secteur.
T5A O2	Prendre en compte de façon stricte l'exposition aux risques d'inondation dans l'urbanisation des territoires	Aucune urbanisation n'est prévue dans les zones
T5A O2.1	Les SCOT pourront interdire toute construction et tout remblaiement ou digue dans les zones d'expansion des crues	inondables.
T5A O2.3	Les SCOT, PLU et cartes communales ne peuvent ouvrir à l'urbanisation des zones soumises au risque de coulées d'eau boueuse sans un examen détaillé des conditions	Les risques de coulée d'eau boueuse sont rares sur le territoire du Scot Montagne Vignoble Ried
T5B O2	Préserver de toute urbanisation les parties du territoire à fort intérêt naturel	Cet objectif est assuré par le Scot MVR : forêts et tourbières vosgiennes, éperons rocheux, grand ried de l'III
T5B O2.1.	Préserver de toute atteinte l'intégrité du lit des cours d'eau et des zones latérales	Aucune urbanisation n'est prévue dans la proximité des cours d'eau.
T5B O2.2	Interdire toute nouvelle construction entraînant une dégradation ou une destruction d'une zone humide remarquable	Le Scot préserve le ried de toute construction
T5B O2.4	Préserver la qualité paysagère et la possibilité d'entretenir la rivière en interdisant toute construction nouvelle sur une largeur nécessaire	Aucune urbanisation n'est prévue dans la proximité des cours d'eau.
T5C O1	L'ouverture à l'urbanisation est conditionnée à l'existence d'un assainissement conforme	Les PLU devront tenir compte de cette exigence

Bilan des incidences et réponse du Scot Montagne Vignoble Ried

Action ou projet	Incidences	Importance de l'incidence	Mesures correctrices ou d'accompagnement
Protection des noyaux de peuplement	Assure le maintien des sources de biodiversité	Fort	
Protection des corridors écologiques Ouest Est et d'une fenêtre dans l'urbanisation Ribeauvillé Guémar	Assure la diffusion de la diversité vivante et le lien entre les principaux noyaux	Fort	Renforcer les ripisylves.
Mise au gabarit autoroutier de la RN83	Atténuation des nuisances sonores pour Ostheim et Guémar	Faible	Réaliser des équipements antibruit. Saisir l'occasion pour créer des passages à faune.
	Déborde sur le Ried (zone humide)	Moyen	Mesures correctrices ou de compensation à prévoir au moment de la conception de l'ouvrage
	Accroissement des émissions de gaz à effet de serre liées à l'accroissement de vitesse	Moyen	S'interroger sur la pertinence d'une mise au gabarit autoroutier
Contournements du Bonhomme, d'Hachimette et de Kaysersberg	Réduction du trafic de transit dans les agglomérations : amélioration de la sécurité et de l'ambiance sonore	Fort pour les riverains	
	Impacts paysagers sur les versants de la vallée	Fort	Mesures correctrices (tunnel, aménagements paysagers) à prévoir au moment de la conception des ouvrages
Contournement de Ribeauvillé	Réduction de la fenêtre dans la ligne d'urbanisation Ribeauvillé Guémar	Moyen	Mesures correctrices ou de compensation à prévoir au moment de la conception de l'ouvrage
Création d'une troisième ligne ferroviaire	Transfert de la mobilité sur le rail	Fort	
	Renforcement de l'obstacle aux flux biologiques	Moyen	Saisir l'occasion pour créer des passages à faune
Délimitation d'un périmètre dédié au Grand Hamster	Possibilité de retour du Grand Hamster, protection des terres agricoles et du paysage comme effets collatéraux	Moyen	
Interdiction de construire dans le vignoble et le long de la route du vin	Conforte la cohérence de ce paysage sensible	Fort	
Zone d'activités de Bergheim Nord	Incidence sur le paysage vu depuis le train et la route (cône de vue vers le Haut Koenigsbourg)	Moyen	Nécessité de faire un effort d'intégration
	Consommation de 10 hectares dont 6 de terres fertiles	Moyen	Densité minimale de 30 emplois/ha
Zone d'activités de Bergheim Sud et Guémar	Incidence sur le paysage vu depuis le train et sur la plaine devant Bergheim	Fort	Nécessité de faire un effort d'intégration et de prendre en compte la sommation des effets paysagers des différentes zones d'activités
	Consommation de 21 hectares de terres fertiles	Fort	Densité minimale de 30 emplois/ha



Zone d'activités d'Ostheim	Incidence visuelle sur l'entrée d'agglomération	Moyen	Nécessité de faire un effort d'intégration
	Consommation de 10 hectares de terres fertiles	Moyen	Densité minimale de 30 emplois/ha
Zone d'activités de Bennwihr Ostheim Sud	Impact dans le champ visuel de la RN83	Potentiellement fort	Nécessité de faire un effort d'intégration en tenant compte de la sommation des effets avec les zones voisines
	Consommation de 15 hectares de terres fertiles	Fort	Densité minimale de 30 emplois/ha
Zone d'activités de Sigolsheim	Impact sur la perception du débouché de la vallée vue depuis la RD 16 et le Mont de Sigolsheim	Potentiellement fort	Effort de qualité architecturale, création d'un écran végétal et traitement des toitures
	Consommation de 4 hectares	Faible	Densité minimale de 30 emplois/ha
Création d'un Conseil local de la création architecturale	De nature à favoriser le respect du paysage	Moyen	Dialogue avec les aménageurs, intégrer la sensibilité du public
Accroissement démographique de 5000 personnes en 20 ans	Consommation de 102,8 hectares pour l'habitat	Fort	Densification à 27,5 logements/ha
	Consommation accrue d'eau : + 705 m ³ /jour	Faible	Sécuriser l'alimentation de Fréland, Thannenkirch et Lapoutroie
Densification du tissu bâti à 30 logements/hectare	Economie d'espaces agricoles et naturels	Fort	
	Impose de nouvelles formes urbaines	Fort	Exigence de qualité du traitement de la rue
Orientations paysagères par commune	Maîtrise de l'évolution du paysage : villages groupés, clairières réhabilitées, façades patrimoniales respectées, espaces sans signes technologiques et urbains préservés, entrée de ville améliorées	Fort	
Desserte ferroviaire des gares de Bennwihr, Ostheim, Guémar	Transfert des mobilités sur le rail = réduction des émissions de gaz à effet de serre	Fort	
Absence de modulation de la répartition de la croissance	Pas d'évolution de l'indice de mobilité	Faible	Localisation des surfaces commerciales de plus de 300 m ² dans les bourgs centre, 67 % des espaces économiques créés en bordure de voie ferrée
Interdiction de construire dans les zones inondables	Respect des mécanismes hydrauliques naturels, préserve l'espace riedien de toute construction	Fort	
Volonté de tendre vers une autonomie énergétique par les énergies renouvelables	Réponse à la disparition du pétrole et à l'effet de serre	Moyen	
	Incidences paysagères	Moyen	Développer une stratégie qui prend en compte tous les facteurs

Incidence positive

Incidence négative

Mesure prescrite ou préconisée par le Scot

Mesure complémentaire

Les incidences (parfois évaluées en termes d'enjeux) sont hiérarchisées en : faible moyen fort





PARTIE N°5

***L'ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS
DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE***

■ L'ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUES

5. LE SCOT, LA CHARTE DU PNRBV, LA CHARTE DE PAYS, LES SCOT VOISINS ET LE PLAN CLIMAT

LE SCOT ET LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

La *Charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges* s'impose au Scot Montagne Vignoble et Ried.

Le *SCOT-MVR* intègre amplement les objectifs de la *Charte*. Ainsi, il a porté une attention particulière à la rédaction des outils du *Document d'Orientations Général* consacrés aux grands objectifs de la charte que représentent notamment :

- La gestion parcimonieuse de l'espace.
- La protection des espaces naturels et de la biodiversité.
- La préservation et la valorisation des paysages.
- La qualité urbaine et paysagère des villages.
- Le développement de l'*Eco-Construction*.
- Le développement des énergies renouvelables.



■ L'ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUES

5. LE SCOT, LA CHARTE DU PNRBV, LA CHARTE DE PAYS, LES SCOT VOISINS ET LE PLAN CLIMAT (SUITE)

LE SCOT ET LA CHARTE DU GRAND PAYS DE COLMAR

L'ensemble du territoire du *SCOT-MVR* fait partie du périmètre de la *Charte du Grand Pays de Colmar*. Celle-ci fixe la cadre d'une stratégie globale de développement territorial et pose le cadre des synergies et de la complémentarité entre les différentes composantes du «Pays».

Le *SCOT-MVR* est conçu dans une réelle continuité avec les objectifs de la *Charte du Grand Pays de Colmar*.

LE SCOT, LE SCOT COLMAR-RHIN-VOSGES ET LE SCOT DE SÉLESTAT ET SA RÉGION

La logique inter-scot est indispensable à la cohérence global de l'aménagement du territoire régional. En ce sens il importe fondamentalement d'éviter une forme de concurrence territoriale inutile.

Ainsi, dans trois domaines stratégiques dans la dynamique et l'équilibre du grand territoire, les choix du *SCOT-MVR* marque une bonne complémentarité avec les deux SCOT voisins :

- Le choix d'une attractivité résidentielle mesurée.
- Le choix d'un développement commercial limité et non concurrent des pôles de Sélestat et de Colmar.
- Le choix d'un renforcement de l'offre «transports collectifs» vers les des pôles de Sélestat et de Colmar.

LE SCOT ET LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Le *Plan Climat Energie Territorial* soutenu par la Région, en cours d'élaboration sur le Grand Pays de Colmar, marque l'ambition de l'Alsace en matière de développement durable.

En ce sens, le *SCOT-MVR* affiche notamment des ambitions fortes en matière de production d'énergies renouvelables (éolien, unité de méthanisation, solaire, géothermie, hydro-électricité, bois énergie).

Cette ambition s'appuie sur une somme de réalisations et de projets concrets.

La volonté d'initier une politique active d'économie d'énergie, celle de limiter les besoins en déplacements, de donner une vraie place aux circulations douces et d'agir pour un renforcer sérieusement l'offre en transports collectifs, complètent le plan d'actions mis en perspective par le *SCOT-MVR*.



RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Au regard de l'article R.122-2 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation du SCOT doit comporter un résumé non technique et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée. Le résumé non technique permet donc d'appréhender plus aisément la démarche de l'évaluation environnementale, notamment au travers d'une mise en parallèle des éléments clefs de l'état initial de l'environnement et des objectifs et orientations du SCOT, d'une synthèse des éléments de l'évaluation environnementale qui en découlent et d'une description de la manière dont cette évaluation a été effectuée.



TABLE DES MATIÈRES

■ 1. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	269
■ 2. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU SCOT.....	272
■ 3. ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET DISPOSITIONS CORRECTRICES	272
■ 4. LES MESURES COMPENSATOIRES ET LES INDICATEURS	276



■ 1. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial de l'environnement a conclu sa description fine du territoire Montagne, Vignoble et Ried par l'identification de 6 familles d'enjeux :

1. La gestion de l'espace
2. La diversité du vivant
3. La qualité des eaux
4. La qualité du paysage
5. L'impact «énergie»
6. Les nuisances sonores

1. LA GESTION DE L'ESPACE

L'état initial de l'environnement souligne que les surfaces urbanisées du territoire du SCOT couvraient, en 1999, une superficie de 1 263 hectares, pour une population de 35 146 habitants. La consommation d'espace par personne, pour se loger et travailler, s'établit ainsi à 359 m², soit un niveau inférieur à la consommation d'espace en milieu rural (entre 400 et 700 m² par personne selon les communes d'Alsace). Les surfaces artificialisées comportent aussi 596 hectares de réseau de communication, soit un total de 1 859 hectares (529 m² par personne).

Ces chiffres ne rendent pas moins fondamentale la nécessité de renforcer et de sécuriser les mesures de gestion parcimonieuse de l'espace tant cette problématique est transversale et impacte l'ensemble des domaines fondamentaux pour l'environnement, qu'il s'agisse de la qualité des eaux, de la diversité du vivant, de la qualité des paysages et de la préservation de l'espace agricole notamment.

2. LA DIVERSITÉ DU VIVANT

La richesse et la diversité du vivant sont marquantes sur le territoire du SCOT et méritent une attention particulière. L'on peut notamment noter deux facteurs qui confèrent à la forêt vosgienne ses spécificités dans le contexte du nord-est de la France :

- son étendue d'un seul tenant, qui en fait un refuge pour de nombreuses espèces technophobes, autrefois présentes en plaine (c'est le cas, notamment, du Cerf élaphe, du Chat sauvage, du Lynx, du Grand Tétràs, de la Gélinothe des bois) ;

- l'altitude, qui permet l'existence d'habitats montagnards (hêtraie sapinière) et boréaux (pessière sapinière), qui abritent la Chouette de Tengmalm, la Chouette chevêchette, le Casse-noix moucheté, la Salamandre tachetée et les meilleures densités de Martre des pins, de Mulot à collier roux et de Pic noir.

Les collines sous-vosgiennes comprennent des milieux chauds et secs qui constituent des îlots climatiques avancés d'ambiance subméditerranéenne où poussent des variétés rares d'orchidées. Le site de Schoppenwihr abrite une colonie de reproduction du Héron cendré. Le lit de la Fecht a conservé une certaine naturalité, mais les potentialités de cet écosystème fluvial sont actuellement contrariées par la prédominance du Robinier faux acacia et de la Renouée du Japon.

Par ailleurs, encore très présent sur les placages limoneux dans les années 1960, le Grand Hamster a vu ses effectifs s'effondrer, comme dans l'ensemble de la région.

Concernant le ried, ses potentialités sont intactes, il réunit, au moins potentiellement sur les bords de l'Illhaeusern, Guémar, Bergheim et Saint-Hippolyte, 12 habitats d'intérêt communautaire.

L'enjeu pour la diversité du vivant du territoire est d'éviter la fragmentation des espaces, notamment dans la plaine sous-vosgienne, d'assurer la perméabilité du territoire, de préserver et de conforter le noyau de biodiversité vosgien, ainsi que de préserver les potentialités du ried noir et du ried gris.

3. LA QUALITÉ DES EAUX

Le territoire est globalement à l'abri de la pénurie d'eau, sauf pour les communes de Fréland, Lapoutroie et Thannenkirch. Il est à noter également une consommation d'eau importante induite par les activités viticoles à l'automne.

Concernant les capacités de traitement des effluents générés par le territoire, elles sont globalement suffisantes (seules les stations d'Aubure et de Beblenheim sont au maximum de leurs capacités).

Pour sa part, l'amélioration de la qualité physico-chimique et biologique de l'Ill est notable, ce qui n'est ni le cas de la Fecht à hauteur de Guémar, ni de la Weiss à Sigolsheim.

En terme d'enjeux, il est essentiel de préserver les eaux superficielles des pollutions liées aux eaux pluviales lessivant les surfaces urbanisées et les voies routières. Il est fondamental également de respecter les zones inondables et de protéger la ressource stratégique que constitue la nappe elle-même, ceci tant en qualité qu'en quantité.

4. LA QUALITÉ DES PAYSAGES



La qualité paysagère du territoire est constituée par l'articulation harmonieuse que forment les étendues boisées de la montagne gréseuse, le ried de l'Ill peu altéré par le mitage et les infrastructures routières et, entre les deux, la forte dimension patrimoniale des villages viticoles.

Les éléments de faiblesse et de fragilité sont la disparition des prairies du ried, l'étalement urbain dans la plaine sous-vosgienne, le passage de la ligne à très haute tension à Labaroche et Orbey, ainsi que le mitage du haut bassin de la Weiss.

Les enjeux pour le devenir de la qualité paysagère du territoire sont particulièrement d'éviter la banalisation des sites viticoles par des nouvelles constructions et des extensions urbaines sans typicité, de préserver les espaces de plaine exempts de signes urbains et de stopper la dispersion de l'habitat dans les communes de montagne.

5. L'IMPACT ÉNERGIE

L'articulation entre l'organisation urbaine du territoire et ses conséquences en termes de consommation d'énergie est la suivante : en termes d'atout, le territoire du SCOT dispose comme atout particulier d'une bonne internalité de l'emploi, d'un potentiel important de filière bois énergie, d'une capacité significative de production d'électricité d'origine éolienne, de projets d'ampleur de méthanisation des déchets alimentaires. En termes de faiblesse, c'est l'offre limitée en transport collectif qui s'impose comme un handicap.

Dans ce contexte, outre la valorisation des potentiels de production d'énergie renouvelable cités ci-dessus, l'enjeu est de promouvoir avec vigueur un habitat économe en énergie.

6. LES NUISANCES SONORES

La problématique des nuisances sonores se pose essentiellement sur le long de la RN83 qui jouxte Guémar et Ostheim.

L'enjeu consiste à mettre en oeuvre des protections acoustiques par merlons ou mur anti-bruit, qui s'imposent l'un et l'autre comme la seule solution véritable.

■ 2. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU SCOT

Le SCOT Montagne, Vignoble et Ried s'est donné une ambition centrée sur l'habitant, la qualité de la vie et le plaisir d'un «Chez soi» agréable à vivre : une sorte de Heimlichkeit. Cette ambition met en jeu trois objectifs :

1. **Garantir la Santé Economique du Territoire.**
2. **Préserver et Valoriser le Capital Paysager et Patrimonial du Territoire, répondre aux défis environnementaux du XXI ième siècle et garantir une gestion parcimonieuse de l'espace.**
3. **Favoriser une Vie Sociale Riche et Harmonieuse.**

Pour atteindre ces trois objectifs c'est un ensemble de 8 Orientations Stratégiques qui a été définies :

- 1 - Equilibrer la Palette d'Offre en Habitat pour Sécuriser l'Indice Jeunesse de la Population
- 2 - Renforcer la Qualité de l'Offre en Equipements et Services aux Habitants
- 3 - Préparer Stratégiquement le Dynamisme Economique
- 4 - Conforter le Rôle moteur du Tourisme dans le Dynamisme Economique
- 5 - Affirmer la Force de l'Armature Urbaine
- 6 - Donner une Place Majeure à l'Eco-Mobilité dans le Système de Déplacement
- 7 - Penser l'Architecture, le Paysage et le Cadre de Vie comme une «Valeur»
- 8 - Systématiser une Prise en Compte Transversale de l'Environnement

Ces objectifs politiques ont été développés et déclinés de manière détaillée dans le PADD. Le DOG a été conçu ensuite pour mettre face à tous les objectifs une gamme d'outils adaptés et proportionnés.

■ 3. ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET DISPOSITIONS CORRECTRICES

L'analyse des effets sur l'environnement du SCOT porte sur les 6 enjeux identifiés lors de l'établissement de l'état initial de l'environnement.

En terme de méthode, il importe de souligner que le travail d'évaluation s'est fait tout au long de la procédure, tant lors de la conception des orientations du PADD que lors de la définition des outils du DOG.



Ce travail interactif a permis la mesure des incidences (négatives ou positives - faibles, moyennes ou fortes) et l'intégration quasi systématique de mesures correctrices ou d'accompagnement.

D'un point de vue technique l'évaluation des incidences repose sur plusieurs démarches :

- une confrontation des dispositions spatialisées (zone d'activités, infrastructures...) avec les espaces sensibles (espaces naturels, paysages, zones inondables, corridors écologiques...);
- un chiffrage des ressources sollicitées (eau, terres agricoles et production alimentaire...) et des besoins de capacités (assainissement, traitement des déchets) découlant des accroissements démographiques et des consommations foncières pour les zones d'activités ;
- une évaluation de l'efficacité de certaines prescriptions au regard de l'expérience acquise, en particulier dans le domaine du paysage ;
- une mesure de l'indice de mobilité imposée du territoire, calculé en cumulant les distances séparant les habitants de chaque commune des services de la vie quotidienne (épicerie, boulangerie, grande surface commerciale, banque, services administratifs centraux) et de la vie professionnelle (zones d'activités et autres pôles d'emplois) ; la réduction de cet indice est un des enjeux de la planification en matière de trame urbaine et de schéma commercial.

CONCERNANT LA «BIODIVERSITÉ»

En matière de biodiversité, le SCOT identifie et protège les noyaux de peuplement ainsi que les corridors et coupures vertes.

Par ailleurs, les habitats et les espèces ayant justifié la désignation des zones de protection spéciale des Hautes Vosges et du Ried de Colmar à Sélestat ainsi que des sites d'intérêt communautaire des Collines sous-vosgiennes, des Promontoires siliceux et des Sites à Chauves-souris sont préservés dans leur périmètre. Toutes les incidences du projet éolien du Col du Bonhomme ont été évaluées dans le

cadre du projet et des mesures compensatoires sont d'ores et déjà contractualisées.

CONCERNANT LE «PAYSAGE»

Le Scot prescrit l'interdiction de construire dans le vignoble et le long de la route des vins, y compris pour les bâtiments d'exploitation. C'est la seule mesure formellement spatialisée. Il impose par ailleurs des objectifs qualitatifs importants à concrétiser dès le PLU pour toutes les nouvelles extensions urbaines, qu'il s'agisse d'habitat ou d'activités économiques.

Concernant l'impact visuel des orientations énergétiques, il importe qu'elles s'inscrivent dans une stratégie capable de prendre en compte le paysage, le patrimoine, la biodiversité..., c'est-à-dire de moduler la réponse (bois, soleil, hydraulique, géothermie...) et les techniques en fonction du caractère des lieux. Cette dimension est abordée dans le DOG, sans toutefois clore une question aux arbitrages complexes.

A propos du mitage de l'espace, le DOG pose des mesures claires. La densification du tissu bâti, la recommandation d'extensions urbaines en greffe naturelle sur le tissu existant, l'interdiction de toute construction dans le vignoble et le long de la route des vins, contribueront à réduire la tentation de la dispersion. L'interdiction de construire dans les zones inondables complète ce dispositif anti-mitage. Le cas de Labaroche n'a cependant pas trouvé de réponse capable de favoriser le regroupement des constructions autour de deux ou trois centres.

CONCERNANT «L'ÉCONOMIE D'ESPACE»

L'économie d'espace par une densification de la trame urbaine est l'un des axes forts du Scot.

Ainsi, la consommation d'espace admise par le Scot est en net retrait par rapport à ce que prévoit les documents d'urbanisme communaux approuvés. Il impose un effort d'autant plus sérieux que la méthode de mise en oeuvre proposée est déclinée à l'échelle de chaque commune pour garantir le juste respect des objectifs.

CONCERNANT LA «MOBILITÉ ET LA LUTTE CONTRE L'EFFET DE SERRE»

L'absence de modulation de la répartition de la croissance démographique maintient en l'état l'indice de mobilité (6,3 km/j/véhicule).

Néanmoins, diverses mesures sont de nature à réduire cet indice (localisation des surfaces commerciales



de plus de 300 m² dans les bourgs centres, incitations à prévoir les circulations douces, développement de la communication numérique, la création ou le renforcement de l'offre de transport collectif entre les localités et les bourgs centres, réouverture des gares à Ostheim et à Guémar (Ribeauvillé Gare) et la création, envisagée à long terme, d'une desserte en site propre).

La création d'un quartier de gare attractif à Ribeauvillé Gare (commune de Guémar) est, dans ce domaine, une des options les plus importantes à moyen terme.

Les zones d'activités envisagées d'Ostheim Nord, de Guémar, de Benwihr-Ostheim Sud et de Bergheim sont proches de la voie ferrée, mais seules les trois premières sont plus ou moins voisines d'une gare opérationnelle.

CONCERNANT «L'EAU»

En soulignant l'importance des corridors bleus dans la perméabilité biologique du territoire, le Scot promeut le caractère structurant du réseau hydrographique dans l'occupation de l'espace, autant du point de vue hydrologique que paysager.

Dans la plaine sous-vosgienne, les projets de zones d'activités n'interfèrent ni avec les cours d'eau, ni avec les zones inondables, ni avec les périmètres de protection des captages d'eau potable. La seule zone (1 ha) susceptible d'interférer avec l'eau (zone humide, terrasse alluviale) est celle de la vallée de la Weiss. Son positionnement devra être confronté aux contraintes du site.

Les extensions urbaines répondront aux exigences du code de l'environnement relatives à l'eau (compensation de l'imperméabilisation, gestion des eaux usées et pluviales), exigences que le Scot n'a pas à rappeler.

■ 4. LES MESURES COMPENSATOIRES ET LES INDICATEURS

Le Scot cherche d'emblée à compenser les effets de la croissance urbaine en préconisant un ensemble de mesures visant à produire des paysages de qualité, à respecter, voire à restaurer la diversité vivante du territoire, à réduire les mobilités imposées, à tendre vers une relative autonomie énergétique, à optimiser l'utilisation de l'espace et à éviter les interférences avec l'hydrosystème local. Nous ne rappellerons pas ici le détail de ces mesures.

Quelques actions d'accompagnement doivent être soulignées :

- l'effacement de l'obstacle pour la faune que représentent la ligne ferroviaire et la RN83 au moment des travaux d'aménagement envisagés (troisième voie pour la première, mise au gabarit autoroutier pour la seconde) ;
- une exigence de qualité dans l'aspect des bâtiments et dans l'aménagement des espaces collectifs des zones d'activités envisagées ; cette exigence ne doit pas s'effacer devant celles des candidats à l'implantation ;
- le dialogue nécessaire entre les aménageurs publics et privés d'une part et le Conseil de la création architecturale d'autre part, en particulier dans tous les sites sensibles.

Le seul effet qu'il est impossible de compenser, parce qu'il s'agit d'une ressource non renouvelable, est la consommation d'espace fertile, mais celle-ci est inéluctable dans une perspective de croissance.

En matière d'indicateurs ont été privilégiés les éléments mesurables et dépendant de la planification.

C'est ainsi que, pour la biodiversité, nous retenons de préférence des espèces technophobes et écartons celles qui sont liées aux pratiques agricoles et sylvicoles.

Cible	Indicateurs
Eau	1. Volumes d'eau consommée 2. Peuplement halieutique comme indicateur synthétique de la qualité du milieu fluvial
Biodiversité	3. Effectifs de Grand Tétraz (Vosges), d'Hirondelle rustique (habitats), de Grand Hamster (plaine sous vosgienne) et de Lièvre (plaine et ried)
Paysage	4. Evolution de quelques sites représentatifs du territoire : entrées de ville, vue générale sur les villages, façades patrimoniales, axes de déplacement
Espace	5. Consommation d'espace en valeur absolue et par habitant
Mobilité	6. Evolution de l'indice de mobilité 7. Evolution de la distance moyenne de chaque habitant à une gare opérationnelle
Energie	7. Evolution des énergies produites et consommées localement



Document élaboré avec le soutien de

